DISSERTATION THEOLOGIQUE CONTRE LES CONVULSIONS,

Adreſſée au Laïc Auteur des Reflexions ſur la Réponſe au Plan general.

DANS LAQUELLE ON DÉMONTRE,

1. *Qu'il n'y a rien dans les Convulſions dont on puiſſe conclure avec certitude que Dieu en ſoit l'auteur.*

2. *Qu'il y a dans les Convulſions pluſieurs choſes dont on doit conclure avec certitude que Dieu n'en eſt pas l'auteur.*





M. DCC. XXXIII.

LETTRE

A L'AUTEUR DES REFLEXIONS sur la Réponse à l'Ecrit intitulé : *Plan general de l'œuvre des Convulsions*, servant de Préface à la Dissertation Théologique contre les Convulsions.

VOUS avez raison, MONSIEUR, de saisir le principe avancé par l'Auteur de la Réponse au Plan general de l'œuvre des Convulsions, que quand une œuvre porte des caracteres essentiellement divins, il ne faut pas s'embarrasser des difficultez qui pourroient faire douter de son origine sans ces caracteres.

Ce principe est également conforme à la lumiere naturelle & à la revelation, qui nous apprennent que l'homme doit se taire quand Dieu parle ; & vous ne pouviez mieux faire que de vous rendre aux exemples proposés dans cette Réponse, soit de la production des plantes par les semences jettées en terre, de quoi personne ne doute, malgré les difficultez que la raison y trouve, soit de ces autres veritez qui en renferment de beaucoup plus considerables, que Dieu a créé le monde, qu'il a inspiré les Auteurs sacrés, que Jesus Christ est Dieu, & qu'il a ressuscité Lazare mort, parce qu'il est vrai, & que la raison même nous le dit, que des difficultez telles qu'elles soient, ne doivent pas nous empêcher de croire, qu'une chose est ce qu'il est démontré qu'elle est.

Mais si vous avez crû avancer par-là l'œuvre des Convulsions, & justifier l'Auteur du Plan, qui sans avoir fait voir que ce principe a une application necessaire aux Convulsions d'aujourd'hui, s'est mis avec aisance au-dessus de tout le faux, le cruel, l'indécent, le ridicule, & l'extravagant qu'elles renferment, de son aveu & du vôtre; permettez-moi de vous dire que vous vous êtes trompé de la maniere la plus grossiere & la plus honteuse pour un homme raisonnable.

C'est cependant ce qu'il n'est que trop clair que vous avez crû, & si-bien crû, que vous ne faites cas de toutes les raisons proposées dans le Plan, pour diviniser les Convulsions, qu'autant qu'on doit leur appliquer ce principe. Sans cela, *dites-vous, c'est-à-dire, sans l'évidence de l'application de ce principe (car vous parlez de démonstration, qui demande l'évidence)* elles seroient insuffisantes. *Vous ajoutez même, qu'elles* seroient ridicules, *c'est votre expression, s'il étoit permis de ne la leur pas faire*: Voilà, *il est bon de vous entendre, pag.* 11. où se réduit toute la question..... Ces explications que le Plan apporte, n'ont jamais été données comme une preuve solide...... Le P. de G. persuadé que Dieu a parlé, a imposé silence à sa raison..... il a cherché ce que Dieu vouloit lui dire..... elles ne sont au plus *que des raisons de convenance*, qui sans les premieres seroient insuffisantes & ridicules.

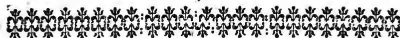
Je pourrois me plaindre de ce que le P. de G. homme d'esprit & de mérite, a commencé par dire des choses qui ne sont pas solides *selon vous, & par supposer ce qu'il auroit dû établir, puisque ses raisons sans cela devoient paroître* insuffisantes & ridicules *à quiconque ne regarderoit pas avec lui les*

Convulsions comme certainement divines ; mais je me contente d'observer qu'il faut, selon ce Pere, & selon vous, Monsieur, pour tirer quelque avantage du Plan, que la divinité des Convulsions soit certaine, & qu'elle soit même si certaine, qu'elle aille jusqu'à la démonstration ; de sorte qu'on ne puisse pas en douter avec plus de raison, que l'on douteroit de la création du monde par le Tout-puissant, de l'inspiration des Livres de l'Ecriture Sainte, de la Divinité de Jesus-Christ, de la Resurrection de Lazare, ou de la production des plantes par le moyen des semences jettées en terre, qui sont les exemples apportés dans la Réponse, & que sans cela vous convenez qu'on ne doit voir dans les Convulsions que du faux, de l'indécent, du ridicule, & tout le reste que vous sentez être ou purement naturel, ou tout-à-fait indigne de la Majesté de Dieu ; & c'est aussi ce que vous entreprenez de prouver pour suppléer sans doute à ce qui devroit avoir été fait avant toutes choses par l'Auteur du Plan : la preuve n'en paroît pas aisée, il semble même que la religion, la piété, la raison ne permettent pas qu'on la fasse, sur tout lorsqu'on prétend donner le même degré de certitude & d'évidence à la divinité des Convulsions, qu'à des veritez fondamentales & universellement reconnues, telles que sont celles ausquelles vous comparez ce nouveau dogme. Mais vous ne trouvez rien de trop pour les Convulsions ; vous dites même que ce n'est point une chose difficile à démontrer *que l'origine céleste que vous leur donnez.* p. 12.

Ce n'est pas que vous y ayiez découvert de nouveaux caracteres de divinité, vous ne connoissez que ceux qui ont été indiqués par le P. de G. mais ceux-là vous suffisent, & vous prétendez les sauver des coups que l'Auteur de la Réponse leur avoit porté. Pour moi qui ne suis pas apparemment aussi facile à contenter que vous l'êtes en démonstration, je soutiens

avec l'Auteur de la Réponse, que tous ces caractéres prétendus divins, ou ne sont pas tels, ou ne conviennent pas incontestablement aux Convulsions. J'ajoute que les Convulsions en renferment incontestablement plusieurs qui ne sont pas divins: C'est à quoi je réduis ce que je veux dire sur vos Reflexions, dans la Dissertation que j'ai l'honneur de vous adresser, & que je vous supplie de lire avec un esprit dégagé de toute prévention. J'ai l'honneur d'estre, MONSIEUR, &c.

A Paris ce 12 Septembre 1733.



DISSERTATION
THEOLOGIQUE
SUR LES CONVULSIONS.

PLus j'examine l'œuvre des Convulsions & quelle en peut être la cause, plus je me persuade de deux choses qui suffisent, à mon avis, pour porter un jugement sûr & équitable de cet évenement.

La premiere, qu'il n'y a rien dans les Convulsions dont on puisse conclure avec une entiere certitude que Dieu en soit l'auteur.

La seconde, qu'il y a dans les Convulsions plusieurs choses dont on doit conclure avec certitude que Dieu n'en est pas l'auteur.

La premiere est la seule qui regarde directement les réfléxions d'un Laïc que j'examine; la seconde ne sera cependant pas inutile; on a crû même qu'elle seroit plus à la portée d'un grand nombre de simples Fideles, parce que sans entrer dans des discussions de Critique ou de Physique au-dessus de leur portée, elle présente aux yeux des moins clairvoyans, certains traits dont l'origine n'est pas douteuse, en s'en tenant aux idées communes.

PREMIERE PARTIE,

Dans laquelle on établit que les Convulsions n'ont aucun caractere essentiellement divin, & que l'on a raison de douter qu'elles soient miraculeuses.

LEs caractères que l'Auteur des Reflexions sur la Réponse au Plan prétend être si essentiellement divins dans les Convulsions, qu'on ne peut douter raisonnablement qu'elles ne

soient miraculeuses, sont les guérisons qui les accompagnent, leur naissance au Tombeau, les mouvemens capables d'épuiser & qui soulagent, le concert à représenter les mêmes objets de religion, ou certaines choses inimitables à la nature, les sentimens & les discours de pieté des Convulsionnaires, les connoissances des choses cachées, comme l'intérieur des consciences, & les prédictions de celles qui doivent arriver.

Je dis qu'aucun de ces caracteres n'est si essentiellement divin dans les Convulsions, qu'on ne puisse raisonnablement douter qu'elles soient miraculeuses; mais comme ces caracteres sont différens, & qu'il seroit difficile que ce qui convient à l'un pût s'appliquer à l'autre, il est nécessaire d'en traiter séparément.

ARTICLE PREMIER.

Des Guérisons miraculeuses qui accompagnent les Convulsions.

Les guérisons miraculeuses compagnes des Convulsions, sont le grand argument de l'Auteur des Reflexions, comme de tous les Défenseurs des Convulsions; il y rappelle presque tous les caracteres prétendus divins que l'Auteur du Plan a employés, & il ne paroît donner de force à la plûpart, qu'autant que celui-ci est supposé en avoir. Tout se réduit pourtant à ce raisonnement: Les guérisons miraculeuses viennent certainement de Dieu; or il y a des guérisons miraculeuses dans les Convulsions; donc les Convulsions viennent certainement de Dieu, & par conséquent elles sont elles-mêmes miraculeuses. L'argument paroît plus specieux, quand on ajoûte que les Convulsions contribuent à ces guérisons miraculeuses; car si l'effet est miraculeux, n'est-on pas comme naturellement porté à croire que le moyen dont il plaît à Dieu de se servir pour le produire est miraculeux?

A cela l'Auteur de la Réponse qui se proposoit de faire un écrit très-court, avoit opposé diverses observations sommaires. 1°. Que le fait des guérisons miraculeuses, compagnes des Convulsions, ne paroît pas prouvé d'une maniere incontestable. 2°. Que tout ce qui accompagne des guérisons miraculeuses, n'est pas miracle. 3°. Qu'on n'a pas prouvé, & qu'on ne prouvera pas, même d'une maniere à convaincre personne, que les Convulsions contribuent aux guérisons qu'on dit être miraculeuses. 4°. Que quand on l'auroit prouvé, il resteroit toujours

toujours à discuter, comment elles y contribuent, si c'est comme cause physique qui influe dans l'effet, ou comme cause morale, qui n'en est que l'occasion sans y influer, comme cause totale qui le produit tout entier par son action, ou cause partielle qui n'influe que dans une partie, ce qui met une grande difference dans ce genre de preuve, & enfin qu'il y auroit encore à examiner si tout ce qui contribue en quelque maniere que ce soit, c'est-à-dire même comme cause physique à un effet miraculeux, est aussi miraculeux que l'effet même.

Ces observations ainsi accumulées, étoient plus que suffisantes pour laisser au moins du doute sur le fait des guérisons miraculeuses par les Convulsions, & pour empêcher dès-là qu'on ne leur applique le principe de n'avoir aucun égard aux difficultez, que quand il est démontré que ce qui en présente n'a d'autre cause que Dieu, puisqu'avant d'avoir satisfait à ces différentes observations, il manque quelque chose à la démonstration, tant du côté de la certitude, que du côté de l'évidence. Cependant l'Auteur des Réfléxions veut que tout soit clair & concluant. Il se fâcheroit volontiers contre M. De L... si ce n'est qu'il a résolu pour le dédommager sans doute des duretez que lui a dit le Nouvelliste, de le traiter quelquefois avec une sorte de politesse; il lui reproche de mauvais raisonnemens, des contradictions, des excès de credulité. Voilà ce qu'il faut éxaminer, & j'espere qu'après l'examen on demeurera convaincu qu'il étoit difficile de dire plus de choses en moins de paroles, & qu'il n'y en a aucune qui ne porte coup à la prétendue démonstration de la divinité des Convulsions.

D'abord l'Auteur des Réfléxions prétend prouver d'une maniere incontestable le fait des Convulsions compagnes des guérisons miraculeuses, par les guérisons de Marie-Madelaine Bridan, de Marie-Anne Vasereau, de M. Bingant, de Mademoiselle Geoffroy, de Denise Duclos, &c. & il ne craint pas de dire que le fait de la résurrection du Lazare ne l'est pas mieux. Page 13.

Je laisse le blasphême dont on ne peut s'empêcher d'avoir horreur dans une comparaison si hardie, quand on considere S. Jean l'Historien de la résurrection de Lazare, comme un homme inspiré, qui par ce caractere auguste imprime à ce qu'il raconte un degré de certitude, que de menus faits rapportés par des personnes du commun ne peuvent avoir : je veux bien ne considerer cet Evangeliste que comme un homme ordinaire; c'est un Ecrivain qui a fait preuve de probité, de sincerité, de lumiere. Dès-là il demeure pour constant que ne disant que ce qu'il a vû, que ce que Marthe & Marie ont vû avec lui, que tous les Apô-

tres, gens à toute épreuve, ont vû, & que les Juifs même, les plus grands ennemis de J. C. n'oserent pas contester ; il ne peut avoir été trompé, ni voulu tromper. Qui oseroit sans convulsion comparer à un témoin de cette distinction Marie-Madelaine Bridan, Marie-Anne Vasereau, & les autres Convulsionnaires dont on parle ? Quelque merite qu'elles ayent dans leur état, ce que je n'ai garde de contester, ce sont des personnes peu connues, dont il est aisé de surprendre les lumieres, sur-tout sur une matiere où elles sont aussi prévenues que sur la dignité de leurs Convulsions. Ceux qui les environnent qui sont les seuls dont on puisse appuyer leur témoignage, sont dans les mêmes engagemens & les mêmes préventions; la difference se fait sentir sans en dire davantage. Il est ridicule de dire que le fait de leur guérison compagne des Convulsions est aussi *bien circonstancié* que celui de la résurrection de Lazare.

La premiere circonstance de la relation d'un fait est l'autorité & le crédit de la personne qui le raconte. Quel est celui qui parle ? De quoi parle-t-il ? Le détail de sa narration est-il de son ressort ? Otez-en une partie pour vous livrer à toute sorte de détail, vous voilà dans les fables ; & les legendes de Metaphraste, de Jacques de Voragine & de tant d'autres Ecrivains peu judicieux, deviennent aussi croyables que les actes les plus épurés de nos Martyrs & les faits rapportés par Eusebe, parce qu'ils sont la plûpart également *circonstanciés* dans tout le reste, & que bien souvent même les fables le sont beaucoup plus que les faits véritables ; c'est en ce sens que l'Auteur de la Réponse au Plan, a dit que le fait de la résurrection de Lazare *est si bien circonstancié*, que quand même on ne considereroit l'Ecriture Sainte qui le rapporte que comme un Livre ordinaire, on ne seroit pas raisonnable d'en douter. Vouloir conclure de-là que M. De L... ne *s'embarasse pas si ceux qui racontent un fait*, ou qui en ont été témoins sont dignes de foi, & qu'il lui suffit qu'il soit *bien circonstancié*, c'est une suite de la prévention d'un Laïc Convulsioniste qu'il faut lui pardonner, mais qui ne fera jamais d'honneur à son discernement.

M. De L... fait sans doute dépendre de la qualité tant des témoins que de l'Historien la certitude d'un fait qu'ils rapportent ; est-il de nature à ne pouvoir être ou inventé pour le fonds, ou alteré dans ses circonstances, soit par le défaut de leurs lumieres, soit par leurs préventions. Tel est sans contredit le fait de la résurrection de Lazare ; il n'a fallu que des yeux pour le voir premierement mort & ensuite ressuscité. La cause de cette résurrection ne pouvoit être que la parole toute-puissante de celui qui a fait ouvrir son tombeau, & qui l'en a fait sortir ; mais ici il ne s'agit

pas seulement de voir des convulsions & des guérisons; il s'agit de guérisons miraculeuses, il s'agit de Convulsions qui les accompagnent, & qui y concourent en les accompagnant. Or est-il aussi clair que les guérisons de Marie-Madelaine Bridan & Marie-Anne Vasereau, sont miraculeuses, qu'il est certain que Lazare mort est ressuscité? Voilà ce que le Laïc avoit à prouver. Qu'il soit aussi certain que Marie-Madelaine Bridan & Marie-Anne Vasereau sont guéries, ce qui dépend du témoignage des yeux, qu'il est certain que Lazare vit après avoir cessé de vivre, je le veux. Pour dire qu'il est aussi certain qu'elles sont gueries par miracle, qu'il est certain que Lazare vit par miracle, il faudroit qu'il fût aussi évident que leur guérison surpasse les forces de la nature, soit dans le fonds, soit dans la maniere dont elles l'ont été, qu'il est évident que le passage de la mort à la vie les surpasse totalement, ce que personne, si je ne me trompe, n'oseroit jamais avancer. M. de L. a donc été bien modeste quand il s'est retranché à dire, que le fait de leur guérison miraculeuse *ne paroît pas prouvé d'une maniere incontestable* qui soit au-dessus de tout reproche & de difficulté même apparente, & qui force le consentement raisonnable; car telle est la preuve inconteftable.

Je demande par où cette sorte de preuve paroît, on le renvoye aux Originaux des relations qu'on suppose qu'il pouvoit consulter, sçachant bien où ils sont, quoiqu'il l'ignore comme moi; mais que pouvoit-il faire de mieux que de supposer les relations imprimées conformes à ces Originaux? & c'est dans cette supposition toute favorable qu'elle est aux Convulsions, qu'il a dit que le fait des guérisons miraculeuses compagnes des Convulsions n'est pas *prouvé d'une maniere incontestable*, comme le fait de la resurrection de Lazare mort dont il avoit parlé. Devoit-il donc croire que personne ne pourroit refuser de se rendre au témoignage de Marie-Madelaine Bridan & de M. Frouard son mary, seuls témoins de cette guérison miraculeuse, dans la relation du second Recueil, & que sans les connoître toute la terre demeureroit aussi intimement persuadée suivant les lumieres de la droite raison qu'ils n'ont pû attribuer à un miracle ce qui ne seroit qu'un effet de la nature, que l'on se persuade en lisant l'histoire de Lazare, que saint Jean, Marthe, Marie, les Juifs, n'ont pû se tromper sur le fait de sa mort & de sa resurrection? Je mets à part comme l'on voit, la probité, la pieté, la religion de la Convulsionnaire & de son époux; je suppose qu'elle est telle qu'on ne peut chicanner de ce côté-là, sauf le peu d'exactitude de la comparaison; il s'agit du miraculeux; toute guérison n'est pas miracle: quoiqu'il y en ait

de miraculeuses, il faut pour qu'elle en mérite le titre qu'elle soit au-dessus des forces de la nature : je vois bien par la relation Marie-Madelaine Bridan guérie, mais dequoi? elle avoit été entreprise de la moitié du corps, ses jambes étoient enflées, ses yeux étoient fermés alternativement; ces différens maux étoient la suite d'une suppression de près de trois années. On sçait que l'on guérit quelquefois de ces sortes de maux sans miracle. Marie-Madelaine Bridan avouë que des *emplâtres vesicatoires* l'avoient beaucoup soulagée, & quoique depuis elle se soit trouvée aussi mal, & plus mal encore, si l'on veut, elle a été en état de partir pour *Raviere en Bourgogne par la voiture de Tonnerre*, il ne lui restoit que de la difficulté à marcher, ce qu'elle faisoit à l'appui d'une personne. De retour à Paris elle prie au tombeau de M. Pâris, elle se trouve en état de se servir de ses jambes, elle continue à prier, les convulsions viennent, & enfin elle recouvre ses premieres forces. Je veux bien qu'elle se persuade que c'est aux prieres faites au tombeau de M. Pâris qu'elle est redevable de cette guérison, (elle avoit joint d'abord sainte Genevieve à M. Pâris) cette pensée est digne d'une personne pieuse qui refere tout à Dieu; mais est-il aussi clair que cette guérison est miraculeuse qu'il est clair que Lazare mort est ressuscité par miracle? Peut-on dire que le fait, non pas de la guérison seulement, mais de la guérison par miracle, soit prouvé d'une maniere aussi incontestable que celui de la resurrection? C'est ce que M. De L.. a dit ne paroître pas. En verité il faut être de mauvaise humeur, ou Convulsioniste pour en disconvenir.

Et qu'on ne dise pas qu'on auroit de la peine à réduire à quelque chose d'aussi leger, la plûpart des autres guérisons avec convulsions rapportées dans les Recueils; car il suffit qu'aucune ne soit appuyée sur des témoignages aussi éclatans & aussi supérieurs à tout soupçon de mépris, de partialité & de prévention, que ceux de S. Jean l'Evangeliste, de Marthe, Marie & de tous les Juifs, par rapport à la resurrection de Lazare, pour en desaprouver la comparaison, & se retrancher à dire que ces faits ne paroissent pas prouvés d'une maniere incontestable, sans vouloir même insister sur ce doute, qui est tout ce que fait à cet égard l'Auteur de la Réponse au Plan, puisqu'il ajoute, comme le remarque notre Laïc lui-même, qu'en supposant le fait des guérisons miraculeuses compagnes des Convulsions bien prouvé en certain cas, il ne peut être d'aucun usage pour les diviniser & en faire des miracles; la raison qu'il en apporte paroîtra à tout autre qu'un Convulsioniste, une raison décisive; sçavoir, que *tout ce qui accompagne une guérison*

miraculeuse n'est pas miracle. Notre bon Laïc veut qu'elle ne soit pas décisive : *ce principe*, dit-il, *ne prouve rien*, comme s'il ne s'ensuivoit pas clairement de l'aveu d'un tel principe, qu'en supposant même le fait des guérisons miraculeuses compagnes des Convulsions, il pourroit y avoir du miracle dans les guérisons sans y en avoir dans les Convulsions qui les accompagnent, ce qu'il avoue lui-même, en disant que les prieres d'un malade qui obtiennent sa guérison, quoique compagnes de la guérison miraculeuse, ne sont pas elles-mêmes miraculeuses ; mais il aime mieux chicanner en se rejettant sur ce qui accompagne tellement un miracle qu'il y contribue, & sur cela on lui voit avancer dans la même page ; premierement, *que prétendre généralement que tout ce qui accompagne un miracle en contribuant à l'opérer, n'est pas miracle, ce seroit une erreur contre l'Ecriture Sainte.* 2° Que *ce seroit un principe des plus faux que de prétendre que tout ce qui contribue en quelque maniere que ce soit à un miracle, est aussi miraculeux que l'effet même*, c'est-à-dire, que selon lui il est vrai & il est faux, que tout ce qui contribue à un miracle est miracle. Page 13. Page 14.

Mais laissons ces minuties qui ne regardent que le sens de cet Ecrivain, qu'il importe peu d'approfondir ; ce qui importe c'est de sçavoir si les Convulsions contribuent aux guérisons miraculeuses, comment elles y contribuent, comme cause morale ou comme cause physique, comme cause totale ou partielle ; & enfin s'il est poussé jusqu'à l'évidence de la demonstration, que tout ce qui contribue à un miracle comme cause physique, est aussi soi-même miracle.

Notre Laïc est embarrassé sur tous ces points ; un Ecclesiastique ne le seroit peut-être pas moins que lui. Il convient *qu'il ne suffit pas même pour prouver la divinité d'une œuvre qu'elle contribue à un miracle comme cause morale & occasionnelle* ; mais il prétend que cela suffit *quelquefois*, & sur tout quand il s'agit de convulsions, en avoüant neanmoins que *l'argument* ne sera pas *positif*, *mais negatif* seulement ; tout cela est un grimoire pour bien de gens, que je tâcherai de déchifrer dans la suite : il ajoute comme *un principe incontestable*, *que tout ce qui contribue à un miracle comme cause physique de ce miracle, vient aussi immediatement de Dieu* que le miracle, & il entreprend de prouver que c'est ainsi que les convulsions ont contribué à plusieurs guérisons miraculeuses. Page 17.

Il ne faut pas perdre de vuë qu'il s'agit ici non de probabilitez & de conjectures, quelque bien fondées qu'elles soient, mais de demonstrations appuyées sur l'évidence ou sur quelque autorité équivalente, qui fasse taire toute contradiction en humiliant

celui qui se trouve forcé de se rendre à un principe vrai malgré les difficultez qu'il n'est pas toujours en état de resoudre. Cela posé je vais suivre mon Laïc dans ses retranchemens, & j'espere lui faire voir qu'il prend pour des demonstrations ce qui n'en est pas, & que ce qu'il appelle *principe inconteſtable*, n'en mérite le nom qu'avec des restrictions qui lui font perdre tout l'avantage qu'il en espere pour les convulsions.

Je dis donc premiérement qu'il a tort de donner en general pour principe incontestable, qui soit au-dessus de toute difficulté par son évidence, que tout ce qui contribue à un miracle comme cause physique de ce miracle, vient aussi immediatement de Dieu que le miracle, & est en soy également miracle; ce principe n'est vrai que quand ce qui contribue à un miracle comme cause physique, y contribue comme cause totale & unique, & que d'ailleurs il n'en a lui-même aucune, mais qu'il est l'effet d'une volonté particuliere de Dieu supérieure aux régles ordinaires, soit pour sa production en substance, soit au moins pour la maniere d'être produit. Par exemple pour ne point sortir des faits tirés de l'Ecriture que le Laïc lui-même apporte, pourquoi regardons-nous comme un miracle le vent brûlanr que Dieu fit soufler pour accabler l'Egypte de sauterelles? c'est que ce vent en est la cause unique, sans en avoir lui-même aucune, & qu'il s'est élevé par une volonté particuliere de Dieu, qui avoit résolu de se servir
Exod. 10. 13. de ce moyen, *& Dominus induxit ventum urentem.* Mais supposons que ce vent qui a amené les sauterelles se fût élevé naturellement, c'est-à-dire, selon les loix ordinaires établies par le Créateur pour le gouvernement du monde & de la nature, les sauterelles amenées par ce vent auroient été amenées par miracle en ce que Dieu les auroit mises en état d'être poussées dans l'Egypte par ce vent, & ce vent n'auroit pas été lui-même un miracle. Il en est de même de la destruction de ces sauterelles: si le vent d'Ouest qui les précipite dans la mer avoit soufflé naturellement, il n'auroit été que cause physique de cette destruction, qui auroit pû n'être pas moins miracle par la disposition où Dieu les auroit mises d'être toutes enlevées par ce vent; mais c'est Dieu qui fait
Ibid. v. 15. lever ce vent d'une maniere singuliere, *flare fecit ventum ab occidente vehementiſſimum*, comme c'est lui qui dispose ces animaux à être submergés; voilà pourquoi le vent qui submerge les sauterelles, est lui-même un miracle, comme leur submersion Notre Laïc s'abuse donc dans ses idées, quand il regarde comme un principe aussi clair qu'il est clair qu'un & un font deux, que tout ce qui contribue comme cause physique à un miracle, est mira-

cle. Il eſt ici beſoin de diſcernement. Il ſe peut faire que ce qui eſt cauſe phyſique d'un évenement miraculeux dans ſes circonſtances, ne ſoit rien moins que miraculeux, parce que Dieu le maître du naturel & du ſurnaturel, peut employer à celui-ci ce qui arrive ſelon des regles que nous appellons naturelles, parce qu'il les ſuit ordinairement dans le gouvernement de la nature.

Mais il eſt bon de faire voir à notre Ecrivain, que non-ſeulement il eſt poſſible qu'une cauſe naturelle concoure en quelque maniere par une influence phyſique à la production d'un evenement miraculeux, ſi Dieu juge à propos de s'en ſervir ; mais que l'on peut dire qu'il y en a actuellement des exemples ſi non déciſifs au moins très-plauſibles. Je ne ferai que tranſcrire ce que je trouve dans un memoire dreſſé il y a déja plus d'un an contre les Convulſions avec pluſieurs autres qui ſont demeurés manuſcrits.

Quelqu'un s'étant ſervi de cette raiſon, comme notre Ecrivain, en faveur des Convulſions miracles, que tout moyen qui influe comme cauſe phyſique dans un effet miraculeux, (car on avoit déja forcé les Convulſioniſtes à ſe mettre dans ce retranchement) étoit auſſi certainement de Dieu & miracle que l'effet miraculeux. Ce manuſcrit que j'ai ſous la main, répond en ces termes :

Je ne vois pas que l'on ſoit bien fondé à prendre abſolument l'affirmative, quoique cela ſoit vrai en certains cas ; car ne peut-on pas dire que les bourreaux ſont cauſe phyſique des ſouffrances, dont Dieu ſe ſert pour faire des Martyrs ?

Ne doit-on pas dire que tous les aſcendans dans la Genealogie de J. C. donnée par S. Mathieu & S. Luc, concourent comme cauſe phyſique à ſa generation ſelon la chair par la ſainte Vierge dont le ſang ſert à former ſon corps, puiſque c'eſt par ce concours qu'il eſt vraiment de la race d'Abraham, & fils de David, comme il doit l'être, pour réunir tous les caracteres du Meſſie ? or il eſt évident que Dieu l'auteur de ce grand miracle de la formation d'un Dieu homme dans le ſein de la Vierge, n'eſt pas l'auteur de l'inceſte de Juda avec Thamar, dont eſt venu Pharés un des ayeux de J. C. Il ſe trouve donc des exemples de moyens phyſiques de miracles & de grands miracles, qui ne ſont pas eux-mêmes l'œuvre de Dieu comme les miracles.

En vain diſtingueroit-on ce qu'il y a de phyſique dans le crime de Juda du crime même, pour rendre Dieu auteur de ce phyſique qui eſt bon en ſoi, & qui ne devient mauvais que dans l'abus qui en a été fait par ce Patriarche en tranſgreſſant l'ordre ;

car en disant que Dieu qui est certainement l'auteur de quelque opération miraculeuse, peut ne l'être pas du moyen même physique, qui y concourt par une influence réelle, je n'ai garde de prétendre que Dieu l'auteur de tout bien ne le soit pas de tout le physique du moyen, je veux dire seulement qu'il ne l'est pas en la maniere dont il l'est d'un miracle, & que ce n'est pas toujours à une volonté particuliere qu'il faut attribuer le moyen qui entre pour quelque chose comme cause physique dans l'opération singuliere & miraculeuse que Dieu produit contre les régles ordinaires de la nature, & qu'il peut en produisant cette opération singuliere & miraculeuse, se servir de ce que la nature produit par elle-même, ou de ce que les hommes & les démons font souvent de leur gré, dans des vuës même toutes contraires, en la maniere qu'il fait servir les crimes à ses desseins de Justice ou de misericorde, sans faire ces crimes.

Que si l'on se retranche à prétendre que le concours criminel de quelques-uns des Ancêtres de J. C. à la formation de son corps dans le sein de la Vierge, n'est qu'un concours éloigné; je supplierai qu'on me dise pourquoi Dieu qui peut se servir d'une cause physique très-éloignée pour produire un effet qui est miraculeux en soi, sans avoir operé cette cause éloignée pour la production de ce miracle par une volonté particuliere, comme le miracle, ne pourra pas se servir d'une cause physique prochaine & immediate, sans l'avoir mise lui-même en œuvre par une volonté particuliere?

Le même Ecrit cite pour troisiéme exemple la production d'un homme par la concupiscence, qui pour être un miracle journalier n'en est pas moins propre à faire voir que Dieu peut employer pour un effet miraculeux & qui dépend de sa seule volonté, un moyen qu'il ne fait pas lui-même comme l'effet qui en résulte.

S. Augustin dit en cent endroits, & l'expérience ne le prouve que trop, que tous les hommes qui naissent d'Adam depuis le peché viennent par la concupiscence; & il entend par la concupiscence, non le peché qui en est la suite par le consentement que la volonté y donne, mais le desordre seul des sens qui le cause quand on y consent: *non invenio*, dit ce Pere, de pecc. orig. c. 36. *sine pruriente libidine concumbentem, sicut non invenio sine dolore & gemitu parturientem.* J. C. seul a le privilege de n'avoir pas une chair de peché, mais la seule ressemblance de cette chair, *in similitudinem carnis peccati*, & c'est par cette raison qu'elle ne vient pas, comme celle de tous les autres hommes, de la concupiscence, *non de carnis concupiscentia.* La Sainte Vierge dont J. C. a pris sa chair, ne l'ayant

Oper. imperf. liv. 6. c. 35.

pas

pas formé dans son sein par la concupiscence, quoiqu'elle eut elle-même une chair de peché : *Fuit in Maria corpore carnalis materia, unde sumpsit carnem Christus, sed non in ea Christum carnalis concupiscentia seminavit; unde ille natus est ex carne cum carne, in similitudine tamen carnis peccati : non sicut alii homines in carne peccati.* La concupiscence qui n'est pas péché influe donc dans la production de tous les enfans d'Adam pecheur; elle en est comme cause physique au moins en partie, & c'est elle qui fait que la chair qui est bonne de soi, devient une chair de péché : *Hinc est*, dit le même Saint Augustin, *quod infantes qui peccare non possunt, non tamen sine peccati contagione nascuntur .... ecce de qua trahitur originale peccatum; ecce per quam nasci voluit, qui venit non suum ferre, sed nostrum auferre peccatum.*

Cap. 22. p. 1334.

De pec. orig. c. 37.

Oper. imperf. l. 2. c. 42.

Or cette même concupiscence sans être péché ne vient pas de Dieu; elle nous porte au péché, nous en avons honte lors même que nous en usons bien, elle fait gémir la vertu, en un mot elle est mauvaise, & il faut sans cesse lui résister; c'est la doctrine de l'Eglise établie au long par Saint Augustin contre Julien. Il y a donc de mauvais principes même physiques, dont la sagesse de Dieu fait usage pour certains effets surprenans qu'on a droit de regarder comme de vrais miracles, quoique dans l'ordre de la nature. Pourquoi ne dirons-nous pas la même chose des opérations qui demandent une volonté particuliere de Dieu, qui se montre supérieur à l'ordre naturel? car il n'y a pas plus de raison de nier l'un que l'autre, & s'il peut employer pour une opération que lui seul peut faire, quoique selon les loix communes qu'il a établies dans la nature, une cause qui par le désordre qu'elle renferme, ne peut être de lui, il le peut également pour une opération au dessus des loix communes de la nature. Or il est démontré qu'il peut faire l'un par ce qui arrive tous les jours, & c'est même par-là que le mariage est loüable, en ce que l'on y fait un bon usage d'une chose mauvaise, *malo bene utitur. Absit ut laudem malum quo caro concupiscit adversus spiritum, sine quo malo quisquam hominum non potest nasci, cujus mali bonus usus laudatur in concubitu conjugali.*

Car je ne suis nullement frappé de ce que j'ai entendu dire à un homme habile, mais prévenu en faveur des Convulsions, à qui cette difficulté fut proposée, que la cause physique de la génération dans l'homme même pécheur, est la fécondité naturelle qui est un bien du Créateur; la difficulté restant toute entiere après cette réponse, dès qu'il est constant, comme il l'est par toute sorte de raisons, que cette fécondité n'est mise en œuvre depuis le péché, que par la concupiscence, c'est-à-dire, par cette pente violente qui nous entraîne comme malgré nous vers les biens sensibles; car il en ré-

fulte toujours que la concupiscence est cause au moins en partie de la génération, & que par conséquent une chose que Dieu ne fait point, peut entrer pour sa part comme principe physique, dans la production d'un être qui doit être attribué à la toute-puissance de Dieu, ce qui dès-là peut avoir son application sur un effet superieur à la nature, comme il l'a par rapport à celui qui n'est que dans l'ordre naturel. Si cela n'est pas suffisamment appuyé par les exemples que j'ai apportés, pour l'affirmer avec certitude, au moins ne niera-t'on pas que cela ne le soit assez, pour qu'on ne puisse regarder le principe contraire, que tout ce qui contribue à un miracle comme cause physique, est miracle, comme évident à tout égard & absolument incontestable ; de sorte qu'en s'appuyant sur lui seul, on soit en droit de ne faire aucun cas des difficultez les plus fortes, à cause de la lumiere & de l'évidence qu'il répand sur tout ce à quoi il peut être appliqué, & qu'il s'en faut bien que cette évidence prétendue ne soit aussi solidement établie que celle qui assûre la création du monde par le Tout puissant, & la possibilité de la résurrection par le fait de la résurrection de Lazare & d'autres semblables vérités qu'aucune difficulté n'empêche de croire.

En voilà assez sur cette proposition que notre Laïc appelle la majeure ; il passe ensuite à la mineure, & il dit qu'il est aisé de prouver que des guérisons miraculeuses ont eû des Convulsions pour cause physique ; & prouver dans son idée, ce n'est rien moins que démontrer, comme on démontre que Lazare est ressuscité ; car il ne faut pas perdre cela de vûë.

Pour moi je ne trouve pas que cette preuve soit si aisée ; car premierement, des guérisons de l'ame qui sont certainement les plus admirables en fait de guérisons miraculeuses, ne peuvent avoir des Convulsions pour cause physique ; ce qui, je crois, n'a nul besoin d'être prouvé.

Secondement, quelle peut être dans aucune guérison miraculeuse des corps l'influence physique de ces Convulsions, qui tendent plûtôt à la destruction de l'homme qu'à sa conservation, telles que sont celles de se heurter violemment la tête contre les murs, de se faire marcher sur le ventre & sur la gorge, de se faire presser de tout le poids de plusieurs hommes, tirer le sein, écarteler, enfoncer des épingles dans la tête, frapper par tout le corps des milliers de coups chaque séance, assommer, s'il étoit possible, avec de gros bâtons sur les os, pendre à un clou à crochet, crucifier ? Conçoit-on que manger des charbons ardens, lire les yeux bandés par le moyen de son nez, & toute autre singerie qu'une imagination vivement frappée aura inventée en ce genre, puisse

influer physiquement dans la guérison de quelque maladie que ce soit? Cela est si certain, qu'un Convulsioniste de bonne foi, qui vient de donner une seconde partie d'éclaircissemens sur les miracles & les Convulsions dont on auroit pû se passer, nie absolument, contre le sentiment de notre Laïc, qu'il y ait aucune proportion entre les Convulsions, & les Miracles: *Qui dira, par exemple*, ce sont ses paroles, *que des mouvemens du corps les plus violens ayent de leur nature aucune proportion avec la guerison de descentes inveterées, & qui a jamais oui dire qu'en s'agitant & remuant beaucoup, l'on puisse recouvrer la vûë & l'ouye, s'allonger une jambe, se guerir d'un cancer, &c? En verité l'on a honte de s'amuser à réfuter des pensées si bizarres & si contraires au sens commun*; c'est un Convulsioniste qui en traite ainsi un autre. Je n'aurois pas osé en tant dire.

Il faudra donc se retrancher à certaines Convulsions, quand on voudra en faire des causes physiques des guérisons miraculeuses; & dès-là, quelle preuve aura-t'on que les autres Convulsions ayent la même force? Car c'est une imagination de croire que les Convusions fassent un tout, ou comme l'on veut parler, une œuvre; de sorte qu'il *suffise de trouver une seule guérison produite physiquement par les Convulsions, pour en prouver la divinité*, comme le prétend notre Laïc: Page 17. chaque Convulsion est isolée, aucune n'a de liaison necessaire avec une autre, & celle de Marie-Madelaine Bridan, par exemple, est aussi differente de la Convulsion de Marie-Anne Vasereau, que la maladie de l'une est differente de la maladie de l'autre. Ainsi quand on auroit prouvé que quelqu'une auroit été principe physique de guérison, on ne seroit pas plus en droit de conclure la même chose de toute autre Convulsion par rapport à une autre guérison, que l'on seroit en droit de conclure que toutes les pluyes viennent d'un vent miraculeux, ou d'un nuage excité extraordinairement par une volonté de Dieu particuliere, parce qu'il en est une de cette espece rapportée au troisiéme Livre des Rois, c. 18. v. 45. que les prieres d'Elie ont mérité pour le Royaume d'Israël au tems d'Achab.

Mais comment prouver même d'une seule convulsion qu'elle soit cause physique d'une guérison miraculeuse? S'il n'étoit question que de conjectures, cela pourroit peut-être se passer: mais quand on parle de preuve, & de preuve démonstrative, il faudroit voir avec évidence quels sont les differens ressorts qui forment ces mouvemens convulsifs, souvent très-irreguliers & très-bizarres, quel rapport ils ont avec la maladie, dont on prétend qu'ils délivrent comme cause physique, en connoître au juste tous les principes, & pouvoir les développer pour faire connoître aux

autres ce dont on se seroit pleinement instruit soi-même ; & qui est-ce qui peut s'en flatter, même parmi les maîtres de l'Art, qui raisonnent presque toujours sur des vraies-semblances, quand il s'agit de fixer au juste la cause physique des maladies les plus communes, & les moyens de les guérir, qui n'ont gueres connu dans les commencemens, & qui ne connoissent peut-être pas trop encore quel est le principe des agitations surprenantes de nos Convulsionnaires ? il restera toujours, quoi que l'on fasse, quelque obscurité à cet égard ; la maladie pourra n'avoir pas été bien connue, la guérison sera incertaine ; & dans tel cas où on n'aura aucune difficulté ni sur la maladie, ni sur la guérison, on ne verra pas sans nuage quels ont été les raports des mouvemens convulsifs à l'une & à l'autre. Notre Laïc n'en disconvient pas. *J'accorderai*, dit-il, *à M. De L... s'il le veut, que dans ce cas la cause physique est plus obscure que l'effet.* Je demande où sera donc alors la démonstration ? Si ce n'est qu'on en établisse une espece tout exprès en faveur des convulsions, dans laquelle l'obscurité devienne nécessaire.

Page 15.

Je sçai que l'on procede quelquefois de ce qui est clair à ce qui ne l'est pas, *a noto ad non notum*, comme dit élegamment notre Auteur ; mais cette maniere de procéder ne forme de démonstration que quand la liaison de l'effet connu à la cause qui ne l'est pas, devient si claire, qu'il n'est pas possible de donner à cet effet une autre cause ; mais s'il reste de l'obscurité dans la liaison de l'effet avec la cause, personne ne s'avise de dire qu'il y ait rien de démontré. Puis donc qu'on avoue cette obscurité, quelque évidence qu'il y ait sur la maladie & sur la guérison miraculeuse, on ne démontrera jamais que les convulsions soient causes physiques de cette guérison.

Mais il est inutile de raisonner : notre Auteur avoue ici beaucoup plus qu'on ne lui demande : *Les convulsions*, dit-il, *ne paroissent point destinées à produire des guérisons.* On lui avoit dit dans la Réponse au Plan, *que plusieurs mouvemens des Convulsionaires étoient tout-à-fait indifferens à la guérison des malades ; que plusieurs même étoient plus propres à l'empêcher qu'à la produire ; cela ne prouve rien*, répond-t'il, *je dis même plus, & j'avance que dans le très-grand nombre de nos Convulsionaires, il n'y a pas un mouvement qui contribue à la guérison.*

Page 17.

Page 18.

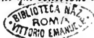
Cependant il va se démener du mieux qu'il pourra pour faire voir que ses convulsions contribuent à la guérison, au moins dans quelques-uns des Convulsionnaires : cela sera fort inutile, comme je l'ai fait observer, pour diviniser toutes les convulsions, qui ne sont non plus de nature à former un tout, que les maladies qu'on prétend qu'elles guérissent : mais n'importe ; ceux

qui ont mis dans leur tête de regarder les convulsions comme une œuvre unique dans la multitude des Convulsionnaires, y pourront trouver de quoi relever le grand nombre de celles qui n'ont rien d'aussi décisif qu'un miracle de guérison. Cela suffit à notre Laïc qui a en tout ceci plus d'un dessein : *Nos convulsions*, dit-il, *doivent être regardées comme une nouvelle mission donnée à un Prophete pour reprendre, corriger, prédire par paroles & par signes.* Une *nouvelle mission* doit être prouvée par des miracles ; mais il n'est pas juste d'exiger que le Prophete qui a cette *nouvelle mission*, ne fasse que des miracles : les guerisons qui guérissent assurent la mission, les autres qui ne sont que pour instruire, & en cela plus utiles, tirent leur autorité de celles qui guérissent : ainsi toutes les convulsions, de quelque sorte qu'elles soient, se trouvent divinisées. Page 17.

Mais s'il n'y a pas de convulsions qui guérissent, ou au moins pour ne laisser rien à desirer à la modestie de l'expression, si cela ne se peut établir d'une maniere à lever toute obscurité, en supposant même la liaison de toutes ensemble, que devient la mission de ces nouveaux Prophetes en convulsions, qui n'est établie que sur de tels miracles ?

Il seroit peut être convenable de s'élever avec force contre la témerité d'un Ecrivain, qui ose dans le sein de l'Eglise Catholique, lever l'étendart d'*une nouvelle mission* donnée à quelque Prophete *pour reprendre*, comme s'il n'étoit pas clairement marqué dans l'Evangile par J. C. même & par les Apôtres, qui sont ceux que nous devons écouter, & que le ministere par lequel l'instruction peut être transmise, & qui doit durer autant que l'Eglise, qui ne peut cesser d'avoir J. C. pour maître & pour conducteur, leur est si propre, qu'on doit regarder comme voleurs, c'est-à-dire comme intrus tous ceux qui s'en emparent d'eux-mêmes, sous le prétexte de quelque autre *mission* ; mais j'aime mieux supposer que ce n'est-là qu'une parole échappée, qui a dans l'esprit de son Auteur qui s'exprime mal, un sens tout différent de celui qu'elle présente, parce que je ne puis m'imaginer qu'il veuille ni abolir le ministere établi par J. C. pour l'instruction, ni introduire le mélange odieux d'aucun autre.

Je me contente de lui faire observer qu'*une nouvelle mission* qui n'a pour fondement que les Convulsions, causes physiques des guérisons miraculeuses, est appuyée sur un fondement bien leger, bien incertain & bien faux, puisque de son aveu, *la cause physique* qui est la Convulsion, *est plus obscure que l'effet* qui est la guérison, *que les Convulsions ne paroissent point du tout destinées à produire des guérisons ; & que dans le très-grand nombre de Convulsionnaires, il n'y a pas un mouvement qui contribue à la guérison.* Page 15. Page 17. Page 18.



Après cela les recherches sur la part que peuvent avoir les Convulsions de M. l'Abbé de Bescheran, de Marie-Madelaine Bridan, de Marie-Anne Vasereau & des autres à leur maladie & à leur guérison ne sont nullement nécessaires.

Je ne puis cependant m'empêcher de dire que le rapport physique de cause à l'effet n'est rien moins que démontré dans toutes, & qu'à suivre la raison, on y verroit tout le contraire dans plusieurs.

On nous envoye sur l'état de M. l'Abbé de Bescheran à l'Acte qu'il en dressa le quatorze Avril mil sept cens trente-deux à Saint Lazare, rapporté dans les Nouvelles Ecclesiastiques du 12. Juin; mais cet Acte en énonçant le mieux où il se trouve; c'est-à-dire, l'os du femur remis dans sa cavité, la rotule remontée, la jambe grossie, les doigts du pied malade capables d'un mouvement qu'ils n'avoient pas, & le talon en état de poser librement à terre, ne dit point que les Convulsions soient cause physique de ce mieux; & quand il le diroit, M. l'Abbé de Bescheran me permettroit de ne le pas croire, parce que rien n'est plus commun que de voir des malades attribuer leur guérison à ce qui n'y contribua jamais; ce que les Medecins même font presque aussi souvent que les malades par la prévention qu'ils ont pour certains remedes jusques dans les maladies les plus communes, comme il est démontré par l'experience. Il n'est donc pas étonnant que quelques-uns ayent dit en le voyant sur la Tombe, *que s'ils avoient le pouvoir de donner aux esprits le même cours que celui qu'ils admiroient dans cet Abbé, il n'y a point de guérisons qu'ils ne pussent opérer.* Page 19.

La nouveauté du spectacle, & plusieurs autres raisons pouvoient donner lieu à de tels discours, que l'esperance en la bonté de Dieu pour un miracle soûtenoit; mais tous ne s'exprimoient pas de la même maniere, de l'aveu de notre Laïc, & je sçai qu'il y en avoit un grand nombre qui pensoient autrement, & l'évenement les a justifiés, puisqu'enfin M. l'Abbé de Bescheran n'est pas parvenu à une guérison parfaite: malgré *le cours donné*, disoient-ils, *aux esprits*, avec lequel *il n'y a point de guérison qu'ils ne pussent opérer:* & en effet quel rapport conçoit-on entre la guérison d'une jambe foible, ou le remplacement de la rotule, & des contorsions, des grimaces, des envies de mordre, & plusieurs autres mouvemens peu gracieux que nous avons vûs dans M. l'Abbé de Bescheran sur la Tombe? Si Dieu en avoit été le principe immédiat par miracle, les auroit-il fait si hideux & si ressemblans à ceux dont l'origine est toute différente? Mais n'allons pas plus avant, il suffit

qu'il n'y ait rien là qui démontre que les mouvemens convulsifs soient cause physique de la guérison, même imparfaite, qui les auroit suivie.

Rien n'est plus clair dans les Convulsions de Marie-Madelaine Bridan, de Marie-Anne Vasereau, de François Bingan, Madelaine Geofroi, Denise Duclos & les autres, dont notre Laïc est frappé, & quoique la relation de leur guérison *soit bien circonstanciée*, M. de L.... *ne sera pas moins raisonnable qu'il est s'il doute*, qu'il faille en faire l'honneur aux Convulsions, parce qu'en supposant même la verité des faits, on ne doit croire sur le rapport de la Convulsion comme cause à la guérison comme effet, qu'à l'évidence ou à la révelation, dont aucune des relations ne peut s'autoriser; car il n'y a pas d'apparence que le témoignage de quelques-unes de ces Convulsionnaires qui attestent ce rapport dans leur relation, tienne lieu de l'une ou de l'autre, ou qu'on ose dire qu'il y mette en effet ce rapport de l'effet à la cause, s'il n'y est pas. Page 2**

Ainsi à toutes ces interrogations que forme notre Laïc, *M. de L.... voudroit-il entreprendre de prouver que de tous les mouvemens convulsifs de Marie-Madelaine Bridan, aucun n'a eu rapport immediat à sa guérison? comment s'y prendroit-il pour séparer de la Convulsion, le soulagement que la malade sentoit.... pourroit-il prouver,.. comment détruiroit-il*, &c. Page 204

M. de L.. n'a qu'à répondre que ce n'est pas à lui à prouver, qu'il attend des preuves du prétendu rapport des Convulsions à la guérison telles qu'on les a promises, c'est-à-dire, qui soient aussi claires que les premiers principes, pour forcer les Contradicteurs de se rendre à la lumiere qui les déclare divines malgré les plus grandes difficultés, & que ces *voudroit-il*, & *comment s'y prendroit-il*, *&c.* ne sont pas des preuves : il n'a qu'à répondre qu'il ignore ces rapports de cause & d'effet contre les Convulsions & la guérison, & qu'il est fondé à les ignorer par la varieté des sentimens entre les maîtres de l'art, qu'il constate lui-même dans ses Réflexions, qu'il paroît même que quelques-uns des mouvemens convulsifs seroient plus propres à empêcher la guérison de quelques-unes de ces maladies, telles que sont les descentes dont étoient attaquées Marie-Anne Vasereau, Madelaine Geofroy & Denise Duclos, qu'à la leur procurer comme cause physique qui y influe, que l'Auteur des Réflexions est contraint d'en convenir; il n'a enfin qu'à répondre qu'il n'est pas plus raisonnable de penser que ces guérisons se sont faites par des Convulsions, comme principe physique, parce que ces Convulsions ont precedé la

guérison, qu'il le seroit de dire qu'elles se sont faites par les violentes douleurs qu'elles avouent toutes avoir senties avant que d'être guéries, ou par différens symptomes qui ont precedé la guérison selon leurs relations, tels que sont dans Marie-Anne Vasereau des coliques, dans Madelaine Geofroi des vomissemens, dans Denise Duclos des évanouissemens.

Trois. Rec. Page 31. Page 53. Page 56.

En vain y chercheroit-on de la différence, en prétendant que ces différens symptomes & ces douleurs qui précedent, sont les maladies mêmes dont les Convulsionnaires sont délivrées. Car c'est precisément ce que je prétens aussi des Convulsions qui sont en effet des maladies aussi serieuses au moins que toutes les autres, & d'autant plus difficiles à guerir qu'on se persuade plus fortement qu'elles sont une faveur du Ciel, en cela extraordinaire qu'elle est accordée par miracle, & qu'on en fait un moyen de guerison pour toutes les autres, ou peut-être qu'on les craint davantage, & que l'imagination en est plus vivement frappée; & de-là vient apparemment que plusieurs n'en guérissent pas en même-tems que de leurs autres infirmitez, que quelques-uns mêmes en ont vis-à-vis de rien, sans être malades, ou pour d'autres à ce qu'ils imaginent, ce qui est sans exemple dans l'antiquité, & dont il n'est pas possible de donner de bonnes raisons.

J'oubliois de dire un mot de la petite Dusson, que notre Laïc a mis en tête de tous les exemples qu'il rapporte des Convulsions causes physiques de guerisons, & qu'il dit entrer *dans les grands desseins de Dieu en opérant l'œuvre de la nouvelle Mission*, de ces Prophétes envoyez extraordinairement *pour reprendre.*

Page 17.

Je ne crois pourtant pas que cet exemple fasse une grande impression : la petite Dusson est une jeune fille, Coëffeuse de son métier, qui parut il y a deux ans sur le Tombeau de M. Pâris, d'un air à donner quelque soupçon aux amis même de la verité. Elle fut enfermée à l'Hôpital par ordre du Magistrat: je ne sçai si l'exposition simple des craintes de ces personnes bien disposées pour le Tombeau, quoique sans dessein de lui nuire, n'y contribua pas; mais je sçai que la pauvre fille souffrit très-impatiemment cette humiliation : elle n'étoit pas coupable des fautes grossieres qu'on lui prêta, comme j'en suis bien informé; mais elle n'étoit pas arrivée à ce degré de vertu que Dieu donne pour l'ordinaire à ceux qu'il destine par de grandes épreuves à quelque nouvelle œuvre. Gens très-dignes de foi lui ont trouvé plus que de l'amertume dans le cœur contre ces personnes qu'elle croyoit avoir occasionné sa détention, quoique d'une maniere très-innocente. Ni le long tems qui s'étoit écoulé depuis, ni la

liberté

liberté dont elle jouissoit, ni même les secours qu'elle convenoit en avoir reçûs, pour reparer en quelque sorte cet outrage, dont d'autres qu'elles étoient coupables, n'avoient pû la calmer: elle prétendoit des secours beaucoup plus considerables, & c'étoit avec ces dispositions qu'elle entroit dans ses extases, & qu'elle se mêloit, après des gambades peu décentes, de découvrir des choses cachées, & de prédire l'avenir. Aussi ne voit-on pas que sa guérison ait fort avancé; notre Ecrivain même se réduit à dire, qu'après ses premieres convulsions, elle fut guerie d'*un vomissement*, infirmité qui cesse assez sans remede après un certain tems, dont par consequent on n'est pas en droit de conclure avec certitude que les agitations ayent été le remede physique : il ajoute qu'après de nouvelles convulsions, *elle cessa de dandiner en marchant.* Je ne sçai si c'est sérieusement qu'il ose parler d'une chose si légere comme d'un miracle, qui supposé même qu'il fût causé physiquement par les mouvemens convulsifs, pourroit établir la *nouvelle mission* à laquelle, dit-on, ce qui est horrible à penser, *Dieu vouloit disposer ses serviteurs par des miracles.* Ce qui est certain, c'est qu'après plus de dix-huit mois de convulsions, cette fille est restée dans l'infirmité, dont elle eût le plus souhaité d'être guerie, à peu près comme elle étoit auparavant; que ses jambes, qu'elle a montrées à quiconque les a voulu voir, sont également crochues (car il faut être bien pénétrant pour appercevoir le petit mieux venté quelquefois par des Convulsionnistes qui le desiroient) & que ne sçachant plus trop elle-même que dire & penser sur son état, & peut-être forcée, tant par certains retranchemens ou changemens de secours & de protections, que par une multitude de pensées étranges dont le démon seul est l'auteur, elle vint trouver il y a quelques mois M. le Curé de S. Nicolas-des-Champs, sur la Paroisse duquel elle avoit été d'abord, & qu'elle demanda à être exorcisée; elle ignore donc elle-même qu'elle soit sous la main de Dieu par miracle, ou plûtôt elle sçait qu'elle n'y est pas. Voilà cependant ce que l'on produit dans le public, comme une demonstration sans replique d'opération miraculeuse, que Dieu lui-même fait pour attester l'influence physique des Convulsions dans un miracle, & autoriser *une Mission nouvelle.* On ne craint pas de dire qu'avec cela on est aussi bien fondé à mépriser toute difficulté qu'on l'est à s'élever au-dessus de celles par lesquelles l'incredule attaque la resurrection des morts, quand on lui montre dans l'Evangile le fait de la resurrection de Lazare. Il est triste d'être obligé de réfuter serieusement de pareilles prétentions.

Il faut pourtant avant que de quitter absolument la matiere de l'influence des Convulsions dans les miracles, que j'examine ce que dit encore cet Auteur sur l'Argument qu'il prétend tirer en faveur de la divinité des Convulsions, reduites à la condition de causes morales des guérisons miraculeuses; car quoiqu'il
Page 14. convienne que *tout ce qui contribue à un miracle n'est pas un miracle:*
Page 21. que Dieu *peut y employer les choses même qu'il ne fait pas, comme les cri-*
Page 17. *mes*, pour convertir; qu'une cause morale ou occasionnelle de
Page 22. guérison miraculeuse peut ne pas être divine; cependant il prétend que *dans les cas où les Convulsions ne seroient que cause morale ou occasionnelle des guérisons, ces guérisons ne seroient pas moins une preuve de la divinité de l'œuvre des Convulsions*; c'est un galimatias qu'il est difficile de débrouiller, il veut pourtant le prouver, mais *plus négativement que positivement*, ce sont ses termes; cela s'appelle ne vouloir rien perdre en faveur des Convulsions.

Mais n'auroit-il pas mieux vallu laisser cette prétendue preuve? car pourquoi les Convulsions ne deviendront-elles pas occasion de miracle sans être miracle, si les crimes mêmes, ce
Page 14. qu'il avoue, en peuvent être l'occasion? *Frapper les eaux pour les changer en sang, la mer pour qu'elle s'ouvre, le rocher pour qu'il en sorte de l'eau*, dit lui-même notre Ecrivain, *tenir les mains élevées pour que le peuple Hebreu soit vainqueur, faire un serpent d'airain pour guerir les maladies, se laver dans le Jourdain, se jetter dans la piscine pour être guéri, se coucher sur un mort pour le ressusciter:* toutes ces actions sans être des miracles en occasionnent, & Dieu ne pourra pas saisir des agitations du corps ou naturelles, ou qu'il aura permis au démon d'exciter, pour operer des merveilles de guérison contre l'attente même du démon? *Il y auroit donc*, dit-il, *de la liaison entre l'œuvre du démon & l'œuvre de Dieu*; je répons qu'il y auroit la liaison qui se trouve entre frapper les eaux & les changer en sang, la mer pour qu'elle s'ouvre, le rocher pour qu'il en sorte de l'eau, c'est-à-dire, une liaison que Dieu y auroit mise, qui n'est qu'une liaison de succession, parce que l'œuvre de Dieu succederoit à l'œuvre du démon qui auroit précedé. Quel est sur cela l'inconvenient? si cette liaison étoit un effet de la correspondance & de la conformité de sentimens, l'idée seule en seroit injurieuse; mais une liaison de misericorde toute gratuite que Dieu y met par bonté, que le démon n'a pas même prévûe, qu'il déteste quand il la voit & dont il enrage, quel en est le danger? & peut-on douter qu'elle ne soit effective quand on voit l'attention de Dieu sur ses élûs, & comment tout leur réussit jusques aux plus grands crimes, qui servent enfin à les humilier & à les confondre, de

forte qu'ils furpaffent en vertus beaucoup de Juftes? Et quand on penfe que le plus grand de tous les crimes qui eft celui d'avoir crucifié J. C. infpiré aux Juifs par la malice du démon, eft devenu dans les mains de Dieu une fource de falut & de benedictions, l'aveu d'une telle liaifon ne devient-il pas une verité capitale, puifque ce n'eft autre chofe que de dire, que Dieu eft affez bon pour tirer le bien du mal même que le démon fait?

Mais Dieu *induiroit en erreur & nous forceroit*, continue notre Laïc perdu dans fon peu de Theologie, *de lui attribuer l'œuvre du démon, ou d'attribuer au démon l'œuvre de Dieu.*

Crainte chimerique. Ce n'eft point induire en erreur, & donner occafion de croire qu'une chofe a le même principe qu'une autre que de la mettre après cette autre. On doit fçavoir que deux chofes contigues peuvent être fort differentes, & il n'y a perfonne qui n'en convienne quand il n'eft aveuglé par aucune paffion; ainfi il n'eft pas plus à craindre qu'un malade qui a été demander à Dieu fa guérifon, & qui commence par avoir des Convulfions, attribue à Dieu faifant un miracle, les Convulfions qu'il a avant que d'être guéri, lors même que Dieu lui accorde enfuite fa guérifon par un miracle, s'il penfe comme il faut penfer, qu'il y a à craindre qu'un pécheur qui fent la vanité des chofes du monde après l'enlevement injufte de fes biens ou de fon honneur, & qui pénetré de ces fentimens fe convertit de tout le cœur, attribue à Dieu cet enlevement injufte par un miracle, parce que c'eft un grand miracle que fa converfion. Il peut ne pas faire attention à l'injuftice des hommes; il le doit même, & ne confiderer dans la privation de fes biens que le moyen que Dieu y a attaché pour le tourner vers lui; mais il ne dira pas pour cela qu'un enlevement, qui n'eft qu'une fuite naturelle de la cupidité des hommes, foit un miracle, parce que Dieu s'en eft fervi pour en faire un dans fon cœur; il ne l'aimera pas même cet enlevement, comme étant fait par les hommes, parce que ce n'eft pas à cet égard qu'il eft aimable; ainfi tous les petits raifonnemens de notre Ecrivain Laïc tombent & s'annéantiffent, quand il dit que fi des Convulfions fuivies de guérifons miraculeufes n'étoient pas de Dieu, comme les guérifons, on feroit forcé d'aimer ce qui ne feroit pas de Dieu; car cela n'eft pas plus jufte, que fi un malade guéri après un tranfport au cerveau, difoit qu'il eft forcé d'aimer ce tranfport. David ne devoit pas aimer la pefte par laquelle il fatisfit à la juftice de Dieu: Nabuchodonofor ne devoit pas aimer la condition de bête où il fut reduit pour fes crimes; c'eft qu'il y a des chofes qui ne doivent pas être Pag. 13.

aimées en elles mêmes, mais seulement sous le rapport unique qui les rend aimables, & il faut même que ce rapport soit constant : or quoi de moins constant que le prétendu rapport des Convulsions à la guerison ? Notre Auteur ose dire qu'on *n'obtient presque plus de guérisons que par les Convulsions.* Il sçait cependant bien qu'entre les guérisons des recueils il y en a beaucoup plus sans Convulsions qu'avec Convulsions. Pourquoi donc un malade ne pourroit-il pas desirer d'être guéri sans Convulsions ? Rien ne le contraint de jetter ses regards sur des agitations si tristes. Il n'en est pas des Convulsions comme de la privation des biens par rapport à un avare pour sa conversion. Cette privation est bonne en elle-même, & plus encore considerée du côté de Dieu ; ainsi il faut, s'il en est privé, qu'il en aime la privation, sans quoi il ne sera jamais solidement converti. Mais n'y a-t'il pas d'autre moyen d'être guéri de ses maladies que par les Convulsions ? Et dans l'incertitude de leur principe immédiat, si c'est l'imagination, la maladie, le demon qui les cause, il est de la droite raison de tourner ses désirs sur tout autre moyen que celui-là pour être guéri. Le bon Laïc ne peut souffrir qu'on soupçonne seulement les Convulsions de venir du demon, si elles sont suivies de guerisons miraculeuses. Il veut pourtant bien que l'on pense que *le demon pour contrequarrer & détruire, ou au moins éluder & obscurcir les miracles, ait entrepris d'obséder le très-grand nombre de personnes qui alloient à la Tombe; je ne vois rien là*, dit-il, *qui ne convienne fort à la malice de Satan* : Eh ! que lui dit-on autre chose, en se restraignant même à un petit nombre ? Il se fâche ensuite contre ceux qui veulent que *Dieu autorise cette vexation, & qu'il la canonise même en operant des miracles par ces mouvemens d'obsession :* mais Dieu autorisoit-il les vexations faites par le demon aux possedez de l'Evangile par les miracles de guérison qu'il operoit en leur faveur ? Autorisoit-il celles que Pharaon faisoit aux Israelites en Egypte par les miracles des Magiciens de ce Prince ? les canonisoit-il en permettant que ces miracles suivissent ceux de Moyse, qu'ils les obscurcissent même dans une occasion critique ? *Dieu sans doute peut permettre au demon*, c'est notre bon Laïc qui le dit lui-même, *de lutter contre lui ; les Magiciens de Pharaon, Simon le Magicien, Appollonius de Thiane en sont des preuves* ; mais, ajoûte-t'il, Dieu ne le *permet* que pour sa plus grande gloire, & pour faire éclater davantage *sa puissance, soit en imposant silence à Satan, comme il fit par Moyse, soit en detruisant ses prestiges*, comme il fit ceux de Simon le Magicien, *ou en faisant des miracles qu'il ne peut faire.*

C'est précisément tout ce que nous prétendons des miracles

Page 23.
Page 24.

qui suivent des Convulsions dont le demon soit le principe. S'il y en a de tels qu'on ne puisse contester raisonnablement, Dieu ne met ces miracles à la suite des Convulsions que pour manifester sa gloire & sa puissance. Mais comment & quand ? Il faut attendre les momens marquez dans sa sagesse, sans oser les prévenir par une témerité sacrilege. Si les Egyptiens avoient voulu juger de la verité de la mission de Moyse après le premier miracle des Magiciens de Pharaon, ou même après le second & le troisiéme que Dieu permit qu'ils fissent, ils n'auroient peut-être pas jugé avec équité, ou du moins ne l'auroient-ils pas fait avec autant d'assurance ; ce ne fut qu'au quatriéme que le nuage fut levé entierement. C'est-là le modele que nous devons suivre. Encore un peu de tems, & on sera honteux d'avoir donné credit à des choses aussi deshonorantes pour la cause de l'appel que les Convulsions, & Dieu alors ne conservant dans toute cette affaire que ce qui est de lui ou pour lui, on n'aura pas plus de droit d'autoriser les Convulsions par les miracles qui auront été faits par les mains des Convulsionnaires, si toute discussion faite, il en reste quelqu'un que Dieu ait en effet operé par leur ministere, qu'on étoit en droit de se servir des miracles des Magiciens en Egypte pour autoriser les prétentions de Pharaon contre Moyse, ou de ceux de Judas pour le disculper d'avarice, parce que comme les miracles faits par Judas n'avoient pas pour but de justifier sa conduite, mais seulement la mission de J. C. au nom duquel il agissoit, & que ceux des Magiciens de Pharaon, quoique faits pour détruire la mission de Moyse, perdirent tout crédit par la manifestation d'une puissance supérieure dans Moyse, on verra de même que les miracles des Convulsionnaires se trouveront étouffez par les miracles indépendans de toutes Convulsions, & qu'ils n'auront pas même été faits pour les Convulsions, mais pour la cause que les Convulsions ne peuvent que deshonorer.

Quand on parle ainsi, on n'est pas aussi *insensible aux miracles*, que le dit l'Auteur des Reflexions. *Page* 2.

Il est vrai qu'on peut ne pas les croire avec la même facilité qu'il paroît avoir, qu'on demande qu'on les examine, & qu'on est fort éloigné de prétendre *que les miracles & les Convulsions sont liées intimement & inséparablement.* *Page* 27.

Mais aussi n'est-il rien de plus déraisonnable que cette disposition à tout croire en fait de miracles, & on n'a peut-être jamais rien dit de moins sensé que quand on a prétendu qu'il y avoit une liaison inséparable entre deux choses aussi indépendantes l'une de l'autre, que les Convulsions & les miracles. La

cause pour laquelle on prétend que l'un & l'autre évenement doit servir, étoit suffisamment éclaircie avant qu'il se fit des miracles.

Sur quoi donc peut être fondée cette prétendue liaison, & y a-t'il des yeux assez mauvais pour ne pas voir que *la boucle*, comme il plaît à quelques Convulsionnistes de s'exprimer, ou comme parle notre Laïc, *la couture* qui les joint, s'il y en a une réelle, est faite après coup par des mains peu habiles, & qu'il est facile de la défaire sans que l'ouvrage en souffre; qu'au contraire, il n'en sera que plus beau & plus éclatant, lorsqu'il paroîtra dans la simplicité que cette couture défigure.

Je ne m'arrête pas à détruire les raisons sur lesquelles le Laïc
Page 26. prétend appuyer cette liaison; nous parlerons des prédictions &
Page 29. des connoissances des choses cachées dans un autre endroit; les beaux discours, les prieres, les avantages même qu'il croit en résulter ne décident rien, puisqu'il n'est pas démontré qu'ils en résultent comme de leur principe réel, comme on l'a déja remarqué ailleurs, & comme on aura encore occasion de le dire, & que c'est à la seule bonté toute gratuite de Dieu qu'il faut les rapporter.

Il demande cependant quel pourroit être l'avantage du de-
Page 28. mon en introduisant les Convulsions sur le Tombeau, comme si
Page 30. ce n'en étoit pas un très réel pour le demon que de lier ensemble en apparence des choses d'une origine si differente, dont une sans cette prétendue liaison étoit seule capable de le déconcerter & de le confondre, d'arrêter le progrès de l'erreur, & de faire connoître & aimer la verité à une infinité de personnes qui ne pourront l'aimer sous des voiles aussi hideux & aussi deshonorans que le sont aux yeux de la raison même la plus chrétienne, les agitations insensées de nos Convulsionnaires : comme si ce n'étoit pas un avantage réel pour le demon que de faire illusion à six ou sept cens personnes frappées de Convulsions, tel que puisse être ce mal, & à toutes celles qui les protegent, en leur faisant prendre son ouvrage pour celui de Dieu, & peut-être dans la suite méconnoître absolument celui de Dieu; car c'est jusques-là qu'il est très à craindre que ne conduise cette *erreur* que notre Laïc ose
page 30. appeller *salutaire* : les Convulsions déja décriées chez un grand nombre de personnes judicieuses ne tarderont peut-être gueres à être deshonorées partout. Que sçait-on si ceux qui ne seront attachez à la verité que pour les Convulsions, & par les Convulsions qu'on leur aura vantées comme de Dieu, voyant alors

qu'elles n'en font pas, ne renonceront pas à la verité même qu'ils n'auront recherchée que dans la fausse persuasion de sa liaison inséparable avec des Convulsions qu'ils sçauront avoir un principe tout different? Car les hommes vont souvent d'une extrêmité à l'autre; il en est peu qui sçachent tenir un juste milieu, on n'aime point à être trompé, & l'on se dédommage quelquefois de l'excès de crédulité par croire beaucoup moins qu'on ne doit.

Mais quand cela n'arriveroit pas, c'est toujours un avantage réel pour le démon, que de mettre aux prises les amis de la verité, de les diviser & d'en conduire quelques-uns dans des excés insoutenables dans tout systême, tels que sont de regarder l'intime persuasion de la divinité des Convulsions, comme un moyen de salut & un moyen si nécessaire, que quiconque ne l'employe pas se met hors d'état de connoître Elie le precurseur du second avenement, & d'avoir part aux humiliations qui seules conduisent au salut éternel; car c'est en suivant le systême des Convulsions divines que le Plan, le Coup d'œil, & l'Auteur même des Réflexions que je refute, ont été jusques-là.

J'ajoute que quand nous ne pourrions marquer aucun avantage réel pour le démon, dans l'illusion qu'il feroit aux hommes par les Convulsions, ce ne seroit pas la premiere fois qu'il s'en feroit fait à lui-même, parce qu'il ne compte pas toujours juste; témoin la Passion de J. C. qu'il étoit si fort de son interêt d'empêcher en étouffant la haine & la jalousie des Princes des Prêtres contre lui; ce seroit donc encore là une raison peu concluante, qui n'approche pas de fort loin des demonstrations qu'on a promises, & sur lesquelles seules on a dit qu'on pouvoit être en droit de mépriser toutes difficultez. Ainsi il n'est rien de moins certain & de moins démontré, que la liaison inséparable des Convulsions avec les miracles, celle qui s'y trouve actuellement étant purement arbitraire, uniquement dépendante d'une misericorde toute gratuite pour quelques-uns, telle que l'on en voit entre des crimes, que certainement Dieu ne fait pas, & des bonnes œuvres qui les suivent; & bien loin d'avoir démontré qu'elle soit réelle par sa nature, ou que les Convulsions viennent aussi réellement de Dieu que les miracles, il demeure pour constant que l'on peut douter si les Convulsions sont principe physique des miracles, & que même elles le pourroient être absolument, sans être de Dieu comme les miracles, ou au moins qu'il n'est pas sans vraisemblance de le penser. C'en est assez, & peut-être beaucoup trop sur le premier point; mais il est le plus important, & de lui dependent les autres, sur lesquels je serai beaucoup plus court.

Article II.

De la Naissance des Convulsions au Tombeau.

Rien de plus simple & de plus solide que ce que dit l'Auteur de la Réponse au Plan contre la seconde démonstration de la Divinité des Convulsions tirée de leur origine au Tombeau de M. Pâris, que *tout ce qui naît dans un lieu Saint, n'est pas Saint.* Cela s'entend, car il n'y a personne qui ne se croye en droit de conclure qu'une chose n'est pas démontrée ce qu'on prétend qu'elle est, sur le principe de son origine en certain lieu, s'il est vrai que *tout ce qui naît dans ce lieu*, n'est pas ce que l'on dit qu'il est. Nôtre Laïc avoue que le principe est vrai; *y a t'il quelqu'un*, dit-il, *qui ne convienne qu'une multitude de crimes peut prendre naissance, ou se nourrir dans les Lieux Saints*? Cependant par une Logique qui lui est propre, il persiste à soutenir qu'il est bien démontré que les Convulsions sont divines parcequ'elles sont nées à S. Medard, de sorte que selon lui on ne seroit pas plus raisonnable (car la force des comparaisons qu'il employe dès le commencement de son écrit reste toute entiere) de nier leur origine celeste malgré la vérité du principe, que de nier la possibilité de la résurrection après avoir vû celle de Lazare, ou la Divinité de J. C. lorsqu'on a lû sa vie dans l'Evangile, ou qu'on a été le témoin & le spectateur de ses miracles. Ce début n'est pas heureux, & autant vaudroit prétendre qu'en niant le fait de la résurrection de Lazare, on est obligé de croire la résurrection possible sur le principe de la résurrection de Lazare, ou que sans être persuadé de la vérité des faits rapportez par les Evangelistes, il faut croire sur leur récit la Divinité de Jesus Christ.

Mais dans le vrai le Laïc ne raisonne pas avec si peu de justesse, le principe qu'il semble admettre que *tout ce qui naît dans un Lieu Saint, n'est pas Saint pour cela*; il le nie le moment d'après à la faveur d'un *distinguo* qu'il a retenu du College, & il prétend que *tout ce qui naît dans un lieu saint, comme lieu saint, est saint.*. Ainsi la prétendue démonstration se retourne entre ses mains, & elle prend cette nouvelle forme: *tout ce qui naît dans un lieu saint, comme lieu saint, est saint*; or les Convulsions nées au tombeau de M. Pâris à S. Médard sont nées dans un lieu saint, comme lieu saint; donc les Convulsions sont saintes.

Le mal est que la démonstration ne vaut pas mieux dans cette forme que dans l'autre, & qu'elle n'en est même que plus foible, car au moins dans la forme précedente il y avoit une proposi-

tion

tion claire & inconteſtable à quelque égard, ſçavoir que les Convulſions ſont nées au tombeau, mais dans la forme nouvelle tout eſt louche & embarraſſé : Qu'eſt-ce que naître dans un lieu ſaint comme ſaint, & quelle ſorte d'influence du lieu ſaint demande-t'on pour y naître ſous cette préciſion ? L'influence phyſique eſt-elle néceſſaire ? La morale & occaſionnelle eſt-elle ſuffiſante? Si l'influence phyſique de la ſainteté dn lieu ſaint eſt néceſſaire pour que l'effet ſoit cenſé partir du lieu ſaint comme ſaint, comment prouvera-t'on que les Convulſions y ſont nées, ſans avoir fait toucher au doit l'influence phyſique de Saint Médard aux Convulſions comme de canſe à l'effet, ce que je ne crois pas que perſonne entreprenne, n'étant pas ſi facile de comprendre comment une choſe toute ſpirituelle, comme la ſainteté, peut produire comme cauſe phyſique un effet corporel tel que des Convulſions ; & ſi l'influence morale ſuffit alors, il n'eſt pas vrai que tout ce qui eſt né dans un lieu ſaint, même comme ſaint, ſoit ſaint, puiſque la célébrité même & la réputation d'un lieu ſaint, eſt ſouvent une occaſion, quoiqu'innocente, parce qu'elle eſt néceſſaire, de bien des irréverences & de bien des crimes, en même tems qu'elle fournit moyen à plus de bonnes œuvres. La diſtinction dans laquelle ſe jette nôtre Laïc pour échapper à la force d'un raiſonnement ſimple & à la portée de tout le monde, n'eſt donc qu'un nouvel embarras, bien loin de pouvoir paſſer pour une démonſtration.

Mais il y a plus : en faiſant droit ſur ce qu'il exige qu'une choſe pour être ſainte lorſqu'elle aura pris naiſſance dans un lieu ſaint, ſoit produite par le lieu ſaint, comme ſaint, on ne ſera pas embarraſſé de faire voir que les Convulſions ne ſont pas nées à S. Médard comme lieu ſaint ; car on n'aura qu'à raiſonner ainſi : des Convulſions folies, petiteſſes, fauſſetés, indecences, enthouſiaſmes qui naiſſent dans un lieu ſaint, n'en peuvent pas partir comme d'un lieu ſaint, c'eſt-à-dire, ne peuvent pas avoir pour ſource & pour principe la ſainteté même du lieu ; or il y a des Convulſions folies, petiteſſes, fauſſetés, indécences, enthouſiaſmes, cela eſt avoüé par les Convulſionnaires mêmes ; donc les Convulſions ne peuvent partir d'un lieu ſaint, comme ſaint, c'eſt-à-dire, que le lieu ſaint, où l'on ſuppoſe qu'elles ſont nées, n'en peut être la ſource & le principe ; & comme les Convulſions toutes enſemble ne ſont qu'un corps, ſelon nôtre Laïc, & une œuvre, ainſi que l'on affecte de parler, il réſulte de ce que quelques unes ne peuvent venir d'un lieu ſaint comme ſaint, que l'œuvre des Convulſions n'en vient pas ; c'eſt ainſi que les Peres ont raiſonné dès les premiers ſiécles

de l'Eglise sur les Convulsions dont ils étoient les spectateurs aux tombeaux des Martyrs, & c'est ainsi que raisonnent après eux tous les Théologiens par rapport à celles des énergumenes; car il est remarquable que, comme les Peres, malgré quelques mouvemens assez réglés de ceux qui se présentoient aux tombeaux des anciens Martyrs, attribuoient au démon tout ce qui étoit proprement Convulsion, par exemple les cris des bêtes que quelques
S. Hil. uns deux imitoient, *dæmones mugiunt, cernebat variis dæmones rugire cru-*
S. Hier. *ciatibus*, de même les Théologiens ont unanimement attribués au démon de semblables operations dans les énergumenes, sans prendre le change à cause de quelques actions saintes qu'ils faisoient en certains tems & dans le moment même de leurs Convulsions.

Pour répondre à ces raisons si fortes & si décisives, voici comme s'y prend nôtre Laïc, car il est bien résolu de ne se rendre à
p. 31. rien, & les *distinguo* ne lui manqueront pas: *j'observe*, dit-il, *avec M. De L... que tout dans un sens n'étoit pas de Dieu aux tombeaux des Martirs.* Mais M. De L... est cité là mal à propos, car il ne dit pas que tout *en un sens* n'étoit pas de Dieu aux tombeaux des Martyrs, il le dit ab-
p. 31. solument; le Laïc ajoûte, *j'observerai encore que tout aussi dans un autre sens ne venoit pas du demon & qu'au contraire tout venoit de Dieu.* Ainsi voila Dieu & le démon de la liaison la plus intime dans une même œuvre, & même dans le détail des mêmes operations qui la compo-
p. 22. sent; cependant un peu plus haut nôtre bon homme s'étoit efforcé de combattre une liaison bien moins forte: *qu'il y ait*, disoit-il, *une liaison entre l'œuvre du démon & celle de Dieu, c'est ce qui est insoutenable ... Qui osera dire que Dieu ait mis une liaison entre l'œuvre de Satan & son propre ouvrage?* Il ne s'agissoit que de liaison morale quoique réelle, c'est-à-dire, de liaison de cause morale à l'effet; ici il est question de liaison de concours physique, de source, & de principe à une même operation qui sera en même tems, selon cet Ecrivain, *toute* de Dieu, & *toute* du démon. Il est triste de n'avoir pas de memoire quand on écrit; nôtre Laïc auroit fait sagement de la cultiver un peu mieux.

Mais c'est une chose curieuse de voir comme il donne à Dieu *toutes* les agitations convulsives des énergumenes aux tombeaux des Martyrs, en même tems qu'il les donne *toutes* au démon; c'est
p. 32. *que si elles étoient produites par les démons, c'étoit Dieu même qui forçoit les démons de les produire par les douleurs dont il les tourmentoit.* Il cite quelques textes des Peres qui marquent l'Empire de Dieu sur les
p. 33. démons dans les exorcismes, & il en conclut *que tous ces bonds, ces mouvemens violens, ces hurlemens, ces cris qui* viennent effectivement du démon qui les produit dans les corps des énergumenes....

viennent directement de Dieu, que le démon même *n'y agit que passivement comme souffrant, & ne faisant aucun usage de sa puissance*, & qu'en un mot elles ne sont que du démon, *criant, hurlant, tourmenté, & vaincu, au lieu qu'elles viennent de Dieu châtiant, punissant, & brisant l'empire du démon.* page 34.

Sur ce pied-là que dira-t'il des faussetés, des erreurs & des paroles de blasphêmes qui échappent aux mêmes énergumenes, comme on en remarque dans quelques-uns de nos Convulsionnaires? Car elles sont sans doute dans les énergumenes les suites de la douleur, comme les bonds, les cris, les hurlemens, & tous leurs mouvemens violens. Faudra-t'il aussi dans le beau systême qu'il nous propose, les attribuer à Dieu, aussi *directement*, qu'il est le principe de leurs souffrances? Et en poussant plus loin la conséquence, tous les crimes des enfers qui ne sont que des suites des tourmens que Dieu y fait souffrir, seront-ils aussi sur le compte de Dieu en même tems qu'ils sont sur le compte des démons? Dans quels abymes ne se précipite-t'on pas, quand on veut à quelque prix que ce soit, soûtenir des engagemens pris sans raison, fût-ce même par zéle pour une cause d'ailleurs juste & sainte? Notre Ecrivain ne voit pas, ou ne veut pas voir, qu'autre chose est de reconnoître l'Empire de Dieu sur les démons dans les exorcismes de l'Eglise, ou même dans les enfers par les justes châtimens qu'il y exerce, & de rendre Dieu l'Auteur de toutes les suites de ces châtimens, & de l'exercice de cet Empire souverain.

Que Dieu exerce son Empire sur les démons dans les exorcismes de l'Eglise, & à plus forte raison dans les enfers, c'est ce que pense l'Eglise, c'est ce qu'elle exprime dans les formules de ses exorcismes, c'est ce que tous les Saints Peres ont dit: mais les marques qu'ils en donnent ne prouvent non plus qu'ils le croïent le principe direct des cris & des mouvemens bizarres des énergumenes, que du faux & du blasphematoire qui sort quelquefois de leur bouche, comme il en sort de celle des démons dans les enfers. Ce qu'ils donnent à l'autorité de Dieu, c'est la sortie des démons mêmes du corps des énergumenes, & l'entier rétablissement de ceux-ci dans leur état; c'est à quoi tendent uniquement ces paroles des exorcismes, *exorciso te immunde spiritus, ut discedas atque effugias ab hoc plasmate Dei, ipse tibi imperat qui te de supernis cœlorum in inferiora terræ demergi præcepit.* Les SS. Peres n'ont eu que cela en vue dans les textes même que cite notre Laïc. Celui de Tertullien est précis, *etiam de corporibus nostro imperio excedunt inviti & dolentes.* S. Cyprien ne dit que la même chose, soit dans son Traité de la vanité des Idoles, *adjurati per Deum verum à* Ritual. Paris. pag. 493. Apol. c. 23. Edit. Oxon. page 10.

page 3. *nobis statim cedunt, & de obsessis corporibus exire coguntur*, soit dans la lettre à Donat par ces paroles, *facultas datur.... immundos & erraticos spiritus qui se expugnandis hominibus immerserint, minis increpantibus cogere ut recedant.* Et s'il parle ensuite de tourmens, de foüets, de verges, de cris, & comme d'un feu qui les brule, il

page 133. est évident que tout cela doit s'entendre dans un sens spirituel par rapport au démon, comme il le dit plus clairement dans la lettre à Demetrien, *torquentur spiritualibus flagris*, & que la priere faite au nom & par l'autorité de Dieu n'en peut être le principe direct dans les énergumenes qu'ils possedent, mais la malice

de Idolol. vanit. seule de ces démons dont le caractere propre est de résister à Dieu autant qu'ils le peuvent & de se révolter contre lui. Aussi le même S. Cyprien dit expressément ce que notre Laïc, tout bon homme qu'il veut paroître, a l'adresse de supprimer, que c'est le démon même qui cause en eux ces sortes de mouvemens, de la même maniere qu'ils sont causes des faussetez & des erreurs qu'ils énoncent, *hi afflatu suo.. falsa veris involvunt, vitam turbant, somnos inquietant, mentes terrent, membra distorquent*, ce sont les pa-

page 10. roles du Traité de la vanité des Idoles, qu'il a dû lire dans l'endroit même qu'il cite. Et pour ce qui est de celles de S. Nicet de Treves, dans la lettre à Clodosvinde, reine des Lombards, il n'y a que sa prévention qui l'a empêché de voir que *tribulantes* est là manifestement dans une signification passive, ce S. Evêque s'expliquant lui-même en ces termes, *tribulantes, id est dæmonia habentes*: car il faut se fermer les yeux pour ne pas sentir ce qu'a dit sur cela M Du Cange dans son Glossaire, *tribulantes pro tribulati, vexati, energumeni, dæmoniaci.*

C'est donc au démon seul & non à Dieu, qu'il faut attribuer les contorsions, les grimaces, les cris, les hurlemens, & les mouvemens bizarres des Convulsions, lorsqu'ils ne peuvent être attribuez à des causes purement naturelles, & s'en tenir à ce que nous apprennent sur cela plus clairement encore que les Peres que l'on vient de citer, S. Hilaire, S. Jérome, Sulpice Sévere, S.

S. Hil. contra Const. p. 1244. Hier. epist. 27. ad Eustoch. Paulin, dont les témoignages ont été déja rapportez dans des écrits connus, *in his dæmones mugiunt.... variis dæmones rugire cruciatibus, & ante sepulchra sanctorum ululare homines more luporum, vocibus latrare canum, mugire taurorum, alios rotare caput & post tergum terram vertice tangere.*

Il est vrai que ces Ecrivains respectables de l'antiquité Chrétienne, en attribuant ces cris & ces mouvemens au démon, ont

pag. 33. 37. entendu parler *du démon criant, hurlant, souffrant, tourmenté & vaincu.* Comment pouvoient-ils ne pas attribuer au *démon criant*

& hurlant des cris & des hurlemens qu'ils attriboient au démon? mais il n'eſt pas vrai qu'ils l'ayent regardé comme purement *paſſif, ne faiſant aucun uſage de ſa puiſſance, & ſans action* à cet égard, comme s'ils euſſent crû ces mouvemens totalement de Dieu, les *commandant* & les *produiſant* même *directement*. Les textes citez laiſſent au démon ce qu'il a d'activité, comme ce qu'il a de malice, *dæmones mugiunt*, c'eſt lui même qui forme dans ceux qu'il poſſede les divers mouvemens qui marquent ſa réſiſtance, *ejulantes & gementes voce humanâ*, dit S. Cyprien dans l'endroit cité à Demetrien; & il ne réſiſte que parce qu'il eſt l'ennemi de Dieu, qu'il ſouffre avec peine qu'on connoiſſe ſes merveilles, & qu'on ſe ſoumette à ſes ordres; & lorſqu'enfin il eſt forcé lui même de les reconnoître, & d'en faire l'aveu public en ſortant des corps dont il avoit pris poſſeſſion, *adjurati per Deum verum cedunt & fatentur, & de obſeſſis corporibus exire coguntur*. Il n'eſt pas moins vrai que les mouvemens précedens par leſquels il a marqué ſa réſiſtance, ont été de lui ſeul comme principe *direct*, & que Dieu n'y a d'autre part que celle qu'il ne peut pas ne pas avoir dans tout le phyſique même des crimes, ce qui eſt inſuffiſant pour l'en faire le principe *direct*, comme il l'eſt du bien & de tout ce qu'il opere contre les regles ordinaires par miracle. *page* 33.

En vain notre Laïc étale pluſieurs merveilles qui ſe découvrent au tombeau.

C'eſt prendre le change, comme on lui a déja dit, puiſqu'il ne s'agit pas ici de ces merveilles, que l'on veut bien ſuppoſer, mais de faire voir qu'elles partent du tombeau même comme de leur ſource, ce qu'on ne prouve pas en diſant qu'elles s'y découvrent; & puiſque d'ailleurs on ne peut pas raiſonner de l'une à l'autre, c'eſt à dire qu'on ne peut tirer de conſequence des miracles qui ſont les merveilles dont il parle, aux Convulſions qui ſont les ſeules dont il eſt queſtion.

Cependant je ne puis lui paſſer les expreſſions viſiblement outrées *de thrône de Dieu & de nouvel Empire* qu'il dit *prendre naiſſance* au tombeau. Il n'eſt pas permis de parler ainſi dans la religion de J. C. qui exclut toute nouveauté, & où jamais aucun *nouvel Empire* ne trouvera lieu. Mais en accordant ce qui peut être vrai de quelques unes de ces prétendues merveilles, telles que ſont les diſcours onctueux des Convulſionnaires, les magnifiques prieres, les repreſentations myſterieuſes, les dons des langues, & toutes les autres dont on parle, & qui méritent bien qu'on les examine avec ſoin avant que de les admettre ſans diſtinction, qu'en conclura-t'on raiſonnablement qu'on n'eût pû conclure *page* 38. *page* 35. *page* 35.

des operations presque toutes semblables de certains énergumenes, ou de quelques prétendues illuminées de nos jours, & des temps précédens, ou même des Fanatiques des Cevennes? Car quoiqu'en puisse dire notre Laïc, on lui soûtient qu'on a vû des énergumenes & des illuminées, & même des femmes malades faire des discours aussi relevés sur les vérités les plus importantes de la Religon, & des prieres aussi magnifiques que celles que l'on nous vante des Convulsionnaires; l'examen critique, physique & théologique en rapporte plusieurs exemples page 55, & entr'autes celui du P. Bonnet Préfet du College de l'Oratoire à Nantes, qui mérite d'y être lû: j'y pourrois ajoûter celui d'une Demoiselle Lebrun à Brignole, parente d'un de mes amis, homme célébre qui vit encore & de qui je tiens qu'elle faisoit dans la maladie dont elle est morte il y a environ 30 ans, des discours si bien composés, & si fort au dessus de ses talens qu'on crut devoir en écrire plusieurs.

A l'égard des énergumenes, & des Fanatiques, rien n'est plus certain que quelques-uns ont parlé des langues inconnues comme nos Convulsionnaires, quils ont pénétré le secret des cœurs, percé en apparence dans l'avenir, & rencontré juste; n'y eut-il d'autre livre pour le prouver que le théatre sacré des Cevennes, c'en seroit assez pour en faire la preuve. Je sçai qu'elle y est défigurée par l'esprit de révolte qui animoit ces Fanatiques & par les erreurs dont ils faisoient profession publique. Je n'ai garde de reprocher rien de pareil à nos Convulsionnaires : je supposerai même pour un moment qu'ils sont exemts de faussetés dans leurs prophéties, de cruauté, d'indécences, & de minuties dans leurs actions, & qu'il n'y a rien dans la totalité de leur œuvre, qui soit indigne de Dieu; je ne vois pas qu'on fût en droit d'en inférer plus sûrement que leurs Convulsions sont divines & miraculeuses.

C'est qu'il ne suffit pas pour dire qu'une chose est divine & miraculeuse, qu'elle ait un bon principe & de bons effets; on en a vû de très-mauvaises telles que les épreuves du fer chaud, & de l'eau bouillante ou froide, si long-tems en usage dans la plus grande partie de l'Eglise, où le zele les avoient fait naître, & qui tournoient souvent à l'avantage tant des particuliers dont l'innocence étoit reconnue par ce moyen, que de l'Eglise en general qui y trouvoit toujours un témoignage subsistant contre l'incredulité; devoit-on dire alors que parce *qu'il ne peut y avoir d'alliance entre J.C & Belial, la verité & le mensonge, & que l'idole des Philistins ne peut rester à la place de l'Arche d'Alliance*, il falloit que

page 39.
page 38.

ces épreuves fussent approuvées de Dieu, & trouver soit dans leur origine, soit dans leurs effets *une preuve complette de leur divinité*, comme notre Laïc en trouve dans l'origine des convulsions au Tombeau, & dans leurs bons effets? On *ne le devoit pas sans doute*, mais on devoit au contraire faire observer à quiconque auroit de telles pensées, que Dieu sans approuver certaines pratiques, a quelquefois égard à la pieté, quoique peu éclairée de ceux qui s'y portent avec un cœur droit, & qu'il fait suivre ces pratiques de quelques merveilles par un effet de sa grande misericorde, comme il a récompensé la droiture & la justice des Sages-femmes Egyptiennes, sans approuver leur mensonge, en leur faisant du bien après leur mensonge.

Qu'on nous vante après cela les épreuves faites par les Medecins & les Chirurgiens sur un Convulsionnaire distingué qu'ils faisoient venir, dit-on, *à differentes heures & à differentes reprises, quelquefois deux fois par jour sur la Tombe*, pour s'assurer que les convulsions commençoient aussi-tôt que quelque partie de son corps y touchoit, & qu'elles cessoient dès qu'il n'y touchoit par aucune. page 40.

Quand le fait seroit aussi perseveremment vrai, que nous sçavons certainement qu'il a manqué de se vérifier bien des fois, & qu'enfin ce Convulsionnaire a été pris de convulsion par tout où il s'est trouvé quand elles ont dû lui prendre; de telles épreuves sont-elles comparables à celles de s'assurer de l'innocence d'un accusé, en lui faisant toucher un fer chaud sans le brûler, ou en le précipitant dans l'eau sans le noyer? cependant rien n'étoit moins décisif pour établir que Dieu avoit inspiré ces épreuves reconnues universellement pour superstitieuses. Et on voudra nous faire croire que des Convulsions partent d'un lieu saint *comme Saint*, c'est-à-dire, de la Sainteté même de ce lieu que Dieu releve par d'autres prodiges, parce qu'il sera arrivé quelquefois qu'elles auront saisi un Convulsionnaire en y touchant, & qu'elles l'auront quitté dès qu'il n'y aura plus touché? Concluons donc que cette prétendue preuve ne ressemble à rien moins qu'à une demonstration, qu'elle n'en a ni la force, ni la sûreté, ni l'évidence; & que c'est se faire illusion à soi-même & la faire aux autres, que de donner dans une telle pensée.

L'Auteur de la Réponse au Plan, avoit ajouté pour confirmer cette consequence. 1°. Qu'on a vû des Convulsions dans le monde avant la naissance du Tombeau, sans les croire divines; 2°. Que quand on se retrancheroit à une certaine espece de Convulsions, il faudroit pour une démonstration pouvoir dire pourquoi & comment ces Convulsions de nouvelle espece, auroient

commencé à paroître pour la premiere fois sur ce Tombeau. 3°. Que si elles étoient une punition de la temerité de quelqu'un qui eût demandé à Dieu un miracle d'une maniere si certaine & si publique, qu'il auroit paru *plûtôt le commander à Dieu que de le supplier afin de l'obtenir*, on ne pourroit encore en tirer aucun avantage.

page 40. Rien de *plus foible*, dit nôtre Laïc. Cependant s'il y a eu des Convulsions avant le tombeau, & même dans des lieux saints, & qu'elles n'ayent pas été regardées comme divines, jamais consequence ne fut plus naturelle que de dire, celles qu'on nous présente ne sont donc pas démontrées divines précisément parcequ'elles y ont pris naissance; il en est de même des deux autres réfléxions, car si ces Convulsions sont des suites de quelque affection naturelle, si Dieu ne fait que permettre au démon de mettre en Convulsions quelques uns de ceux qui paroissent sur le tombeau & cela ou pour les punir de quelques fautes, ou pour des raisons particulieres que nous ignorons, mal à propos en fera t'on Dieu le principe *direct* & *immediat*, comme on auroit tort d'attribuer à Dieu immédiatement les ulceres & les maladies de Job que l'Ecriture dit lui avoir été envoyées par le démon de la seule permission de Dieu. Le *pourquoi* & le *comment* sont donc ici des préalables nécessaires pour une démonstration.

Sur la premiere réflexion nôtre Laïc dit *qu'il ne s'agit point ici de Convulsions naturelles* telles qu'on en a vû avant le tombeau; & moi je dis, comme le dira tout homme non prévenu, que l'état de la question est précisément de sçavoir si les Convulsions du tombeau sont ou ne sont pas natnrelles, que c'est par pure petition de principes qu'on les suppose surnaturelles, que bien des gens n'ont vû & n'y voyent encore que ce que l'on remarque dans des maladies connues quoique moins ordinaires, ce qui est vrai au moins des Convulsions qui ont précede la fermeture du Cimetiere, car avant ce temps-là tout se terminoit à des agitations du corps plus ou moins violentes; les discours onctueux, les prieres tendres & affectueuses, les coups capables de tuer & qui soulagent, les découvertes des choses cachées, les prédictions de l'avenir, & tout ce qui a fait le caractere particulier de ces Convulsions ne paroissoit pas, si cependant ce caractere leur est particulier; car on en a vû de toutes semblables accompagnées des mêmes merveilles dans les Cevennes, en Angleterre & ailleurs, même parmi quelques-unes de nos dévotes.

Sur la seconde reflexion, les discours de notre Laïc ne sont pas plus judicieux. Il est vrai, comme l'on en est convenu, que s'il étoit

étoit bien prouvé que l'origine des convulsions est divine, envain chercheroit-on *pourquoi & comment* Dieu les envoïe, parce que *les difficultez telles qu'elles soient ne doivent pas arrêter quand Dieu se manifeste*; mais Dieu se manifeste-t'il? Voilà précisément de quoi il s'agit, & ce que l'on dit n'être pas bien prouvé, quand il seroit vrai que les Convulsions auroient commencé à paroître sur le tombeau, puisque tout ce qui *paroît dans un lieu saint, n'est pas saint*, parce qu'il peut avoir un autre principe que la sainteté même du lieu. *Le pourquoi, & le comment* sont donc ici bien placez, si l'on veut ne pas attribuer à Dieu comme principe *direct*, ce qu'il ne fera que permettre, ou ne pas donner au démon ce qui viendra de Dieu.

Je ne m'arrêterai pas à suivre tout le verbiage de mon bon Laïc dans ce qu'il dit sur le *comment* des Convulsions; il veut paroître habile sur cet article; il avance pourtant bien des choses au hazard, c'en est une de cette sorte que M. De L. ait été *jamais bien persuadé de la divinité des Convulsions*. On lui soutient qu'au mois de Février 1732, il n'en n'étoit pas plus persuadé qu'à present, quoiqu'il n'eut pas encore pris ouvertement un parti qu'il ne vouloit prendre qu'après un serieux examen. Si ce qu'il dit de la petite Duffon qu'il joint à Mademoiselle Hardoüin, est vrai, qu'elle a eu les premieres Convulsions, même avant que M. l'Abbé de Bescheran en eut, il ne fait pas grand honneur aux Convulsions, à présent que l'on sçait ce que cette malheureuse fille en pense elle-même.

p. 41.

p. 41.

Envain se répand t'il en invectives sur le doute de temerité formé contre ceux qui auroient peut-être attiré le nuage des Convulsions sur les miracles, par une demande trop hardie & qui *paroissoit plûtôt commander à Dieu que le supplier*; on n'a accusé personne en particulier, c'est un doute general qui ne peut être rejetté qu'en supposant qu'aucun de ceux qui ont demandé des miracles, ne l'a fait avec des vues moins épurées que Dieu les requiert, & que tous ont accompagné cette priere de la modestie, & de l'humilité necessaires pour l'obtenir; ce qui n'est pas à présumer d'une multitude composée de personnes de tout âge, de tout sexe, & de toute condition; ce qu'on sçait même être faux de quelques-unes; car il n'est plus permis de douter qu'il n'y ait eu dès le commencement quelque frere Augustin, ou quelque fille semblable à celle du Fauxbourg S. Antoine, que l'on a convaincue de fourberie; & n'y eut'il eu que la petite Duffon, qu'on peut nommer à present, n'en auroit-ce pas été assez pour attirer quelque nuage sur l'œuvre entiere? Au moins des personnes respectables

le craignirent-elles dès lors, & si l'on a mis sur son compte des fautes qu'elle n'avoit point commises, elle n'étoit point exemte de quelques autres, qui pour n'être pas si grossieres, sont suffisantes pour attirer la malediction de Dieu sur une œuvre naissante.

Il ne s'agit donc pas de s'étendre en lieux communs sur la confiance qui doit accompagner la priere. Qui peut douter qu'elle en soit l'ame? On n'a garde de rejetter celle du Paralitique, de l'Hemorroïsse, ou de la Cananéenne, dont Jesus Christ a été le Panégyriste. Mais ne sera t'il pas permis de douter si celle de tous ceux qui se sont addressés à Dieu pour en obtenir des miracles, a été réglée sur ces modeles? La confiance Chrétienne n'est ni présomptueuse, ni temeraire, elle ne prescrit rien à Dieu, elle en depend toute entiere, & dès-là elle évite de mettre une liaison nécessaire entre ce qu'elle demande & les motifs qu'elle croit avoir de le demander. Si elle présume de la bonté de Dieu qu'il voudra bien le lui accorder, elle n'en fait pas trophée sans sçavoir que cela entre dans ses desseins. Qui pourroit souffrir que quelqu'un s'avisât aujourd'hui de demander la resurrection d'un mort ou la guerison d'une maladie désesperée pour convertir un incredule, & qu'il le fît avec une déclaration publique du succès, s'il n'en n'avoit eu une révelation bien claire? Le souffriroit-on même pour une cause commune, pour confirmer la révelation de quelque dogme, soit qu'elle fût deja suffisament notifiée par le consentement de tous les siécles, soit qu'elle fût encore couverte de quelque nuage? Est-ce ainsi qu'on s'est conduit pour lever l'obscurité qu'il a plu à Dieu de laisser longtems sur certaines veritez quoique revelées, par exemple sur la validité du Baptême des heretiques, sur la beatitude des Ames saintes avant le Jugement universel & plusieurs autres? Il ne suffit donc pas de dire qu'on a demandé avec confiance, il faut examiner quels ont été les caracteres de cette confiance. N'a t'on point demandé une chose inutile, une chose qu'il n'étoit point des desseins de Dieu d'accorder, parce qu'on pouvoit s'en passer, comme ce que demandoit le mauvais riche pour son frere? Ne l'a t'on point fait avec trop d'éclat & de hardiesse, d'une maniere présomptueuse & temeraire, croiant que Dieu le devoit à son Eglise & à sa cause? N'y-a-t'on point mêlé de vûes humaines, terrestres, charnelles, je ne sçai quel desir de se faire regarder comme tenant seul ou presque seul le point decisif d'une grande affaire? On voit bien quelques exemples rares de prodiges demandez par certaines personnes qui ont paru en faire dependre la cause de Dieu même; mais ce sont

des personnes connues pour avoir des communications particulieres avec Dieu qui les ont demandées, comme Elie, & qu'on suppose inspirées particulierement dans ces occasions? Osera t'on pretendre la même chose d'aucun de ceux qui ont eu des Convulsions sur la Tombe, & voudra t'on que nous les croyions aussi certainement que nous croyons les veritez que l'on demontre ? Ici la reserve ne blesse personne, ni Mademoiselle Hardoüin dont on parle beaucoup, ni aucun autre ; je loue son zéle, sans entrer dans aucunes vûes particulieres ; mais on a tort de confondre sa guerison miraculeuse avec les Convulsions ; celles qu'elle a eues pendant une demie heure ou trois quarts d'heure peuvent avoir été plûtôt une suite naturelle de la guerison de sa paralysie, dont Dieu vouloit la delivrer sans lui épargner certaines douleurs, qu'un moyen de la guerir ; & dès-là n'ayant rien de commun avec les differentes Convulsions qui ont paru dans la suite & dont nous prétendons qu'on ne démontre pas la divinité, il est déraisonnable de s'en servir.

ARTICLE III.

Des Mouvemens meurtriers.

Il est étonnant qu'on ose présenter les mouvemens meurtriers de nos Convulsionnaires, comme une preuve de la divinité de leurs Convulsions. Car ou ces mouvemens ne sont meurtriers que de nom, & seulement en apparence, à cause d'une force peu commune à la verité, mais naturelle, qui leur est propre au moins dans leur état de Convulsions, & alors il n'est pas nécessaire de recourir à un miracle pour qu'ils ne les tuent pas ou qu'ils leur procurent même du soulagement; ou s'ils sont meurtriers en effet par leur nature & par rapport à eux, de sorte que sans un secours extraordinaire ils en seroient accablez, il faudroit, avant de conclure de leur force à les soutenir, que ces Convulsions sont divines, qu'il fût demontré qu'elle vient de Dieu, & que le démon ne peut jamais en être le principe.

L'Auteur de la Réponse au Plan s'étoit tenu dans la generalité de ces deux dénouemens, sans se fixer à aucun en particulier, pour ne pas entrer dans une discussion également inutile & embarassante, & il s'étoit contenté après avoir mis à l'écart certains mouvemens peu modestes, qui ne peuvent certainement être de Dieu, de faire voir par des choses plus étonnantes, faites ou par les forces naturelles, ou par des énergumenes, & par ce

que l'on sçait être arrivé presque de nos jours aux Religieuses de Loudun, aux Filles d'Auxonne, & aux Fanatiques des Cevennes, qu'il n'est pas demontré que ni la nature ni les démons, ne peuvent rien faire de semblable.

Le Laïc qui nous donne ses réflexions sur cette réponse, incidente sur tout ce qu'il croit lui être de quelque secours.

page 51. Il dit que l'histoire des Filles d'Auxonne ne lui est pas connue, c'est sa faute; il suppose sans raison que M. De L.... a crû la possession de Loudun réelle; il demande s'il est bien sûr qu'il y eût quelque chose dans les mouvemens des Fanatiques
page 50. des Cevennes au-dessus des forces de l'homme; il s'amuse à prouver par une suite d'exemples, qu'*il n'est pas nécessaire pour constater un miracle que le fait en lui-même soit au-dessus des forces de la nature, & que ce n'est souvent que le tems, le lieu, la cause, la promptitude, & d'autres circonstances qui en décident*, ce qu'on ne lui conteste pas;
page 48. puis en convenant, *que la nature donne quelquefois à un homme une force qui le rendroit capable de mouvemens qui en tueroient d'autres, ou insensible à des coups ausquels dans l'ordre commun on ne resisteroit pas; & que le démon peut profiter des dispositions de la nature dans un homme, pour augmenter sa force, & le rendre capable de certains mouvemens* qu'il n'auroit pû faire, il persiste à trouver une demonstration de la divinité des Convulsions dans les mouvemens meurtriers des Convulsionnaires, fondée uniquement sur ce qu'il suppose que
page 49. la force dont ils donnent des preuves en faisant ces mouvemens, ne dure qu'autant qu'ils sont en Convulsions, & qu'après les avoir faits ils n'en sont *nullement fatiguez*; comme si nous n'avions pas vû M. l'Abbé de Bescheran & M. de Legal tout en sueur sur la tombe, ou s'il n'étoit pas prouvé par l'exemple de Daniel que des Prophêtes se sont trouvez fatiguez & épuisez même après les opérations de Dieu sur eux: & enfin il finit par se retrancher à une preuve négative qui seroit tirée des autres caractères de divinité des Convulsions, celui-là des mouvemens
page 50. meurtriers, servant seulement à faire voir que les Convulsions ne sont *ni imposture ni imagination*.

Il seroit fort inutile de s'arrêter sur chacune de ces réflexions; il n'y a personne qui ne voye que celui qui est réduit à les faire est bien éloigné de la certitude & de l'évidence nécessaire à toute démonstration.

Qu'il me soit pourtant permis de faire observer, premierement qu'il n'y a qu'un très-petit nombre de Convulsionnaires qui ayent éprouvé de ces mouvemens qui épuisent de leur nature & qui sont propres à tuer, & que par conséquent la prétendue

démonstration que l'on suppose qui résulte de leur resistance, ne pourroit avoir d'application generale sur tous.

Secondement, que c'est sans fondement que notre Laïc avance, que les Convulsionnaires qui ont éprouvé leurs forces, en faisant certains mouvemens dans leurs Convulsions, n'en auroient aucune hors des Convulsions, avant que d'en avoir fait l'épreuve dans des états qui donnent à leurs membres une tension pareille à celle qu'ils ont alors.

Ce n'est pas que je voulusse attribuer tout ce qu'on rapporte de leurs mouvemens, si le rapport est éxact, à cette tension de fibres & de muscles qu'ils éprouvent dans leurs Convulsions, & donner absolument tout à la nature; car je ne suis pas persuadé comme l'Auteur de l'Examen Critique, Physique & Théologique, quoique d'ailleurs d'accord avec lui sur le fonds de la matiere qu'il traite en homme habile, *que si le demon peut avoir quelque part dans l'œuvre des Convulsions, on ne puisse plus fonder la Religion revelée sur aucune preuve incontestable*, c'est une fausse consequence appuyée sur un principe encore plus faux, *qu'on ne peut admettre dans les demons une puissance surnaturelle par rapport à nous*; car s'il y a verité certaine par les Ecritures & la Tradition, c'est que les démons sont des esprits tentateurs qui ne cherchent qu'à nous faire tomber dans l'abîme, où ils se sont précipitez par leur orgueil; à la verité Dieu a mis des bornes à leur pouvoir, & nous devons tout esperer de la grace de J. C. qui les enchaîne quand il lui plaît; mais s'ils n'avoient aucune puissance par rapport à nous, en vain les appelleroit-on *les puissances de l'air*, *les puissances des tenebres*, & nous ordonneroit-on de leur *resister par la foi après nous avoir dit qu'ils tournent sans cesse à l'entour de nous pour nous dévorer.* C'est une verité révelée *que la mort est entrée dans le monde par l'envie du diable*, celui-là même qui est appellé l'*ancien serpent* & *Satan*, qu'il continue de tenter les hommes, comme il fit dès le commencement du monde, & qu'il prend pour cela toute sorte de formes, sans en excepter même celle de la pieté & de la lumiere; à plus forte raison qu'il exerce, quand Dieu le lui permet, une sorte d'autorité sur leur corps. Il en est si souvent parlé dans l'Ecriture, & sur-tout dans l'Evangile, qu'il seroit honteux d'en ignorer la preuve, & plus encore de vouloir en se livrant à quelque interprétation arbitraire & forcée, n'entendre par toutes les possessions du demon qui y sont énoncées, que des maladies que le peuple n'auroit attribué à un principe superieur, que parce qu'il en auroit ignoré la cause naturelle.

3. part. p. 109.

2. part. page 63.

Mais en reconnoissant le demon pour principe de certains mouve-

mens dans les Convulsionnaires, il n'est pas necessaire de dire qu'il en soit le principe unique, & que la nature n'en fasse pas le plus grand nombre. Tel peut ne résister au choc violent de sa tête contre les murs que par l'artifice du demon, qui peut sans lui promener une buche fort pesante sur son épaule dans une chambre. Et que sçait-on même, sans l'avoir éprouvé, si la Convulsionnaire qui se heurte ainsi, & qui rompt même le marbre sans se blesser lorsqu'elle est en convulsion, ne le pourroit pas faire avec le même succès hors de la convulsion, parce que ce n'est peut-être qu'à la dureté extraordinaire de son crâne, ou à quelque autre moyen qu'elle en est redevable; les filles ont la tête bien dure, disoit un abbé de merite de mes amis dans une conversation celebre avec une Convulsionnaire, qui vouloit lui faire admirer cette opération qu'il n'admiroit gueres. J'ai peine à croire qu'on puisse par quelque moyen naturel souffrir sans douleur de violens coups de bâton & de buche, soit sur les reins, soit sur les os des jambes, comme on pourroit peut-être les soûtenir sur des parties nerveuses & qui ont une elasticité naturelle comme le ventre; mais pour être en droit de dire qu'on ne peut pas les supporter, il faudroit en avoir fait l'essai sur ces parties, après les avoir mises dans la situation où elles se trouvent lorsqu'elles les supportent; ainsi l'épreuve pour assurer le surnaturel est un préalable necessaire, & une démonstration qui en dépend n'en fut jamais une avant qu'elle fût faite; cependant il est constant que pareille épreuve n'a été faite jusques ici sur aucun Convulsionnaire, & qu'on n'osera peut-être la faire jamais, & je n'ai garde de conseiller à qui que ce soit de l'entreprendre ou de la souffrir, quelque desir qu'en puissent avoir des gens de la trempe de ceux qui ne refusoient ni de crucifier, ni d'être crucifiez.

J'ajoute pour troisiéme observation que quand après avoir fait cette épreuve, il en résulteroit que le corps capable de résistance à des mouvemens violens au tems de la convulsion, n'en seroit pas capable après la convulsion, on ne pourroit encore sans temerité attribuer absolument à Dieu la force compagne de la convulsion, qui fait que l'on résiste, dès qu'on convient *que le demon peut profiter des dispositions de la nature dans un homme pour augmenter sa force*; & je dis qu'il faudroit juger du principe de cette force par les circonstances; car dès qu'elle peut venir de Dieu ou du demon, ce ne peut être que les circonstances favorables qui la donnent à Dieu, & celles qui sont défavorables & mauvaises la fixeront à coup sûr au demon. Juger autrement, c'est mettre Hercule, Samson, Milon de Crotone au niveau, comme le fait, je ne sçai pourquoi,

l'Auteur de l'Examen Critique, Physique & Théologique, ce qui ne peut être excusé à aucun Tribunal. page 45.

Enfin pour mettre au fait notre Laïc tant sur les filles d'Auxonne dont les avantures *ne lui sont pas connues*, que sur les Fanatiques des Cevennes; dont il ne peut se persuader que les faits & gestes soient comparables à ceux de nos Convulsionnaires, je veux bien lui dire que dans le Jugement des Archevêques, Evêques & Docteurs de Sorbonne, & autres Députez par le feu Roi, pour connoître de la prétendue possession des filles d'Auxonne, imprimée à Châlons sur Saône en 1662. chez Philippe Tan, Imprimeur & Libraire de la Ville, il y trouvera dix-huit filles tant Séculieres que Régulieres qui paroissoient à ces Députez avoir l'intelligence des Langues, connoître les pensées, prédire l'avenir, dont la poitrine se gonfloit d'une maniere monstrueuse, qui étoient souvent dans une espece d'insensibilité & d'assoupissement, avec une roideur de tous leurs membres, & un regard fixe, comme si elles étoient mortes, & pour ne pas nous écarter du sujet que nous traitons à present, que *la nommée Denise, quoique jeune & infirme, étant dans ses Convulsions, a porté avec deux doigts* seulement *un vase de marbre rempli d'eau benite, si pesant que deux personnes des plus robustes auroient peine de soulever, & tiré de son pied d'estal, & l'a renversé par terre avec autant de facilité qu'elle auroit eue pour un morceau de pierre; & qu'il leur est arrivé souvent aux unes & aux autres dans la chaleur de leur transport de frapper la tête contre la muraille ou sur le pavé plusieurs fois par des coups si violens, qu'elles en devoient être offensées avec effusion de sang, sans qu'il ait paru ni meurtrissure, ni contusion, ni marque.*

Pour le Theatre sacré des Cevennes, on y voit des gens sans étude, & sans sçavoir même lire, qui recitent de longs textes de l'Ecriture & qui font de fort beaux discours, souvent dans une langue qu'ils n'entendoient pas & qu'ils ne parloient pas auparavant. Un enfant de 13. à 14. mois en maillot qui n'avoit jamais parlé exhorte à la pénitence; un autre parle encore à la mammelle; Jacques Rebou tombe d'un rocher de 7. à 8. pieds dans ses Convulsions sans se faire mal; Clary après avoir decouvert deux traîtres qui s'étoient glissez dans leurs assemblées, craignant qu'on ne soupçonnât qu'il y avoit entre lui & eux quelque secrette intelligence, entreprend de montrer par l'épreuve du feu qu'il n'y en avoit aucune. On assemble du bois sec, on en forme un bucher, il se met au milieu, le bois brûle, & Clary n'a pas un cheveu de manque. Un nommé Compen voulant entrer dans son extase par une porte qui étoit la figure de celle du Ciel, en

est long-tems empêché & rejetté en arriere à 15. ou 20. pas sans se faire de mal. On en voit même un qui ne peut se percer le ventre avec un couteau *grand & pointu* quoiqu'il s'en frappât avec violence dans ses enthousiasmes. Tout y est plein de prédictions, de découvertes de choses cachées, de belles prieres, de chants melodieux, de discours très-touchants & très- étendus. Un d'entr'eux reçoit plusieurs balles de fusil qui restent entre sa chair & sa chemise ; enfin aucun d'eux après de longues agitations ne se sent fatigué.

Si notre Laïc ne trouve pas que des faits tels que ceux-là puissent être comparez avec ceux de nos Convulsionnaires, d'autres que lui en jugeront sans doute avec plus de justice. Or il demeure pour constant malgré l'évidence du surnaturel de la plûpart, qu'ils ne doivent pas être attribuez à Dieu, mais au demon à qui Dieu avoit permis de faire illusion à de tels hommes. Il n'y a donc pas de raison qui oblige d'attribuer à Dieu la force de certains Convulsionnaires, que des mouvemens meurtriers de leur nature n'accablent pas.

C'est une pauvre défaite que de faire consister la difference dans la profession publique d'une fausse Religion, comme étoit celle des Fanatiques des Cevennes ; car cette difference d'ailleurs très-réelle n'est pas la seule raison qui doive empêcher de les attribuer à Dieu ; & à son defaut on en trouve dans la nature même ou dans les circonstances de ces mouvemens, qu'on peut juger à coup sûr ne convenir ni à la sainteté, ni à la verité, ni à differens autres attributs de Dieu.

Les Filles d'Auxonne vivoient dans le sein de l'Eglise Catholique, & on n'a pas jugé moins sûrement que toutes les differentes operations qu'elles faisoient ne venoient pas de Dieu, qu'on l'a dit des Fanatiques des Cevennes ; on le dira de même des mouvemens de nos Convulsionnaires, & on sera d'autant plus honteux de ne l'avoir pas dit d'abord qu'on y remarquera moins de choses
page 53. que Dieu puisse revendiquer. Car peut-on proposer sérieusement, comme une operation que Dieu veuille qu'on lui attribue, qu'on se fasse pendre par les pieds vis-à-vis de rien pour le plaisir de se donner en spectacle dans une attitude honteuse, & dormir en cet état, s'il est vrai que l'on y dorme, car il faudroit avoir le sommeil bien en commandement? Peut-on croire que Dieu fasse lui-même par miracle *tirer une langue noire de trois doigts de long*, mâcher & avaler des charbons ardens, se brûler avec des pierres d'une maison que le respect qu'on lui porte devroit rendre plus traitable, au-moins à l'égard de ceux qui en connoissent le prix comme les Convulsionnaires

sionnaires

ſionnaires ? Car qu'eſt-ce que tout cela, ſinon des momeries & des petiteſſes bien loin de pouvoir paſſer pour des demonſtrations de la preſence de Dieu.

ARTICLE IV.

Du Concert des Convulſionnaires à repreſenter les mêmes objets de Religion.

Il y auroit bien des choſes à dire ſur le fait du prétendu concert des Convulſionnaires à repréſenter les mêmes objets de Religion. Ce concert eſt-il bien certain ? Ne ſe dément-il par aucun endroit ? En quoi conſiſte-t'il précisément ? N'a-t'il pour objet que des choſes ſingulieres, & qui viennent rarement dans l'eſprit de perſonnes qui ſont profeſſion de pieté ? Tout cela devroit être éclairci & mis dans un ſi grand jour, qu'il ne pût reſter aucune difficulté raiſonnable, avant que d'en tirer quelque conſequence.

Cependant le concert ſeul, tel qu'il ſoit, pourvû qu'il ſoit de gens *qui n'ayent aucun commerce entre eux, ni les mêmes lumieres*, forme au gré de notre Laïc, *une preuve poſitive & complete de la divinité des Convulſions.* pag. 56.

L'Auteur de la Réponſe au Plan avoit paru douter que les Convulſionnaires n'euſſent *entre eux aucun commerce*; ce qui n'eſt que trop bien fondé, puiſque l'objet ordinaire & preſque unique des entretiens de ceux qui les retirent & qui vivent avec eux, eſt des Convulſions & de ce qui y a rapport. Notre Laïc dit p. 58. qu'il eſt en état d'aſſurer que depuis Juin & Juillet 1732, *il y en a eu un très-grand nombre qui n'ont rien ſçû des autres.* Mais n'en ont-ils rien ſçû auparavant qui ait donné lieu à l'imitation ſi naturelle aux hommes ? D'ailleurs quoi de ſurprenant, ſi entre ſix à ſept cens Convulſionnaires, il y en a cinquante ou cent (ce qui eſt en ſoi un grand nombre) qui n'ayent pas entendu parler des autres ? Notre Auteur ne ſe ſoutient pas même dans ce qu'il affirme de cette ignorance de quelques-uns. Il convient qu'*on s'eſt dépouillé de l'eſpece de barbarie qu'il y avoit à priver les Convulſionnaires des richeſſes que Dieu nous communique par elles, & à les laiſſer pauvres au milieu de l'abondance.* pag. 59. Et en effet, il n'y a perſonne qui ne ſçache qu'on ne parle d'autre choſe parmi eux ; il ſe rejette donc ſur les Convulſionnaires de Province, qui ne voyent pas ceux de Paris, comme s'il falloit ſe voir, ou demeurer dans la même Ville pour avoir enſemble quelque relation.

Mais en ſuppoſant avec notre Laïc tout ce qu'il voudra que

l'on suppose, concert réel, concert soutenu, & non démenti, concert de paroles & d'actions, qui soient en soi si singulieres qu'elles ne se présentent pas aisément à l'esprit, & que des entretiens ordinaires ne puissent les former, doit-on dire que ce soit un miracle comparable par lui-même à la résurrection de Lazare, & une *preuve positive & complete de divinité* pour les Convulsions? Car c'est là le but de notre Laïc, qui n'est en cela que l'écho de la plûpart des Convulsionnistes.

Si les Convulsions sont une maladie dans la plûpart des Convulsionnaires, le concert de leurs opérations sera-t'il plûtôt un miracle, que le concert de differens symptômes dans ceux qui sont attaqués de certaines sortes de fiévres, ou de maladies épileptiques?

Si les Convulsions sont causées par un effort de l'imagination frappée vivement de quelques objets, pourquoi serons-nous plus étonnés de voir que ceux dont l'imagination est remuée de la même maniere sur les Convulsions, fassent à peu près les mêmes choses & dans le même ordre, que nous ne le sommes de voir tant d'autres uniformitez dans le desordre de diverses personnes ainsi frappées d'autres objets?

Si enfin, comme on l'a dit dans la Réponse, ce qu'on a tout lieu de croire, le démon a quelque part à cette œuvre, lui seroit-il difficile de faire dans deux mille Convulsionnaires, ce qu'il fait dans un?

Il faudroit donc avoir démontré que les Convulsions ne sont ni une maladie, ni un effet de l'imagination, & que le démon n'y a aucune part, c'est-à-dire, qu'aucune de ces trois causes n'y concourt; & où trouve-t'on cette démonstration, & qui osera l'entreprendre? Car ce seroit ne rien dire, que de se retrancher à montrer que toutes les opérations des Convulsionnaires ne peuvent être ni toutes de l'imagination, ni toutes maladies, ni toutes du démon; il faudroit établir que toutes les trois ensemble n'y influent pas pour leur part, ce qu'il ne paroît pas possible de mettre jamais au point d'évidence qui entraîne le consentement, comme la résurrection de Lazare l'entraîne pour la possibilité de toute résurrection.

Notre Laïc a raison d'écarter la fourberie qu'il ne seroit pas raisonnable de supposer dans six ou sept cens personnes de tout âge, de tout sexe, & de toutes conditions, qui la plûpart ne se connoissent pas & n'ont aucun interêt de tromper; mais c'est s'amuser à prouver ce que personne ne lui conteste. Si l'Auteur de la Réponse au Plan a fait entendre qu'entre les causes des opérations differentes de nos Convulsionnaires, plusieurs passions pourroient

se joindre à l'imagination vivement frappée, c'est ce qui n'est pas douteux, quand on considere les secours que plusieurs y trouvent dans leur indigence, sans parler de tout ce qui flatte la vanité, & qui entretient l'indolence : & d'ailleurs le fait est constant par plusieurs exemples, & entre autres par celui de la petite Jardiniere de la Paroisse Sainte Marguetite, convaincue de s'être barbouillée le visage avec du sang, pour représenter au naturel dans une convulsion marquée à certain jour celle de Jesus-Christ au Jardin. Enfin l'énoncé de la Réponse au Plan, n'est que ce que dit le Laïc lui-même, qui avoue qu'*il se peut faire que quelques imposteurs s'y mêlent.* S'il a pû parler ainsi, sans que ce soupçon tombât sur personne en particulier, pourquoi veut-il que l'Auteur de la Réponse ait en vue, en ne disant que la même chose, Mademoiselle Le Brun, ou Mademoiselle Danconie, dont il respecte la candeur & la vertu ? page 57.

Mais s'il a raison d'écarter la fourberie du commun des Convulsionnaires, il dit les choses les plus pitoyables, quand il veut prouver que ni l'imagination, ni le démon ne peuvent avoir part à cette œuvre; car pour la maladie, quoiqu'il n'en fût jamais peut-être de plus sérieuse, il n'a pas seulement pensé à en écarter le soupçon.

L'imagination, demande-t'il, est-elle capable de faire que des gens disproportionnés en âge, en lumieres, en éducation, fassent des discours étonnans sur les mêmes objets de religion ? Il ne connoît gueres la force de l'imagination s'il en doute ; en supposant ce qui est en effet, que ces gens si differens en âge & en lumieres, & qui ont eu une éducation si differente, sont affectés des mêmes objets, qu'ils les envisagent sous la même face, qu'ils ont les mêmes desirs, les mêmes craintes, & qu'elles sont également vives, pourquoi ne feront-ils pas les mêmes choses, & des discours dans le même sens, s'ils sçavent qu'on soit monté sur le ton des discours, & qu'il y ait des gens assez simples pour les admirer & les transcrire tels qu'ils soient; car le fait est tel, on écrit tout, & ce que l'on nous vante comme si beau, *que nos plus habiles Theologiens, & nos plus grands Prédicateurs avouent qu'ils auroient peine à parler de même*, est la chose du monde la plus simple, quand on l'examine de sang froid. page 59.

Mais ce sont des Convulsionnaires qui souvent ne sçavent pas lire, qui parlent, c'est *un enfant de 16 ans, qui n'a jamais lû que les Figures de la Bible de Royaumont, & qui parle du retour des Juifs, qu'il caracterise d'évenement prochain, & comme le grand remede à nos maux*, sans avoir *la moindre idée de ces grandes veritez hors des Convulsions.* page 60.

Ces faits demanderoient bien d'être constatés ; & jusques à ce que la preuve en ait été faite, il est sans doute permis à la raison d'en douter : ainsi jusques-là point de démonstration. Mais en les supposant, qu'en conclura-t'on de plus que de ces discours que Misson dans le Théatre Sacré des Cevennes, dit avoir été faits par une paysanne *la plus ignorante créature que les montagnes ayent produite,* qui devenoit, dit-il, dans ses Convulsions *un torrent d'éloquence*, p. 69. par une petite fille de 7 ans, *ibid.* par un enfant de 13 à 14 mois, & par un enfant à la mammelle, p. 13 & 14, & par plusieurs autres que l'Auteur de l'Examen Critique, Physique & Théologique rapporte p. 55 & suivantes, d'après Pecklin, & Jean Huatte dans l'examen des Esprits?

Faut-il d'autres preuves que les discours du jeune homme de 16 ans n'étoient pas inspirés, quoique prononcés avec un air de piété, que d'avoir caracterisé le retour des Juifs, qui n'a pas l'air d'arriver de nos jours, *d'évenement prochain* ? Et cette remarque a son application encore plus nécessaire sur bien d'autres qui l'avoient même fixé avec l'arrivée d'Elie à Pâques dernier, où nous n'avons rien vû que ce qui s'est passé aux Pâques précedens.

Il faut tirer la même conséquence du langage en une Langue inconnue ; c'est même là un caractere que donnent nos Rituels pour juger de l'état d'un énergumene que l'on veut exorciser : *Præcipui possessionis caracteres, ignotam linguam intelligere, ignoto idiomate loqui, maxime si energumenus longam seriem verborum proferat, & de rebus quæ prævidere non potuit aptè respondeat....* Ce sont les paroles du dernier Rituel d'Auxerre, que je cite par préference aux autres qui disent la même chose, parce qu'il n'y en a aucun plus récent.

p. 13. 14. 23. 31. 65. 69. &c. Et en effet, pour ne plus parler du Théâtre des Cevennes, où l'on en voit une foule d'exemples, la plûpart des Auteurs qui ont écrit sur cette matiere rapportent sur cela des faits qu'il est impossible de contester. Psellus cité par Hieronymus Mengus dans le traité intitulé ; *Fustis dæmonum ad malignos spiritus effugandos*, p. 222. dit avoir vû une femme qui dans des transports où elle déchiroit ses habits, parloit une langue que personne n'entendoit; il ajoûte que comme l'on étoit en peine de sçavoir ce qu'on feroit d'elle, on lui amena un vieillard natif d'Armenie avec qui elle s'entretint en Armenien ; *nos autem obstupuimus ambigentes quonam pacto loquuta sit Armenicè fœmina, quæ nec Armenios unquam vidit, neque domesticis*
l. 7. c. 26. *laribus egressa est.* Cardan au rapport de Laurentius Anania dans le traité *de Natura Dæmonum*, avoit entendu parler en Allemand un Italien nommé Phliarius natif de la Province d'Ombrie qui

n'avoit pas la moindre teinture de l'Allemand ; & Laurentius Anania lui-même dit s'être entretenu à Palerme en Latin & en Grec avec une jeune Paysanne qui avoit été délivrée du démon par l'intercession de Sainte Christine. Avant tout cela pour citer quelque Auteur plus illustre, Saint Hierome nous avoit appris qu'un jeune homme du pays des Francs qui ne sçavoit que sa Langue naturelle & le Latin, étant venu en Palestine voir Saint Hilarion pour être délivré du démon qui le tourmentoit dès son enfance, s'entretint avec lui en Syriaque & en Grec, & parla même le Syriaque dans toute sa pureté ; *Videres de ore barbaro & qui Francam* *Vita Hilar.*
tantum, & Latinam linguam noverat, Syra ad purum verba resonare, *t. 4. p. 2. p.*
ut non stridor, non aspiratio, non idioma aliquod Palæstini deesset eloquii. *81.*
En voilà assez pour faire voir qu'on est bien fondé à ne pas attribuer toujours à Dieu le langage en une langue inconnue. La preuve en devient complette si l'on y joint la celebration des sont divins mysteres par une personne du sexe.

Au reste, sur le don des Langues, je ne vois pas qu'on puisse se flatter d'un concert bien marqué parmi nos Convulsionnaires ; car, c'est tout au plus, s'il y en a deux ou trois qui parlent des langues étrangeres, & encore qu'elles langues ! qu'elles n'entendent pas elles-mêmes, qu'elles ne sont pas en état de faire entendre aux autres par interprétes, & qui dès-là ne presentent rien de digne d'un Dieu sage, mais un jargon inutile qui ne convient qu'au démon, & au démon d'autant plus à craindre qu'il fait illusion par la pieté même en abusant des dispositions saintes, où il n'ignore pas que se trouvent ces personnes sur lesquelles Dieu lui a donné quelque pouvoir passager pour agiter leurs corps, comme il lui en a donné sur celui de Job. J'employe cette comparaison pour leur faire voir qu'il n'y auroit rien de plus deshonorant pour elles dans cet état, que pour ce saint homme, si elles sçavoient comme lui s'en humilier d'autant plus, que les idées des hommes moins justes sur ces sortes d'épreuves.

Je dirois bien pis de la Liseuse avec le nez, si je disois tout ce que j'en pense ; car y eut-il jamais rien de plus ridicule, & qu'on eût dû moins attribuer à Dieu que de lui prêter un miracle aussi contraire à sa sagesse que l'est celui-là ? mais notre Laïc a voulu *p. 61.*
encherir sur cette bizarrerie en apprenant au Public ce qu'il ignoroit, que cette même personne a le talent de se servir d'une loupe pour lire avec le nez les petits caracteres qu'elle ne decouvre pas par l'odorat. Il faut être étrangement prévenu pour s'imaginer que de pareilles avantures tiendront lieu de demonstration, en fait de miracles dans la Religion de Jesus-Christ : c'est à la foire

qu'il faut se montrer quand on est en état de faire de pareils tours.

page 61. Notre Laïc finit cet article pour demander si le démon pourroit être auteur *de discours sublimes & onctueux sur des véritez qui ont un rapport direct à la ruine de son empire*, par exemple, *sur la nécessité de la confiance en Jesus-Christ*. Comme si l'Ecriture ne nous apprenoit pas que ce fut le démon qui fit dire à la Pythonisse de Philippe ces paroles si propres à établir le regne de J. C. que Saint

Act. 16. 17. Paul avec ses Compagnons prêchoit. *Ces hommes sont les serviteurs du Dieu très-haut qui vous annoncent le chemin du salut* : comme si les démons dans l'Evangile ne se déclaroient pas pour la divinité de Jesus-Christ, en disant, *je sçai que vous êtes le Saint de Dieu*. Qu'importe en effet au démon de quelle maniere il s'exprime, pourvû qu'il aille à ses fins ; & puisqu'il se transforme quelquesfois en ange de lumiere, il peut fort bien emprunter le langage de la pieté, tel que Dieu lui-même & les bons anges le formeroient, soit pour découvrir ce qu'il ignore, ce qu'il avoit en vûë en faisant sa déclaration exterieure sur la sainteté de Jesus-Christ, soit pour faire cesser une œuvre qui l'incommode, comme dans la ville de Philippe, soit enfin pour d'autres vûës qui peuvent ne pas être toujours bien justes ; & quand il en résulteroit même des conversions, il n'est souvent pas en peine de regagner ce qu'il semble perdre, car qui est-ce qui connoît les profondeurs de cet ennemi de notre salut ?

ARTICLE V.

Des Représentations inimitables à la Nature.

Nôtre Laïc appelle *Représentations inimitables à la Nature*, ces états de roideur, d'insensibilité & de mort, ou l'on à vû quelques Convulsionnaires.

Cependant on en a des exemples celebres sans sortir de la nature:

L. 14. de Civit. c. 24. celui de Restitut Prêtre de Calame, dont parle S. Augustin, n'est ignoré de personne ; on n'avoit qu'à contrefaire devant lui des voix plaintives de quelque homme que ce fût, il devenoit à son gré, sans sentiment, sans respiration, & comme mort ; on le piquoit, on le pinçoit, on approchoit de lui du feu, il demeuroit immobile, quoique le feu lui fît une playe, dont après être sorti de cet état il avoit de la douleur.

L'Auteur d'un Ecrit très-mince, dont j'ai deja relevé quelques endroits, intitulé: II[e] Partie des éclaircissemens sur les Miracles & les Convulsions (car je ne puis croire que ce soit le même qui a fait la premiere) prétend trouver de la difference entre ce Prêtre de

Calame, & nos Convulsionnaires, en ce que l'état de ce Prêtre étoit volontaire, *quando ei placebat*, & que celui de nos Convulsionnaires ne l'est pas.

Mais premiérement c'est-là de quoi il s'agit, sçavoir si nos Convulsionnaires ne sont pas volontairement, au moins à quelque égard, en état de mort; le ris, ou comme il plaît à notre Laïc de l'appeller, *le souris* de l'invisible, l'augmentation de roideur de Rosalie, & la sensibilité qu'elle marqua à la piquure que lui fit M. Granier, assûrent le volontaire pour les deux Convulsionnaires qui ayent le mieux reussi en ces sortes de représentations. Qu'on n'en puisse pas conclure que tout le reste de leurs Convulsions soit imposture, ou que les autres Convulsionnaires en ayent imposé, comme elles l'ont fait en ces occasions, c'est ce que M. De L... n'a pas dit; mais seroit-il déraisonnable après de pareilles découvertes d'être en garde contre d'autres impostures & de ne pas croire tout *sans douter?* Nôtre Laïc convient que non: *cela*, dit-il, *n'est point à condamner*; on ne lui en demande pas davantage pour lui enlever l'argument démonstratif, qui ne fut jamais compatible avec le doute. p. 63. p. 65.

Car prétendre que du fait de l'invisible que la peur d'un enfant qui la croit morte fait rire, ou de la roideur volontaire & de la sensibilité naturelle de Rosalie, il ne s'ensuit rien contre l'état de mort de l'une & de l'autre; c'est vouloir qu'on puisse rire, agir, sentir quand on est mort; & si ces mouvemens étant supposés volontaires, il ne s'ensuit pas qu'on est librement dans cet état, & que par consequent il n'est pas inimitable à la nature, il n'y a rien qu'on puisse prouver.

Secondement, quand S. Augustin dit que le Prêtre de Calame se mettoit quand il lui plaisoit en état de mort, *quando ei placebat*, il ne veut pas faire entendre qu'il en fût tellement le maître qu'il n'eût qu'à le vouloir pour s'y mettre, & qu'à le vouloir pour en sortir. Il avoit besoin pour s'y mettre d'entendre des voix humaines qui se plaignissent; *ad imitatas quasi lamentantis cujuslibet hominis voces, ita se auferebat a sensibus, & jacebat simillimus mortuo, ut non solum vellicantes atque pungentes minime sentiret, sed aliquando etiam igne ureretur admoto sine ullo doloris sensu*; & l'Auteur de l'examen physique n'a pas bien pris la pensée de S. Augustin, quand il a dit que ce Prêtre se *mettoit lui-même à lamenter quand on l'en prioit, & qu'il suspendoit l'action de tous ses sens.* C'étoit le son des voix lamentables qui le transportoit hors de lui-même jusqu'à ne plus rien sentir, & cet état de mort n'étoit volontaire qu'en ce sens, que sçachant bien qu'à cette triste musique pour peu qu'il voulût s'y prêter, il tomberoit dans cet état de mort, il ne refusoit pas de le faire quand on l'en prioit; ce p. 49.

qui ne fait pas un volontaire different de celui de nos Convulsionnaires, qui sçachant fort bien qu'en se mettant en certaines situations elles se procureroient cet état, se sont déterminées librement à s'y mettre.

page 45. & 50. A cet exemple rapporté par S. Augustin, il seroit facile d'en ajoûter plusieurs autres également naturels, que l'on peut voir dans l'Examen Physique qui les a extraits de divers Auteurs.

Mais quand ces exemples ne seroient pas naturels, pour en conclure la divinité des Convulsions il faudroit que le démon ne pût rien faire de semblable (ce que je ne vois pas que l'on puisse dire) si l'on veut s'en rapporter à ce que nous voyons dans plusieurs Histoires; car il n'est pas possible d'entendre autrement ce que l'on rapporte de certaines extases ni de quelques états d'assoupissement extraordinaires, qui, s'ils ne sont pas naturels, ne peuvent être attribués qu'au démon, parce que tout ce que l'on y voit est indigne de Dieu.

Après tout, les discussions sur l'origine de ces sortes d'états sont ici fort inutiles, dès que notre Laïc est forcé d'avoüer qu'ils ne prouvent autre chose, sinon que les convulsions ne sont *ni imposture ni dereglement d'imagination*, & que pour en conclure quelque chose de plus, il faut y ajoûter quelques-uns de ces caractères précédens que j'ai déja fait voir ne rien décider. On a tort de prétendre établir la divinité des Convulsions par des représentations qu'on appelle inimitables à la nature, quand on débute par des paroles aussi précises contre pareille prétention que celle-ci de notre Laïc: *Je conviens que ces représentations par elles-mêmes ne prouvent pas la divinité des Convulsions.* page 62.

ARTICLE VI.

Des Sentimens de Pieté.

Les Sentimens de pieté que marquent les Convulsionnaires sont encore un des moyens dont se sert notre Laïc, après l'Auteur du Plan, pour établir que les Convulsions sont divines.

L'Auteur de la Réponse s'étoit contenté de dire que ces sentimens, qui en effet ne peuvent être que de Dieu, s'ils sont réels, étant cachés dans leur cœur, personne n'est en état d'en faire une démonstration pour quoi que ce soit qui les accompagne, & que d'ailleurs on peut douter qu'ils soient réels après quelques supercheries de plusieurs.

Rien n'est plus net & plus précis que ces deux réponses; la seconde fait douter du fait; la premiere en le supposant écarte tout

tout ce qu'on voudroit en inférer, & détruit dès-là la prétendue démonstration.

Aussi notre Laïc qui entreprend de les infirmer, ne donne-t'il *page 66.* que du verbiage fort ennuyeux; il lui plaît de considerer les sentimens de pieté des Convulsionnaires, *ou dans les Convulsionnaires, ou dans les personnes qui sont presentes aux discours onctueux qu'ils prononcent*; dequoi il n'est nullement question. Il distingue des Convulsionnaires de trois sortes, dont les uns n'ont aucune idée de ce qu'ils ont dit, les autres ne parlent point, & les troisiémes joignent *des sentimens à des paroles toutes de feu.* Les deux premieres sortes ne servent à rien pour ce dont nous traitons ici : voici comme il démontre la réalité des sentimens de pieté dans les autres: Ces personnes rendent elles-mêmes témoignage aux sentimens de pieté qu'expriment leurs paroles; elles sont d'ailleurs *simples, ignorantes & incapables d'entrer dans une passion feinte*, & ce qu'elles disent pénétre jusqu'au cœur, & le convertit entiérement à Dieu; donc il n'est pas permis d'en reconnoître d'autre principe que Dieu.

S'il n'y avoit point d'hypocrisie dans le monde, s'il n'étoit jamais arrivé qu'on eût été surpris par des apparences de simplicité, de candeur & de pieté, ou si Dieu n'avoit jamais tiré par ces sortes de voyes, toute extraordinaires qu'elles sont, des avantages réels pour certaines ames, on pourroit peut-être avouer la consequence, & y trouver quelque apparence de la démonstration que l'on promet; mais dès qu'il y a des Anges de tenebres qui se transforment en Anges de lumiere, dès que l'on feint des sentimens de pieté qu'on n'a pas, soit qu'on sçache qu'on ne les a pas, soit qu'étant soi-même la duppe de son propre cœur, on s'imagine qu'on les a sans les avoir; enfin dès qu'il n'est pas permis de douter que Dieu ne se soit servi du ministere des impies mêmes pour faire en certaines occasions connoître ses volontez, comme il est facile de le prouver par plusieurs exemples de l'Ecriture, tels que celui de Balaam, de Pharao Necao, à l'égard d'un bon Roi comme Josias, *2. Par. 35. 21.* &c. jamais ces réflexions quelque solides qu'elles soient en general, ne peuvent former qu'une conjecture ; & c'est abuser de la crédulité & des dispositions chrétiennes de quelques personnes disposées à bien juger de tout, que de les donner comme des preuves décisives qui doivent lever toute difficulté, surtout lorsque ceux qui rendent eux-mêmes témoignage à leurs sentimens, & que leur simplicité & leur candeur jointes aux bons effets que produisent leurs paroles, portent à croire qu'ils les ont effectivement dans le cœur, sont joints d'interêt dans une même cause avec d'au-

tres qui ne les ont certainement pas, parce qu'ils sont convaincus de supercherie, de fausseté, ou de mensonge, & de toute autre chose que Dieu réprouve, comme cela se trouve dans l'affaire des Convulsions. Car pour ne point rappeller les faits de l'invisible & de Rosalie, qu'on a déja rapportez, ni même le souvenir de ce qu'elles ont été qu'on vient de présenter dans un Journal, qui ne persuadera pas que Dieu ait voulu les mettre en spectacle dans son Eglise pour quelqu'œuvre importante? Pour ne rien dire non plus de l'infamie de cette créature dont j'ai aussi parlé, qui a osé feindre une sueur de sang qui représenteroit d'une maniere miraculeuse celle de J. C. n'a-t'on pas convaincu la petite Aubigan de mensonge: N'est-il pas certain que la Dusson a fait plusieurs prédictions qui se sont trouvées fausses, & que ce vice est celui de presque toutes les Convulsionnaires qui se sont avisées de prédire, n'y en ayant pas une qui n'ait mêlé le faux avec le vrai? La Demoiselle Restant que l'on avoit long-tems admiré, ne s'est-elle pas découverte enfin par son attachement au Frere Augustin, dont le dérangement est si marqué, que bien des zelés Convulsionnistes n'osent plus entreprendre sa défense? Que dirai-je d'une infinité d'autres faits aussi deshonorans que ceux-là pour les Convulsions? Il faudroit donc ne pas faire une seule œuvre de toutes les Convulsions, & séparer les Convulsionnaires en differentes classes, dont les unes seroient ou manifestement réprouvées ou véhementement suspectes, avant que de prétendre à en former une qui eût les apparences de pieté sans aucun mélange, ce qui n'est pas le systême du Laïc qui écrit, ni d'aucun des Convulsionnaires. Jusques à ce que cette séparation soit faite avec éclat, le vice de quelques-uns reflue sur tous les autres, ou plutôt il empêche en laissant les autres pour ce qu'ils sont devant Dieu, qu'on n'en juge aussi favorablement qu'on auroit été porté à le faire, sans l'union malheureuse qu'ils ont faite ensemble.

Au reste puisque ce Jugement a pour objet ce qui se passe dans le cœur, dont Dieu seul est Juge, il ne pourroit aller au-delà de la vraie-semblance, & bien moins encore former une démonstration pour affirmer aucune autre chose de quelque nature qu'elle puisse être, comme l'a dit l'Auteur de la Réponse au Plan en deux mots, mais avec beaucoup de justesse; car quand il seroit aussi certain que tous les Convulsionnaires sont remplis de pieté, qu'il est hors de doute que quelques-uns n'en ont que l'apparence, de quel droit en conclura-t'on que les Convulsions qu'ils ont sont divines? Tout ce qui est dans une personne de pieté est-il divin, c'est-à-dire, surnaturel & de Dieu par miracle? N'est-ce point naturellement par le

dérangement ordinaire du ſang & des humeurs que les gens de pieté ſont malades comme les autres ; & eſt-il permis de conclure des graces interieures que Dieu leur fait, que tout ce qui leur arrive eſt autant miracle que la grace qui les ſanctifie ? Rien n'eſt plus abſurde ; & voilà pourtant où conduit ce raiſonnement de notre Laïc formé d'après le Plan : que ſi les Convulſionnaires ſont effectivement penetrez des ſentimens de pieté que leurs diſcours reſpirent & qui marquent l'action de Dieu ſur eux, leurs Convulſions ſont divines comme la grace qui les ſanctifie, & ne peuvent avoir d'autre principe que Dieu ; c'en eſt trop ſur une choſe comme celle-là.

ARTICLE VII.

De la connoiſſance des choſes cachées.

Nous voici enfin au dernier caractere de divinité des Convulſions, la connoiſſance des choſes cachées attribuée aux Convulſionnaires ; car quoiqu'il ne faille pas confondre les Convulſions avec les Convulſionnaires qui pourroient recevoir quelque don de Dieu, par exemple celui de la patience & de la réſignation à ſa volonté dans une auſſi triſte maladie que celle des Convulſions involontaires, ſans que pour cela les Convulſions fuſſent auſſi immédiatement de Dieu que la patience, on aime ici à tout broüiller, & on veut que les Convulſions même ſoient divines, ſi les Convulſionnaires ont quelque choſe de divin.

Ils ſçavent, à ce que l'on prétend, l'intérieur des conſciences, ils diſcernent les vrayes reliques des fauſſes & ils marquent au juſte de qui ſont celles qu'on leur préſente, ils découvrent l'avenir.

Tout cela pourroit être ſans que les Convulſions fuſſent divines, & je ne le conteſterois pas, ſi on m'en donnoit de bonnes preuves ; mais auſſi ne voudrois-je pas, non-plus que l'Auteur de la Réponſe, me rendre caution de tout ce que l'on débite à ce ſujet ſans en avoir fait un rigoureux examen. *page 68.*

Ce qu'il y a de bon ici, c'eſt que notre Laïc ne le craint pas ; les faits ſont ſelon lui *inconteſtables* ; *il y a*, dit-il, *des Convulſionnaires qui diſtinguent dans une compagnie les perſonnes qui ont eu des Convulſions & qui ont été gueries miraculeuſement. Il y en a qui à la vûë d'une lettre cachetée, ont dit ce qu'elle contenoit, & de qui elle venoit ; qui ſentent à l'odorat les maiſons où il y a des Convulſionnaires, & en qui les pécheurs ont ſouvent trouvé des perſonnes plus éclairées ſur l'état de leur ame qu'ils ne l'étoient eux-mêmes.* *p. 67.*

Mais je leur demande s'il n'y a point de Convulſionnaires qui ſe trompent dans ces ſortes de découvertes ? Pour moi j'en ſçais une qui eut beſoin de beaucoup de ſecours pour reconnoître le Ch. de B. qu'un Avocat de ſes amis & des miens lui préſentoit, & après tout ce qu'on lui en dit, je l'aurois déviné comme elle ſans le connoître. La même voulut dans une autre ſéance, que j'euſſe ſur moi des reliques de quelque Saint nouveau, quoique je n'en euſſe certainement pas même des plus anciens, & il fallut avoir la complaiſance de vuider mes poches pour l'en convaincre, parce qu'elle étoit déterminée à n'en rien croire ; je l'ai vûe quelquefois ſe taire ou ſe tromper ſur l'auteur de certaines lettres qu'on lui montroit.

Perſonne n'ignore la grande preuve de diſcernement en fait de reliques que donna celle qui prit un os ramaſſé dans les debris de P. R. des Champs pour un os de M. de Singlin, dans la perſuaſion qu'il y avoit été enterré. La Propheteſſe ne ſçavoit pas que ſes os repoſent à P. R. de Paris, elle diſoit pourtant qu'elle tenoit de Dieu cette découverte.

Roſalie qui avoit prédit qu'elle ſeroit trois fois 24. heures en état de mort ſans flexibilité dans ſes membres & ſans aucune ſenſibilité, y a reſté beaucoup moins, ſes membres étant flexibles, & y a fort bien ſenti la piquure d'épingle de M. Granier.

L'Auteur de l'Examen Critique, &c. p. 103. parle d'une Convulſionnaire qui traitoit d'hypocrite une Demoiſelle qui n'a jamais porté de pannier, en lui reprochant d'avoir ôté le ſien pour paroître en ſa préſence ; le fait eſt certain. Il rapporte encore un autre reproche fait à un homme qui n'étoit pas Prêtre, d'avoir célébré en état de péché, je le ſçai auſſi d'ailleurs.

La petite Aubigan devoit être parfaitement guérie un certain jour marqué, par l'Ange blanc qu'elle avoit vû. On s'étoit aſſemblé en grand comité pour être témoin du prodige. La partie fut remiſe à la nuit, parce qu'il y avoit là quelqu'un qui ne méritoit pas de voir pareille choſe ; & la nuit ſe paſſa comme le jour précedent, quoique ce quelqu'un indigne de cette faveur n'y fût pas.

Ceux qui ſont les plus dévoüés aux Convulſionnaires ſont obligés de reconnoître qu'il y a ſur leur compte mille bevûës de cette ſorte. Ils en ſont convenus avec moi bien des fois. Quelle ſera donc la force de l'argument tiré de la connoiſſance des choſes cachées qu'on leur attribue ? Car au moins ſera-t'il permis de douter ſi des perſonnes convaincues de s'être ſouvent trompées dans les découvertes prétendues qu'elles ont voulu faire, ſont animées par l'eſprit qui n'eſt ſujet à aucune mepriſe, lors même qu'il eſt certain qu'elles ne ſe trompent pas ; ce peut n'être que par conjecture, & par un heureux hazard ſur

quelque signe équivoque qui conduit au vrai sans certitude, qu'elles y parviennent en effet quelquefois. C'est peut être par plus de pénétration naturelle sur certaines choses, par plus d'application, par pure simpatie (car il y a d'heureuses découvertes de toutes ces sortes) ou enfin s'il faut les attribuer au ministere du demon, comme les Rituels supposent qu'on le peut faire, en nous les donnant comme un signe propre à reconnoître les énergumenes, *distantia & occulta patefacere*, nous voilà bien éloignés d'y trouver une preuve décisive de divinité, qui n'a lieu que quand les découvertes sont accompagnées d'une certitude que Dieu seul qui ne se trompe jamais peut donner.

Certes il ne falloit pas regarder comme une marque de divinité les prédictions & les découvertes des Fanatiques dans les Cevennes, en quelque nombre qu'elles aïent été. Si l'on en croit le Théatre, Jean Cavalier étant à Amersfort prédit que la Flotte où il étoit seroit tourmentée par une grande tempête, & qu'il n'y auroit aucun homme de perdu, & cela arriva. La mere de Jean Vernel de Bois-Châtel dans le Vivarez & ses sœurs prédisoient l'arrivée de quelque ennemi, afin que les freres fanatiques se retirassent, & on se trouvoit bien de suivre leurs avis. Une fille à Montpellier dit à une assemblée dans une cave, qu'on n'avoit pas le tems d'achever le pseaume commencé; l'assemblée sortit, & à peine étoit-elle dissipée, que la patrouille entra dans la maison & visita partout. Clary découvrit deux faux Freres qui étoient venus dans l'assemblée où il étoit en extase, & ce fut à leur occasion qu'il fit l'épreuve du bucher dont j'ai parlé ci-dessus. Il est mille tant prédictions que découvertes de cette sorte dans cet ouvrage de Misson, d'ailleurs peu credule, que l'on juge à coup sûr ne pouvoir être de Dieu lors même qu'elles sont vrayes, parce qu'elles ne font qu'un tout avec plusieurs autres dont l'évenement a démontré la fausseté, telle qu'étoit entre autres la destruction prochaine de l'Eglise Romaine, qu'ils appelloient la grande Babylone, puisqu'elle subsiste encore, & qu'elle est assûrée par les promesses infaillibles de J. C. de durer autant que le monde.

Th. sacr. p. 11. 12. page 13.

Voïons-en d'autres rapportées par des Ecrivains plus respectables dont on n'a pas jugé plus favorablement. S. Augustin dit avoir connu un Phrénetique qui s'appercevoit de 12. mille de distance de toutes les démarches d'un Prêtre qui le venoit voir, & qui disoit à quel moment il étoit sorti de son logis, & toutes les differentes stations qu'il avoit faites depuis, jusqu'à ce qu'il vînt dans le sien. Il n'attribue ce sentiment qu'à son mal. On peut être au démon. *Tanquam in phrenesi ista dicebat, & forte re vera phreneticus erat, sed propter illa dæmonium pati putabatur.*

XII. de Gen. ad litt. c. 17.

On trouve au Ch. 22. du même livre une prédiction que ce S. Docteur explique lui-même naturellement quoiqu'elle soit fort singuliere dans son accomplissement. De jeunes gens pour se divertir feignent qu'ils se connoissent aux Astres & qu'ils ont le talent de deviner, sans sçavoir même qu'il y ait douze signes dans le Zodiaque; leur hôte les voïant décider avec hardiesse, les croit effectivement fort habiles, & il leur demande ce qu'ils pensent de son fils absent depuis long-tems, dont il étoit fort en peine. Comme ils devoient le quitter le même jour, & qu'ils ne vouloient que lui faire plaisir pour le moment présent, s'inquiétant peu de ce qu'il pourroit penser d'eux après qu'ils seroient partis, ils répondirent que son fils étoit en bonne santé & qu'il arriveroit le même jour. Ils étoient encore avec cet homme que son fils arrive en effet.

On voit au même endroit un homme qui prédit que quelqu'un sera dévoré le lendemain par un Lion dans une forêt voisine, & que la populace assemblée pour une solemnité païenne, en seroit témoin elle-même au point du jour, & la prédiction se trouva vraye, quoique ce fût en badinant qu'on avoit parlé ainsi.

de exam. doct. tom. 1. col. 19. Je trouve dans Gerson qu'une Dévote de Bourg en Bresse n'avoit qu'à regarder un homme entre deux yeux pour connoître l'interieur de sa conscience, dont elle lui faisoit un exposé détaillé. *Sciebat videndo frontem peccata quæ fecerat unusquisque.* Rien n'étoit moins de Dieu que ce talent. On découvrit que la Dévote étoit une fourbe qui avoit feint des extases qu'elle avoit placés avec adresse à la suite des accès de maladie ausquels elle étoit effectivement sujette; on lui fit son procès & elle fut mise en pénitence avec toutes ses révélations.

On a parlé dans d'autres écrits des révélations & des prédictions faites par la Charpy de Troyes, par la Sainte de Nolay, par la Sœur Nicole dans la Vie de la Mere de l'Incarnation, par Marie Bucaille, par Madame Guyon, & par d'autres.

Art. 2. Voici ce qu'un Archevêque de Toulouse, trois Evêques, des Docteurs & autres personnes notables députés par le feu Roi pour examiner les Filles d'Auxonne, nous apprennent de leur état: *Toutes, ou presque toutes*, disent-ils, *ont témoigné avoir connoissance de l'interieur & du secret de la pensée, quand elle leur a été adressée, ce qui a paru par les commandemens interieurs qui leur ont été faits très-souvent par les exorcistes en diverses occasions, ausquels elles ont obéi sans que les commandemens fussent exprimés ni par parole ni par aucun signe exterieur, dont ledit Seigneur Evêque de Châlons a fait plusieurs experiences, entr'autres en la personne de Denise Parisot servante du Lieutenant General d'Auxonne, à la-*

quelle aïant fait commandement dans le fond de sa pensée de venir le trouver pour être exorcisée, elle y est venu incontinent, quoique demeurante dans un quartier de la ville assez eloigné, disant audit Seigneur Evêque qu'elle avoit été commandée par lui de venir, ce qu'elle a fait plusieurs fois. Et encore en la personne de la Sœur Marguerite Jamin dite de l'Enfant Jesus, novice, & en la personne de Humberte Borthon dite de saint François, à laquelle ayant commandé mentalement au plus fort de ses agitations de venir se prosterner devant le S. Sacrement le ventre contre terre, elle executa le commandement au même instant.

Dans l'article troisiéme les mêmes Evêques declarent que ces *filles ont prédit en diverses occasions les choses qui devoient arriver... & au Seigneur Evêque de Châlons sur Saone.... le tems du voiage qu'il étoit obligé de faire à Paris que lui-même ne connoissoit pas, ce qui s'est trouvé fort veritable par l'évenement.*

Or, bien loin de conclure de tant de merveilles en prédictions & en découvertes, que Dieu soit le principe qui faisoit agir ces Filles, après avoir rendu témoignage *à leur innocence & à la régularité de leur conduite*, ils prononcent *que ces actions extraordinaires ne peuvent partir que de l'opération du démon possedant & obsédant leurs corps.*

Il ne faut donc pas que notre Laïc, ni tout autre que lui prétende nous faire voir les Convulsions comme divines, précisément à cause de quelques prédictions & de quelques heureuses découvertes de choses cachées que les Convulsionnaires auront faites.

Ce n'est pas que la connoissance des choses cachées & surtout du secret des cœurs & de l'avenir ne soit un caractere propre à Dieu, qui se distingue souvent par là dans les Ecritures des fausses Divinitez, *scrutans corda & renes Deus... Annuntiate quæ ventura sunt in futurum, & sciemus quia Dii estis vos*, ce que la raison seule lui assûre suivant cette expression de Tertullien, apol. 20. *Idoneum testimonium divinitatis veritas divinationis*, & celle-ci d'Origene, cont. Cels. l. 1. c. 5. *futurorum prædictio divinitatis nota.* Mais il faut que cette connoissance soit certaine, non conjecturale, non dépendante du hazard ou de quelque signe extérieur, puisque tous les Théologiens conviennent après les Saints Peres que les démons découvrent jusques aux pensées, lorsqu'ils les suggerent, ou qu'elles se manifestent au dehors par quelque endroit, ce que notre Laïc lui-même ne conteste pas & qu'il appuye au-contraire de l'autorité de S. Thomas & de S. Augustin; car s'il étoit permis de conclure de-là avec lui qu'il n'y auroit plus de certitude dans les révélations divines, ce seroit une conséquence que lui-même & tous les Théologiens auroient à résoudre, puisqu'ils admettent le

p. 7. 10. Jerem. 17. 10. Apocal. 2. c. 23. Isai. c. 41.

p. 69.

principe dont il lui plaît de la faire naître. Mais la conséquence n'est pas juste ; il faut conserver aux revélations de Dieu leur certitude, & reconnoître en même tems que le démon peut en faire quelques-unes. Dieu les fait en maître avec une souveraine autorité sans emprunter d'autres lumieres que la sienne, en imprimant à ce qu'il revéle un degré d'évidence dont aucune autre revélation n'est susceptible, parce qu'il est une lumiere éclatante, qui comme celle du Soleil n'a besoin d'aucune autre pour se faire sentir. Le démon ne va qu'à tâton, il a besoin de secours étrangers ; & ce qu'il emprunte de lumiere d'un côté lui manquant de l'autre, il est toujours facile de s'appercevoir, lors même qu'il dit vrai, qu'il n'a connu la vérité que foiblement & comme par hazard, en la maniere que les hommes la découvrent quand ils se mêlent des secrets que Dieu se réserve.

C'est cette différente maxime d'agir qui fait que, quoique Dieu ait souvent révélé des choses qu'il n'auroit pas été absolument impossible au démon ou même aux hommes de découvrir, on a dû cependant ne pas douter qu'il parlât, parce qu'il se faisoit connoître alors d'une maniere à ne laisser aucun doute. Telle a été la révélation faite à Samuel de l'arrivée de Saül qui le cherchoit, à Ahias aveugle de la femme de Jeroboam déguisée, à Elie du dessein des gens du Roi de Samarie de consulter Beelzebud, à Elisée de l'avarice de Giesi, à S. Pierre du mensonge d'Ananie & Saphire. Car qui oseroit dire que des hommes comme ceux-là accoutumés à entendre la voix de Dieu, ayent manqué de moyens pour la discerner dans des circonstances où il vouloit la leur faire entendre ? & quand quelqu'un de leur mérite, de leur réputation & de leur autorité dans la Religion nous certifiera qu'il l'aura entendue, je m'assûre que personne n'aura de peine à l'en croire, quelque peu disposé qu'il soit à s'en tenir au rapport des Convulsionnaires : à plus forte raison n'en aura-t'on pas à le croire de J. C.

pag. 70. Ainsi c'est très-mal-à-propos que notre Laïc vient chicaner ici avec Nathanael qui, sur ce que lui dit J. C. qu'il l'avoit vû sous un figuier, où le démon sans doute pouvoit l'avoir vû aussi, en conclut que J. C. étoit le Fils de Dieu, & le Roi d'Israël. Un reproche tel que celui-là qui pénétroit jusques au cœur d'un homme droit comme Nathanael, étoit sans doute accompagné d'une si grande autorité & d'une si vive lumiere, qu'il n'étoit pas possible à la foi d'y méconnoître un Dieu qui vouloit se faire entendre. Et d'ailleurs J. C. ne s'arrête pas précisément à ce fait, il promet quelque chose de plus grand pour la suite, *majus his videbis* : sur quoi il s'est bien acquité de sa parole en confirmant sa mission

par la multitude de prodiges & de miracles qui ont suivi.

Par là on concilie la raison avec l'autorité, & l'on est bien éloigné d'insulter au consentement unanime des Rituels, qui mettent la connoissance des choses cachées, au nombre des marques qui font connoître les Energumenes, en disant avec lui, que *cela s'est fait dans la croyance que le don de prophetie cessé depuis plusieurs siecles, l'étoit pour toujours*; ce qui n'est qu'une imagination de notre Laïc sans fondement, dont il ne pourroit apporter aucune preuve; car puisqu'il peut arriver, comme il est forcé d'en convenir, que *le démon predit des tempêtes, des débordemens de fleuves, des pestes, des famines*, & tout ce qui dépend d'un évenement présent qu'il connoît, & que d'ailleurs sans connoître avec certitude les choses qui viennent de Dieu, sur-tout du libre arbitre de l'homme, il peut les conjecturer, qu'est-il necessaire d'accuser tous les Rituels ensemble, c'est-à-dire, tous les Evêques, & toutes les Eglises du monde chrétien, d'avoir crû une chose aussi fausse que celle de la cessation du don de prophétie pour toujours? page 70.

Il est vrai que quand on n'aura pas d'autre marque à nous donner de ce renouvellement du don de prophétie que les discours d'une fille aussi décriée que la Dusson l'est aujourd'hui, on ne sera pas forcé de le reconnoître; car pourquoi cette créature n'aura-t-elle pas hazardé de dire ce qu'elle souhaitoit, & que risquoit-elle en le promettant à tout évenement plus que toutes les autres Convulsionnaires, qui ont tant dit de faussetez, sans perdre de leur crédit dans l'esprit de ceux qui les protegent, en même temps qu'elles se sont deshonorées en tout autre endroit?

D'ailleurs rien n'a moins l'air d'une prophétie que ce qu'elle dit à la malade; elle lui inspire de la confiance, ce que quiconque approche des malades à coutume de faire; elle employe des reliques qu'elle respecte; il paroît qu'elle espere, mais elle ne prédit rien.

Il en est de même de la petite Convulsionnaire du Calvaire; car pour ce qu'elle dit après que la malade, selon la relation, *avoit deja senti ses forces revenir*, & qu'elle avoit voulu se lever, *courage, ma sœur, esperez, le moment approche*, c'est annoncer une fête lorsqu'elle est arrivée. Qui est-ce qui n'en eut pas dit autant sans être Prophéte?

Je pourrois ajoûter diverses reflexions sur cette jeune Convulsionnaire: premiérement, la maniere dont elle a eu ses Convulsions n'a pas l'air de venir de Dieu, si on en croit le bruit public, c'est une autre jeune enfant qui les lui communique, & en même temps à plusieurs autres par l'imposition de ses mains, ou ce qui revient à peu près au même en lui *portant la main sur le*

front : ou l'imagination vivement frappée joüe là ſon jeu, ou l'effet qui en reſulte vient du démon.

Secondement, je ſçai que dans les mouvemens qu'elle s'eſt donnée pour parvenir juſqu'à Madame de Sainte-Clotilde, il y en a pluſieurs de très-indécens dont M. *** qui étoit préſent malgré ſon attachement aux Convulſions fut allarmé, & dont on empêcha les ſuites en retenant les juppes de cette jeune perſonne ; on a ſupprimé cela dans la relation imprimée, & on a bien fait dans le deſſein que l'on a eu de favoriſer les Convulſions ; car paroît-il bien convenable à la ſageſſe de Dieu de faire marcher une fille ſur la tête, les pieds en haut pour lui faire faire un miracle ? mais à s'en tenir à ce que l'on a eu la ſimplicité d'y mettre, n'y verra-t-on pas plus qu'il ne faut voir pour ſe donner bien de garde d'attribuer à Dieu les attitudes peu décentes de cet enfant pour le prier ?

3°. Il m'eſt revenu par une voye ſûre que la même Convulſionnaire a tenté ſans ſuccès un miracle au Calvaire du Marais depuis celui de la rue de Vaugirard. Elle eut beau commander à une malade de ſe lever, la malade ſans force & ſans vigueur reſtant dans ſon premier état ne put obéir. Eſt-il vrai-ſemblable que Dieu ayant commencé à honorer une Convulſionnaire, voulût ſi-tôt lui faire perdre tout crédit, s'il étoit de ſes deſſeins de relever les Convulſions par des miracles ?

Il n'y a donc rien de moins raiſonnable que ce diſcours de notre Ecrivain ; le demon ne peut prédire les choſes futures qui dépendent de la ſeule volonté de Dieu : or la Duſſon & la petite Convulſionnaire du Calvaire ont prédit des guériſons miraculeuſes des malades qui dépendent de la ſeule volonté de Dieu ; donc ce n'eſt pas par le miniſtere du demon qu'elles ont fait ces prédictions, & on doit en conclure que le don de prophetie ſe renouvelle de nos jours.

Car premiérement il ſuppoſe ſans raiſon que la Duſſon & la petite Convulſionnaire du Calvaire ayent prédit ; le fait eſt faux, je viens de le prouver. Secondement, quoi qu'il ſoit vrai que le demon ne peut prédire des choſes futures qui dépendent de la ſeule volonté de Dieu en les annonçant avec certitude, quand Dieu n'a donné aucun ſigne qu'il puiſſe les vouloir, il n'eſt pas impoſſible que le demon les conjecture & en hazarde la prédiction, quand on peut les préſumer de la volonté de Dieu par quelque ſigne exterieur : or dans la guériſon des deux malades qui ont été entre les mains de la Duſſon & de la Convulſionnaire du Calvaire, ſi la guériſon n'a pas été naturelle, comme on pourroit le dire de celle de la Duſſon, il eſt certain que la ſituation de celle du Calvaire, ou (ſi l'on veut du

miracle) l'eau, la terre, le bois & toutes les autres choses mises en œuvre pouvoient faire présumer de la volonté de Dieu; il n'y avoit donc aucun inconvenient que le demon fît hazarder la promesse de guérison ; mais en verité, je le repete, rien n'est moins necessaire que de recourir en pareil cas au demon. La maladie qu'avoit cette femme que la Duston vint voir, est une de celles dont on guérit souvent avec autant de promptitude, qu'on en est pris violemment en certaines occasions ; & pour Madame de Sainte Clotilde au Calvaire, elle avoit elle-même annoncé si haut qu'elle se trouveroit mieux, & qu'elle étoit en état de se lever lorsque la Convulsionnaire lui dit d'esperer, qu'il n'est nullement surprenant qu'elle ait préssenti sa guérison.

Pour ce qui est des autres événemens qui sont l'objet des prédictions des Convulsionnaires, il n'est rien de plus pitoyable que ce qu'en dit notre Laïc ; il ne falloit pas être grand prophête pour prévoir qu'une chose aussi remplie de faussetez, d'indécences, de puérilitez & de minuties que les Convulsions, seroit une pierre page 78 de scandale pour une infinité de personnes ; quiconque connoît un voleur peut prédire à coup sûr que sa conduite ne sera pas édifiante.

Tout le reste qui regarde Elie, les Juifs, les grandes persécutions, n'étant pas encore arrivé, notre Auteur voudroit qu'on ne jugeât pas les Convulsionnaires sur ce qu'ils en ont dit ; mais pourquoi? puisque quelques-uns d'eux avoient marqué ces évenemens pour Pâques dernier ; en faut-il davantage pour faire perdre tout credit à leurs Convulsions? On répond que *le faux ne détruit pas le vrai*, & ce seroit en effet l'unique moyen de se tirer d'un si mauvais pas, s'il s'ensuivoit de là qu'on doit reconnoître pour prophête du vrai Dieu dans le vrai qu'il annonce, quiconque est convaincu de cette multitude de faussetez, dont les Convulsionnaires de l'aveu des plus zelez Convulsionnistes sont tous convaincus, & qu'il pût être sûr d'entendre la voix de Dieu de la même bouche & du même ton qui débite le faux ; mais j'espere montrer que c'est une des plus étranges maximes qu'on ait pû avancer dans la Religion ; & j'en conclus qu'il faut que les Convulsions soient bien mauvaises, puisque l'on se trouve réduit à la soutenir.

Mais comme les faussetez ne sont pas le seul caractére indigne de Dieu que les Convulsions présentent, je reserve à en traiter dans ma seconde Partie, où je dois faire voir qu'elles en renferment plusieurs qui démontrent avec évidence qu'elles ne sont pas de Dieu.

Fin de la premiere Partie.

TABLE

DE CE QUI EST CONTENU DANS cette premiere Partie.

Dissertation Théologique sur les Convulsions.

Fin de la Table de la premiere Partie.

DISSERTATION

THEOLOGIQUE

SUR LES CONVULSIONS.

SECONDE PARTIE,

Dans laquelle on démontre qu'il y a dans les Convulsions plusieurs choses dont on doit conclure avec certitude que Dieu n'en est pas l'auteur.

DISSERTATION THEOLOGIQUE SUR LES CONVULSIONS.

SECONDE PARTIE,

Dans laquelle on démontre qu'il y a dans les Convulsions plusieurs choses dont on doit conclure avec certitude que Dieu n'en est pas l'auteur.

CE n'est pas assez d'avoir fait voir que l'on ne démontre pas que les convulsions soient divines, il faut démontrer qu'elles ne sont pas divines : car si dans la supposition d'une origine si auguste, nous sommes convenus le Laïc & moi, c'est-à-dire, tant de la part des Convulsionnistes, que de celle des Anticonvulsionnistes, que l'on seroit en droit pour cela de se mettre au-dessus des plus sérieuses difficultez qui sembleroient les combattre ; dès qu'il sera démontré qu'elles ne sont pas divines, on sera forcé de ne tenir aucun compte de ce qui pourroit leur être favorable, & de leur enlever tout le merveilleux dont elles prétendroient se parer.

Mais il faut s'en former une idée juste, ressemblante, vraye, avouée même, s'il est possible, par les Convulsionnistes, ou du moins qu'ils n'osent pas désavouer ; parce qu'outre qu'il n'y a pas moins de mal d'en faire une peinture affreuse, mais peu exacte, par un excès d'aversion, que de les flatter en approuvant tout par des préventions trop favorables, comme le Plan, le Coup d'œil, & l'Ecrit du Laïc l'ont fait ; leur attribuer des défauts qu'elles n'ont pas, c'est en rendre la critique inutile en la faisant tomber à faux.

J'ai donc résolu de ne dire des convulsions que ce que j'en ai vû moi-même, ou que j'ai appris de personnes dévouées aux convulsions très en état d'en juger, & qui les ont vûes : cela me resserre dans des bornes très-étroites ; mais il y en aura assez pour démontrer que jamais œuvre ne mérita moins d'être regardée comme miraculeuse & divine.

En voici le portrait, que j'ai d'autant plus lieu de croire naturel,

qu'ayant été lû il y a long-tems aux plus zelez Convulsionnistes, il n'a été accusé de faux par aucun ; je n'y ai ajouté que certains traits legers, que j'ai sçû par eux-mêmes, ou dont j'ai été le témoin.

Les Convulsionnaires sont de plusieurs sortes : les uns, dans des transports qu'on peut appeller extatiques, sans usage libre de leur esprit & de leur sens, sont agités sans ordre, de mouvemens violens & extraordinaires: ce sont des saults, des cullebutes, des extensions de bras & de jambes, des inflexions & des tournoyemens rapides de la tête, des renversemens de tout le corps, jusqu'à se mettre long-tems la tête en bas, l'approcher des talons, le corps étant en arc, ou toucher la plante des pieds de leur front ; ils parlent de Dieu & de la Religion en cet état, la plûpart assez correctement ; il leur échape pourtant des erreurs & des blasphêmes ; ils prient, ils donnent des avis à ceux qui en demandent, & quelquefois même à ceux qui n'en demandent pas ; ils découvrent des choses cachées & en annoncent de futures, sans néanmoins rencontrer toujours juste.

Les autres moins violemment agités, font à peu près les mêmes choses, ou au moins quelques-unes, mais avec une sorte de méthode & d'uniformité, marquant par la suite de leurs operations qu'ils ne font ni sans connoissance, ni sans liberté, quoiqu'ils se sentent, dit-on, comme entraînés à les faire par differens motifs, tantôt pour figurer la Passion de Jesus-Christ ou quelques actions de ses serviteurs, tantôt pour exprimer l'état humiliant de l'Eglise & des défenseurs de la verité dans l'Eglise. Ce ne sont pas toujours des choses importantes qu'ils font pour ces sortes de représentations : ils étendent les bras en croix, ils se mettent par terre dans un état de mort, leurs membres se roidissent & deviennent dans une espece de stupeur, ils disent qu'ils ne sentent plus rien ou presque rien (on en a cependant surpris qui sentoient bien une piqueure d'épingle, & toute autre chose) ils crient quand on les touche dans les endroits des plaïes de Notre Seigneur ; c'est ainsi qu'ils représentent sa Passion. Pour imiter M. Pâris, une fille prend un rasoir, elle le passe sur son visage, on lui donne une cueiller, elle mange de la soupe, mais à vuide, elle travaille à quelque métier comme lui, elle fait le catéchisme à la compagnie & oblige chacun d'y répondre, sans que le Prêtre puisse s'en dispenser plus que le Laïc. Un autre pour donner l'idée de l'ancienne pénitence, ne peut manger qu'une fois le jour, & seulement du pain sec ou très-peu accompagné ; presentez-lui de la viande, du poisson, des légumes même de certaines sortes, sa bouche se retire, & si vous

pouſſez au-delà, les convulſions viennent & les ſuffocations.

Je ne parle pas des autres que l'on porte à deux ou à quatre ſur les épaules comme une chaſſe, ou à califourchon ſur un ſeul, que l'on ſuſpend en l'air, que l'on fait ſauter, que l'on fait tourner, que l'on balance, que l'on berne dans un drap; je n'ai pas trop compris le myſtere de ce badinage.

Des perſonnes du ſexe encore jeunes & ſans coëffure, ſe heurtent avec violence la tête contre les murs, & même contre le marbre; elles ſe font tirer des quatre membres par des hommes très-forts, & quelquefois écarteler, donner des coups qui pourroient abbattre les plus robuſtes, & en ſi grand nombre qu'on en eſt effraïé; car je connois une perſonne qui en a compté juſqu'à 40000 dans une ſéance: c'eſt avec le poing ou avec le plat de la main ſur le dos & ſur le ventre qu'on les leur donne: on employe en quelques occaſions de gros bâtons & des buches, on leur en frappe les reins & les os des jambes pour les redreſſer, dit-on, par ce moyen; il ne paroît pas que cela les redreſſe beaucoup, mais ils en ſont ſoulagés, au moins n'en ſont-ils pas briſés; on les preſſe de tous les efforts de pluſieurs hommes ſur l'eſtomach, on leur marche ſur le col, ſur les yeux, ſur la gorge, ſur le ventre; on s'y aſſied; on leur arrache le ſein (ce ne ſont que des femmes qui font cette derniere opération) quelques-uns s'enfoncent des épingles dans la tête ſans aucun mal, & paroiſſent avoir le deſſein de ſe précipiter par les fenêtres, ce qu'on ne permet pas; tel Convulſionnaire a pouſſé le zele juſqu'à ſe pendre à un clou à crochet, & à vouloir être crucifié; la croix, les cloux, la lance, tout étoit préparé.

Il y en a qui parlent un langage inconnu, & qui chantent en muſique d'un ton mélodieux, ſans l'avoir jamais appriſe. D'autres abboyent ou imitent le chant du cocq & le cri d'autres animaux.

On leur préſente des Reliques de M. Pâris ou de ceux qui ont penſé comme lui; ils entrent en convulſions, ou ſi ils y ſont déja, leurs convulſions augmentent, ils diſent quelquefois aſſez juſte de qui ſont ces reliques ſans qu'on les leur déſigne, quoiqu'ils s'y trompent quelquefois.

On en trouve qui parlent avec liberté de l'état de l'ame de quelques perſonnes, & qui le font publiquement, quoiqu'ils n'ayent rien à en dire que des défauts perſonnels, & ſouvent très-cachés, ou même imaginaires, comme de ne pas aimer les convulſions; ce qui en eſt un chez quelques-uns d'entr'eux très-réel: car on a fait tomber pour cela ſeul du haut du Ciel des étoiles, qu'on croyoit auparavant très-brillantes, & la vapeur ſortie du puits de l'abîme les a engloutics.

On se met quelquefois à genoux devant eux; ils font des prieres pour ceux qui leur en demandent en cet état; ils imposent les mains; les filles même se donnent cette liberté sur des Ecclesiastiques; ils baptisent, ils célebrent les saints Mysteres.

On en a remarqué qui faisoient des contorsions & des grimaces, qui battoient, qui mordoient, ou qui vouloient battre & mordre: plusieurs ne parlent qu'en tutoyant, & tiennent souvent des discours puériles, ou font des actions qui ne marquent rien de plus solide, comme de se bander les yeux pour lire, de manger des charbons ardens, & d'avaler choses qu'on n'avale point. Tous enfin demandent à ceux qui les environnent les differens secours dont ils croyent avoir besoin, & presque toûjours sans avoir egard au sexe, à l'âge, à la condition, & ils disent qu'ils souffrent quand on les leur refuse; ils font souvent nuës jambes, nuë tête, &, comme on le conçoit assez par le détail que je viens d'en faire, dans des attitudes peu décentes, & contraires aux bienséances & aux usages reçûs parmi ceux avec lesquels ils vivent.

Il s'agit donc de faire voir que cet assemblage, que l'on appelle communément *l'œuvre* des Convulsions, porte des caracteres qui montrent évidemment que Dieu n'en peut être l'auteur. Ce n'est aucun des Convulsionnaires que l'on veut attaquer; tout se réduit à l'examen de leurs convulsions, & de l'origine que l'on doit leur donner. Ce n'est même ni celle-ci, ni celle-là que l'on considere, c'est le tout qui en résulte; les Convulsionnaires eux-mêmes & leurs défenseurs nous ont mis dans la nécessité d'en agir ainsi, en les rendant solidaires par la *couture*, l'*anneau* & la *boucle* qu'ils ont imaginé sans raison, pour les joindre toutes ensemble, de-sorte que s'il est démontré d'une seule qu'elle est indigne de Dieu, il est nécessaire dès là de réprouver toutes les autres avec lesquelles elle se trouve inséparablement unie dans leur systême. Car ils se souviennent sans doute, que quand quelques-uns de leurs vrais amis dont étoit M. l'Abbé d'As.... avec quelques autres qui lui sont unis, leur proposerent d'en faire un triage pour donner au moins quelque couleur à l'apologie qu'ils méditoient d'en faire, l'unité de l'*œuvre* l'emporta dans leur esprit sur toutes sortes de considerations, ce qui rend aujourd'hui la solidité indispensablement nécessaire.

Or il est aisé de s'appercevoir dans l'exposé simple & très-sincere que je viens d'en faire, de plusieurs caracteres que Dieu réprouve si certainement, qu'on ne pourroit les lui attribuer sans renverser la Religion dans ses principes les plus immuables. Car

que peut-on dire autre chose de l'enthousiasme de certains Convulsionnaires dans leurs prédictions & leurs révelations, à l'imitation des Prophétes du Paganisme, de leurs faussetez, de leurs erreurs, de leurs blasphêmes? Attribuera-t'on à Dieu les actions meurtrieres, & les secours donnés ou demandés de cette sorte? Le fera-t'on par miracle l'auteur immediat de mille indécences, de la vaine curiosité & de la témérité des épreuves par les reliques, ou par toute autre voye? Sera-ce lui qui aura inspiré à des filles, ou à de simples Laïcs de représenter le Baptême, la Confirmation & nos plus augustes Mysteres, de s'ingérer de donner des avis sur la conduite, sans être en état de se conduire, d'imposer les mains, même à des Prêtres, & de les souffrir à leurs genoux? Dira-t'on que c'est par l'impression de son esprit qu'ils ont découvert les défauts cachés de certaines personnes, qu'ils en ont attribué à d'autres d'imaginaires, & qu'enfin ils se sont tous livrés à une multitude de petitesses & de minuties qui ne paroissent propres qu'à deshonorer la cause qu'ils défendent, & à faire mépriser la Religion même, s'il étoit vrai que leur cause ou la Religion pût avoir besoin de telles choses, ou les autoriser?

Ce simple exposé devroit donc passer pour une démonstration autant de fois multipliée qu'il y a de membres qui la composent; parce qu'aucun de ces differens membres ne convient, & ne peut même convenir à un Dieu essentiellement Saint, sage, bon, vrai, fidele dans ses promesses, constant dans ses décrets, & souverainement équitable. Je vais en faire moy-même le partage pour me rendre plus intelligible.

PREMIERE DEMONSTRATION,

*Tirée de l'*enthousiasme *des Prophéties.*

Tout Prophéte que Dieu inspire est maître de son esprit & de ses sens, dans l'énonciation de ses Prophéties & de ses révelations; & il n'y a que ceux qui sont sous la main du démon qui soient transportés de fureur & hors d'eux-mêmes comme les Bacchantes, & livrés à un enthousiasme qui ne leur en laisse pas l'usage: or les Convulsionnaires, par l'exposé ci-dessus, ne sont point maîtres de leur esprit & de leurs sens dans l'énonciation de leurs Prophéties & de leurs révelations, mais ils sont livrés malgré eux à un enthousiasme qui ne leur en laisse pas l'usage libre; donc les Convulsionnaires ne sont pas inspirés de Dieu & sous sa main par un miracle, dans leurs Prophéties & leurs révelations.

SECONDE DEMONSTRATION,

Tirée du mélange du faux avec le vrai.

Quiconque dit des fauſſetez n'eſt pas inſpiré de Dieu, qui eſt la ſouveraine vérité & l'ennemi déclaré de tout menſonge : or les Convulſionnaires diſent des fauſſetez dans leur état de convulſions ; donc les Convulſionnaires ne ſont pas inſpirés de Dieu dans leur état de convulſions.

TROISIEME DEMONSTRATION,

Tirée des erreurs & des mauvais *dogmes.*

Des erreurs qui combattent des véritez révelées, les blaſphemes qui attribuent à Dieu ce qu'il n'a pas, ou qui lui arrachent des attributs qui lui ſont propres, ne peuvent avoir Dieu pour principe : or les Convulſionnaires, par l'expoſé cy-deſſus, ſont convaincus d'avoir avancé dans leurs convulſions des erreurs directement oppoſées à des véritez révelées, & d'avoir fait pluſieurs blaſphêmes, ſoit pour donner à Dieu ce qui ne peut lui convenir, ſoit pour lui enlever ce qui lui convient eſſentiellement ; donc les Convulſionnaires n'ont pas Dieu pour principe de leurs convulſions.

QUATRIEME DEMONSTRATION,

Tirée des mouvemens *meurtriers.*

On ne peut rien faire qui tende de ſoi à la deſtruction de l'homme, ſans en avoir reçû de Dieu même qui a créé l'homme & qui lui ordonne de veiller à ſa propre conſervation, un ordre précis qui ſoit comme une exception de la regle génerale qu'il lui en a faite en le créant : or les Convulſionnaires, par l'expoſé cy-deſſus, font & font faire dans leurs convulſions des choſes qui d'elles mêmes tendent à la deſtruction de l'homme, ſans juſtifier d'aucun ordre particulier de Dieu qui faſſe voir qu'ils ſont auſſi clairement dans l'exception qu'il eſt clair que la régle eſt génerale ; donc les Convulſionnaires ſont convaincus de s'oppoſer à Dieu, & par conſequent de n'être pas inſpirés de lui dans toutes ces ſortes d'opérations qu'ils font & qu'ils font faire dans leurs convulſions.

CINQUIEME DEMONSTRATION,

Tirée des indécences.

Dieu condamne les indécences & tout ce qui blesse la modestie & la pudeur; il y a même sur cela un consentement si géneral de toutes les nations, qu'on ne peut penser avec la moindre apparence qu'il en autorise aucune : or les Convulsionnaires, par l'exposé ci-dessus, sont convaincus d'indécences sans nombre dans leurs differentes agitations, surtout les filles, & d'y avoir fait & souffert des choses qui blessent la modestie & la pudeur; donc Dieu condamne les Convulsionnaires & les convulsions.

SIXIEME DEMONSTRATION,

Tirée de la vaine curiosité *des épreuves par les Reliques.*

Dieu n'est pas le principe de la vaine curiosité; & la raison même ne permet pas de dire qu'il l'autorise par des miracles, ou qu'il inspire à personne d'en demander pour l'autoriser, puisque ce seroit le tenter; *Deus tentatur cum signa & prodigia flagitantur, ad solam experientiam flagitata*: or les Convulsionnaires, par l'exposé ci dessus, se prettent dans le tems de leurs convulsions à une multitude de vaines curiositez par les épreuves des Reliques qu'on leur applique ou qu'on leur montre, soit pour les mettre dans les agitations violentes qu'on prétend résulter de leur attouchement, soit pour sçavoir d'eux de qui elles sont; donc Dieu n'est pas le principe de leurs convulsions; & s'il est vrai que les convulsions résultent de ces épreuves, ou que les Convulsionnaires disent au juste de qui sont ces Reliques sans les avoir connues auparavant, ce ne peut être par des agitations dont Dieu soit le principe, ni par des lumieres surnaturelles que Dieu leur donne.

S. Aug. l. X. Conf. c. 35.

SEPTIEME DEMONSTRATION,

Tirée de l'exercice des fonctions défendues.

Dieu n'inspire pas aux Laïcs, & moins encore à des personnes du sexe & à des filles, de faire des fonctions ecclesiastiques : or il y a des Convulsionnaires laïcs, & même des filles qui dans leur état de convulsions font des fonctions ecclesiastiques, telles que sont baptiser, imposer les mains, représenter le Sacrifice de

la Messe, donner des avis & instruire ; donc Dieu n'inspire pas les Convulsionnaires.

Huitieme Demonstration,

Tirée des reproches injustes & calomnieux.

Dieu défend de dire du mal de ses freres, & de leur reprocher des crimes imaginaires : or les Convulsionnaires disent du mal de leurs freres, à qui ils reprochent souvent, même en public, des fautes considerables & imaginaires ; donc les Convulsionnaires font ce que Dieu défend.

Neuvieme Demonstration,

Tirée de l'orguëil des Convulsionnaires.

Rien n'est si souvent & si expressément condamné que l'orguëil, & on peut juger à coup sûr que ce qui en a la moindre teinture n'est pas immédiatement de Dieu par miracle : or les Convulsionnaires, par l'exposé cy-dessus, présentent cent traits differens qui prouvent leur orguëil & leur présomption ; donc les Convulsionnaires & les convulsions ne viennent pas de Dieu par miracle.

Dixieme Demonstration,

Tirée des minuties, des petitesses & des extravagances.

Il est évident, autant que jamais principe le puisse être, que Dieu ne peut être par miracle, la cause immédiate de petitesses, de bagatelles, de singeries & d'extravagances plus dignes de farceurs & de baladins, que de la gravité & de la majesté de la Religion dont il est auteur : or il n'est pas moins évident, par l'exposé que nous avons fait des actions des Convulsionnaires, que les Convulsionnaires font des petitesses, des singeries & des extravagances sans nombre, plus dignes des farceurs & des baladins, que de la gravité & de la majesté de la Religion ; il est donc évident, autant que jamais principe puisse l'être, que Dieu n'est pas par miracle la cause immédiate des opérations des Convulsionnaires, & des convulsions qui font faire ces opérations, ou dans lesquelles elles sont faites.

Des raisonnemens aussi forts & aussi clairs que ceux-là devroient suffire, & ils paroîtront sans doute suffisans à quiconque ne sera pas entêté des convulsions ; mais comme c'est pour les Convulsion-

naires & pour ceux qui sont prévenus en leur faveur que j'écris, il faut les suivre dans ce qu'ils ont cru pouvoir y opposer, pour en éluder la force, & leur faire voir que rien n'est moins propre à les affoiblir.

Mais auparavant je voudrois qu'ils fissent avec moi une réflexion simple qu'ils n'ont peut-être pas faite, parce qu'on ne pense pas toujours aux choses les plus communes.

Il y a, selon le Laïc auteur des Réflexions sur la réponse au Plan, six à sept cent Convulsionnaires dans Paris seulement, sans compter ceux des Provinces: ne les comptons pas; prenons le moindre nombre, & mettons six cent. Les Convulsionnaires ont l'un portant l'autre deux convulsions par jour; il y en a qui en ont davantage, & la longueur de celles qui sont uniques supplée abondamment à ce qui manque à quelques-uns. Six cent Convulsionnaires qui ont chacun deux convulsions par jour, font douze cent convulsions chaque jour.

Je suppose que dans chaque convulsion il se fait une douzaine tant prédictions, révelations, découvertes, que prieres, discours au dessus de leur portée & démonstrations de force extraordinaire; lesquels, en admettant que les convulsions sont miracles, ne peuvent être attribués qu'à l'opération de Dieu agissant contre les regles ordinaires qu'il a établies pour le gouvernement du monde; voilà vingt-quatre miracles par jour pour chacun de ces six cent Convulsionnaires. On voit que je me retranche au plus bas; car les Convulsionnaires qui souffrent dans une seule séance des mille & dix mille coups, & même jusques à quarante mille qui devroient les blesser, & qui les soulagent, nous meneroient beaucoup plus loin.

Or douze cent multipliés par vingt-quatre font en bonne arithmetique vingt-huit mille huit cent.

Ainsi voilà vingt-huit mille huit cent miracles chaque jour depuis environ deux ans.

Multipliez ensuite vingt-huit mille huit cent par trois cent soixante-cinq ce qui fait le nombre des jours d'une année; (car je veux bien ne pas faire attention que l'année derniere 1732. étoit bissextille) il en resulte dix millions cinq cent douze mille.

Ainsi voilà de bon compte pour une année, dans Paris seul, dix millions cinq cent douze mille miracles; ce qui fera pour la seule ville de Paris depuis deux ans que les convulsions ont commencé, vingt-un millions & vingt-quatre mille miracles.

A quoi pensoient les Saints Peres de nous parler des miracles comme de choses peu communes, qui pouvoient par leur rareté ré-

veiller l'attention des hommes, & les faire sortir d'une sorte de léthargie où ils vivent sur les merveilles de la nature, souvent plus grandes en elles mêmes que les miracles ; *Servavit sibi Deus insusitata quadam quæ faceret, ut tanquam dormientes homines ad se colendum mirabiliter excitaret... reservans opportune insusitata prodigia.* Et comment pouvoient-ils dire que quoiqu'il y en eût encore de leur tems dans l'Eglise, il y en avoit si peu, que c'étoit seulement pour retracer le souvenir de ceux qui avoient été faits dès son origine sous J.C. & sous les Apôtres? *Eorum adhuc vestigia;* les Convulsionnistes nous le diront. En attendant qu'il se soient conciliés avec les SS. Peres, ou plutôt avec tous les hommes qui ne sont pas persuadés que les miracles se prodiguent par millions, & bien moins encore, comme le dit le 4[e] entretien sur les miracles, qu'*ils se diversifient & se multiplient à l'infini*, je vais reprendre toutes mes démonstrations, non pour les établir, ce que je ne crois pas necessaire, puisqu'elles consistent en deux propositions seulement, dont une est évidente par elle-même, & l'autre est un fait avoüé par les Convulsionnistes ; mais pour les défendre des chicanes dont quelques-uns de ces Messieurs se sont servis pour en éluder la force.

S. August. Tract 8. in Joan. n. 1.

Enarr. in Ps. 110. n. 4.

Orig cont. Cels. 1. 2. 2.

4. entret. sur les miracl. p. 101. & 108.

ARTICLE PREMIER.

Défense de la Premiere Démonstration contre la Divinité des Convulsions, tirée des Prophéties & des révelations dans l'enthousiasme, sans liberté & sans connoissance.

L'éclat que firent les convulsions dès qu'elles parurent sur le tombeau, & plus encore leur multiplication après la clôture, ayant engagé il y a déja plus d'un an quelques Théologiens bien intentionnés, de se communiquer les réflexions qu'ils avoient faites sur un évenement aussi singulier que celui-là, tous convinrent que la liberté & la présence d'esprit nécessaires dans les révelations & les prophéties, étoit une doctrine reçûe parmi les plus grands Maîtres de Théologie, enseignée par les Saints Peres dès la naissance de l'Eglise, soutenue contre Montan & ses disciples, fondée sur l'Ecriture & principalement sur S. Paul qui dit que *l'esprit des Prophétes est soumis aux Prophétes*, & conforme à la droite raison.

1. Cor. 14.

Un seul, homme d'esprit & d'érudition, capable d'enseigner & d'écrire, mais prévenu en faveur de l'œuvre des convulsions que ce principe sappoit par le fondement, crut devoir se servir de ses talens pour y mettre de certaines bornes. Il fit un Mémoire qui

consistoit en trois réflexions : Les deux premieres regardoient le passage de S. Paul ; il disoit dans l'une que les Saints Peres ne sont pas uniformes dans l'interprétation qu'ils y donnent, & il en inféroit qu'on peut l'entendre dans un sens qui ne soit pas incompatible avec la privation de l'usage des sens & de la liberté. Dans la seconde il essayoit d'en fixer l'application aux assemblées publiques & religieuses, pour laisser, comme l'on voit, aux opérations des Convulsionnaires, qui n'ont point de liberté en prophétisant, une sorte de cours au moins dans le secret.

La 3e. regardoit le principe même : il vouloit qu'il ne fût vrai qu'à l'égard des Prophétes par état, comme Montan se vantoit, disoit-il, de l'être. Il ne donnoit cependant tout cela que comme des probabilitez qu'on pouvoit ne pas suivre ; & je suis obligé de dire, pour rendre témoignage tant à la vérité qu'à des personnes d'ailleurs respectables, qui ont eu le malheur de se tromper en l'écoutant (ce qui n'est qu'une suite de la condition humaine) que tout cela se faisoit avec modestie, dans un esprit de paix & de charité, sans aucune apparence d'intrigue, de cabale, ou d'envie de dominer sur ceux qui étoient ou consultés ou présens aux consultations, puisque l'on avoit pleine liberté de répondre & de contredire, comme l'ont fait même par écrit plusieurs personnes dont les écrits ont été lûs avec plaisir, & que si c'est-là ce qu'un certain écrit a eu en vûe en parlant de Sénat, de premier & de second Président des Conférences où ces sujets étoient traités, l'auteur a moins songé à parler avec exactitude, qu'à donner à son ouvrage un air de malignité qui plaît toujours, dont il devoit pourtant craindre les suites pour d'honnêtes gens qui y ont été de bonne foi & dans des vues toutes simples. *Journ. hist. p. 1. & suivantes.*

On répondit au Mémoire & aux trois réflexions qu'il contenoit ; & comme je ne pourrois rien dire de mieux aujourd'hui, je crois que l'on me permettra bien d'en donner la réponse telle à peu près qu'elle fut faite alors ; j'ai droit de le faire sans être Plagiaire.

Examen de la premiere réflexion sur le peu d'uniformité des Peres dans l'explication qu'ils donnent à ce texte de Saint Paul;
Les esprits des Prophétes sont soumis aux Prophétes.

Il faut convenir que ces paroles de l'Apôtre Saint Paul, *Spiritus Prophetarum Prophetis subjecti sunt*, les esprits des Prophétes sont soumis aux Prophétes, peuvent recevoir deux interprétations : *1. Cor. 14. 32.*
La premiere, que les differens esprits qui animent les Prophé-

tes, sont soumis à l'examen & au discernement des autres Prophétes. La seconde, qu'ils sont soumis aux Prophétes mêmes, rien ne les forçant de prophétiser lors même qu'ils en ont reçû le don de Dieu. Estius rapporte les deux interprétations sans les désaprouver. Il cite pour la seconde Origene, Saint Jérôme, Théophilacte, Oecuménius, le Maître des Sentences, Hervée, Saint Thomas. Il donne la premiere à Saint Chrysostôme, à Théodoret & à plusieurs autres anciens Ecrivains; *Favent commentarii Veterum, Chrysostomi, Theodoreti, Pelagii, necnon Theophilacti, quos & Neoterici quidam sequuntur.* Fromond qui adopte la seconde, ne rejette pas la premiere. Le Pere Calmet semble lui donner une sorte de préference, & je ne suis pas éloigné de la croire mieux fondée, tant à cause de ce mot *les esprits πνεύματα*, qu'il n'est pas naturel de restraindre à l'usage du don de prophétie & à la liberté de parler ou de se taire sur ce qui plaît à Dieu de faire connoître de caché, que parce qu'elle convient mieux à toute la suite de ce chapitre, & en particulier au verset 29. où il est marqué que c'est aux autres Prophétes à discerner l'esprit qui anime un Prophéte, *Prophetæ autem duo vel tres dicant & cæteri dijudicent.*

Mais en regardant cette interprétation comme la meilleure, je ne vois pas qu'on en puisse rien conclure contre la généralité de cette maxime : que l'esprit prophétique qui vient de Dieu ne se trouve que dans ceux qui sont maîtres d'eux-mêmes & qui ont un usage libre de leur raison.

On dit qu'il seroit téméraire de vouloir établir une maxime génerale sur des paroles que les Peres n'ont point expliquées de la même maniere.

Cela seroit bon si les differentes explications des Peres étoient opposées & incompatibles; parce qu'alors elles ne pourroient pas former ce concert que demande une maxime révelée transmise jusques à nous par la Tradition; mais en est-il de même si les explications données par les Peres, quoique differentes, ne sont pas contraires? En est-il de même si elles se réünissent dans l'essentiel dont il est question? Or bien loin que les deux interprétations qu'on rapporte d'Estius soient contraires & incompatibles, elles se réunissent si parfaitement dans ce qui sert à établir la maxime génerale de la nécessité de l'usage de la liberté & de la raison dans un Prophéte du vrai Dieu, que l'une suppose ce que l'autre énonce; de sorte qu'il est vrai que l'une ne fait qu'exprimer plus distinctement ce qui est contenu avec plus d'obscurité dans l'autre; car il est évident que si l'esprit prophétique soumis au discernement des autres Prophétes n'avoit pas été sou-

mis à celui-là-même qui en étoit animé, le jugement qu'en auroient pû porter les autres Prophétes n'auroit souvent servi contre le but de l'Apôtre exprimé très-distinctement au verset 40. qu'à jetter la confusion & le désordre dans les assemblées ecclesiastiques ; puisque ceux qui n'auroient eu aucun usage libre de leur raison, auroient pû continuer de parler lorsqu'on leur auroit ordonné de se taire. Et où auroit été alors l'édification commandée au verset 26, & comment l'infidele auroit-il pû être forcé de se rendre, en voyant le don de prophétie communiqué à plusieurs, ce que le même Apôtre suppose au verset 24. c'est-à-dire en s'appercevant que Dieu leur auroit manifesté les plus secrettes pensées de son cœur?

Rien de tout cela n'a échapé aux lumieres de l'auteur des Réflexions, sur lesquelles je prends la liberté de faire les miennes, puisqu'il commence la seconde par cet aveu qui me paroit de grande importance dans la matiere que nous examinons. „ On „ ne peut contester, dit-il, que l'Apôtre ne suppose dans tout „ le Chapitre XIV, qu'il dépendoit de ceux qui avoient de „ certains dons surnaturels, d'en faire usage avec choix & con- „ noissance.

Ainsi il demeure pour constant selon lui, que toute la difference qu'il y a entre les SS. Peres interprétes de cet endroit de l'Ecriture sur le principe de la liberté de l'esprit dans un Prophéte, se réduit à prétendre qu'il est ou exprimé distinctement, ou supposé par S. Paul dans le XIV. Chapitre de la premiere aux Corinthiens.

Et en effet S. Jérôme qui suppose dans l'endroit cité par cet auteur, que l'on peut ne pas trouver les paroles *spiritus Prophetarum subjecti sunt Prophetis*, aussi précises que l'on voudroit, contre la fureur extatique de Montan & de ses disciples, établit par d'autres textes la maxime génerale, que tout Prophéte véritable est maître de soi-même: *Quod si cui videtur infirmum, illud ejusdem Apostoli audiat: Prophetæ duo aut tres loquantur, & alii dijudicent ; si autem alii fuerit revelatum sedenti, prior taceat.* Car comment se tairont-ils, demande ce Pere, si l'esprit qui les domine est tellement le maître de leurs mouvemens, qu'ils ne puissent ni parler, ni se taire, que par l'impression forcée que ce même esprit leur donne ? *Quâ possunt ratione reticere, si in ditione sit spiritus qui loquitur per Prophetas, vel tacere, vel dicere?* *Præf. in Isaiam.*

On trouve le même principe dans beaucoup d'autres endroits des écrits de ce S. Docteur, & dans tous les Peres qui ont réfuté Montan ; d'où je conclus que les differentes interprétations du

verset *Spiritus Prophetarum &c.* ne sont pas une raison de restraindre la maxime génerale, qu'un Prophéte doit être libre. Et comment en effet ces diverses interprétations pourroient-elles affoiblir une maxime qui en est indépendante, dès-qu'on avoue que si elle n'est pas exprimée dans ce verset, elle est supposée dans tout ce qui le précede & tout ce qui le suit, & que le but même de l'Apôtre y tend ? J'aimerois autant dire que les differentes interprétations du verset de S. Paul aux Hebreux, chapitre VI. *Impossibile est eos qui semel sunt illuminati & prolapsi sunt, rursus renovari ad pœnitentiam*, restraignent le pouvoir donné par Jesus Christ à son Eglise de remettre tous les péchez commis depuis le Baptême, ou que les contestations sur les trois témoins du Ciel dans la premiere Epitre de S. Jean, portent quelque préjudice aux dogmes de la Trinité des Personnes divines, & de l'unité de leur nature.

Si on répond que ces dogmes sont établis ailleurs par des textes clairs, qu'une tradition non interrompue soutient de tout le poids de son autorité, c'est précisément ce que nous disons de la maxime génerale de la liberté d'esprit d'un Prophéte du vrai Dieu.

Ainsi l'argument tiré du verset de S. Paul, „ les esprits des „ Prophétes sont soumis aux Prophétes „ demeure dans toute sa force.

Examen de la seconde Réflexion, sur l'application du verset de Saint Paul aux assemblees publiques & religieuses.

Les deux remarques de la seconde réflexion me paroissent inutiles au but que l'on se propose. „ L'Apotre, dit-on, n'est occu„ pé que des assemblées publiques & religieuses, & il n'a pas „ dessein de faire une énumeration exacte de tous les dons pos„ sibles, mais seulement de ceux qui pouvoient compatir avec „ une assemblée de Fideles. „

J'en conviens; mais l'Apôtre, en établissant des principes sur l'usage de ces dons dans les assemblées des Fideles, ne dit rien qui ne convienne & qui ne doive avoir son application à tous les dons possibles, en quelque lieu qu'il plaise à Dieu de les manifester : car par tout il faut de la bien-séance & de l'ordre : *omnia autem honeste & secundum ordinem fiant* : partout l'édification est nécessaire, *omnia ad ædificationem* ; partout il faut que l'on puisse s'appercevoir que Dieu est auteur de ces dons, de sorte que s'il se trouve des contradicteurs injustes & déraisonnables, on ne puisse attribuer

leur résistance qu'à la corruption de leur cœur, puisque l'infidele même en les voyant se prosterne le visage contre terre, *& ita cadens in faciem adorabit Deum, pronuntians quod verè Deus sit in vobis*: par tout enfin il faut que ce qui peut être une occasion de trouble & de division soit écarté, *non enim est dissentionis Deus, sed pacis.*

Ce sont ces principes tirés du fonds même de notre cœur, & conçus par la lumiere naturelle, que les Peres ont fait valoir après l'Apôtre contre les réveries de Montan; on peut les voir dans le traité de S. Epiphane contre les hérésies, dans S. Basile, ou plûtôt l'auteur ancien d'un commentaire sur Isaïe, parmi les œuvres de ce Docteur, & dans plusieurs autres. S. Jérôme les employe en cent endroits. Je m'attache à un seul, c'est à sa préface sur Isaïe, & je remarque que pour combattre les disciples de Montan, il se sert 1°. de ces paroles de la premiere à Timothée 1. 7. *Nescientes quæ loquuntur, neque de quibus affirmant.* 2°. De ce passage des Proverbes c. 16. v. 23. *Sapiens intelligit quæ profert de ore suo.* 3°. Qu'il oppose à leurs transports furieux & sans raison ce qui est écrit de la sagesse de Moyse, de Daniel & des autres hommes éclairés de la lumiere celeste. 4°. Qu'il employe la plûpart des textes de la premiere aux Corinthiens cités ci-dessus; & enfin qu'il conclut que partout où il n'y a point de sagesse & de raison, il n'y a point de caractére de la Divinité. *Si ergo intelligebant quæ dicebant, cuncta sapientiæ rationisque plena sunt.... quomodo sapientes Prophetæ, instar brutorum animantium, quid dicerent ignorabant?* Car puisque ces autoritez & l'usage que tous les Peres en font avec Saint Jérôme, assurent à tous les Prophétes sans distinction, une sagesse dont il est difficile de comprendre que Dieu puisse se départir lorsqu'il inspire, je ne vois pas qu'il soit possible d'en restraindre la nécessité aux Prophétes qui parlent dans les assemblées religieuses & publiques. Ne faut-il être sage qu'en public? Et Dieu peut-il cesser de l'être en inspirant dans le secret? D'ailleurs pourquoi l'auteur des Réflexions n'appellera-t'il pas assemblées religieuses & publiques, le concours d'un certain nombre de Fideles en un endroit, quoique caché sous le dehors d'une maison commune, où l'on ne vient, dit-on, que pour chercher Dieu & le prier, & où en effet on s'anime l'un l'autre par la récitation commune de pseaumes & de cantiques? Il n'y avoit peut-être pas un plus grand nombre de Fideles dans quelques-unes de ces assemblées dont parle S. Paul, qu'il s'en trouve dans celles que nous avons en vûe; & l'édification inséparable de la sagesse me paroit partout absolument nécessaire & indispensable.

On oppose en faveur de la restriction à certains dons, & de leur

usage en public, l'exemple de Saül qui se dépoüille & reste nud par
1. Reg. 19. 24. terre, & les songes mystérieux ; mais l'un & l'autre sont de foibles
secours contre des raisons si fortes & de si grandes autoritez. On
ne sçait pas si Saül devenu Prophéte étoit sans raison, on l'avanceroit au hazard. L'indécence de sa nudité, si elle en étoit une
marque certaine, ce que je ne crois pas, puisqu'on est autorisé
par le langage de l'Ecriture & l'usage commun à en écarter toute
indécence, prouveroit plus qu'on ne veut, dès qu'on se restraint
à dire qu'un Prophéte peut cesser d'être maître de ses sens &
de sa raison en secret ; car si jamais évenement fut public, c'est
ce qui arriva à ce Prince dans une assemblée de Prophétes présidée par un homme de la réputation de Samuel, au milieu d'une
ville, où trois bandes d'archers devenus eux-mêmes Prophétes,
étoient venus consécutivement pour se saisir de David déja destiné son successeur, qui s'y étoit retiré.

D'ailleurs cette sorte de prophétie que l'Ecriture donne à Saül,
1. Reg. 19. 24. & 10. 12. soit à Naïoth prés de Ramatha, qui est celle dont on parle ici,
soit à Gabaa, lorsqu'aussitôt après son Sacre il trouva une bande
de Prophétes & devint Prophéte parmi eux, n'a aucun rapport
avec celle qui convient ou peut convenir à nos Convulsionnaires
d'aujourdhui ; car il n'y est question ni de prédictions de l'avenir,
ni de révelations de choses cachées, ou même d'interprétations de
l'Ecriture. Les Prophétes en cet endroit sont ceux qui chantent
des cantiques divins dans le sens qu'il est dit, 1. Paral. 25. 2. &
3. que les enfans d'Asaph, d'Heman & d'Idithun, qu'on sçait
avoir été Maîtres de musique du tems de David, prophétisoient
sur la guitarre, la harpe & la cymbale, *Qui prophetarent in cytharis... Qui in cythara prophetabat super confitentes & laudantes Dominum* ; car
à quelle autre chose pouvoient servir les lyres, les tambours, les
flûtes & les harpes que le 10. chapitre du 1. livre des Rois leur
donne ; & qu'auroient-ils fait par bande & dans la campagne, s'ils
n'avoient été occupés dans de saints transports à chanter les
loüanges de Dieu, comme le texte du 25. ch. des Paralipomenes le
dit expressément? On fut surpris de voir Saül occupé à cet exercice,
parce qu'il avoit mené jusques-là un genre de vie fort different,
& ce fut dans la surprise que l'on se disoit à Gabaa, avant qu'on
sçût encore qu'il étoit sacré Roi par Samuel, *Saül est-il devenu aussi
Prophéte ?* Si on le dit encore à Naïoth près de Ramatha, ce fut
sans doute qu'on trouva bien extraordinaire, comme il l'étoit en
effet, que sa fureur contre David, qu'il avoit voulu faire prendre
par trois differentes bandes d'Exempts, se fût terminée tout d'un
coup par un acte exterieur au moins de Religion, & que dans tout
le

le chemin depuis la grande citerne, qui est à Socho, jusqu'à Naïoth, il eût paru tout changé, & ne se fût occupé que de chanter des Hymnes & des Cantiques en l'honneur de Dieu: *Et prophetabat usquedum veniret in Naïoth, in Ramatha.* 1. Reg. 19. 23.

A l'égard des songes mysterieux & prophétiques, on ne peut pas dire qu'ils soient sans aucune connoissance, puisque celui qui les a se souvient de les avoir eu, & qu'il en fait le récit comme Pharaon, ou qu'il met un autre en état de le faire comme Nabuchodonosor. Cette sorte de connoissance est plus ou moins distincte; mais elle est telle que le demande l'état d'un homme qui dort, & bien loin d'y rien voir d'indigne de la sagesse de Dieu, je trouve que cette sagesse y éclatte d'autant plus, que c'est moins le tems de se flater de la manifestation de ses volontez.

Il ne faut donc pas se prévaloir en faveur de ceux qui sont privez quand ils veillent de l'usage de la raison & de la liberté, de ce qui arrive quelquefois par la volonté de Dieu dans le sommeil; il est de l'ordre de ne faire en dormant aucun usage libre de ses sens & de sa raison; mais il est contre l'ordre de n'en faire aucun quand on veille & qu'on se mêle ou de donner des leçons pour regler la conduite, ou de découvrir l'avenir & le secret des cœurs; & si l'on ajoute à la privation des sens la privation de toute intelligence que Dieu accorde à quelqu'égard à ceux qu'il favorise de songes mysterieux pendant le sommeil; n'est-on pas en droit d'en conclure que cette privation a une autre cause que celui qui est essentiellement l'ordre & l'intelligence, & que par conséquent elle ne se peut trouver dans un vrai Prophéte? C'est la conséquence tirée par saint Thomas: *talis alienatio à sensibus*, dit ce Docteur, *non fit in Prophetis cum aliqua inordinatione naturæ, sicut in arreptitiis vel furiosis, sed per aliquam causam ordinatam vel naturalem sicut per somnium, vel spiritualem sicut per contemplationis vehementiam, sicut de Petro legitur, Actuum 10, quod cum oraret factus est in excessum mentis.* 2. 2. q. 173. a 3. in c.

Examen de la troisiéme Réflexion, que la liberté d'esprit requise pour les Prophétes du vrai Dieu, n'est que pour ceux qui le sont par état.

La troisiéme réflexion présente un dénouement pour ne pas choquer de front, s'il est possible, la doctrine de tous les siecles sur la liberté d'esprit nécessaire à un vrai Prophéte. On a voulu, dit-on, établir que des Prophétes par état, *habitu*, comme le vouloit être Montan, doivent agir avec liberté & tranquillité d'esprit: c'est uniquement ce que les S S. Peres ont eu en vûë, & ils ne

penferent jamais à en faire l'application à ceux qui fans prétendre à cet état de Prophéte, ne prophétifent que par une impreffion paffagere & momentanée de l'Efprit Saint. Moyfe, Elie, Jeremie, Daniel, font des Prophétes par état : ils ont dû parler en hommes raifonnables, & exercer leur miniftere avec une parfaite liberté d'efprit. Pharaon, Nabuchodonofor, l'âneffe de Balaam prophétifent en paffant, ils n'ont qu'une teinture d'affection prophétique, ils n'ont befoin pour cela ni de liberté d'efprit, ni de fageffe. C'eft à quoi fe réduit en fubftance cette réflexion, que l'on appuïe de quelques textes de Saint Auguftin, que j'examinerai : voici ma réponfe.

Premierement, je trouve qu'il eft d'une conféquence bien dangereufe de prétendre affoiblir une maxime, laquelle après avoir fervi de fondement à la condamnation d'une héréfie * éclatante dès les premiers fiecles de l'Eglife, a été propofée enfuite aux fideles dans toute fa géneralité : où ne conduiroit pas une telle li-

* Je dis héréfie éclatante, parce que je fuis bien éloigné de penfer avec l'auteur de l'examen critique, phyfique & théologique, dans une note qu'il a mife à la fin du Plan, p. 8. que *les Montaniftes n'enfeignoient rien de contraire à la foi.*

Les Montaniftes enfeignoient que l'Eglife n'étoit pas en droit de remettre toutes fortes de pechez, *illi ad omne pene delictum Ecclefiæ obferant fores.* S Hier. Epift. ad Marc. 27. al. 54. Ils ne vouloient pas qu'il fût permis d'éviter la perfécution par la fuite, *quem (paracletum Montanum) qui receperunt, neque fugere perfecutionem, neque redimere noverunt.* Tertul. *de fuga in perfecut. c. ult.*

de monog. c. 1. Ils rejettoient les fecondes nôces, *unum matrimonium novimus ficut unum Deum.* C'eft Tertullien lui-même devenu difciple de Montan qui parle ainfi. Si l'auteur de l'examen croit que rien de cela n'eft *contraire à la foi*, je ne fçai comment il l'entend pour un homme de fon mérite & de fon érudition ; mais il l'entend tout autrement que les premiers adverfaires Catholiques des Montaniftes, qui traitoient conftamment ces nouveaux dogmes d'héréfies : *monogamiæ difciplinam in hærefim exprobrant*, comme parle Tertullien lui-même, de monog. c. 2. il eft vrai que les Montaniftes *conferverent toujours le fymbole commun aux Catholiques*, & que malgré la perfuafion où ils vécurent de la plénitude de l'Efprit Saint dans Montan, au moins les premiers d'entr'eux ne combattirent jamais le dogme de la Trinité : c'eft eu égard à cela que Tertullien dit pour fe difculper d'héréfie, qu'il faut être héretique dans la foi avant que de l'être dans la difcipline, *ante quis de Deo hæreticus fit neceffe eft, quam de inftituto* ; mais n'y a-t-il d'autre maniere d'attaquer Dieu que de nier la Trinité, & fera t-il permis de combattre tout autre dogme que ce qui regarde Dieu directement, pour n'être pas herétique ? Voudroit-on même que tous ceux qui confervent aujourd'hui le fymbole ne puffent être accufés d'aucune héréfie ? Il n'y a pas d'apparence qu'on le croye.

berté ? Presque tous les dogmes se réduiroient à rien par des subtilitez arbitraires ; la morale n'auroit aucun point fixe sur lequel elle pût s'appuyer : car l'esprit humain est fécond en distinctions, surtout quand il s'agit de se mettre dans quelque retranchement favorable à ses préjugez. La scholastique en fournit à pleines mains, & on n'ignore pas que c'est en distinguant que les Calvinistes sont venus de la présence réelle de J. C. reconnue avec simplicité dans tous les tems qui les ont précedé, à la vertu efficace & à la figure pleine de force du corps de J. C. Si quelques mauvais Casuistes ont cru trouver le moyen de renverser certains préceptes, qui quoique connus par la Loi de nature, s'accommodent à peine avec des usages que la cupidité & les passions ont introduits, c'est à la faveur de certaines distinctions. Ils se sont formé des idées arbitraires de l'usure, de l'injustice, du mensonge ; & même de l'amour de Dieu.

L'auteur des Réflexions ne parera pas à cet inconvénient, en disant que les distinctions soit des Protestans, soit des mauvais Casuistes, sont sans fondement ; car c'est aussi ce que je prétends de l'application qu'il veut faite de la distinction de Prophéte par état, & de Prophéte passager, à la maxime génerale que tout Prophéte du vrai Dieu doit énoncer ses prophéties avec raison & liberté d'esprit.

Je dis en second lieu que quand il seroit permis de restraindre certaines maximes enseignées dans les siecles précedens par le moyen d'une distinction nouvellement inventée, ou nouvellement appliquée à ces maximes, cette liberté ne pourroit s'étendre jusqu'à celles qui se trouveroient dans l'Ecriture, comme celle dont il s'agit ici, laquelle dès-là fait partie du depôt de la doctrine révelée : car il faut rappeller ce que l'auteur des Réflexions reconnoît lui-même, & qui a été remarqué ci-dessus, que celle-ci, qu'un Prophéte doit être maître de son esprit en annonçant les véritez que Dieu lui confie, est ou expressément contenue dans ces paroles de l'Apôtre, *Spiritus prophetarum subjecti sunt prophetis*, ou au moins supposée dans tout ce qui précede & qui suit dans le chap. 14 de la premiere aux Corinthiens ; aussi ne paroît-il pas possible d'y faire aucune application de la distinction en Prophétes par état & Prophétes par impression passagere ; la lecture seule faisant voir que Saint Paul y parle de tous les prophétes, & que ceux même qu'il a principalement en vûe ne le pouvoient être que par une impression passagere, puisqu'aucun des differens dons qui sont le sujet de ce Chapitre, n'étoit accordé en forme d'habitude à ceux qui les avoient, mais seule-

ment pour le tems & en la maniere qu'il plaisoit à Dieu de les leur communiquer.

3°. J'ajoute que l'on suppose sans preuve que dans la dispute contre Montan on s'est restraint à prétendre qu'un prophéte par état doit exercer son ministere avec liberté d'esprit, & qu'on n'a jamais soutenu la même chose des prophétes qui n'ont que des mouvemens passagers de prophétie. Tout s'éleve contre cette idée, le silence des premiers adversaires de ce prétendu prophéte, les autoritez employées pour le combattre, les raisons dont on s'est servi, & tout ce qui a été dit dans la suite des siecles à l'occasion de ses réveries, lorsqu'il n'étoit plus question d'avoir en vûe quelqu'un qui prétendît à la qualité de Prophéte par état, puisqu'il n'en paroissoit aucun dans l'Eglise.

Je m'explique.

Les premiers adversaires de Montan sans avoir peut-être trop pensé à ce qui constitue un Prophéte par état, & qui le distingue d'un autre qui ne l'est pas en cette maniere, ne pouvoient ignorer qu'entre les Prophétes il y en a plusieurs à qui Dieu n'a manifesté ses desseins qu'une fois ou deux, & comme en passant, ou qui ont même servi seulement à cette manifestation par des paroles & des actions très-libres à la vérité, mais sans pénetrer au-delà de ce qu'ils disoient & de ce qu'ils faisoient; ce qui met entre eux & des Prophétes tels que Moyse, David, Elie, Elisée, Isaïe, Jéremie, Saint Jean-Baptiste, qui ont eu avec Dieu des communications fréquentes & intimes, une difference considerable, laquelle se montre par les faits mêmes. Pourquoi en disant avec Miltiade dans Eusebe, qu'un Prophéte ne parle pas en extâse ou en fureur, n'ont-ils pas restraint leur expression à ce second ordre de Prophéte, s'ils croyoient qu'on peut en quelque occasion prophétiser sans lumiere, sans raison & sans liberté? Et comment depuis Miltiade, Apollonius, & les autres, qui au rapport d'Eusebe, écrivirent d'abord contre Montan, est-il arrivé que tous ceux qui ont écrit disant la même chose, aucun n'a limité le principe, & averti au moins qu'il souffre ses exceptions par rapport à certaine espece de Prophétes, qui n'ont de prophétie qu'une teinture, sans prétendre d'être regardés comme Prophétes? Ce silence seul dit beaucoup. Mais il y a plus, le même Miltiade, quelques années après la mort de Maximille, prononçoit en général, qu'il n'y avoit jamais eu ni dans l'ancien, ni dans le nouveau Testament de vrais Prophétes sans liberté d'esprit en prophétisant, *nullum unquam*; & afin qu'on ne puisse pas dire qu'il ne parle que des Prophétes par état, il en nomme quelques-uns qui ne l'ont assurément pas été

Non decere prophetam in extasi loqui. Miltiad. apud Eusob. *l.* 5.

en cette maniere, s'il est permis d'en juger, ou par les Ecrits, n'en ayant pas laissé, ou par l'éclat & la multitude de leurs prophéties qui se réduisent à un petit nombre peu propre à former l'habitude, ou par la réputation; quelques-uns d'entr'eux étant à peine connus, comme Ammia de Philadelphe & Quadratus : *hujusmodi spiritu, nullum unquam nec in vetere nec in novo Testamento prophetam afflatum poterunt demonstrare, non Agabum, non Judam, non Silam, nec Philippi filias, nec Ammiam Philadelphensem, nec Quadratum.* D'ailleurs, il est remarquable que cet auteur prétendant que la succession des vrais Prophétes ne cessera pas dans l'Eglise jusqu'au second avenement de J. C. ce qui ne peut s'entendre de Prophétes par état, il doit avoir compris dans sa regle générale toutes sortes de Prophétes sans exception; & par consequent ceux qui ne le sont que par une impression passagere, qui doivent être les plus communs. Cela me paroît décisif; mais avançons.

Eufeb. l. 5. c. 17.

Prophetiadonum in omni Ecclesia ad ultimum usque adventum permanere debere. ibid.

J'ai déja remarqué de quelles autoritez se sont servi les Peres qui ont écrit contre les réveries de Montan : ce sont des textes de Saint Paul qui établissent la nécessité du bon ordre & de l'édification que des hommes hors d'eux-mêmes troublent toujours plus ou moins, selon le plus ou moins de tems, & selon la maniere de leurs transports: ce sont des passages de divers autres endroits de l'Ecriture, qui disent que Dieu qui est la sagesse souveraine, ne peut cesser d'en faire paroître quand il parle, ce qui a son application sur ceux qui parlent peu, comme sur ceux qui parlent beaucoup, qui sont Prophétes en passant & pour un tems court, comme sur ceux qui le sont pour toujours & par état, Dieu ne pouvant non plus se dépoüiller de sa sagesse pour un instant, quelque court qu'il soit, que de ses autres attributs.

Les raisons de ces mêmes Ecrivains sont tirées de ces autoritez. Ils disent que Saint Paul prescrivant aux Prophétes de se taire en certaines occasions, il falloit qu'ils fussent toujours assez maîtres d'eux-mêmes pour obéir, sans excepter ceux qui le sont peu de tems; ils ajoutent que des hommes sans liberté & sans connoissance sont réduits à la condition des bêtes, ce qu'ils croyent ne pouvoir convenir à cette effusion de l'esprit de Dieu, qui se fait par la prophétie pour l'instruction & pour l'édification des fideles: or un tel raisonnement combat encore les Prophétes qui ne sont dans ces transports que pour peu de tems, comme il combat ceux qui prétendent y être par habitude & par état.

Theoph. le dit expressément sur le verset, spiritus Prophetarum.

D'ailleurs, qu'il me soit permis de demander une notion précise d'un Prophéte par état; faut-il qu'il écrive? mais on n'écrit pas toujours: cesseroit-on d'être Prophéte par état en cessant d'é-

crire? Sur ce pied-là Moyse, Isaïe, Jéremie, Daniel ne l'auroient pas toujours été? Suffit-il qu'il ait écrit, & combien? Peu ou beaucoup est-ce la même chose? Pour lors une ligne de prophétie qui ne demande qu'une inspiration d'un instant, formera l'état & l'habitude de Prophéte, ce qui n'est pas facile de comprendre; mais pourquoi demanderoit-on d'un Prophéte par état qu'il écrivît? Elie, Elisée, Jean-Baptiste sont apparemment des Prophétes par état; ils n'ont pourtant rien écrit; s'il suffit qu'un Prophéte par état énonce de vive voix ce que Dieu lui fait connoître; où, comment, & combien de fois doit-il exercer ce ministere pour prétendre à cette auguste dignité qui le distingue de tout autre Prophéte? Je comprends que ni Nabuchodonosor, pour avoir eu dans son Palais une fois en passant un songe mysterieux & prophétique, ni Pharaon pour en avoir eu deux, ne sont devenus Prophétes par état; mais qui auroit de ces songes mystérieux ou l'équivalent dans des extâses pendant plusieurs mois, ou des années toutes entieres, qui pourroit les énoncer dans le transport, qui pénetreroit alors dans l'avenir, & découvriroit le secret des cœurs, non pas une fois, mais plusieurs, & presque tous les jours, par des actes variés en cent manieres, ne pourroit-il pas trouver sa place dans les Prophétes par état? Or dès-là je ne vois pas pourquoi les Convulsionnaires d'aujourd'hui ne seroient pas au rang de ces Prophétes par état; ainsi le retranchement où l'auteur des Réflexions veut se mettre pour sauver les transports des Convulsionnaires des coups que les Peres ont porté à ceux de Montan, ne lui seroit d'aucun usage.

Je n'insiste pourtant pas sur toutes ces questions qu'on pourra résoudre comme on voudra; je finis par faire voir que cette maxime de la liberté d'esprit nécessaire à un vrai Prophéte, ayant été avancée comme incontestable & sans restriction par tous les Théologiens, à commencer depuis Saint Thomas, & même dans des temps où il n'y avoit plus de prétendus Prophétes par état contre qui il fût possible de la faire valoir, il faut qu'on n'ait jamais regardé dans l'Eglise comme divin, ce qui n'étoit pas énoncé avec intelligence & liberté d'esprit, telle qu'ait été cette énonciation, courte ou longue, de peu ou de beaucoup de temps, d'une fois seulement, ou réiterée plusieurs fois; c'est-à-dire, qu'on a toujours crû qu'une Prophétie pour être attribuée à l'esprit de Dieu, devoit avoir entre autres qualitez l'énonciation libre & accompagnée de raison. Les textes de Saint Thomas suffiront sur cela sans qu'il soit nécessaire d'ajoûter ceux des autres Théologiens qui l'ont tous suivi. Voici comme parle ce Docteur

dans un endroit où il avance qu'un Prophéte peut n'avoir pas le libre usage de ses sens exterieurs dans des songes ou dans un moment où il est fortement occupé à contempler des mysteres, c'est dans la q. 173 de sa 2. 2. art. 3. Il y soûtient la liberté d'esprit pour l'énonciation de ce qu'il a vû, & c'est par cette liberté qu'il le distingue des Disciples de Montan. *Dicendum quod spiritus Prophetarum dicuntur esse subjecti Prophetis quantum ad propheticam enunciationem, quia scilicet ex proprio sensu loquuntur ea quæ viderunt, non mente perturbata sicut arreptitii, ut dixerunt Priscilla & Montanus.*

Dans l'article suivant, en établissant qu'il n'est pas absolument nécessaire pour une impression prophétique de connoître tout ce que l'on prédit jusqu'à en développer tous les sens, il veut pourtant qu'il n'y ait aucun dégré de Prophétie sans connoissance; en sorte que s'il arrive qu'un Prophéte ignore que c'est Dieu qui lui fait connoître, dire, ou faire une chose, il sçache au moins qu'il la connoît, qu'il la dit, ou qu'il la fait, & c'est ainsi qu'il explique comment Caïphe, en disant qu'il falloit que quelqu'un mourût pour la nation, & les Soldats qui partagerent les habits de J. C. ont prophétisé sans le sçavoir.

Il est inutile de rien ajoûter à des témoignages si précis contre la distinction dont on veut se servir; car si Caïphe & les Soldats même qui partagerent les habits du Sauveur, peuvent être mis au rang de ceux qui ont annoncé l'avenir, ce ne peut être que par la plus légere impression de Prophétie; or cette légere impression de Prophétie ne peut être, selon Saint Thomas, suivie en cela par tous les Théologiens, sans liberté d'esprit, & sans la connoissance de ce qui est dit & fait par ceux qui reçoivent cette impression; il faut donc que le principe avancé contre Montan ait son application contre tous les Prophétes tels qu'ils soient, c'est à dire qu'on ne peut regarder comme ayant une lumiere prophétique qui vienne de Dieu ceux qui n'en font pas usage, étant libres & maîtres d'eux mêmes; & c'est en effet par où Saint Jean Chrysostôme disoit qu'il falloit discerner les vrais & les faux Prophétes. Les paroles en sont si précises qu'elles peuvent trouver ici leur place. *In simulachris*, dit ce Pere, *si quando quis arreptus esset à spiritu immundo & vaticinaretur, tanquam qui abduceretur, sic trahebatur vinctus à spiritu, nihil sciens eorum quæ dicebat; hoc est enim proprium falsi prophetæ emotæ esse mentis, vim pati ac necessitatem, pelli, trahi, raptari tanquam furentem: propheta autem non sic, sed cum mente sobria & cum modesta ac temperante constitutione, & sciens quæ loquitur, dicit omnia. Quamobrem etiam ante eventum, vel ex hoc cognosce vatem seu divinatorem & prophetam.* L'homme animé par l'esprit celeste

in 1. Cor. hom. 29. pag. 311.

fçait tout ce qu'il dit, *sciens omnia quæ loquitur* : celui qu'un autre esprit agite ne se possede pas, il parle dans des transports qui le mettent hors de lui même, il ignore tout ce qu'il dit, *nihil sciens eorum quæ dicebat.*

En vain cherche-t'on à obscurcir une doctrine si certaine par les exemples de Pharaon, de Nabuchodonosor, & de l'ânesse de Balaam, car on se sert de tout cela, quoique ni Pharaon, ni Nabuchodonosor, ni l'ânesse de Balaam ne soient vraiment Prophétes, non-pas même par des mouvemens passagers de Prophétie, si l'on prend ce terme en rigueur.

J'ai déja remarqué que Pharaon & Nabuchodonosor ont eu la liberté d'esprit & la connoissance qu'on peut avoir dans le sommeil, puisqu'après en être sortis, ils ont été en état, l'un de raconter, & l'autre de se faire raconter ce que Dieu leur avoit fait connoître sous des images differentes, tant de l'abondance & de la disette de l'Egypte, que de la succession des grandes Monarchies.

„ On dit que l'exposé qu'ils firent de leurs songes, celui-là à „ Joseph, & celui-ci à Daniel, étoit un effet de l'empressement „ tout humain d'en chercher l'interprétation, & que ce qu'il y „ avoit de surnaturel & de prophétique consistoit dans les son- „ ges mêmes qu'ils avoient eus dans les tems que leurs sens „ étoient aliénés & leur liberté suspendue.

Tout cela est peut-être vrai, quoiqu'il puisse être vrai aussi que leur empressement, quoique naturel à certain égard, ait eu le même principe surnaturel que les songes, dont la cause immédiate, mais dirigée par une volonté particuliere de celui qui regle tout, peut avoir été naturelle : car pourquoi cet empressement pour ces songes uniques dans ces deux Princes qui en avoient eu tant d'autres ?

Mais quoiqu'il en soit, qu'importe pour notre question ? Il ne s'agit pas de sçavoir si Dieu peut se manifester par des songes ? L'Ecriture ne permet pas d'en douter : On conçoit même qu'en s'occupant dans la méditation d'un objet que l'on aime avec ardeur, l'esprit & le cœur peuvent s'en saisir tellement que l'action de tous les sens exterieurs soit suspendue ; & qu'on ne voye ni n'entende les yeux ouverts, & les oreilles étant en bon état, comme il arrive dans les extâses quoiqu'on veille. Cependant il est rare qu'en sortant de cet état, s'il vient de Dieu, on n'ait aucune idée de ce que l'on a pensé & vû. Les extâses de S. Pierre, de S. Paul, de S. Jean en sont des preuves ; & cela paroît être ainsi par les exemples que la vie de quelques Saints illustres nous fournissent de cette situation. Le

Le point fixe que nous éxaminons ici est l'énonciation prophétique que je dis ne pouvoir être sans liberté d'esprit & sans connoissance; parce que c'est à quoi se réduit ce que nous apprenons à cet égard de la tradition fondée sur les saintes Ecritures, & principalement sur S. Paul.

„ Supposons, continue l'auteur des trois réflexions, que „ Nabuchodonozor eût eu son songe mysterieux en présence de „ Daniel, & qu'il eût énoncé par des paroles tout ce qu'il voyoit „ & tout ce qu'il entendoit, Daniel divinement instruit de l'inter„prétation du songe, eût-il moins sûrement connu que les de„crets éternels sur la succession des Empires avoient été montrés „ en figure à Nabuchodonosor; & le songe de ce Prince en eût„ il été moins surnaturel, moins mysterieux & prophétique.

Premierement, il ne faut pas raisonner sur une matiere comme celle-ci sur des suppositions. L'auteur lui-même dit une page plus haut „ que c'est sur des faits constans qu'il faut juger de „ ce que Dieu veut faire dans l'ordre surnaturel, & cela est vrai.

Secondement, Si Nabuchodonosor avoit eu son songe en présence de Daniel, & qu'il eût dans ce songe même énoncé par des paroles tout ce qu'il voyoit & tout ce qu'il entendoit, Daniel qui n'auroit vû qu'un Prince endormi, lequel auroit parlé sans liberté & sans être maître de son esprit, auroit eu besoin d'une lumiere surnaturelle & divine pour y découvrir les desseins de Dieu sur les grands Empires, & sans cette lumiere il n'auroit pû rien conclure de raisonnable de l'énoncé d'un homme qui dormoit: le songe n'en auroit pas été moins mysterieux & moins prophétique; mais Daniel n'ayant alors aucun signe certain pour en juger, il en seroit resté là; & c'est ce que dévroient faire ceux qui entendent parler les Convulsionnaires d'aujourd'hui dans des états qui approchent fort des songes, à moins qu'ils n'ayent une lumiere aussi certainement surnaturelle & divine, que l'étoit celle de Daniel.

A l'égard de l'ânesse de Balaam, qui n'est pas une comparaison fort honorable aux Convulsionnaires, comme elle n'a rien prédit, on ne voit pas comment elle peut servir à prouver que des Prophétes peuvent être sans intelligence.

„ On demande si en supposant que cet animal eût ajoûté aux „ plaintes des mauvais traitemens de son maître une prédiction „ de sa mort par l'épée des Israëlites, on auroit pû penser que „ cette prédiction n'étoit pas une opération divine?

C'est encore là une supposition; & la demande n'est pas assez sérieuse, puisqu'il faut ici raisonner non sur des hypothéses arbi-

traires, mais ſur des faits. Dieu a fait par ler l'âneſſe de Balaam; il ne l'a pas fait prédire; tenons-nous-en-là? Il eſt vrai cependant que ſi cet animal avoit auſſi certainement prédit quelque choſe, comme il eſt certain qu'il s'eſt plaint, il n'y auroit pas eu plus d'inconvenient à reconnoître l'opération de Dieu dans la prédiction que dans les plaintes qu'il a faites contre ſon maître. Mais conclura-t'on de là que parce qu'il n'eſt pas indigne de la ſageſſe de Dieu, ſoit de faire parler raiſon un animal qui n'en a point, ſoit de s'en ſervir pour annoncer l'avenir, il ne ſeroit pas indigne de ſa ſageſſe de faire parler ſans raiſon un homme à qui il l'a donnée en partage? Faire parler raiſon, & plus encore faire annoncer l'avenir par un animal qui n'a point de raiſon, c'eſt le perfectionner en l'élevant au-deſſus de ſon état; & par cela même l'œuvre eſt admirable, & on conçoit que s'il plaît à Dieu de l'opérer par des raiſons ſingulieres, il n'y aura rien d'indigne de ſa ſageſſe; car tout inſtrument eſt bon entre les mains d'un ouvrier comme le Tout-Puiſſant, dès qu'il juge à propos de s'en ſervir; les nuées mêmes & les autres créatures inanimées peuvent devenir des ſignes de ſes volontez, comme il les fait toutes ſervir à les exécuter. Mais empêcher qu'un homme qui eſt raiſonnable de ſa nature n'uſe de ſa raiſon quand il en doit uſer, c'eſt le dégrader; ce qu'il n'eſt pas poſſible que Dieu faſſe, quand il s'agit de la communication la plus intime avec lui comme eſt celle d'un homme prophétiſant en ſon nom, c'eſt-à-dire ou annonçant l'avenir, ou découvrant des choſes cachées que Dieu ſeul peut connoître.

On dira peut-être que Balaam lui-même, en prophétiſant, ne paroit pas bien libre. *Num.* 22. 33. *&* 23. 12. Que Jérémie ſe compare à un homme yvre & rempli de vin, *factus ſum quaſi ebrius & quaſi homo madidus à vino.* ch. 23. 9. Et qu'il dit au ch. 20. 9. que la parole prophétique étoit en lui *comme un ſeu brûlant* renfermé dans ſes os dont il ne pouvoit ſupporter la violence. Que Saint Pierre dans la viſion dont parle Saint Luc *act.* 10. étoit hors de lui-même, *cecidit ſuper eum mentis exceſſus.* Qu'il en eſt arrivé autant à Saint Paul dans ſon raviſſement. 2. *Cor.* 12. 2. Et qu'enfin de très anciens Peres (Athénagore *p.* 7. Théophile d'Anthioche *p.* 88.) & pluſieurs autres ont regardé les Ecrivains ſacrés comme des inſtrumens entre les mains de Dieu, dont ils ne faiſoient que ſuivre les impreſſions comme une plume ou la main que conduit un Maître.

Mais on aura tort de parler ainſi. Quand Balaam déclare à Balac qu'il ne pourra lui dire autre choſe que ce que le Seigneur lui aura ordonné & lui mettra dans la bouche, il marque l'empire de

Dieu sur lui, & son action toute puissante, qui bien-loin de détruire la connoissance & la liberté, ne fait que perfectionner l'une & l'autre. Et il ne faut que jetter les yeux sur sa prophétie, pour s'appercevoir qu'aucune de ces deux parties ne lui manquoit en l'énonçant.

Les comparaisons employées par Jéremie doivent être prises avec les modifications qui s'entendent naturellement, & qu'il exprime même par le mot *comme*, *quasi ebrius* - *quasi ignis exæstuans*. Elles marquent l'impression vive que Dieu fait dans un cœur qu'il pénetre de ses dons, en lui donnant une sainte ardeur de faire ce à quoi il le porte. Telle étoit celle de Saint Paul qui se sentoit animé à parler contre les superstitions de la ville d'Athenes, *incitabatur spiritus ejus in ipso videns idololatriæ deditam civitatem*. Mais bien-loin que cette expression diminue sa liberté ou affoiblisse sa connoissance, elle ne sert qu'à lui donner de l'accroissement. *act. 17. 16.*

Une preuve que Saint Pierre n'étoit pas sans connoissance dans le ravissement dont parle Saint Luc, c'est la réponse qu'il fait à une voix qui lui disoit de se lever, de tuer, & de manger toutes sortes d'animaux, de reptiles, & d'oiseaux qu'il avoit vûs : *je n'ai garde, Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé de tout ce qui est impur & souillé* ; & plus encore le récit qu'il a fait de sa vision étant arrivé à Césarée chez Corneille ; c'est une réfléxion de Saint Epiphane dans l'endroit même où il prouve au long contre les sectateurs de Montan, que les Prophétes du vrai Dieu ont toujours agi avec liberté. *Hær. 48. pag. 408.*

Il en est de même de Saint Paul qui n'auroit pas parlé de son ravissement, & qui n'auroit pas pû en fixer le tems, s'il avoit été alors sans connoissance ; il dit à la vérité qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter ce qu'il entendit, mais il ne dit pas qu'il ne fût pas en état de le rapporter s'il étoit permis de le faire : il le sçavoit donc, quoiqu'il ignorât si son ame étoit ou n'étoit pas alors dans son corps ; & c'en est assez pour faire voir que mal à propos on prétendroit se prévaloir de cette révelation de l'Apôtre, pour autoriser des Prophéties faites sans connoissance & sans liberté.

Enfin les comparaisons dont se servent quelques anciens auteurs, pour nous faire comprendre l'excellence des livres sacrés, ne peuvent être entendues dans un autre sens. Les Ecrivains sacrés sont comme des instrumens sages entre les mains d'un maître encore plus sage & tout puissant, qui sçait les conduire en la maniere qui convient à des êtres doués de raison, pour empêcher qu'ils ne s'égarent, en la conservant toute entiere : c'est ainsi qu'ils s'expliquent eux-mêmes, *digni habiti sunt ut essent organa Dei, à quo accipien-* *Theoph. ad Autolic. lib. 2. page 88.*

tes sapientiam, vaticinati sunt de creatione mundi & reliquis omnibus. Or si on ne conçoit point de sagesse & de raison sans liberté & sans connoissance, il est aisé d'en conclure qu'il n'y a pas dans le sentiment de ces mêmes auteurs de Prophétes sans connoissance, & que c'est avoir démontré que de prétendus Prophétes ne parlent pas au nom de Dieu, que d'avoir fait voir qu'ils n'ont pas un usage libre de leur esprit & de leur raison au moment de l'énonciation.

Mais, dit on, si nos Convulsionnaires prophétisans dans l'aliénation de leur esprit n'ont pas le don de prophétie, ils auront un autre don, qui pour être inferieur à celui de Prophétie, n'en est pas moins de Dieu, & qui suffit pour prouver qu'ils sont sous sa main, & que c'est lui qui les inspire.

J'ai entendu un Convulsionniste habile faire sérieusement cette réponse, & je l'ai même lûe dans un de ses écrits.

Je crus l'avoir suffisamment réfutée en demandant si on s'entend soi-même en parlant ainsi. Car pour moi j'avoue que je ne sçais ce que c'est que prophétiser par un autre don que celui de prophétie. Il est vrai que Dieu peut le communiquer avec plus ou moins d'étendue & de perfection; c'est ce que dit Saint Augustin, *minùs Propheta qui rerum quæ significantur sola ipsa signa in spiritu per rerum corporalium imagines videt; & magis Propheta qui solo earum intellectu præditus est: sed & maxime Propheta qui utroque præcellit.* Mais quelque foible que puisse être cette communication, dès qu'il est démontré que quiconque se trouve destitué de l'intelligence même de l'énonciation n'est pas inspiré de Dieu en prophétisant, il est demontré que nos Convulsionnaires qui se mêlent de prédire, sans avoir cette intelligence, ne peuvent être animés de son esprit.

De Genesi ad litt. l. 12. c. 12.

Cependant on veut s'autoriser de quelques textes de Saint Augustin; on en rapporte les paroles tirées du second livre à Simplicien, & du 12 *de Genesi ad litt.*

Mais ces textes mêmes bien examinés ne disent rien; il est vrai que ce Saint Docteur en exposant dans le second livre à Simplicien les differentes manieres dont Dieu révele les choses cachées, en apporte quelques unes auxquelles l'intelligence n'est pas jointe à tout égard. Mais les exemples mêmes dont il se sert, qui sont ceux de Pharaon, Nabuchodonosor, & Caïphe, & la maniere dont il s'en sert, font voir qu'il n'exclut que l'intelligence des choses signifiées, ce qui n'est pas notre question; & point du tout celle des images & des expressions par lesquelles elles sont signifiées, comme nous l'avons expliqué ci-dessus par des textes de Saint Thomas & de Saint Augustin lui-même; c'est à dire, qu'il pense

que ceux même à qui Dieu ne donne pas l'intelligence des choses cachées qu'il veut que l'on découvre, soit dans leurs songes, soit dans leurs paroles, & qui par cet endroit sont bien moins Prophétes que ceux qui y découvrent ces choses cachées, ne sont cependant pas absolument sans connoissance, soit des songes qu'ils ont eu, soit des paroles qu'ils ont dites, *sed & Pharao & Nabuchodonosor Rex*, ce sont les paroles de Saint Augustin, *vidit quod nemo eorum intelligere valebat, sed tamen videre uterque potuerat.* Car puisqu'il est certain par les textes de la Genese & de la Prophétie de Daniel, que Pharaon & Nabuchodonosor n'ignoroient pas absolument les songes qu'ils avoient eu, celui-là ayant été en état d'en rendre compte à Joseph, & celui-ci de connoître que l'exposé que lui en fit Daniel étoit véritable, il est évident que l'intelligence que Saint Augustin dit qu'ils n'ont pas eue, *nemo eorum intelligere valebat*, est l'intelligence des choses signifiées par ces songes. Et c'est dans le même sens que pour prouver que l'on a quelquefois l'esprit prophétique sans le sçavoir, *nescientes afficit prophetiæ spiritus*, il apporte l'exemple de Caïphe. *Sicut Caïphas cum esset Pontifex prophetavit de Domino quod expediret unum hominem mori pro totâ gente, cum aliud in verbis quæ dicebat, attenderet, quæ non a se-ipso dicere nesciebat*, personne ne pouvant révoquer en doute que ce que Saint Augustin dit n'avoir pas été connu par Caïphe, n'est pas ce que disoit ce Pontife, qu'il falloit que quelqu'un mourût pour la nation, puisqu'il le disoit très-librement, & qu'il sçavoit bien qu'il condamnoit par-là Jesus-Christ à la mort, mais le mystere de la rédemption des hommes qui étoit une suite de la mort de Jesus-Christ.

„ C'étoit, dit-on, une pensée criminelle & détestable que ce „ qu'il y avoit de libre, & de réflechi dans Caïphe, & tout ce „ qu'il y a eu de Prophétique, appartenoit au Saint Esprit, dont Caïphe ne fut que l'organe involontaire. Qui en doute? Mais aussi ne dit-on pas que quiconque annonce l'avenir doit connoître que c'est l'avenir qu'il annonce, & sçavoir quel est cet avenir. Dieu souverain maître de ses dons comme des évenemens, peut communiquer la connoissance à qui, & comme il veut, en se servant même pour cela de symboles inanimés; à plus forte raison peut-il en se servant de symboles qui sont animés & doués de liberté de & raison, ne leur laisser de connoissance que dans l'ordre des choses qu'ils voyent ou qu'ils expriment naturellement sans les elever audelà. Mais ce que l'on dit, c'est que ces instrumens doués de liberté & de raison dont Dieu se sert pour faire connoître ses volontés, sçavent toujours, & qu'ils voyent ce qu'ils voyent

effectivement & qu'ils expriment par des paroles ce qu'ils expriment en effet.

„ Ainsi bien loin de conclure de là avec l'auteur des réflexions, „ qu'il peut y avoir des révelations prophétiques sans connois„ sance ni réflexion de la part de ceux que Dieu employe pour „ les manifester " ; j'en conclus qu'il ne peut y en avoir, parce que ceux que Dieu employe pour manifester ces révelations prophétiques, quoiqu'ils puissent ignorer que Dieu les employe, sans pénetrer en aucune maniere au-delà des symboles qui couvrent l'avenir, ou des choses cachées qu'ils voyent, ne peuvent ignorer ces symboles, c'est-à-dire, qu'il faut qu'ils sçachent qu'ils voyent s'ils voyent, & qu'ils parlent s'ils parlent, & par conséquent ce qu'ils pensent & ce qu'ils disent. C'est ainsi que Caïphe sans sçavoir qu'il concourroit au mystere de la rédemption des hommes par le jugement de mort qu'il prononçoit contre J. C. sçavoit fort bien qu'il prononçoit un jugement de mort ; & Dieu qui se servoit de lui pour consommer ce grand ouvrage, sans qu'il le sçût, n'empêchoit pas qu'il n'agît avec une pleine liberté, *cum aliud in verbis quæ dicebat, attenderet, quæ non se à seipso dicere nesciebat* ; il y avoit quelque chose qu'il ne sçavoit pas, *nesciebat*, c'est le mystere & l'usage que Dieu faisoit de sa liberté pour y concourir ; mais il y avoit quelque chose qu'il sçavoit & qu'il disoit très-librement, *in verbis quæ dicebat attenderet.*

L'autre texte de Saint Augustin cité par l'auteur des Réflexions, est tiré du 12 liv. *de Genesi ad litteram.* Il n'est guéres plus propre à favoriser nos Convulsionnaires que le précedent. Ce Saint Docteur y distingue trois especes de visions : la corporelle, la spirituelle & l'intellectuelle, c'est-à-dire trois manieres d'appercevoir les objets, 1°. par les organes du corps, 2°. par l'imagination qui représente les corps, lors-même qu'ils ne sont pas présens, (car il faut bien remarquer que c'est-là ce que ce Saint Evêque appelle en cet endroit [a] *vision spirituelle*, comme moyenne entre la corporelle & l'intellectuelle,) [b] 3°. *Par la pure intelligence* qui discerne seule le vrai d'avec le faux. Après avoir fait cette distinction, il établit d'abord que la Prophétie ne consiste pas proprement à avoir dans l'imagination des images qui en représentent d'autres, mêmes futures, ce qu'il compare à la facilité de parler une langue sans l'entendre, il demande pour la Prophétie l'intelligence de la signification de ces images, *proinde quibus signa per aliquas rerum corporalium similitudines demon-*

[a] Quidquid corpus non est & tamen aliquid est, rectè *spiritus* dicitur ; quamvis corpori similis sit imago absentis corporis *c. 7. n.* 16.

[b] *Spiritus vis* animæ quædam mente inferior, ubi corporalium rerum similitudines exprimuntur *c. 9. n.* 20.

ſtrabat in ſpiritu, niſi acceſſiſſet mentis officium, nundum erat Prophetia, magiſque Propheta erat qui interpretabatur quod alius vidiſſet, quam ipſe qui vidiſſet . . . itaque magis Joſeph Propheta qui intellexit quid ſignificarent ſeptem ſpicæ & ſeptem boves, quàm Pharao qui eas vidit in ſomnis : illius enim ſpiritus informatus eſt, ut videret : hujus mens illuminata ut intelligeret. Ac per hoc in illo erat lingua, in iſto prophetia, quia in illo rerum imaginatio in iſto imaginationum interpretatio.

Il parle enſuite des differentes cauſes de ces viſions qu'il appelle ſpirituelles, parce que ſans que les corps ſoient préſens, elles peignent dans l'âme des images des choſes corporelles ; & il dit que ces cauſes ſont ou un effort violent de l'ame, ou quelque maladie, ou le mélange d'un eſprit étranger, bon ou mauvais ; ſurquoi il rapporte l'exemple de perſonnes qui parlent dans ces differens états aux abſens comme aux préſens, ſans ſe ſouvenir quelquefois de ce qu'ils ont vû, comme il arrive qu'on ne ſe ſouvient pas de certains ſonges que l'on a eu. *Cum autem vel nimiâ cogitationis intentione, vel aliquâ vi morbi, ut phreneticis accidere ſolet, vel commixtione cujuſquam alteriùs ſpiritûs, ſeu mali ſeu boni, ita corporalium rerum in ſpiritu exprimuntur imagines tanquam ipſis corporis ſenſibus corpora præſententur, . . . ſic videntur quæ in ſpiritu ſunt imagines corporum, quemadmodum corpora ipſa per corpus, ita ut ſimul cernatur, & homo aliquis præſens oculis, & abſens alius tanquam oculis ; nam experti ſumus ſic affectos & cum eis loquutos qui verè aderant, & cum aliis qui non aderant, tanquam adeſſent : reſipiſcentes autem aliqui referunt quod vidiſſent, aliqui non poſſunt, ſic enim & ſomnia quidam obliviſcuntur, quidam meminerunt.* L'auteur des réflexions que j'examine croit tout cela bien propre à répandre la lumiere ſur ce qui ſe paſſe aujourd'hui, parce qu'on y voit, dit-il, des viſions ſurnaturelles qui procedent de l'Eſprit Saint, *commixtione ſpiritûs boni*, quoique ces perſonnes en qui ces viſions s'operent, ſoient quelquefois privées de connoiſſance & qu'elles oublient auſſi-tôt tout ce qui s'eſt paſſé en elles.

Mais qui a dit à notre auteur que ces paroles de Saint Augustin, *vel commixtione cujuſquam alteriùs ſpiritûs, ſeu mali ſeu boni*, déſignent une cauſe de ſoi ſurnaturelle dans le ſens que nous l'entendons ordinairement, & qu'il faut l'entendre pour en faire l'application aux Convulſionnaires d'aujourd'hui, que l'on ſuppoſe avoir des viſions qui viennent de Dieu par miracle ? Car ce Pere s'expliquant nettement ſur la ſignification du mot *ſpiritus* qu'il prend pour une image & une repréſentation de choſes corporelles qui ſe fait dans l'ame, il ne veut parler que de bonnes ou n. 25.

de mauvaises représentations de l'imagination, & toute sa pensée sur les causes des visions se réduit à dire qu'elles viennent ou d'un effort de l'ame, ou de la violence d'une maladie, ou des objets même bons ou mauvais qui se peignent dans l'imagination, ce qui peut n'être que naturel, quoiqu'il soit vrai que Dieu qui préside à tout est l'auteur des bonnes représentations, & le diable à qui il permet de remuer l'imagination par certains objets, l'auteur des mauvaises. Or cette explication étant une fois reçûe, quel usage en pourra-t'on faire pour trouver des hommes privés de toute connoissance, dans le tems même qu'ils sont sous la main de Dieu ?

J'ajoûte qu'en l'entendant même des bons & des mauvais Anges qui feroient immédiatement par eux-mêmes les représentations dans l'ame, on ne sera pas plus avancé par rapport à ce qui arrive aujourd'hui. 1° parce que Saint Augustin dit qu'il y a de ces sortes de visions qui ne sont nullement significatives, & qui sont dans l'extâse même de pures imaginations sans consequence. *Sed cum spiritalis visio, penitùs alienato à sensibus corporis animo, imaginibus corporum detinetur, sive in somnis, sive in extasi si nihil significant quæ videntur, ipsius animæ sunt imaginationes*, & ensuite *illud tamen dubium esse non debet corporales imagines quæ spiritu cernuntur, non semper signa esse aliarum rerum.* 2°. Parce que quand ces visions sont significatives, elles peuvent avoir selon le même Pere un bon & un mauvais principe *commixtione cujusquam alteriùs spiritûs seu mali seu boni*, & qu'il arrive même que ceux qui sont possedés du démon voyent des choses très-éloignées de leurs sens, *& dæmonium habentes aliquando vera dicunt quæ absunt a præsentium sensibus, quod certè nescio quâ occultâ mixturâ ejusdem spiritûs fit, ut tanquam unus sit patientis atque vexantis.* Sur quoi il apporte l'exemple d'un malheureux qui découvroit toutes les démarches d'un Prêtre qui venoit de douze mille pour le soulager, jusqu'à dire quand il commençoit à partir, quand il approchoit de la maison, quand il y entroit.

cap. 12. n. 26.

c. 13. n. 27.

n. 28.

Il est vrai que le même Saint Docteur ajoûte que quand ces visions viennent du bon esprit, il ne faut pas douter qu'elles ne soient significatives. *Tunc significant cum inspirantur a demonstrante spiritu, cum autem spiritus bonus in hæc visa humanum spiritum assumit aut rapit, nullo modo illas imagines signa rerum aliarum esse dubitandum est & earum quas nosce utile est*, & qu'elles sont un don de sa bonté, *Dei enim munus est.*

c. 22. n. 45.

Mais quand viennent-elles du bon esprit ? C'est sur quoi ce Pere ne propose aucune regle certaine qui puisse fixer ; il remarque même

même que l'esprit malin prenant quelquefois les apparences du bon, il énonce le vrai sans causer l'aliénation & l'agitation, *quasi tranquillus sine aliqua vexatione*, pour après persuader le faux par l'autorité que le vrai lui aura donné, *ad hoc ut cùm illi in manifestis bonis creditum fuerit, seducat ad sua*, & il ajoûte que le discernement en est très-difficile, *discretio sanè difficillima est*, & que c'est alors que l'on a grand besoin que Dieu en accorde la grace dont parle Saint Paul dans la 1 aux. Cor. *Hunc discerni non arbitror nisi dono illo de quo ait Apostolus, cum de diversis Dei muneribus loqueretur, alii dijudicatio spirituum.* n. 21. ibid.

Il faudroit donc que ceux qui veulent aujourd'hui nous persuader que les visions extraordinaires de nos Convulsionnaires viennent de Dieu, prouvassent avant toutes choses qu'ils ont reçû de Dieu ce don précieux du discernement des esprits; sans cela l'illusion est à craindre; car les mauvais esprits trompent, il n'y a que les bons qui instruisent. *Tamen & per corporalem visionem & per imagines corporalium quæ demonstrantur in spiritu, & boni instruunt & mali fallunt*; & on ne peut nier que ce soit un devoir indispensable de s'en tenir au principe transmis jusques à nous par la tradition de tous les siecles, qu'une marque certaine que les prophéties & les révélations ne sont pas de Dieu, est le défaut de liberté, de connoissance ou d'usage des sens dans l'énonciation, ce qui suffit pour assurer avec une pleine certitude que nos Convulsionnaires qui prophétisent ou qui applaudissent aux prophétisans, ne sont pas inspirés de Dieu dans leurs Convulsions. n. 29.

Je croyois finir là ce premier article que bien des gens trouveront peut-être déja beaucoup trop long; mais comme je ne veux laisser aucune difficulté que je sçache, sans l'éclaircir s'il m'est possible; je me souviens d'avoir encore entendu proposer à quelques Convulsionnistes en faveur des Convulsionaires les visions extatiques de quelques jeunes enfans, lesquelles, quoique sans aucune conoissance, ont été regardées par d'anciens Peres de l'Eglise comme des pronostics de ce qui devoit y arriver, car c'est ainsi que Saint Cyprien parle de quelques-unes de son tems, & on en a des exemples dans les siecles postérieurs, *per dies quoque*, dit ce grand Evêque epist. 16. edit. Oxon. *impletur apud nos spiritu sancto puerorum innocens ætas, quæ in extasi videt oculis & audit & loquitur ea quibus nos Dominus monere & instruere dignatur*: Pourquoi, demande-t'on, ne dirons-nous pas la même chose de nos Convulsionnaires, & qui empêche que leur état, sans le

connoître eux-mêmes plus que ces enfans connoissoient le leur, devienne un état figuratif de l'avenir ?

Je répons que la difference entre ces enfans & nos Convulsionnaires se fait sentir par plusieurs endroits essentiels. 1°. On ne voit rien dans ces enfans de ces faussetez, de ces erreurs, de ces indécences & de toutes les autres choses indignes de Dieu, que l'on trouve sans nombre dans nos Convulsionnaires, & qui font juger qu'un Etre essentiellement, vrai, Saint, & sage n'en peut être le principe. 2°. Saint Cyprien ne dit pas que ces enfans qui parloient dans des extâses, ne comprissent rien à ce qu'ils disoient, & ne s'en souvinssent pas après en être sortis. Dieu qui les faisoit voir, entendre & parler d'une maniere si singuliere, pouvoit aussi leur donner l'intelligence, & rien ne nous empêche de le présumer, n'y ayant rien dans le texte de ce Saint Evêque qui soit contraire à cette présomption. 3°. Quand ces enfans n'auroient eu aucune connoissance de ce qu'ils disoient, il n'étoit question que d'avis & d'instruction, il ne s'agissoit pas de prédictions, *loquitur ea quibus nos Dominus monere & instruere dignatur*, ce qui est fort à remarquer ; car si nous ne pouvons douter que Dieu ait instruit un Prophéte par une ânesse qu'il a fait parler, pourquoi ne croirons-nous pas qu'il instruise en déliant la langue des enfans ?

Enfin quand il s'agiroit de prédictions de l'avenir, les enfans n'étant pas en état de faire un usage libre de leur raison, il est clair que c'est les élever au dessus d'eux-mêmes que de leur faire annoncer ce qui doit arriver, sans leur en donner l'intelligence, ce qui n'est pas indigne de Dieu, au lieu que de priver un homme, déja en possession de la raison, de l'usage libre qu'il en a, pour le faire parler comme un Automate, c'est le mettre au dessous de ce qu'il est, & le dégrader, ce qui ne convient ni à la sagesse, ni à la bonté de Dieu. Concluons donc que Dieu ayant toujours distingué ses Prophétes de tous les faux Prophétes du Paganisme qui ne parloient que dans des transports, par l'usage libre de leurs sens, il ne nous est pas permis de penser qu'aucun de ceux qu'il envoye lui-même puisse être sans raison dans le tems même qu'il annonce les véritez pour lesquelles il l'envoïe, & qu'on peut décider sans crainte de se tromper, que quiconque prédit l'avenir, ou révele des choses cachées dans des transports comme nos Convulsionnaires, n'a pas reçû de Dieu sa mission.

ARTICLE II.

Défense de la seconde démonstration contre la divinité des convulsions, tirée du mélange du faux avec le vrai; où l'on établit que la vérité est inséparable des révelations & des prédictions que font ceux que Dieu inspire.

Ce que je viens de dire de la liberté d'esprit nécessaire aux Prophétes, conduit naturellement à penser que la vérité est inséparable des révelations & des prédictions faites par ceux que Dieu inspire; car si la raison se révolte quand on dit que Dieu lui-même en dépoüille ceux qu'il choisit pour faire connoître aux autres ses desseins d'une maniere extraordinaire & miraculeuse, dans le tems qu'il les emploïe pour les faire connoître, elle souffre encore moins que l'on dise qu'il les livre à l'erreur & au mensonge dans le tems même où ils se donnent comme ses envoïés, ou comme parlant en son nom, si c'est effectivement lui qui les envoie & au nom de qui ils parlent. Aussi ceux qui divinisent les convulsions malgré les erreurs & les mensonges dont ils sont forcés de convenir que les Convulsionnaires sont convaincus, ne prétendent-ils pas qu'ils puissent dire le faux sous l'action de Dieu au moment de l'inspiration; ce seroit rendre Dieu auteur de ces faussetez, ce qui n'est pas une chose qu'on puisse penser sérieusement; tant il est certain, soit par les divines écritures, soit par la lumiere naturelle, que Dieu étant un Etre souverainement parfait, il ne peut ni ignorer l'avenir ni manquer de l'énoncer dans la vérité quand il parle.

C'est sur ce fondement que la certitude des prophéties est établie. Et s'il y a eu des Théologiens qui pour ne pas comprendre le sens de quelques-unes, ont avancé que Dieu qui ne s'écarte jamais du vrai quand il parle lui-même, peut s'en écarter en se servant du ministere des créatures, ou ils n'ont pas bien expliqué leurs pensées, ou s'il faut la prendre à la lettre, ce ne peut être qu'à la honte de la raison humaine. On ne voit pas en effet grands sectateurs de cette opinion monstrueuse, on s'en est tenu à la regle du » Deuteronome c. 18. v. 22. Si ce qu'un Prophéte prédit n'arrive » point, c'est une marque que ce n'étoit point le Seigneur qui » l'avoit dit, mais que ce Prophéte l'avoit inventé par l'orgueil » & l'enflure de son esprit: & il n'y a personne aujourd'hui qui ne convienne de ce que dit Saint Thomas dans l'article 5. de la question 171. 2. 2. que la Prophétie étant un signe de la présence de

Dieu, il est impossible que ce que l'on connoit par l'inspiration prophétique soit faux, *Cum prophetia divinum quoddam signum sit divinæ præsentiæ, impossibile est ei subesse falsum.*

Les défenseurs des convulsions se retranchent donc à soutenir qu'un Prophéte du vrai Dieu, c'est à dire, pour ne pas incidenter sur ce terme de Prophéte qu'ils veulent rendre équivoque, un homme que Dieu inspire pour annoncer l'avenir ou découvrir aux autres hommes des veritez cachées, n'agissant pas toujours en Prophéte & en homme inspiré, il peut s'échapper à dire du faux au milieu du vrai, lors même qu'il annonce le vrai de la part de Dieu, se croyant mal à propos inspiré pour l'un & pour l'autre; que le faux alors est sur son compte, qu'il ne faut attribuer à Dieu que le vrai, & que ce melange n'a rien d'indigne de Dieu & des Prophétes qu'il envoye, parceque le faux ne détruit point le vrai qui le précede ou qui le suit. Sur quoi ils accumulent „ une multitude de prophéties, ou équivoques ou fausses, comme parle le Laïc auteur des Réflexions.

pag. 73.

J'avois vû certains écrits où on parle de l'erreur de Nathan sur la construction du temple par David, & du mensonge du Prophéte de Bethel qui trompe celui de Juda: notre Laïc enchérit sur ces exemples, & prétend qu'Isaïe a dit le faux en avançant à Ezechias qu'il mourroit, puisqu'il n'est pas mort au tems qu'il l'avoit dit; que Jonas n'a pas dit vrai en annonçant la destruction de Ninive; qu'il y a du faux dans le songe prophétique de Joseph qui voit le soleil, la lune, & les étoiles qui l'adorent, puisque Rachel sa mere & Lia autre femme de Jacob n'ont pas vecû jusques à son élevation en Egypte. Qu'il y en a dans la promesse faite aux Israëlites d'entrer dans la terre promise, puisqu'ils sont tous morts dans le desert; qu'il y en a dans la prédiction faite à David par Abiatar, d'être livré à Saül par les habitans de Ceïla. Il rapporte de semblables prédictions faite par Elie, Elizée, Michée, Semeïas, & il prétend faire grace aux Ecrivains sacrés de n'en pas rapporter un plus grand nombre; d'où il conclut qu'on ne peut détruire la divinité des convulsions par le faux de leurs prédictions. „ Le „ faux, dit cet écrivain avec une confiance qui fait trembler, „ ne détruit point le vrai des prophéties; il ne détruit donc point „ non plus le vrai de nos convulsions. Ce faux s'allie avec les pro„ phéties & s'explique, il s'allie donc aussi avec la divinité de „ nos convulsions & est susceptible d'explications.

Cela s'appelle, pour le dire au juste, relever les convulsions & les Convulsionnaires aux dépens des prophéties, des Prophétes, & de Dieu lui-même qui les inspire, & fournir des armes à l'im-

piété & à l'incrédulité. Car s'il passe une fois pour constant que de grands Prophétes comme Joseph, Elie, Elisée, ont avancé des faussetez dans les prédictions qu'ils ont faites au nom de Dieu même, comme il est constant que nos Convulsionnaires en ont dit plusieurs, quelle assurance peut-on avoir qu'ils ne se soient pas trompés dans tout le reste? Qui obligeoit de les croire avant que l'évenement en eut justifié quelques unes? Et comment sçavoir depuis leur accomplissement que c'est par l'esprit de Dieu qu'ils ont trouvé juste? Bien plus, l'impression qui résulte du mélange odieux du faux avec le vrai dans certains Prophétes, ne se répandra-t'elle pas sur tous les autres avec lesquels ils se trouvent liés de communion, de sentimens, de respect même & de veneration? & de là que ne s'ensuit-il pas contre la Religion & contre Dieu? Les convulsions sont elles donc si importantes & si nécessaires qu'il faille tout renverser pour les soutenir?

Graces à Dieu, ni les exemples dont on se sert, ni les prétendues raisons, soit de notre Laïc, soit de tout autre Convulsionniste, n'ont rien de solide; il ne s'agit que d'en lever l'obscurité dans laquelle on affecte de s'envelopper, & j'espere qu'après que je l'aurai levée, les Prophétes & les prophéties conserveront leur autorité, & les convulsions dénuées de leurs secours, resteront sans appui.

D'abord il faut convenir, & c'est sur quoi il n'y a pas deux avis dans la théologie, qu'un Prophéte ne parle pas toujours en Prophéte. Otez le du tems de l'inspiration, & de l'énonciation, c'est un homme comme un autre, sujet aux foiblesses communes de la nature, qui peut être remué par tous les objets des passions, ce qui n'a que trop paru dans Balaam, & dans quelques autres, plus certainement Prophétes du vrai Dieu, comme Salomon.

Il s'ensuit de-là prémierement que comme un Prophéte peut perdre la justice s'il l'a eue, il peut cesser d'annoncer la verité après l'avoir annoncée. Il y a même cette différence entre la justice & la prophétie, qu'il y a une habitude de justice, & qu'il n'y en a point du don de prophétie à parler exactement, quoiqu'il puisse y avoir un long usage de prophétiser. *Inest prophetiæ lumen sanctis prophetis, non per modum habitûs, sed per modum passionis, seu impressionis transeuntis*; c'est une conclusion de Saint Thomas, suivie de tous les Théologiens. 2. 2. q. 171. a 2.

Il s'ensuit en second lieu, à plus forte raison qu'un vrai Prophéte peut avoir quelquefois des pensées qui sans être criminelles ne soient pas celles de Dieu. Il y en a des exemples illustres. Joseph vouloit faire tomber sur Manassé son aîné la bénédiction que Gen. 48. 13

Dieu destinoit par Jacob à Ephraïm son cadet ; Samuel prit Eliab
1. Reg. 16. 6. frere aîné de David pour celui à qui Dieu avoit destiné le roïaume
2. Reg. 7. 3. d'Israël. Nathan dit à David de travailler à la construction du Temple qui ne devoit être bâti que par Salomon son fils. Elisée
4. Reg. 4. 27. se plaint de ce que Dieu lui a caché l'affliction de son hôtesse : Saint Gregoire en apporte encore d'autres exemples, & entre autres celui de ce Prophéte qui se laissa persuader trop facilement de prendre sur sa route un repas que Dieu lui avoit interdit : car s'il avoit eu alors l'esprit prophétique, dit ce grand Pape, les discours trompeurs d'un faux Prophéte n'auroient fait aucune im-
In Ezech. l. 1. hom. 1. n. 15. pression sur lui, *quem fallax sermo non deciperet, si prophetiæ spiritum præsentem habuisset.* Il en donne pour raison que Dieu veut par la privation du don de prophétie faire sentir à ses Prophétes, que c'est de lui seul qu'ils tiennent la connoissance des choses cachées, *aliquando prophetiæ spiritus prophetis deest, nec semper eorum mentibus præsto est, quatenus cum hunc non habent, se hunc agnoscant ex dono habere cum habent.*

Enfin, il s'ensuit encore du même principe, qu'un Prophéte peut quelquefois se croire inspiré pour dire certaines choses sans l'être, ne faisant pas assez d'attention à ce que Dieu lui communique de lumiere. Saint Gregoire au même endroit en attribue la cause à un long usage de prophétiser. *Sciendum quod aliquando prophetæ Sancti, dum consuluntur ex magno usu prophetandi quædam ex suo spiritu proferunt & se hæc ex prophetiæ spiritu dicere suspicantur.* Mais il ajoute en même tems que Dieu ne laisse pas long-tems de vrais Prophétes dans cette erreur, & qu'ils se condamnent bien-tôt eux-mêmes, *sed quia sancti sunt per Spiritum sanctum citiùs correcti, ab eo quæ vera sunt audiunt, & semet ipsos quia falsa dixerint reprehendunt.* Il en rapporte pour exemple Nathan dont je viens de parler. *Ecce Nathan propheta qui priùs regi dixerat, vade & fac, ipse post modum per prophetiæ spiritum edoctus hoc fieri non posse denuntians & regis consiliis & suis sermonibus contradixit, quia quod ex suo spiritu dixerat falsum fuisse deprehendit* : & il donne cette prompte correction comme une marque sûre qui le distingue des faux Prophétes qui ne se corrigent point, mais qui persévérent dans l'énonciation du faux qu'ils ont avancé, *quâ in re inter Prophetas veros ac falsos ista distantia est, quia Prophetæ veri si quid aliquando per suum spiritum dicunt, hoc ab auditorum mentibus per spiritum sanctum eruditi citiùs corrigunt. Prophetæ autem falsi & falsa denuntiant & alieni à sancto spiritu in sua falsitate perdurant.*
2. 2. q. 17. a. 5. Saint Thomas & tous ses Commentateurs ont raisonné de la même maniere, & employé quelques-unes de ces autoritez en faisant remarquer que le vrai Prophéte qui se trompe parce qu'il

prend ce qu'il appelle instinct prophétique pour la r évelaton, ne dit jamais qu'il soit assuré du faux qu'il croit vrai; que c'est plutôt de sa part une simple conjecture qu'une ferme assurance, au lieu que ce qu'il tient par la révelation le pénetre vivement sans lui laisser aucun doute, *de his quæ expressè per spiritum Prophetiæ propheta cognoscit, maximam certitudinem habet, pro certo habet quod hæc sunt divinitùs revelata*, ce qu'il appuïe par la disposition ou étoit Abraham d'immoler son fils Isaac, qu'il auroit sans doute rejetté comme criminelle s'il n'avoit pas été pleinement assuré de l'ordre de Dieu, *quod nullatenus fecisset nisi de divina revelatione fuisset certissimus.*

Ainsi on ne peut nier qu'il n'y ait un certain mélange du faux avec le vrai compatible avec l'état de Prophéte: mais il faut dire en même tems qu'il y a un autre mêlange que l'état de Prophéte, & à plus forte raison que l'énonciation prophétique rejette absolument; de sorte qu'on peut en conclure à coup sûr sans la moindre crainte de se tromper, que Dieu n'a pas inspiré ceux qui sont convaincus d'avoir ainsi mêlé le faux avec le vrai.

Quand un homme qui a quelquefois annoncé l'avenir, ou qui révele des choses cachées ne se donne plus pour inspiré; que ce n'est pas au nom de Dieu qu'il parle comme tenant de lui par révelation ce qu'il annonce, ou que s'il le fait, c'est en hésitant plutôt par conjecture qu'avec certitude, & que s'appercevant presque aussitôt qu'il se trompe, il se corrige lui-même par une énonciation ferme & décisive qui ne donne à Dieu que ce qui est effectivement à lui, alors il n'y a rien à craindre du mêlange du faux avec le vrai; parce qu'il est aisé de distinguer le principe different de l'un & de l'autre.

Mais si celui qui annonce l'avenir, ou qui prétend découvrir des choses cachées, se donne comme inspiré; s'il parle au nom de Dieu comme tenant de lui par révelation ce qu'il annonce; s'il le fait avec assûrance sans paroître en avoir le moindre doute, l'énonçant du même ton qu'il débite ce qui est vrai, & cela avec une égale perséverance, sans corriger lui même son erreur presque aussitôt qu'il y seroit tombé, attendant toujours qu'il en ait été convaincu, ou la soûtenant même par de vaines défaites, après qu'il est démontré par les faits mêmes qu'il a substitué ses propres pensées à celles de Dieu, on voit assez que ce mêlange n'est pas soûtenable. Et c'est cependant celui-là même que font nos Convulsionnaires, comme les Convulsionnistes en conviennent, & comme il seroit aisé de le prouver par mille faits, si la persévérance de l'une à annoncer sa guerison comme

la tenant d'un Ange blanc quoiqu'elle ne se soit pas faite, & l'assûrance de l'autre à fixer le moment de la venue d'Elie & des grandes persécutions à un tems qui est déja écoulé, n'en étoient des démonstrations sans replique qui dispensent de toute autre information.

Il n'en étoit pas ainsi des vrais Prophétes dont on trouve quelques mécomptes dans les divines Ecritures. Si le grand usage de prophétiser fait hazarder à quelques-uns des pensées qui ne sont pas celles de Dieu, ils ne les donnent que comme de simples soupçons; *se hoc ex prophetiæ spiritu dicere suspicantur.* Et ils se corrigent dans le moment par une lumiere plus vive & plus certaine qui les pénetre intimement. *Falsum fuisse deprehendit.... citiùs correcti.... Semet ipsos reprehendunt.* Vous ne les voyez point prendre sur cela le ton décisif & se couvrir du nom de Dieu par cette sorte de préface qui leur est familiere partout ailleurs; *hoc dicit Dominus.... In veritate misit me Dominus*, ou quelque chose d'équivalent comme ce que dit Jacob au sortir de son sommeil prophétique, *vere Dominus est in loco isto*, ou ce que dit Saint Pierre se trouvant hors de prison, *Nunc scio vere quia misit Dominus Angelum suum.* On remarque à la simple narration que ce sont des hommes qui agissent alors humainement. Ainsi on voit en lisant le quarante-huitiéme chapitre de la Genese, que Joseph suivoit les sentimens naturels d'un pere en présentant Manassé pour la bénediction de l'aîné. Il ne faut que lire le seiziéme chapitre du premier livre des Rois, pour voir que c'est à Dieu même & pour le consulter que Samuel propose son idée trop favorable pour Eliab l'aîné des enfans d'Isaï, en s'arrêtant même au texte original bien plus décisif sur cela que notre Vul-
1. Reg. 16. 6. gate, qui ne dit qu'en interrogeant : *num coram Domino est Christus ejus*? La bonne mine & la taille avantageuse d'Eliab lui faisoient soupçonner que ce pouvoit être celui que Dieu avoit choisi pour être Roi à la place de Saül; mais il est instruit un moment après par ces paroles : *ne respicias vultum ejus, neque altitu-*
4. Reg. 4. 27. *dinem staturæ quoniam abjeci eum.*

J'ai déja dit combien peu dura l'erreur de Nathan sur la construction du Temple conformément à l'inclination de David. Enfin ni Elizée ne prophétisoit à la Sunamite quand il dit qu'il ignoroit le malheur arrivé à son fils; ni le Prophéte trompé par un autre quand il prit un repas qu'il ne devoit pas prendre. Ainsi, on avoit partout de quoi se garantir de l'erreur, ou plutôt on n'y étoit pas même exposé par une apparence de prophétie; parce qu'il étoit démontré par les circonstances où se trouvoient

ces

ces Prophétes dans les méprises legeres qui leur échappoient, qu'ils n'annonçoient rien au nom du Seigneur comme l'ayant appris de lui, ou que s'ils sembloient l'annoncer, ils ne restoient pas dans une erreur qu'ils n'avoient presque que conçue sans y adhérer.

C'est dans de pareilles circonstances qu'il est permis de dire, non seulement *que le faux ne détruit pas le vrai qui le précede ou qui le suit*, mais que le vrai ne souffre pas même du faux. Comment en souffriroit il, étant si aisé de le reconnoître lorsque celui-là même qui a paru s'écarter du vrai, y revient avec droiture, & de toute la plenitude de son cœur, & qu'il y revient sur l'autorité de Dieu, affligé de l'avoir méconnu un seul moment? En seroit-il de même si ce Prophéte soutenoit le faux avec la même assurance, du même ton, & aussi perseveremment que le vrai? ou plutôt pourroit-on alors avoir en lui la même confiance; & ne seroit-il pas demontré par le faux qu'il seroit convaincu d'avoir si peu distingué du vrai, qu'il n'est pas digne par son caractere qu'on le croye même dans le vrai.

Car ce qu'il est bon de remarquer ici, c'est que quand on énonce le faux comme le vrai, c'est moins le vrai qui en souffre que celui qui l'énonce; que Nathan, par exemple, après avoir entendu la voix du Seigneur, qui lui ordonnoit de dire à David que ce ne seroit pas lui qui bâtiroit le Temple, *numquid tu ædificabis mihi domum*, eût persisté dans son premier sentiment sans vouloir le corriger, il n'en auroit pas moins été vrai que Dieu reservoit l'honneur de bâtir le Temple à Salomon; ainsi la parole de Dieu auroit toujours été accomplie, puisque David ne l'auroit pas bâti contre la volonté de Dieu. Elle n'en auroit par consequent rien souffert en elle-même; mais que seroit devenue l'autorité de Nathan, & quel crédit auroit-il eu dans l'esprit des peuples à l'avenir? le vrai est vrai sans doute malgré le faux, & jamais le faux de quelques prédictions, en quelque nombre qu'on les suppose fausses, ne refluera sur celles qui sont vrayes pour les empêcher d'être vrayes. Mais la honte d'avoir avancé le faux ne tombe-t'elle pas à plomb sur quiconque s'y laisse surprendre, & en est-il moins vrai que celui qu'on sçait y être sujet, perd dès-là tout crédit dans l'esprit de ceux qui le connoissent, sans qu'il lui en reste même pour le vrai? *Opprobrium nequam in homine mendacium*, dit l'Auteur de l'Ecclesiastique au ch. 20. il en est alors du vrai comme du bien dans un homme qui fait du bien & du mal; le bien à parler proprement ne souffre pas du mal, parce que ce n'est jamais de la personne telle qu'elle soit que le bien tire son merite, qu'il tire toujours de la con-

P

formité avec la Loi éternelle ; mais comme il est vrai qu'on regarde avec moins de considération celui qui en faisant le bien se livre quelque fois au mal, que s'il faisoit le bien perseveremment sans se démentir, de même en voyant dans un homme le triste mélange du faux avec le vrai, il est impossible que cet homme n'ait moins d'autorité qu'il n'en auroit s'il disoit constamment vrai, & dès-là si le vrai qu'il annonce n'est appuyé que sur son autorité, parce qu'on ne peut le connoître d'ailleurs, il est évident que n'en empruntant de lui aucune, il ne peut en avoir jusqu'à ce qu'il en reçoive d'un autre endroit : de la même maniere que nous disons qu'on ne doit pas croire raisonnablement qu'une chose est bonne précisément parce que celui qui l'a faite est bon, surtout s'il est prouvé qu'il a déja mêlé le mauvais avec le bon par erreur.

Or c'est là constamment l'état de nos Convulsionnaires : aucun n'est dans le vrai sans mélange du faux, & quand il s'en trouveroit quelqu'un qu'on n'auroit pas convaincu de faussetez, la liaison de sentimens avec ceux qui en sont convaincus, le rend responsable de celles qu'il a adopté dans les autres. On est donc en droit de conclure des fausses prédictions des Convulsionnaires, non pas que les prédictions vrayes, s'ils en ont fait quelques-unes, ne sont pas vrayes, mais qu'elles sont sans autorité, que ce n'est pas par l'esprit de Dieu, dont ils sont convaincus de s'être faussement parés dans des prédictions fausses, qu'ils les ont faites, & qu'en un mot il n'est pas vrai que les Convulsions qui sont le principe, selon eux, des unes & des autres soient divines, mais qu'il est au contraire démontré par ces faussetez que les prédictions vrayes même ne peuvent être divines.

C'est ainsi qu'on a toujours raisonné dans l'Eglise, & on peut voir dans les écrits faits dès les premiers tems contre Montan & ses Disciples, que c'étoit là un des plus forts argumens que l'on eût pour s'élever contre leurs maximes ; car s'il avoit été permis
pag 71. de penser, comme le dit notre Laïc à la honte de la Religion, *qu'en quelque nombre que puisse être les prédictions fausses*, celles qui sont vrayes n'en établissent pas moins *la divinité de l'œuvre*, & que les fausses ne doivent *être regardées que comme un nuage*, qu'auroient gagné les Catholiques à prouver que quelques-unes des prophéties de
Lib. 5. hist. c. 16. Montan étoient fausses ? en vain auroient-ils remarqué comme Asterius Urbanus, dans Eusebe, que depuis 13. ans que Maximille
Hær. 48. p. 404. avoit prédit des guerres & des séditions prochaines, l'Eglise entiere jouissoit d'une profonde paix : en vain S. Epiphane auroit observé qu'une prophétie de cette femme deux cens quatre-vingts-dix ans après n'avoit pas eu encore son accomplissement. Les Disciples opiniâtres de ces Sectaires en auroient été quittes pour répondre que

les faussetez étoient un *nuage* qui prouvoit bien que Montan & Maximille auroient été quelquefois laissés à leur propre esprit, mais que prenant droit sur ce qu'elles avoient dit de vrai, on n'en étoit pas moins obligé de reconnoître la divinité de leurs inspirations, & par consequent de la doctrine qu'ils soutenoient par les inspirations.

Tenons-nous en donc à cette maxime incontéstable dans la Religion de Jesus-Christ, que l'énonciation constammment vraye est l'unique moyen de distinguer le vrai Prophéte que Dieu inspire de celui qui en prend le nom, quoique Dieu ne l'inspire pas; de sorte qu'il suffit d'avoir convaincu de faux, ne fusse-ce qu'une seule fois, quiconque se donne pour inspiré, pour conclure malgré le vrai qu'il peut avoir dit, qu'il n'est pas animé par l'esprit de Dieu. C'est ce que S. Thomas exprime par ces paroles si précises, *verus Propheta semper inspiratur a spiritu veritatis, in quo nihil est falsitatis.* 2. 2. 9. 171. v. 6. ad. 2. Un vrai Prophéte est toujours inspiré par l'esprit de vérité qui ne souffre aucune fausseté, & c'est pour cela qu'il ne dit jamais faux, *& ideo nunquam dicit falsum.*

On se tourmente en vain dans certains écrits que j'ai lûs, pour les restraindre à l'esprit même de vérité, comme si S. Thomas vouloit dire seulement que le S. Esprit n'énonce jamais le faux. S. Thomas parle non seulement du S. Esprit, mais du Prophéte inspiré par le S. Esprit, *verus Propheta.* Et ce n'est pas même en le considerant dans le moment précis d'une inspiration particuliere : ce qui peut convenir aussi au faux Prophéte qui dit vrai, car le faux Prophéte dit quelquefois vrai, & même par l'inspiration du S. Esprit, mais eu égard à la totalité de ses énonciations prophétiques, *& ideò nunquam dicit falsum : Propheta autem falsitatis, non semper instruitur à spiritu falsitatis, sed quandoque etiam inspiratur à Spiritu veritatis.* Ce saint Docteur présente donc un caractére distinctif du vrai Prophéte d'avec le faux qui dit vrai comme le vrai Prophéte, par l'inspiration de l'Esprit de vérité, ce qui n'en seroit plus un si tous deux se trouvoient sujets à l'alternative honteuse du faux & du vrai. Et c'est en ce sens qu'il faut entendre ces autres paroles du 5. art. ad. 3. *dicendùm quod aliquibus signis etiam exterioribus discerni potest prophetia dæmonum à prophetiâ divinâ. Sed sic discernuntur, quoniam diabolus interdum falsa dicit, Spiritus sanctus nunquam.* Comme s'il disoit, voulez-vous juger si celui qui prophétise le fait par l'Esprit saint, ou par les efforts du démon : suivez-le dans ses prédictions, en voici une marque qui ne manque jamais, le Prophéte que Dieu envoye dit toujours vrai au moment de l'énonciation, il ne dit le faux en aucun cas : le Prophéte que Dieu n'envoye pas mêle alors le faux avec le vrai, *sic discernuntur* ; & c'est

p. 18, 22. ce que Dieu dit lui-même dans le Deuteronome, *hoc habebis signum*. Vous me demandez comment vous distinguerez une prophétie qui vient de moi, de celle qui n'en vient pas, un Prophéte que vous devez craindre & respecter parce que je l'envoye, de celui que vous ne devez ni craindre ni respecter parce que je ne l'envoye pas, en voici le signe: si ce qu'un Prophéte prédit au nom du Seigneur n'arrive point, c'est une marque que ce n'étoit point le Seigneur qui l'avoit dit, mais que ce Prophéte l'avoit inventé par l'orgueil & l'enflure de son esprit, *& idcirco non timebis eum.* Dieu ne dit point, comme notre Laic veut qu'on le dise, *le vrai malgré le faux prouve*

pag. 22. *l'action de Dieu: il prouve par consequent la divinité de l'œuvre*; au contraire il fait remarquer au ch. 13. v. 2. qu'un Prophete qu'il n'envoye point peut quelquefois prédire le vrai, & même celui qui tient du prodige, *& prædixerit signum atque portentum, & evenerit quod locutus est.* La regle est donc que celui que Dieu envoye, ne donne jamais comme de Dieu ce qui n'en vient pas, que jamais il n'énonce le faux, mais qu'il se renferme toujours dans le vrai.

Mais comment après cela mettre au rang des Prophétes du vrai Dieu Joseph, Moyse, Abiathar, Elie, Michée, Elizée, Semeïas & tous les autres qui ont fait *des prophéties fausses*, si l'on en croit no-

pag. 73. tre Laic?

C'est qu'il se faut bien donner de garde d'en croire ce Laïc témeraire, qui pour honorer les Convulsionnaires dont on se passeroit bien, ne craint pas de deshonnorer ce qu'il y a de plus grand & de plus respectable dans la Religion, dont on ne peut se passer. On ne peut dire sans impieté qu'aucune des prophéties de ces grands hommes, ou de tous les autres que Dieu a inspiré soit fausse, ce seroit accuser Dieu même de fausseté, & s'il s'en trouve comme il y en a sans doute, dont nous ne puissions pas pénétrer le sens, c'est le cas où nous devons plutôt avouer humblement notre ignorance que de les soupçonner d'erreur, fondés sur ce principe incontestable dont il a voulu se couvrir si mal-à-propos, que quand on est assuré que Dieu parle, aucune difficulté ne doit arrêter. C'est

Lib. 11. c. 5. p. 222. ainsi que S. Augustin répondoit à Fauste le Manichéen, qui trouvoit l'Ecriture pleine de contradictions, *ibi si quid velut absurdum moverit, non licet dicere auctor hujus libri non tenuit veritatem, sed aut codex mendosus est, aut interpres erravit, aut tu non intelligis.*

La difficulté qui regarde le songe prophétique de Joseph, n'a pas été inconnuë à ce grand Evêque, il la propose dans la 123e question sur la Genese, & il aime mieux répondre que cette prédiction ne devoit avoir son entier accomplissement qu'en J. C. figuré par Joseph, que d'y laisser entrevoir la moindre fausseté. *In Christi ergo*

persona facile intelligi potest etiam de mortuis secundùm illud quod dicit Apostolus...ut in nomine Jesu omne genu flectatur, cælestium, terrestrium, & infernorum. Mais sans recourir à cette explication que des défenseurs de figures, tels que veulent être les Convulsionnaires, ne devroient pas rejetter, quoi de plus simple que de dire que tout le détail des respects figuré par l'adoration du Soleil, de la Lune, & des onze étoiles dans le songe prophetique de Joseph, n'y doit pas plus être pris à la lettre que le détail des paraboles, & qu'il signifie seulement que Joseph devoit un jour être élevé à un si haut point de grandeur & de puissance, que son pere, sa mere, ses freres, eu égard à leur condition, ne se croiroient pas deshonnorés de lui rendre leurs hommages? C'est l'explication de Perrerius interprête habile de l'Ecriture dans son Commentaire sur la Genese, à laquelle il semble qu'on ne puisse se refuser, quand on considere que Rachel dès-lors étoit morte, ce que le songe même où il est parlé de Benjamin, un des onze enfans de Jacob représentés par autant d'étoiles, suppose; car comment Joseph auroit-il pensé que sa mere déja morte pouvoit être celle que la Lune qui se prosternoit devant lui figuroit? Ainsi ou il ne la consideroit pas dans sa personne, ou le détail des respects ne figuroit rien de détaillé, mais seulement en général ceux qu'on devoit lui rendre un jour, & que ses freres, son pere même avant que de descendre en Egypte, comme toute l'Egypte, lui rendirent en effet. On ne voit pas là de quoi asseoir l'accusation de fausseté. pag. 87 v.

C'est à Dieu même que notre Laïc en veut, quand il ose trouver du faux dans la promesse faite aux Israëlites sortis d'Egypte, d'entrer dans une terre de lait & de miel; car c'est Dieu lui-même & non pas Moyse qui avoit fait cette promesse, Exod. 3. 7. *Vidi afflictionem populi mei in Ægypto, descendi ut liberem eum, & educam de terrâ illâ in terram quæ fluit lacte & melle.* Il suppose donc que toutes les promesses que Dieu fait sont absolues, & qu'elles doivent avoir un accomplissement certain, indépendemment de toutes circonstances; car s'il y en a dont l'accomplissement demande certaines conditions de la part de la créature, comme cela est indubitable dans la promesse de la vie future, dont l'entrée de la terre de Canaan étoit la figure, pourquoi préferer de trouver du faux dans la promesse d'entrer dans la terre de Canaan, à cause du châtiment que Dieu a exercé contre ces hommes rebelles, en les privant de l'entrée dans cette terre, plutôt que de supposer que la promesse qui leur avoit été faite demandoit de leur part de la docilité & de la soumission à ses ordres? Dieu connoissoit bien l'indocilité de son peuple quand il fut touché de sa servitude en Egypte: il n'ignoroit pas qu'il don-

neroit dans la suite des preuves éclatantes de la dureté de son cœur par ses murmures, & qu'il n'y en auroit qu'un petit nombre entre ceux qui avoient été en Egypte qui mangeroient des fruits de cette terre. La promesse par rapport au grand nombre n'étoit donc pas
n.14.v.22. absolue dans les desseins de Dieu, & en substituant pour jouir de cette faveur les enfans aux peres, il fait encore une misericorde qu'il ne devoit à aucun d'eux, & qu'il pouvoit ne pas faire sans manquer à sa parole.

Il faut se boucher les yeux pour ne pas voir que quand Dieu dit
1. Reg. 23. 12. à David que les habitans de Ceïla le livreroient avec ses gens entre les mains de Saül, il n'a égard qu'à la disposition du cœur de ces hommes qui l'auroient livré effectivement à Saül s'il étoit resté dans leur Ville, & qu'il ne parloit ainsi qu'afin qu'il n'y demeurât pas. Conclure de là que la prédiction ne s'est pas accomplie, parce que David s'étant retiré, Saül ne parla plus d'y aller pour le prendre, c'est vouloir mieux connoître le fonds du cœur des habitans de cette ville que Dieu lui-même ne le connoissoit.

La prédiction faite par Elie à Achab de la part de Dieu, n'est à parler exactement qu'une menace en punition de ses crimes, qui suppose qu'il n'en profite pas & qu'il demeure le même. Dieu veut bien avoir égard à sa pénitence, & par un second ordre donné à Elie, il avertit ce Prince qu'il ne fera point tomber sur lui tant qu'il vivra les maux dont il l'a menacé; mais qu'ils tomberont sur
3. Reg. 21. 29. sa maison sous le regne de son fils, *non inducam malum in diebus ejus, sed in diebus filii sui inferam malum domui ejus.* Il faut avoir bien envie de trouver du faux dans l'Ecriture, & d'en accuser Dieu même dans sa misericorde pour en trouver là. Mais il est de l'interêt des Convulsionnaires d'en trouver, pour couvrir, s'il est possible, la honte d'une multitude de faussetez & de mensonges. Miserable interêt qui ne peut se soutenir qu'en faisant un crime à Dieu de son infinie bonté!

pag. 73. III. Reg. 22. On tranche le mot sur Michée; on ose dire sans balancer *mensonge du Prophéte Michée*; mais quel est donc ce mensonge? il promet, dit notre Laïc, la victoire à Achab. C'est être plus clairvoyant que deux Rois qui étoient là présens, & qui ne comprirent pas trop que Michée eut fait cette promesse; Achab même voyant à l'air & à la maniere dont avoit parlé ce Prophéte, que s'il empruntoit le langage de ses faux Prophétes, il pensoit tout autrement & qu'il vouloit qu'on pensât de même, il le conjura au nom de Dieu de lui parler dans la vérité. Il ne le trompa donc point, il ne mentir donc point; car mentir c'est parler contre sa pensée, & tromper c'est faire entendre à ceux à qui on parle qu'on pense ce qu'on ne

pense pas en effet. Aussi Michée s'explique-t'il sur le champ, de maniere à ne laisser aucun doute, ni à Achab, ni à Josaphat sur le parti qu'ils avoient à prendre, s'ils avoient été disposés à l'en croire. L'accusation intentée contre ce Prophéte, ne ressemble donc pas à celle que nous sommes en droit de faire & que nous faisons contre les Convulsionnaires.

Celle qui regarde Elizée n'est pas mieux fondée. Benadab Roi de Syrie l'envoye consulter sur sa maladie par Hazaël : *Dites-lui*, répond Elizée, selon notre Vulgate, *vous serez guéri ; mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra.* On peut traduire selon l'hebreu, dites-lui, *vous ne guérirez pas, & le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra.* La difference ne vient que du mot *lo* en Hebreu qu'on peut lire avec un *aleph*, & c'est une négation, ou avec un *vau* & ce n'est plus une négation, il signifie *lui.* En lisant *vous ne guérirez pas*, il n'y a plus lieu à la difficulté; en lisant, *vous serez guéris*, avec notre Vulgate, l'opposition de ces deux expressions, *vous serez guéris, & il mourra*, fait voir qu'Elizée ne parle de guérison que comme d'une chose possible, eu égard à la nature de la maladie, c'est-à-dire, qu'il fait entendre seulement que la maladie de ce Prince n'étoit pas mortelle, qu'il pouvoit en guérir, & que néanmoins il en devoit mourir, ou que c'est une prédiction de la conduite que devoit tenir Hazaël, qui de retour vers lui l'assura en effet qu'il guériroit, quoiqu'il ne tarda guéres à mourir. Ce qui favorise cette derniere explication, c'est qu'au lieu de traduire *dites-lui*, on peut traduire par le futur *vous lui direz.* Quoiqu'il en soit, est-ce là de quoi décider comme le fait notre Laïc avec hardiesse, *prophétie contraire & fausse d'Elizée.* Et comment parlant ainsi n'a-t'il pas apprèhendé la malédiction dont Dieu ménace ceux qui parlent mal des Princes de son peuple? mais rien n'a été capable de l'arrêter, ni la considération dûe à la personne d'un si grand Prophete, ni le respect des saintes Ecritures, qui ne condamneroient pas assurément l'erreur & le mensonge avec tant de force & d'uniformité, si des hommes d'une si intime communication avec Dieu en eussent donné l'exemple au moment même de l'énonciation de leurs prophéties. Ses préjugés l'ont emporté sur tout.

4. Reg. 8. 10.

Enfin ce que dit Semeïas, ou plutôt Dieu même à Roboam, qu'il l'a abandonné à Sesac Roi d'Egypte, parce qu'il avoit abandonné sa loi, *hæc dicit Dominus, vos reliquistis me, & ego reliqui vos in manu Sesac*, est moins une prédiction qu'une menace de la nature de celle que fit Elie à Achab dont je viens de parler. Dieu veut faire connoître par-là à ce Prince qu'il a eu tort de lui être infidele, & qu'il doit retourner à lui, sans quoi il le livrera entre les mains de cet

2. Paral. 12. 5.

ennemi. Roboam & les Princes de sa Cour reconnoissent la justice de ce Jugement ; ils s'humilient, & Dieu envoye de nouveau Semeïas leur dire de sa part, que puisqu'ils se sont humiliés, *il ne les exterminera point*, & que ce ne *sera pas par les armes de Sesac qu'il fera sentir sa colére à Jerusalem.* Qu'y a-t'il là qu'on puisse taxer de faux ? & comment n'y pas voir plutôt un Dieu toujours prêt à faire misericorde dès qu'on retourne à lui, comme il en avertit lui même
c. 18, 7. par ses Prophétes ; rien n'est plus précis que cet endroit de Jeremie, *quand j'aurai prononcé l'arrêt contre un peuple ou contre un Royaume pour le perdre ... si cette nation fait pénitence des maux pour lesquels je l'avois menacé, je me repentirai aussi moi-même du mal que j'avois résolu de lui faire : agam & ego pœnitentiam super malo quod cogitavi ut facerem ei.* On voit là pour peu qu'on ouvre les yeux, que cet arrêt n'est pas un jugement absolu, que son exécution dépend des dispositions de ceux contre lesquels il est porté, & que Dieu qui varie ses œuvres sans changer ses pensées, ne fait entendre autre chose sinon la disposition où il est de faire éclater sa colere en la maniere qu'il le dit, si on ne change de conduite.

Tous les Théologiens ont ainsi entendu, soit ce que dit Isaïe au
4. Reg. 20. Roi Ezéchias dans sa maladie, *vous ne vivrez pas, vous mourrez* ; soit
1. c. 3. 4. ce que dit Jonas, *dans 40 jours Ninive sera détruite*, & le bon sens ne permet pas de l'entendre autrement ; car comment Dieu auroit-il eu pour agréable la priere d'Ezéchias & la pénitence des Ninivites, s'il avoit voulu autre chose que d'engager l'un à prier pour avoir encore 15 années de vie, & les autres à faire pénitence pour conserver leur ville ? Ezéchias & les Ninivites en jugerent ainsi, & il n'est pas raisonnable d'en juger autrement ; & cependant notre
2. 2. q. 171. a. 6. ad. 1. Laïc a peine à adopter la doctrine de S. Thomas, qui dit que dans ces sortes de Prophéties il n'y a rien qui ne soit vrai, *nec tamen prophetiæ subest falsum* ; parce qu'on ne doit y envisager que la liaison des causes secondes avec l'état qu'elles sont capables de produire, & qu'elles produiroient en effet, si on n'en arrêtoit pas l'action, en la maniere que Dieu fait sentir par ces prédictions mêmes que l'on doit l'arrêter, *nam sensus prophetiæ est, quod inferiorum causarum dispositio hoc habet ut talis effectus eveniat :* Il suppose que S. Thomas dit que ces prophéties sont fausses par rapport à nous, pour être en droit d'en conclure qu'on ne doit pas être surpris des faussetez avancées par les Convulsionnaires, qui ne sont telles que par rapport à nous.

Mais premierement je demande sur quoi fondé l'on pourroit dire que les faussetez avancées par les Convulsionnaires, ne sont faussetez que par rapport à nous, & qu'elles sont vrayes en elles-mêmes ?

mêmes ? Peut-il être vrai à quelque égard qu'Elie dût venir à Pâques dernier, & qu'on dût attendre pour ce tems-là la conversion des Juifs ? Peut-il être vrai à quelque égard que la petite Aubigan ait vû un Ange blanc ? Qu'un très-honête homme d'un caractere doux & aimé dans sa famille en fût devenu le fleau, qu'une personne qui n'a jamais porté de panier, mérite le reproche d'en avoir ôté un par hypocrisie, pour paroître devant une Convulsionnaire d'une maniere plus modeste, qu'un simple Clerc soit accusé d'avoir célebré le Sacrifice de la Messe dans des dispositions criminelles ? Et n'est-il pas évident que quelque tournure que l'on donne à de pareils discours, ils ne peuvent être que faux ? Ce n'est donc pas là le cas où *malgré le faux, le vrai puisse subsister.* Pag. 73.

Secondement, on suppose sans raison que Saint Thomas ait dit des prophéties comminatoires qu'elles sont fausses par rapport à nous, il dit bien que la lettre ne s'en remplit pas, mais il en soutient absolument la vérité, *nec tamen prophetiæ subest falsum.* Et en effet pour qu'on pût accuser ces prophéties d'être fausses par rapport à nous, il faudroit que le sens qui se présente à nous naturellement en fût faux : or, selon Saint Thomas, ce sens est vrai, puisqu'elles ne marquent dans leur sens naturel que la liaison des causes avec l'effet qu'elles annoncent, ensorte que, selon ce Docteur, le sens naturel de ces paroles d'Isaïe à Ezechias, *vous mourrez*, est, vous êtes malade à mourir, *dispositio corporis tui ad mortem ordinatur* : & le sens de celles-ci de Jonas, *adhuc quadraginta dies & Ninive subvertetur*, est que Ninive a mérité d'être détruite par ses crimes, *id est, hoc merita ejus exigunt ut subvertatur.*

Tout est donc faux dans le raisonnement de notre Laïc, il n'y a aucune justesse dans ses allégations, aucun des Prophétes accusés de faussetez & de mensonges, n'a dit faux & n'a menti.

Je ne lui vois d'appui que dans le Prophéte de Bethel, qui par un mensonge sacrilége, détourne de son devoir le Prophéte de Juda, qu'il fait manger chez lui, contre la défense que Dieu lui en avoit faite,

Mais quel appui que celui-là ? C'est une question sur laquelle on est partagé, de sçavoir si le Prophéte de Bethel étoit un Prophéte du vrai Dieu, ou un de ces faux Prophétes qui étoient attachés à Jéroboam : Sa demeure à Bethel, où étoit l'Autel que le Prophéte de Juda venoit de détruire, fait présumer qu'il n'étoit pas Prophéte du vrai Dieu.

C'en est un autre sur laquelle il n'y a pas moins de partage de

sçavoir s'il faut traduire le 20 verset du 13 chap. du 3 livre des Rois qui annonce la mort du Prophéte de Juda, à cause de sa desobéïssance, *factus est sermo Domini ad Prophetam qui reduxerat eum*, comme lit la vulgate, le Seigneur fit entendre sa parole au Prophéte qui l'avoit ramené, ou, *factus est sermo Domini ad Prophetam quem reduxerat*, le Seigneur fit entendre sa parole au Prophéte qu'il avoit ramené, car on peut entendre le texte Hébreu *el hannabi ascher heschibo*, de l'une & de l'autre maniere.

Or dans la supposition que le Prophéte de Bethel fût un Prophéte des Idoles, qui auroit feint d'être un Prophéte du vrai Dieu pour tromper le Prophéte de Juda, quel avantage tirera-t'on de ce mensonge, pour autoriser les faussetez avancées par les Convulsionnaires? Et en traduisant le texte Hébreu de maniere que ce soit au Prophéte même de Juda que Dieu ait fait connoître immédiatement qu'il ne seroit pas mis dans le sépulchre de ses peres, sans se servir pour cela de l'entremise du Prophéte de Bethel, que devient l'argument que l'on prétend trouver dans cet exemple pour autoriser le mélange du vrai & du faux dans une personne que Dieu inspire?

Mais en s'en tenant même à la Vulgate, dont la version donne lieu de croire que le Prophéte de Juda ne connut la punition que lui préparoit le Seigneur pour sa desobéïssance que par le Prophéte de Bethel, ce ne sera pas là de quoi autoriser la confiance aux discours vrais des Convulsionnaires, dès qu'ils sont convaincus d'en avoir tenu de faux du même ton que les vrais, & en les donnant également comme de Dieu. Car alors je dirai que le Prophéte de Juda n'étoit pas obligé d'en croire le Prophéte de Béthel sur sa parole, puisqu'il s'étoit rendu indigne de toute créance par la surprise qu'il avoit osé lui faire en empruntant le nom & l'autorité de Dieu, & que s'il est demeuré convaincu que le Seigneur lui avoit parlé, il faut qu'il en ait eu quelque autre marque certaine, ou que le reproche de sa conscience, qui lui fit sentir alors qu'en croyant obéïr à Dieu il lui avoit desobéï, l'en ait persuadé, parce que n'étant pas ordinaire que Dieu fasse connoître miraculeusement ses desseins par le ministere de ceux qui sont convaincus d'avoir abusé de son nom, on peut conclure à coup sûr que quiconque a annoncé le mensonge n'est pas envoyé de lui, si ce n'est qu'on eût de nouvelles marques d'une mission qu'il ne seroit pas possible de contester; ce qui n'a aucune application à ce qui se passe de nos jours sur les convulsions.

Il ne me reste plus qu'une difficulté que je me souviens d'a-

voir encore entendu faire sur cela, qu'il est bon d'éclaircir avant que de quitter cette matiere, elle est tirée de la lettre 58 de Saint Cyprien dans l'édition d'Oxford au peuple de Thibari voisin de Carthage, dans laquelle cet Evêque parlant d'une persécution qui lui avoit été découverte dans une révelation particuliere, parle aussi de la venue de l'Antechrist qui la devoit suivre, & de la fin du monde, deux évenemens qui ne sont pas encore arrivez, quoi qu'il se soit écoulé près de 1500 ans depuis ce tems-là: des Convulsionnistes qui ont fait cette sçavante recherche, demandent si Saint Cyprien qui ne devoit pas être cru sur la venue de l'Antechrist & sur la fin du monde qu'il annonçoit, en devoit moins être cru sur la persécution prochaine qui arriva en effet, & ils concluent de la déference due à ce Saint Evêque, malgré le mélange du faux avec le vrai dans ses prédictions, qu'on n'est pas en droit de rejetter celles de nos Convulsionnaires qui sont vraies, & de ne les pas croire divines, parceque l'on doit rejetter les fausses, comme ne pouvant pas être divines.

Mais ceux qui font de pareilles difficultez y pensent-ils sérieusement? comparer les Convulsionnaires avec Saint Cyprien, pour oser dire que si ce grand Evêque a mérité d'être crû dans le vrai, malgré le faux qu'il y auroit mêlé par une suite de la condition humaine, il faut aussi croire nos Convulsionnaires indépendamment du faux dont eux-mêmes se reconnoissent coupables; le paralelle est-il soûtenable?

Saint Cyprien avoit acquis un certain dégré de considération, tant par l'éminence de son Siége, l'éclat de ses vertus & ses grands talens, que par ses révélations précedentes, qu'aucun de nos Convulsionnaires n'a droit de prétendre.

D'ailleurs, il y a cette différence entre le faux qu'on veut qu'il ait mêlé avec le vrai dans ses révelations, & celui de nos Convulsionnaires, qu'on n'avoit & qu'on ne pouvoit avoir au tems de cet Evêque aucune certitude que ce qu'il disoit de la venue prochaine de l'Antechrist & de la fin du monde, conformément aux idées communes des Chrétiens, ne dût pas s'accomplir bien-tôt, au lieu qu'on a une pleine certitude des faussetez avancées par quelques Convulsionnaires, le terme qu'ils ont pris pour l'accomplissement de certaines prédictions fausses étant déja écoulé, ce qui ne souffre pas de réplique.

Mais il ne me paroît pas qu'on ait raison de dire que la venue prochaine de l'Antechrist & la fin du monde faisoient partie de ces révelations dont parle Saint Cyprien dans la Lettre 58e.

Il est vrai que selon lui, on doit tenir pour certain que l'on est

fur le point d'un grande perfécution, & que la fin du monde, & le tems de l'Antechrift approchent, & qu'il dit cela après avoir parlé de l'inftruction particuliere que Dieu lui a donnée dans des révelations; mais autre chofe eft de parler de la fin du monde, & du tems de l'Antechrift après avoir parlé de révelations, & d'attribuer aux révelations ce que l'on dit de la fin du monde & de l'Antechrift.

On dira fans doute que la perfécution qu'il annonce, fait certainement partie des révelations dont il parle, comme il paroît par la Lettre précedente.

Mais c'eft de-là même que je conclus que ce faint Evêque qui marque dans cette Lettre qu'il écrit à Corneille avec fon Concile, qu'il fçait par différentes révelations qu'il va s'élever une perfécution plus grande que les précedentes, ne difant pas qu'il fçait par la même voye ce qu'il a écrit dans fa Lettre 58 de la fin du monde & de la venue prochaine de J. C. ce n'eft pas aux vifions & aux révelations qu'il rapporte la connoiffance qu'il croit en avoir; c'eft donc pour ne pas faire affez d'attention aux termes mêmes de la Lettre 58, qu'on accufe Saint Cyprien d'avoir énoncé le faux comme le vrai. Tout ce qu'il dit de fes révelations eft vrai, & on pouvoit s'en rapporter fans erreur à fon énonciation; car il eft vrai qu'il a eu de fréquentes révelations, comme on le voit par fes Lettres, & par fa vie écrite par Ponce; c'eft ce que fignifient ces paroles; *nam cum Domini inftruentis dignatione inftigemur fæpius, ampliùs & admoneamur.*

Il eft vrai que la follicitude paftorale que demandoit fa place, ne lui permettoit pas de ne point donner à fon peuple certains avis; c'eft le fens de ces autres paroles, *ad veftram quoque audientiam admonitionis noftræ follicitudinem perferre debemus.*

Il eft vrai enfin qu'on ne pouvoit fe difpenfer de fçavoir qu'une grande perfécution alloit fe faire, & que la fin du monde & le tems de l'Antechrift approchoient: *fcire enim debetis & pro certo credere ac tenere preffuræ diem fuper caput effe cœpiffe, & occafum fæculi atque antichrifti tempus appropinquaffe.*

Saint Cyprien ne dit point là, fi c'eft par révelation qu'il fçait que la perfécution étoit proche; il le dit ailleurs, & il faut l'en croire, la fuite a juftifié qu'il n'avoit rien dit que de vrai; ce qu'il ajoute de la fin du monde & du tems de l'Antechrift, n'eft énoncé qu'en termes géneraux, qu'on trouve à peu près de même dans l'Ecriture, *refpicite & levate capita veftra, quoniam appropinquat redemptio veftra, propior eft noftra falus quam cum credidimus.... quæ oportet fieri citò.... ego venio citò.*

Mais si quelqu'un y veut trouver du faux, parce que 15 siecles écoulez depuis le tems de Saint Cyprien, nous ont appris que ce tems n'étoit pas à quelque égard aussi proche qu'il le pensoit, selon l'idée commune des fideles, c'est un faux qui ne faisant pas partie des révelations dont il parle, ne peut servir à prouver le mélange du vrai avec le faux dans des révelations dont Dieu soit l'auteur, & qui par cela seul, qu'il faisoit partie des pensées reçues assez généralement parmi les Chrétiens, n'en diminuent pas l'autorité.

Il faut donc chercher ailleurs dequoi appuyer le mélange étonnant de faux & de vrai dans les révelations & les prédictions des Convulsionnaires d'aujourd'hui ; & je persiste à soutenir que le caractere des vrais Prophétes, ou, ce qui est la même chose, de tous ceux que Dieu inspire pour découvrir des choses cachées, ou annoncer l'avenir, qui les distingue de ceux que Dieu n'envoye pas, c'est la verité sans mélange, & que dès qu'on remarque dans l'énonciation faite au nom de Dieu, & comme de son autorité & de sa mission un faux soutenu perséveramment comme le vrai, celui qui le soutient ne mettant aucune différence entre l'un & l'autre, il est hors de doute que ce n'est pas Dieu qui inspire ces révelations & ces prédictions, parce qu'alors ou celui qui se prétend inspiré, trompe en donnant comme de Dieu ce qu'il sçait n'en être pas, ou il est trompé en croyant tenir de Dieu même ce qu'il ne tient pas de lui, selon cette belle Sentence de Saint Grégoire Pape, au 4 Livre de ses Dialogues, ch. 48. *Sancti viri inter illusiones atque revelationes, ipsas visionum voces aut imagines quodam intimo sapore discernunt; ut sciant vel quid à bono spiritu percipiant, vel quid ab illusione patiantur. Nam si erga hæc mens cauta non fuerit, per deceptorem spiritum multis se vanitatibus immergit, qui nonnumquam solet multa vera prædicare, ut ad extremum valeat animam ex aliquâ falsitate laqueare.*

ARTICLE III.

Défense de la troisiéme démonstration contre la divinité des convulsions, tirée des erreurs contre la Foi, & des blasphêmes de quelques Convulsionnaires dans leurs convulsions.

Je n'ai vû personne qui ait dit qu'on puisse attribuer à Dieu les erreurs & les blasphêmes, dont quelques-uns de nos Convulsionnaires ont été convaincus.

Une prétention de cette sorte a quelque chose de révoltant ; ce seroit faire du Dieu de vérité un Estre faux, changeant par conséquent comme un homme, qui diroit aujourd'hui une cho-

se & demain une autre ; infidele, menteur, qui se contrediroit lui-même, & qui dès-là ne seroit plus souverainement parfait, mais très-imparfait, & même mauvais, puisqu'il seroit chargé des vices les plus grossiers & les plus odieux. Comment allier des traits comme ceux-là avec ce que nous apprend de Dieu la seule raison & ce que nous en lisons dans les saintes Ecritures. [a] *Est autem Deus verax*, [b] *fidelis est*, [c] *fidelis permanet, negare seipsum non potest*, [d] *non est Deus quasi homo ut mentiatur, nec ut filius hominis ut mutetur.*

a Rom. 3. 4.
b Apocal. 19. 11.
c Tim. 6. 13.
d num. 23. 19.

Ainsi la démonstration contre la divinité des convulsions tirée des erreurs & des blasphêmes des Convulsionnaires, devroit paroître d'autant plus pressante & décisive, qu'il est moins possible de révoquer en doute le fait de leurs erreurs & de leurs blasphêmes. Car depuis que Frere Augustin s'est déclaré lui-même Elie, & que par une extravagance humiliante pour les convulsions, il s'est mis lui-même sur l'Autel comme la victime de propitiation, osant demander qu'on crût en lui, comme l'on croit au Pere, au Fils & au S. Esprit, jusqu'à se donner pour une sorte de quatriéme Personne de la Trinité, (en cela plus hardi que les Montanistes, qui ne prétendirent jamais donner à Montan que la plénitude de l'Esprit Saint, qu'ils disoient n'avoir été que foiblement dans les Apôtres.) Depuis ce tems-là, dis-je, les erreurs & les blasphêmes des Convulsionnaires sont si bien constatés, que des Convulsionnistes mêmes & en très-grand nombre ont été forcés de les abandonner & de se rendre.

Cependant il est tel Convulsionniste qui chicanne encore & qui essaye sur cela même de disputer le terrain ; celui-ci rénonce aux Convulsionnaires blasphêmateurs, sans renoncer aux autres qu'on n'a pas convaincus de blasphêmes. Celui-là sans abandonner même les blasphêmateurs, ne déteste que leur erreurs & leurs blasphêmes, & canonise tout le reste qu'il ne trouve pas moins divin, que s'il n'étoit pas deshonoré par ces turpitudes. Un autre regarde les erreurs mêmes & les blasphêmes comme des voiles & des nuages, dont il n'y a pas, à ce qu'il s'imagine, d'inconvenient que la Majesté Divine se couvre *pour aveugler ceux qui méritent de l'être*, dit un fade Ecrivain, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas dignes de voir l'excellence de cette œuvre.

Mais que font de telles défaites à la démonstration? Ne lui laissent-t'elles pas toute sa force, puisqu'il en résulte, de quelque maniere qu'on les prenne, soit séparément, soit toutes trois ensemble, qu'il y a des Convulsionnaires convaincus d'er-

reurs & de blasphêmes, au moment même de leurs convulsions? Car *voiles* ou *nuages*, comme on voudra les qualifier, ce sont des blasphêmes & des erreurs que les Convulsionnistes eux-mêmes n'osent défendre ; ce qui force la plûpart d'entr'eux d'en abandonner mêmes leurs auteurs. Or il est certain à ne pouvoir en douter, que Dieu ne peut jamais être cause d'erreur & de blasphêmes, ni principe immédiat d'aucun état qui les enfante ; donc il est clair à ne pouvoir en douter, que les convulsions ne peuvent être de Dieu.

D'ailleurs, que veulent dire premierement ceux qui renoncent aux Convulsionnaires convaincus de blasphêmes sans renoncer aux autres qu'on n'en a pas convaincus? Ont-ils oublié que les convulsions ne font qu'un tout dans leur systême & une même œuvre, laquelle résulte de l'assemblage de toutes les opérations différentes des Convulsionnaires, que le mérite des uns reflue sur les autres, & qu'il en doit être de même du demérite? Faudra-t'il, pour penser juste sur cet évenenement extraordinaire, avoir examiné dans le détail tous & chacun des Convulsionnaires, & quelle vie d'homme pourroit y suffir? Je mets en fait, sans crainte d'être démenti, qu'aucun des Convulsionnistes ne les a tous discutés sans exception d'un seul. Six à sept cent Convulsionnaires, ce seroit donc six à sept cent discutions à faire? Mais comment en venir à bout? Car une ou deux de leurs séances examinées à fond ne répandroient à ce prix-là qu'une foible lumiere sur chacun. Plusieurs donnent chaque jour du nouveau ; la scene changée il seroit besoin d'un nouvel examen. Pense-t'on quelle seroit cette prodigieuse multiplication? J'en ai fait à peu près le calcul en commençant cette deuxiéme Partie. C'est donc rendre le jugement qu'on doit porter des Convulsionnaires impossible, que de vouloir qu'on ne puisse juger sûrement de l'un par l'autre & qu'après en avoir convaincu quelques-uns de faussetez, d'erreurs, de blasphêmes & de tout le reste que l'on y remarque, il faille en convaincre chacun de ceux qui jouent leur rolle dans cette œuvre, pour être en droit de la rejetter ; au moins n'est-il pas douteux qu'on a raisonné jusqu'ici dans un systême tout different, qui est le systême naturel, pour juger de ceux que les mêmes vûes & les mêmes intérêts lient ensemble.

Secondement, pour ce qui regarde ceux qui ne rejettent des Convulsionnaires blasphêmateurs, & qui s'égarent dans des dogmes bizarres, que leurs blasphêmes & leurs erreurs, en divinisant tout le reste, je demande ce qui peut les autoriser dans une telle conduite ; car les blasphêmes, les erreurs, & les nou-

veaux dogmes n'étant pas de Dieu, n'est-on pas bien fondé à dire que tout le reste, & ceux qui avancent ces erreurs & ces nouveaux dogmes, ne sont pas sous sa main par miracle ? C'est ainsi que J. C. lui-même nous a appris à juger en nous précautionnant contre les faux Prophétes ; il ne dit pas que ce soient des hommes, où tout soit mauvais ; au contraire en nous avertissant qu'ils viennent à nous *avec des peaux de brebis*, il leur donne au moins avec les dehors de la piété certain caractere de douceur : cependant ce sont des loups & des loups ravissants, *lupi rapaces*, il faut s'en donner de garde, *attendite*. On ne voit pas en examinant l'Histoire de l'Eglise, qu'on se soit conduit autrement à l'égard des hérétiques & de tous ceux qui ont enseigné de nouveaux dogmes, puisqu'on les a toujours jugés sur leurs erreurs, sans égard aux grandes qualitez que quelques-uns d'eux avoient d'ailleurs.

Mais, dit-on, ces Convulsionnaires ne sont pas libres alors ?

C'est-là justement ce qui décide que Dieu ne les conduit pas par miracle. Car outre le ridicule qu'il y a à mettre sous la main de Dieu par miracle quiconque ne conserve pas la liberté d'esprit nécessaire pour agir en homme raisonnable, de quoi j'ai parlé assez au long, il ne seroit pas possible qu'on vît dans un ouvrage que Dieu formeroit lui-même en se servant d'instrumens purement passifs, un mêlange aussi indigne que celui que présentent ces mêmes Convulsionnaires. Tout ce qui part immédiatement de la main sage & bienfaisante d'un Estre Tout-puissant ne peut-être que bon, comme on l'a fort bien observé dans la Réponse au Plan, *vidit Deus cuncta quæ fecerat, & erant valdè bona* ; & comme on l'a prouvé sans réplique par les exemples de l'homme, de l'Eglise, de la Loi considérée dans leur origine. Il faut donc, en abandonnant les erreurs & les blasphêmes des Convulsionnaires, abandonner les convulsions & les Convulsionnaires.

Enfin c'est une erreur & une imagination, de donner l'erreur & le crime comme de simples voiles sous lesquels Dieu veuille se cacher ; & s'il étoit permis de leur en donner le nom, ce seroit à coup sûr des voiles que Dieu lui-même ne formeroit pas plus que l'yvresse d'un Patriarche, où quelques Ecrivains célebres ont trouvé la figure d'un grand mystere.

Ce qu'il faudroit dire, c'est que Dieu sçauroit se servir de ces crimes mêmes pour ses desseins de justice ou de miséricorde ; mais s'en servir n'est pas la même chose que de vouloir s'y cacher & s'y envelopper. On ne dit pas que Dieu se soit caché sous la malice

de

des Juifs, qui ont mis à mort J. C. quoiqu'il ait sçû employer cette malice au salut des hommes : il en est de même de tous les desordres qui sont dans le monde, il a dans sa Sagesse des moyens d'en faire usage, mais ce sont des moyens connus de lui seul, *facit hæc miris & ineffabilibus modis qui novit justa judicia sua, non solum in corporibus hominum, sed & in ipsis cordibus operari, qui non facit voluntates malas, sed utitur eis ut voluerit cum aliquid iniqui velle non possit.* 1. Aug. l. 5. cont. Julian. cap. 4. n. 15.

Quand donc il seroit vrai que Dieu auroit permis les erreurs & les blasphêmes, dont quelques-uns de nos Convulsionnaires sont convaincus, pour *punir & aveugler ceux qui méritent d'être punis* & aveuglés par un tel abandon, la conséquence qu'il faudroit en tirer ne rendroit ni les convulsions dans lesquelles les erreurs ont été avancées, ni les Convulsionnaires plus estimables; car les vues de Dieu ne servirent jamais de justification solide aux créatures dans leurs crimes. Que ne justifieroit-on pas par cette méthode ? c'est cependant ce moyen que les Convulsionnistes nous proposent : en voici un des plus récens que j'ai déja cité, qui dans un quatriéme entretien sur les Miracles, le plus fade ouvrage qui se soit peut-être jamais vû sur une matiere importante, fait dire d'un grand sérieux aux Convulsionnaires, *qu'on ne doit pas être étonné s'ils mêlent le faux avec le vrai dans leurs convulsions, parce qu'ils représentent l'état présent de l'Eglise où l'on mêle aujourd'hui tant d'erreurs à la verité, & tant de faux & de mensonges au vrai.* 4. Entret. sur les Miracles, page 122.

Mais sur ce pied-là il ne devroit pas y avoir eu de siecles sans pareille figure, car le mélange est aussi ancien que l'homme pécheur, les plus grands Prophétes s'en plaignent ; & ce n'est qu'au jour du Jugement universel, que le Maître de la moisson séparant le bon grain du mauvais, purifiera son aire & en exclura tout ce qui ne vaut rien.

Il y a plus, comme ce n'est pas seulement l'erreur de l'esprit qui regne dans un siecle comme le nôtre, mais plus encore la corruption des mœurs, il faudroit donc que les Convulsionnaires qui disent le faux pour figurer le mensonge, commissent aussi les plus grands crimes pour en donner de l'horreur : & ne seroit-ce point pour cela que quelques-uns se sont donnez certaines libertez, qui sans être les dernieres en ce genre (car je ne veux pas parler de l'histoire des enfans de fornication puisqu'on la conteste) sont cependant très-mauvaises, telles que le repas figuratif de Frere Augustin & de Mlle Restan, & une multitude d'actions indécentes qui ne sont propres qu'à inspirer de mauvaises pensées si elles n'en sont pas toujours la suite, comme je le sçai de quelques-unes par une voie seure.

Au reste, c'est sans preuve que l'on s'imagine que les erreurs des Convulsionnaires ne sont dans les desseins de Dieu que pour aveugler ceux qui méritent de l'être, parce qu'ils se sont rendus indignes de connoître l'excellence de l'œuvre des convulsions : c'est supposer ce qui est en question, qu'il y ait quelque excellence dans cette œuvre ; & quand il y en auroit, ne seroit-il pas bien plus à craindre que ces erreurs-là même ne fussent plutôt la peine des péchez de ceux qui les avancent, & qui après les avoir avancées y veulent trouver du mystere que l'on adore, ce qui ne peut gueres être sans un grand orgueil, que la punition de ceux qui ne sont disposés à y trouver que ce qu'ils y voyent, c'est-à-dire, du crime qui y est effectivement, & qui le condamnent comme la raison & la religion le leur ordonnent. Quoi qu'il en soit, comme il n'est jamais permis de se tirer d'une difficulté accablante par une conjecture, à moins qu'on n'ait des preuves sans réplique, qui persuadent indépendamment de toutes les difficultez, ce que j'ai fait voir dans la premiere Partie n'être assurément pas la situation où se trouvent les Convulsionnaires, la troisiéme démonstration tirée de leurs erreurs reste dans toute sa force comme les deux précedentes, & on doit en conclure que comme il faut rejetter les convulsions, parce qu'elles sont accompagnées de prophéties & de révelations dans l'enthousiasme, & qu'elles sont mêlées de vrai & de faux, on doit aussi les rejetter parce qu'elles sont souvent accompagnées d'erreurs, & quelquefois de blasphêmes.

SUITE

SUITE DE LA SECONDE PARTIE
DE LA
DISSERTATION THEOLOGIQUE SUR LES CONVULSIONS.

ARTICLE IV.

Défense de la quatriéme Démonstration contre la divinité des convulsions, tirée des mouvemens meurtriers des Convulsionnaires.

JE ne vois pas ce que l'on pourroit opposer avec tant soit peu de vray-semblance dans les principes de nos Convulsionnaires, à la démonstration tirée des mouvemens meurtriers contre la prétendue divinité des Convulsions.

Car ou ces mouvemens ne sont meurtriers que de nom, les Convulsionnaires ayant par la disposition présente de leur corps autant de force qu'il en faut pour se les donner & les recevoir sans danger, ce qui ruineroit tout le merveilleux qu'ils y trouvent & dont ils prétendent quoique sans raison, comme je l'ai fait voir dans la premiere Partie, tirer un grand avantage pour la divinité de l'œuvre ; ou si ces mouvemens sont réellement meurtriers comme ils le supposent, c'est-à-dire capables de leur nature de tuer ou de blesser ces mêmes Convulsionnaires, de sorte que sans un prodige qu'on ne peut attendre que des forces supérieures à celles de l'homme, ils devroient en être tués ou blessés ; ce qu'il ne paroît possible de nier de quelques-uns si tout ce qu'on rapporte sur cela est véritable, quelque envie que l'on ait de se réduire au naturel ; alors les Convulsionnaires sont convaincus d'agir contre le précepte qui ordonne à l'homme de se conserver la vie.

Le seul moyen de les défendre de cette prévarication seroit une révelation aussi claire que celle qu'eut Abraham pour immoler Isaac, (que nous supposons dans Moyse par rapport à

l'Egyptien qu'il cache sous le sable, & dans Samson qui s'enveloppe dans les ruines d'un Temple avec les ennemis du peuple de Dieu) par laquelle le souverain Maître de la vie & de la mort les mettroît incontestablement dans le cas d'exception : sans cela la Loy demeure à leur égard dans toute sa force, & on ne peut excuser leur témerité & leur hardiesse par le succès ; car c'est une regle de l'équité naturelle, que pour s'écarter d'un précepte clair, il faut une exception aussi claire que le précepte ; *cum enim obligatio pracepti certissima sit*, dit à cette occasion le sçavant Cardinal Bona, *de discr. spir. c. 20. n. 12. ut aliquis ab ipso eximatur, evidentem dispensationis certitudinem habere debet.*

Or jamais précepte ne fut moins équivoque que celui qui défend de maltraiter personne, ou de se maltraiter soi-même, puisque les injures mêmes sont défendues ; c'est en ce sens que l'on a toujours entendu le cinquiéme précepte du Décalogue. Pour d'exception fondée sur une révelation particuliere, je n'ai oüi dire à personne, ni que les Convulsionnaires qui se frappent ou qui se font frapper, ni que les Officiers Convulsionnistes qui ont la complaisance de les frapper & de leur prêter toutes les sortes de secours qu'ils demandent, en prétextassent aucune.

Quelques-uns la supposent dans la persuasion où ils sont que tous les Convulsionnaires, au gré desquels ils se prêtent, sont inspirés.

Mais une supposition appuyée uniquement sur pareille persuasion, ne peut jamais être aussi certaine & aussi claire que le précepte. Ainsi ils restent dans toute l'obligation que la regle leur impose, qui ne peut être levée, selon la droite raison, que par une exception aussi claire que la regle ; car s'il n'étoit question que de supposer des exceptions, & de se persuader fortement qu'elles sont réelles, pour s'affranchir des regles & des préceptes, quelle regle & quel précepte ne pourroient pas être violés impunément ? Saül ne se trouva pas bien d'en avoir supposé une au précepte de détruire les Amalecites : Dieu n'eut d'égard ni à sa charité mal entendue pour Agag leur Roi, ni aux victimes qu'il avoit offertes des prémices du butin ; il y perdit son Royaume, & bien plus que tous les Royaumes, Dieu même, qui ne répondit à ses vaines excuses que par cette maxime que lui fit entendre Samuel en plus d'une maniere : „ Sont-ce des „ holocaustes & des victimes que le Seigneur demande, & ne „ veut-il pas plûtôt que l'on obéïsse à ses ordres ?

D'autres prétendent se justifier par le succès, parce que ces mouvemens, tout meurtriers qu'ils sont de leur nature, ne tuent

ni ne blessent, & qu'il est certain par l'expérience qu'ils soulagent. Notre Laïc *p.* 76 embrasse ce dénouëment; cependant il ne craint pas de dire au même endroit (ce qu'on a peine à concevoir) que *quand les coups* que se donnent ou que reçoivent les Convulsionnaires seroient réellement meurtriers & qu'ils blesseroient, ils seroient encore *autorisés* à se les donner & à les recevoir; ce qui est dire qu'ils seroient en droit de se tuer eux-mêmes ou de se maltraiter.

Mais en ne prenant les choses qu'en l'état qu'elles sont en effet, c'est à dire en ne considerant les coups des Convulsionnaires que comme propres à tuer ou blesser, sans qu'ils tuent ou qu'ils blessent, je demande qui a donné droit aux Convulsionnaires, ou à leurs Officiers de faire cette expérience? Je demande sur quels prétextes les premiers mouvemens meurtriers, ou les premiers secours de ce genre ont été fondés, & comment on a pû les hazarder sans tenter Dieu? Car si les premiers ont été illicites, que peut-on penser des autres fondés uniquement sur le succès des premiers?

En vain repondroit-on qu'on s'est essayé, & qu'en commençant par des coups legers on en a donné de plus forts, que le succès de ceux-ci a conduit à d'autres, qui sans être encore meurtriers, ont enfin acheminé à ces secours qui sont vrayment meurtriers ou propres à blesser, & qui ne tuent ni ne blessent; car c'est de ces premiers mouvemens & secours meurtriers que je parle. S'ensuivoit-il, qu'on pût donner un coup propre à tuer ou à blesser, sans tuer ni blesser, parce qu'on en avoit donné un ou plusieurs auparavant sans tuer ni blesser, n'étant pas assez fort pour cela? J'aimerois autant dire qu'on peut percer le ventre d'un coup d'épée dans l'esperance de ne faire aucun mal, parce qu'on a donné une chiquenaude sans en faire.

D'ailleurs qui a dit que ce succès heureux vienne de Dieu, & n'est-il pas d'exemples de choses qui soulagent dans des maladies, que la superstition a inventées, & que la seule superstition soutient? On en rapporte mille faits, surtout des campagnes, que je supprime, dont il est difficile que quelqu'un ne soit vrai. Si Dieu en punition de la transgression manifeste de ses ordres par les premiers qui hazarderent les mouvemens ou les secours meurtriers, a permis au démon d'en rendre les suites heureuses en apparence, en arrêtant celles qu'ils auroient dû avoir naturellement, ou si c'est lui-même qui procure ce soulagement dans sa colere, que sçai-je même par pitié pour quelques ames simples d'ailleurs? en est-on moins coupable pour avoir eu quelques suc-

cès dans une chose qu'il défend ? C'est à la regle qu'il en faut revenir & jamais le succès ne justifia contre les regles, comme jamais on n'est responsable du peu de succès quand on les suit.

C'est la conduite dont J. C. nous donne lui-même l'exemple dans une des tentations qu'il permet au démon de lui faire. Le démon lui dit de se précipiter du haut du Temple, *mitte te deorsum*, il le pouvoit faire sans danger, étant Homme-Dieu, égal à son Pere par sa divinité, & le Maître de la nature. Le démon excusoit la hardiesse de cette proposition par le succès qu'il appuyoit même du texte précis de l'Ecriture, *Angelis suis mandavit de te, & in manibus tollent te ne fortè offendas ad lapidem pedem tuum*; Que fait J. C.? Se prête-t-il au désir du démon? il décide que c'est tenter Dieu que d'écouter quiconque parle ainsi, *non tentabis Dominum Deum tuum*. Voilà ce que les Convulsionnaires, & ceux qui leur sont dévoués auroient dû faire par rapport aux mouvemens & aux secours meurtriers; car dès qu'on suppose que ce n'est pas naturellement qu'ils ne tuent pas & qu'ils font du bien, il faut se flatter à chaque moment d'un miracle: or qui a dit que Dieu le fera? & quand il seroit vrai que lui-même par un excès de bonté, auroit eu égard à la simplicité & à la droiture de quelques personnes abusées, qui auroient osé le mettre ainsi à l'épreuve? sçait-on qu'il continuera d'y avoir égard? ne peut-il pas cesser de faire ce qu'il n'a pas promis? & qu'est-ce enfin que d'exposer ainsi sa propre vie ou celle des autres, si Dieu refuse un miracle qu'il n'a pas promis, sinon une présomption criminelle, qui semble non pas le demander avec confiance, mais le commander?

Cela est si certain, que quand dans une conférence où il y avoit les personnes les plus dévouées aux convulsions, la question des secours y fut proposée, il n'y eut pas deux avis sur la nécessité de les refuser, & que tous, Convulsionnistes comme Anticonvulsionnistes, déciderent qu'aucun de ceux qui sont meurtriers ne pouvoit être permis; on en dressa même la décision par écrit, dans laquelle on comprit, avec les secours meurtriers que l'on défendoit sans exception, toute assistance pour des culebuttes, pour jetter en l'air, pour balotter & crosser aux pieds, pour arracher le sein ou le presser, pour tirer les jambes nues, écarteler, tenir la tête d'une personne du sexe, la prendre entre ses bras ou sur ses genoux, sur le dos, sur les épaules, & tout ce qui pouvoit en général blesser la modestie & la pudeur. J'en extrais cela mot à mot.

La décision étoit trop sage pour être suivie par des hommes qui ne vouloient agir que par enthousiasme, sans être astreints à aucune regle.

Auffi ne la fuivit-on pas, & les Convulfionnaires qui continuerent leurs agitations meurtrieres, ayant perfifté à demander les fecours qu'ils étoient accoûtumés de demander, les Officiers Convulfionniftes ont continué à les leur rendre.

Ils ont même prétendu s'autorifer de l'exemple d'un Prophéte, qui dit à un de fes compagnons de la part de Dieu, frappez-moi, *percute me*, comme s'ils avoient été effrayés de ce que celui-ci ayant refufé de le frapper, il fut averti qu'un Lyon le dévoreroit en punition de ce refus, ce qui arriva prefque auffi-tôt. 3. Reg. 20. 35.

Il eft pourtant vrai qu'ils ne fe font pas toujours montrés fi faciles à épouventer : car tout le monde fçait le refus que le plus grand nombre d'entre eux fit vers la fin du Carême, de crucifier celui qui paroiffoit le demander avec le même empreffement, & du même ton que tout le refte ; quelques-uns, à la vérité étoient fort difpofés à honorer le Vendredy-Saint par une repréfentation fi naturelle; la croix, les clous, le marteau, la lance, tout étoit fait de main amie; & on garde encore ces précieux monumens de leur zele en quelque endroit ; mais les plus fenfés l'emporterent, & malgré la voix de Dieu prétendue par les autres dans la demande du Convulfionnaire, il ne fut point crucifié. Je me fouviens d'avoir vû dans la rue Saint Martin une réfiftance à peu près femblable aux volontez d'une Convulfionnaire, qui marqua plufieurs fois en ma préfence le deffein qu'elle avoit de fe jetter par une fenêtre ouverte, auprès de laquelle elle étoit affez ridiculement balancée, quoiqu'on fouffrît ce qu'on n'auroit pas dû lui permettre non plus, qu'elle s'enfonçât rudement des épingles dans la tête. Je fus affez bon homme pour demander raifon de la difference de cette conduite ; car pour moi je voulois ou permettre l'un & l'autre, ou empêcher l'un & l'autre pour agir conféquemment ; on me dit pour toute réponfe que ce n'étoit pas de même, je le voyois bien ; mais ma queftion étoit de fçavoir pourquoi on fuppofoit que la Convulfionnaire étoit infpirée pour s'enfoncer des épingles dans la tête, ce que l'on fouffroit; & qu'on ne fuppofoit pas qu'elle étoit infpirée pour fe précipiter, ce qu'on ne vouloit pas fouffrir ; je ne la crus infpirée ni pour l'un ni pour l'autre, non plus que pour fon balancement, ou pour je ne fçai quelques petits difcours prophétiques qu'elle tenoit.

Cela foit dit en paffant, pour faire voir qu'on ne croit pas toujours réfifter à Dieu, en réfiftant aux volontez des Convulfionnaires, & dès-là on apperçoit la difference entre eux & le Prophéte qui demande qu'on le bleffe ; ceux-là n'ont aucun ordre de Dieu pour demander qu'on les batte ; nous l'avons prouvé par la

conduite même des Convulsionnistes à leur égard en certaines occasions. Le Prophéte qui demande qu'on le frappe, le fait de la part de Dieu, *dixit ad socium suum in sermone Domini: percute me*; & la punition qui suit le refus est une preuve qu'il disoit vrai.

D'ailleurs, quelle différence entre cette blessure prophétique, & les mauvais traitemens que demandent nos Convulsionnaires qu'on leur fasse, ou qu'ils se font à eux-mêmes? La blessure du Prophéte est une chose unique dans la vie de ce Prophéte; on n'en voit même aucun autre exemple dans l'Histoire Sainte: (car je compte pour une même demande celle qu'il fit après le refus de celui qui ne voulut pas le frapper, à un second qui le frappa en effet) & elle est légere, quoiqu'elle soit propre à le défigurer. Les mouvemens meurtriers de nos Convulsionnaires, tant ceux qu'ils souffrent que ceux qu'ils font eux-mêmes, sont si communs qu'ils semblent être devenus un exercice journalier & une sorte de spectacle. Ce ne sont pas de ces mouvemens qui fassent une blessure légere qui deshonore seulement le visage, & pour un tems court sans danger. Ce sont des mouvemens à perdre la vie, si quelque puissance supérieure aux forces humaines ne s'en mêle; premiere difference.

En voici une seconde. La blessure du Prophéte est une prophétie d'action, & un moyen de faire connoître à un Prince rebelle aux ordres de Dieu que sa désobéissance, quoique couverte du prétexte de l'humanité envers un autre Prince, lui coûtera à lui-même du sang & la vie. Dieu ordonne pour cela à son Prophéte de paroître devant Achab défiguré par une blessure, qui lui donne occasion de lui faire entendre quel est son crime, & quelle en sera la punition. Il falloit bien que pour paroître blessé devant ce Prince, il reçût une blessure de quelqu'un, n'en ayant pas; qu'y a-t-il là qui ne s'accorde avec la raison, surtout si l'on se transporte dans un tems où il est d'un usage commun de parler ainsi en figures & par des actions? or cet usage étoit constamment connu aux Juifs; car c'est par une sorte de nudité que le Prophéte Isaïe représente la désolation de l'Egypte: c'est en se couvrant de chaînes que Jéremie annonce aux Rois des Iduméens, des Moabites, de Tyr & de Sidon, comme aux Juifs, qu'ils seront
cap. 27. esclaves de Nabuchodonosor Roi de Babylone: c'est sous la fi-
cap. 12. gure d'un voyageur qui n'a point de demeure fixe, & dont on trans-
cap. 21. porte les effets, qu'Ezechiel annonce la captivité: Agabus dans les Actes se lie les pieds & les mains pour annoncer à Saint Paul qu'il va perdre sa liberté. Mais à quoi tendent les coups de poings ou de plats de main que se font donner nos Convulsionnaires? qu'annoncent-ils par les violens coups de buche qu'ils reçoivent?

que voit-on dans le heurtement de leur tête contre les murs ? car il ne suffit pas de représenter des choses vagues que l'on sçait de reste & qui conviennent à tous les tems ; qui est-ce qui ne se constituera pas Prophéte s'il ne faut que parler ainsi, ou sans parler même, le figurer pour en mériter le titre ? C'est encore là une difference réelle entre la blessure de ce Prophéte, & celles que nos Convulsionnaires semblent ambitionner.

Une troisiéme difference est que rien ne révolte dans la demande de ce Prophéte ; si l'on est frappé d'abord de la punition sévere de celui qui refuse de le blesser, on cesse de l'être, quand on fait réflexion qu'il paroît n'avoir eu aucun doute que Dieu eût effectivement commandé à ce Prophéte qui lui parloit, de se faire frapper, puisqu'il ne lui dispute pas son autorité & sa mission, & que c'est en la supposant même qu'il lui résiste. Mais dans les demandes de nos Convulsionnaires, qu'on n'a nul droit de supposer inspirées, tout est révoltant, la modestie, la pudeur, les yeux chastes en souffrent ; des filles encore jeunes, dont quelques-unes n'ont pas toujours vécu sans reproche, entre les mains des hommes pour en être pressées, & cela dans des endroits qui sont comme le siége de certaines passions, dont on ne rappelle le souvenir qu'avec honte, non pas une fois en passant, ce qui ne seroit pas encore tolerable, mais tous les jours d'une maniere périodique à certaines heures à peu près reglées, en présence de personnes de tout sexe & de toute condition ; voit-on rien de pareil, je ne dis pas dans l'exemple unique du Prophéte dont on s'autorise, mais dans toute l'Ecriture ? Imagineroit-t'on même qu'on pût le soupçonner ? Mais cette circonstance est l'objet de la cinquiéme Demonstration. J'en conclus ici seulement que la quatriéme tirée des mouvemens meurtriers des Convulsionnaires, soit actifs, soit passifs, n'est point affoiblie par l'exemple du Prophéte, ni par quoi que ce puisse être.

ARTICLE V.

Défense de la cinquiéme Démonstration tirée des indécences des Convulsionnaires.

Tout se réduit à une question bien simple dans la cinquiéme Démonstration ; car personne n'osant dire que Dieu qui est saint, & qui nous recommande en tant de manieres d'être saints, puisse autoriser, & bien moins inspirer jamais rien qui blesse la modestie & la pudeur ; les Convulsionnaires & leurs défenseurs se retran-

chent à prétendre que les mouvemens qu'ils font, ou qu'ils autorisent, n'ont rien qui blesse cette vertu.

Il suffiroit sur cela d'en appeller au témoignage des yeux chastes, qu'il n'est question que d'ouvrir pour en juger; car si la modestie & la pudeur souffrent que de jeunes filles soient entre les bras des hommes, qu'elles se reposent sur leurs genoux, qu'elles soient piétinées par eux, crossées, balancées, dandinées en toute maniere, pressées des heures entieres, & frappées sur le ventre, sur la poitrine, sur les reins, & sur le dos, tirées par les pieds & les jambes nues, écartelées même sans égard à la foiblesse de leur âge, & sans crainte des suites fâcheuses qu'une telle attitude peut avoir; s'il est modeste qu'elles parroissent nuës têtes, toutes échevelées, sans bas, sans souliers, avec des robbes flottantes, & des juppes souvent inutiles qui ne sont suppléées que par de legers caleçons, qu'elles fassent en cet état des sauts, des culebutes, & toutes sortes de mouvemens bizarres, se présentant souvent couchées sur le dos, ou en arc, le derriere de la tête posé sur les talons; si tout cela, dis-je, peut passer pour modeste & ne blesse en rien la pudeur, (car je supprime tout le reste que je ne me permets pas moi-même de croire) je ne sçai ce qu'on appellera immodeste; & les Ecrivains sacrés, les Saints Peres, & tous ceux qui ont parlé de la pureté, nous auront étrangement surfait, en nous faisant craindre entre les personnes de sexe different les moindres regards, & les attouche-

Prov. 6. 25. mens les plus legers, *non erit mundus cum tetigerit eam.* A quoi bon demander d'un côté pour détourner les hommes de toute familia-

ibid. v. 27. 28. rité avec les femmes, si un homme *peut cacher du feu dans son sein*, sans que ses vêtemens en soient consumés, ou s'il peut marcher sur les charbons sans se brûler la plante des pieds; & nous dire d'un autre côté pour tenir le sexe sur la reserve, qu'une vierge doit trembler

S. Ambr. à toutes les démarches d'un homme, *trepidare virginum est & ad omnes viri ingressus pavere*? Quel étoit le vain scrupule de Job de ne

c. 30. 1. pas vouloir penser même à une fille, & de nous dire que pour en écarter l'idée il avoit fait un pacte avec ses yeux, lui qui entroit

Serm. de contin. en lice avec Satan, comme le remarque S. Chrysostome? Que craignoit-il du regard d'une femme? & pourquoi enfin Jesus fils de Syrac s'exprime-t'il à peu près de même, en nous défendant de nous

Eccl. IX. 5. y arrêter, *virginem ne conspicias*, & en nous parlant de son entretien

ibid. v. 11. comme d'un feu qui devore, *colloquium illius quasi ignis exardescet?*

Cependant nos Convulsionnistes ne se rendent pas sur l'immodestie des mouvemens des Convulsionnaires.

pag. 75. Quelques-uns les justifient tous sans exception, comme le

Laïc

Laïc qui demande résolument si les indécences des Convulsionnaires approchent de celles du sommeil de Noé, de la nudité d'Isaïe, d'Ozée qui épouse une prostituée, & de Jeremie (il se trompe, il veut dire d'Ezechiel) qui met sur son pain par ordre de Dieu de la fienre de bœuf, par adoucissement d'un premier ordre qu'il avoit eu de mettre de l'ordure d'un homme.

C'est à-peu-près l'idée de l'auteur du quatriéme Entretien sur les Miracles, s'il n'encherit encore par le plus grand nombre d'exemples dont il prétend s'appuyer, & par la maniere peu sensée don il les propose. Vous voyez, *p.* 129. un des Interlocuteurs de cet ennuïeux dialogue, qui pour rassurer son ami contre la posture indécente de quelques personnes du sexe, qui s'avisent pour prêcher de se faire mettre la tête en bas, & pour lui prouver avec quelle modestie se passe cette cérémonie, expose d'abord gravement qu'*elles prennent toujours la sage précaution d'être munies d'un calçon, & que quand la convulsion les porte à se mettre en cette posture, une femme leur enveloppe les jambes de leur robe, & que les hommes qui aident ne sont que pour soutenir le poids de leurs corps.* Il ne voit pas le pauvre homme que ce seul exposé est un témoignage d'immodestie; car pourquoi demander ce qu'on ne peut faire avec décence? & n'est il pas démontré que Dieu ne fait pas faire par miracle ce qui ne se feroit pas si les hommes n'y mettoient la main?

Ensuite il compare ce secours avec ceux que l'on donne aux personnes qui tombent en foiblesse, ou qui sont attaquées du mal caduc, ou de phrénésie, & à tous ceux que l'on rend aux malades dans les hôpitaux; mais si ces malades pouvoient s'en passer, s'aviseroit-on de les leur rendre? n'est ce pas la nécessité seule qui n'a point de loi, qui les excuse? que de secours inutiles ne refuse-t'on pas aux malades même, quand on sçait que la fantaisie seule les leur fait demander? Je ne vois là de justesse qu'en supposant que la maladie des convulsions est une sorte de phrénesie, & peut-être en est-ce une réelle? Comme donc on ne dit pas que tous les mouvemens de ces sortes de maladies soient faits avec sagesse de la part des malades, & que ce seroit blasphémer de dire que c'est Dieu qui leur en inspire le dessein par miracle, il ne faudroit pas le dire non plus des mouvemens des Convulsionnaires.

Enfin il entreprend de prouver en forme que Dieu *peut être l'auteur d'une action où il paroîtroit de l'indécence*, & là viennent les faits déja tant rebattus d'Isaïe, de Michée, de Saül; il y ajoute la Circoncision & le Batême comme il se donnoit autrefois, comme J. C. lui-même l'a reçu de S. Jean, puis il finit par la nudité de J. C. en croix, par les histoires de Juda & de Thamar, & par ce que nous *pag.* 130.

lisons soit dans les ch. 16 & 23. d'Ezéchiel, soit dans le Cantique des Cantiques, *d'expressions*, dit-il, *infiniment plus dangereuses & indécentes que tout ce qu'on peut ajouter contre les Convulsions.* Il y pouvoit mettre encore, à ce qu'il prétend, les indécences *de la purification des Lépreux.*

Il m'a passé par les mains un manuscrit d'un Convulsioniste du premier ordre, qui semble n'aller pas tout-à-fait si loin que ces deux Ecrivains. On y distingue des indécences comme des bienséances de deux sortes : *Comme il y a des bienséances établies par la Loi éternelle, il y a*, dit l'Auteur, *des indécences que la Loi éternelle condamne* : & comme il y a des bienséances établies par les loix humaines & des conventions arbitraires, il y a aussi des indécences qui ne dépendent que des usages reçus. *Dieu*, ajoute-t'il, *ne peut permettre en aucun cas les indécences condamnées par la Loi éternelle* ; les autres qui ne sont telles que par les usages reçus parmi les hommes d'un certain tems & d'un certain pays, peuvent être permises en certain cas. Il veut mettre de ce second rang les indécences de nos Convulsionnaires.

Mais quel moyen d'y réussir ? Est-ce que des indécences qui portent d'elles-mêmes à l'impureté, soit par les mauvaises pensées qu'elles occasionnent dans l'ame, soit par les mouvemens peu réglés qu'elles excitent dans le corps, ne sont pas de soi mauvaises & défendues par la loi éternelle ? Peut-on supposer qu'aucune loi particuliere ou aucun usage reçu en quelque pays ou en quelque tems que ce soit les rendra licites ?

D'ailleurs ne faut-il pas convenir que tout ce qui est contre les bienséances, telles qu'elles soient, sans en excepter celles qui ne sont telles que par les usages reçus, dès que l'on vit dans le lieu où ces usages sont actuellement en vigueur, étant indécent, ne peut être permis que dans le cas unique de la nécessité, qui s'éleve toujours au dessus de toutes régles de bienséance, ou plutôt qui rend alors bienséant ce qui ne le seroit pas en toute autre occasion.

Quand S. Paul ordonne aux femmes de prier voilées, il parle assurément de ces sortes de bienséances que les loix humaines ont établies, puisqu'il en revient à la coutume contre les contradicteurs
1. Cor. 11. 16. opiniâtres : *Si quelqu'un veut contester, il nous suffit de répondre que ce n'est point là notre coutume ni celle de l'Eglise : si quis videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, nec Ecclesia Dei.* Cependant avec quelle force n'insiste-t'il pas sur cette observation ? une femme se deshonore si elle prie sans voile, c'est la même chose que si elle étoit rasée ; il cherche même jusques dans l'institution naturelle de quoi autoriser cette pratique, *deturpat caput suum, unum enim*

est ac si tondeatur. Decet mulierem non velatam orare Deum? nec ipsa natura docet vos... quoniam capilli pro velamine ei dati sunt.

Tout ce qu'on trouve dans les écrits des saints Peres & dans plusieurs Conciles sur l'observation des bienséances, ne regarde presque que celles-là ; & rarement a-t'on parlé des autres que la nature & la loi éternelle prescrivent, parce qu'il ne s'est guérès trouvé de gens qui ayent refusé de s'y soumettre, surtout parmi les Chrétiens, qui sont demeurés dans le sein de l'Eglise Catholique. C'est à cette sorte de bienséance que se rapportent les Canons qui prescrivent la forme des habits des Ecclesiastiques tant séculiers que réguliers, de leurs cheveux, de leur barbe, ou qui ont rapport à leurs occupations & à leurs delassemens. Rien de tout cela n'est prescrit par la nature, & on doit pourtant s'en tenir sur chacun de ces articles & sur bien d'autres à l'usage reçu, s'il n'y a pas de nécessité de s'en éloigner, dès que l'on veut remplir le précepte naturel, qui ordonne que tout se fasse dans l'ordre & avec décence, *omnia autem honestè & secundùm ordinem fiant.*

Que dirions-nous d'une femme qui voudroit paroître parmi nous en public, aussi légérement vêtue que celles de Siam & de la Cochinchine, ou d'un homme qui se montreroit en l'état où sont les Negres que l'on vend au Senégal & au Cap-verd ? chaque pays a ses usages, plus ou moins conformes à ce que demandent de nous des loix superieures fondées sur le besoin géneral ou particulier de l'homme, & ce sera toujours un crime de s'écarter de ceux qui sont plus conformes à ces loix superieures, parce qu'ils sont plus modestes, pour en suivre d'autres qui le sont moins, s'il n'y a une nécessité indispensable ; & l'auteur de l'Ecrit sur les bienséances dont je parle, semble enfin après beaucoup de discours n'en pas disconvenir.

Pour ce qui est des exemples allégués, soit par notre Laïc, soit par l'auteur du quatriéme Entretien sur les Miracles, j'ose dire qu'aucun ne prouve ce que l'un & l'autre prétendent établir en les proposant

Le sommeil de Noé étoit naturel ; la suite d'un excès que les Convulsionnaires, à l'exception de Frere Augustin & de Mlle Restan que je sçache, n'ont pas encore imité. Ce qui s'y est passé contre la bienséance n'a pas plus l'air de miracle que tout ce qui précede, & ce seroit une très-mauvaise maniere de raisonner que de chercher à l'autoriser dans le mystere qu'il a plû à Dieu d'y mettre, en nous le faisant envisager comme une image du scandale de la croix. Où ne conduiroit pas une pareille réflexion ? jamais l'impudence des Cyniques n'alla plus loin, & de là on viendroit bien-tôt aux excès des Nicolaïtes.

On a déja dit dans la Réponse au Plan géneral, que la nudité de Saül doit être expliquée par ce qui est dit de David, à qui Michol sa femme reproche d'avoir paru nud devant ses serviteurs, étant certain que David n'étoit nud qu'en ce sens, qu'il n'avoit pas ses habits royaux; puisqu'il étoit couvert d'un éphod de lin, *porrò David erat accinctus ephod lineo.*

2. Reg. 6. 14.

On pourroit peut-être entendre dans le même sens la nudité d'Isaïe, car on est nud quand on n'a pas ses vêtemens ordinaires; & un homme de la considération de ce Prophéte, marchant sans les avoir, quoiqu'il ne fût pas sans quelque habit, figuroit assez la désolation de l'Egypte. Mais en supposant sa nudité entiere, ce que quelques expressions du ch. 20. v. 4. semblent marquer, y a-t'il de la sagesse à se servir d'un tel exemple? le fait est unique; on ne voit rien de pareil dans le cours des Prophéties d'Isaïe; l'ordre de Dieu est clair, *vade, & solve saccum de lumbis tuis*; il s'agit de figurer & de prédire la honte & l'ignominie où devoient bien-tôt tomber de grands Royaumes, ce que l'événement justifie; celui qui reçoit l'ordre de Dieu est un homme déja connu pour Prophéte, dont les prédictions accomplies servoient de titre & de gage de l'accomplissement de toutes les autres: ces circonstances si singulieres suffisent pour rendre une nudité totale sans danger, & elles peuvent plutôt inspirer de la crainte & du respect, que réveiller des passions honteuses: mais à l'égard des Convulsionnaires, les indécences sont journalieres, & multipliées en cent manieres & en cent endroits, il n'est justifié de l'ordre de Dieu pour aucune; ce que l'on prétend qu'elles figurent, n'est qu'imaginé, & on a droit de conclure des faussetez qu'on connoit, que les prétendues images n'auront aucune réalité. Ce sont enfin des personnes sans titre, sans caractere, sans autorité, dont la vie précedente n'est souvent propre qu'à decréditer ce qu'elles débitent avec le plus de confiance. N'est-on pas honteux d'oser insister sur un tel parallele?

Mais au moins, dit-on dans le Manuscrit que j'ai déja cité, *il s'ensuit d'un tel exemple, que Dieu n'est point astreint aux régles de bienséance établies parmi les hommes.*

Qui doute que Dieu ne soit superieur à toutes ces régles? mais faut-il conclure de là que ce qu'il a permis ou ordonné une fois dans des circonstances qui ne pouvoient blesser personne, doit être permis toujours, ou tout au moins autant de fois qu'il plaira à des têtes échauffées de dire que Dieu leur permet, ou leur ordonne de le faire, sans justifier ni de sa permission ni de ses ordres? en supposant la nudité d'Isaïe totale, ne prendra-t'il point envie à quelque Convulsionnaire de l'imiter? & serons-nous obligés de croire

qu'il a ordre de paroître ainsi, parce qu'il sera certain que ce Prophéte en a reçû un, dont le Saint Esprit lui-même est garant? On ne prouve donc rien en se servant de cet exemple, parce qu'on prouve trop en lui donnant l'étendue qu'il semble avoir.

Il en faut dire autant du mariage d'Ozée avec une femme prostituée. L'indécence d'un mariage d'un homme de bien avec une femme connue pour ses débauches est levée quand Dieu parle, & il n'est pas raisonnable d'en tirer de conséquence pour des indécences qu'on ne voit pas qu'aucun ordre pût lever, tels que sont la plûpart de celles de nos Convulsionnaires.

A l'égard de l'ordre donné à Ezechiel, quel rapport a t'il aux indécences? c'est un ordre humiliant qui marque l'extrémité où se trouveroient réduits les habitans de Jerusalem, mais qui au fonds ne renferme rien qui puisse réveiller des passions honteuses, & donner des pensées impures. Il n'y a peut-être même, à s'en tenir aux texte, rien de si extraordinaire; car ce que Dieu dit à ce Prophéte de couvrir son pain avec de la fiente de bœuf, n'est pas pour le manger, mais pour le faire cuire; car il s'agit d'ùn pain cuit sous la cendre, les pauvres de la campagne qui n'ont pas de bois, sont en usage de faire du feu avec les crotes desséchées de leurs bestiaux. Lors donc que Dieu lui ordonne d'abord de se servir de l'ordure de l'homme, ce n'est que pour mieux exprimer à quel point de misere son peuple sera exposé, puisqu'il ne trouvera pas même pour les choses les plus communes, comme un pain d'orge, de quoi le faire cuire sous la cendre avec de la fiente d'animaux, *& stercore quod egreditur de homine operies illud in oculis eorum*; l'hebreu porte *coques* aulieu d'*operies*, vous le ferez cuire.

L'expression de Michée, *vadam spoliatus & nudus*, j'irai sans habit & tout nud, par laquelle il marque la désolation de Samarie, s'entend d'une nudité telle qu'est celle d'un tems de deuil, où l'on est mal couvert, & l'on songe peu à ses vêtemens; il n'est pas plus raisonnable d'en presser les termes en rigueur, que ceux-ci qui suivent au même endroit, *faciam planctum velut draconum, & luctum quasi struthionum*, je pousseray des hurlemens comme les dragons, & des sons lugubres comme les autruches; ce qui ne signifie que de grands cris, & des gémissemens qui partent d'un cœur percé de la douleur la plus amere.

Il n'y a rien à dire à un homme qui trouve de l'indécence dans la circoncision, & dans le baptême; il faut le plaindre, il oublie que la circoncision se fait le huitiéme jour de la naissance, c'est à dire, dans un tems où il n'est pas question d'indécences. Et pour

le baptême, il devroit se rappeller avec quelle réserve on en faisoit la cérémonie, lorsqu'il se donnoit par immersion, quelle étoit la modestie de ceux qui entroient dans l'eau, de quelle maniere ils en sortoient, & il sentiroit aux mesures prises par la sagesse de l'Eglise, pour une chose nécessaire & si clairement commandée, que nos peres avoient de toutes autres idées sur la pudeur que n'en ont aujourd'hui quelques défenseurs des convulsions.

La nudité de Jesus-Christ sur la croix telle qu'elle soit, fût-elle sans réserve, comme on la suppose, (ce qui pourroit être combattu) étant une peine & une punition, n'étoit pas ce que nous appellons ici volontaire. Les Juifs en furent les auteurs, c'est à eux seuls qu'il faut l'attribuer, comme toutes les humiliations, & les souffrances de sa Passion : ainsi nulle comparaison à en faire avec les indécences des convulsions que l'on prévient & auxquelles on se dispose, s'il est vrai que dans le tems même qu'on ose les faire, on ne soit pas libre de s'en abstenir, & qu'on n'y soit porté par aucun motif impur, ce qu'il est difficile de ne pas penser de quelques-uns.

Les histoires de Juda & de Thamar sont ici alleguées très-mal à propos. Qui voudroit prendre la défense de leur inceste, non-plus que de tous les autres crimes dont les livres saints ne parlent que pour nous jetter dans une défiance salutaire, en nous apprenant les foiblesses & les miseres des plus grands hommes ?

Je ne vois pas ce qui blesse l'auteur du quatriéme entretien dans la purification des Hebreux ; ne peut-on se raser, & se baigner sans modestie ?

Enfin pour ce qui regarde les expressions figurées tant du Cantique des Cantiques, que des chapitres 16. & 23. d'Ezechiel, je ne crains pas de répeter ce qu'on lit dans la Réponse au Plan, *que c'est un blasphême que* d'oser en faire la comparaison avec les indécences de nos Convulsionnaires. La pieté comprend ce que Dieu veut dire sous les emblêmes d'Oolla & d'Ooliba, les deux femmes prostituées du chapitre 23. d'Ezechiel, pour représenter les prévarications des Royaumes de Juda & d'Israël elle entend de même le chapitre 16. ou il est aisé d'appercevoir mille traits de la bonté infinie de Dieu sur un Peuple qui s'en étoit rendu indigne : si notre langue souffre avec peine le détail des désordres qu'on lui reproche, il faut se rappeller quand, pour qui, & en quelle langue ce détail a été fait d'abord. Il en est de même du sens caché sous les nuages de l'époux & de l'épouse du Cantique. L'amour sage peut emprunter quelquefois un langage qui

page 20.

approche de celui que la corruption du cœur rend mauvais, c'est par la fin & les motifs qu'il faut en juger quand on veut juger sainement, & quiconque a la hardiesse de dire que des expressions dont il est de foi que l'esprit de Dieu s'est servi, *sont plus dangereuses & plus indécentes que tout ce qu'on peut objecter contre les convulsions*, est un temeraire, que rien ne peut excuser, & qui ne montre par de tels discours que la foiblesse de sa cause qu'il ne peut justifier qu'en accusant Dieu même, & en fournissant des armes à l'incrédulité contre la veritable Religion.

ARTICLE VI.

Défense de la sixiéme Démonstration contre les Convulsions, tirée de la vaine curiosité des épreuves par les Reliques.

Il seroit fort inutile de s'étendre sur la sixiéme démonstration; la preuve en est complette dans le jugement que l'Eglise universelle a enfin porté contre les differentes épreuves usitées en Orient & en Occident pendant plusieurs siecles.

Tout le monde sçait que dans des cas difficiles où l'on ne pouvoit s'assurer de l'innocence d'un accusé, on l'obligeoit souvent ou à toucher un fer chaud, ou à mettre sa main dans l'eau boüillante, ou à souffrir qu'on le jettât pieds & mains liées dans la riviere, ou dans une cuve profonde; celui qui étoit brûlé par le fer chaud ou par l'eau boüillante, étoit déclaré coupable; celui qui surnageoit pieds & mains liées dans la riviere ou dans une cuve profonde où on l'avoit jetté l'étoit aussi; l'innocent étoit celui qui alloit à fonds, comme naturellement on doit y aller, le volume d'eau qui répond à l'espace qu'occupe un homme étant à peu près de huit onces plus leger qu'un homme, suivant la supputation que l'on en a faite. Les exemples en sont fréquens; presque tous les écrivains de ces tems-là en parlent, il en est fait mention dans des Conciles, dans les Capitulaires de nos Rois, & dans les Loix des Peuples qu'ils avoient conquis. On s'en servoit pour découvrir des simoniaques qui refusoient d'avoüer leurs crimes. Saint Bernard dit (*Serm. 66. in Cantic. p. 1499.*) qu'on reconnut par-là des hérétiques, *examinati judicio aquæ mendaces inventi sunt..., aquâ eos non recipiente.* Un des plus celebres exemples est celui de Thietberge, femme de Lothaire, qui se purgea par l'eau boüillante de l'inceste dont on l'avoit accusée; Hincmar en prit la défense. Un autre non moins illustre, est celui que fit faire Loüis de Germanie par 30 hommes, pour

Tibur. an. 995. Capitul. Baluz. to. 1. p. 15. p. 34. &c. 2. p. 6: 2. Ughel. Ital. Sacr. n. edit. tom. 3. p. 73. tom. 4. p. 13c. tom. 1. de div. Loth. & Thiet. p. 5c8.

tom. 3. p. 250. s'assurer des Etats que Charles le chauve son oncle voulut s'approprier ; dix firent l'épreuve de l'eau froide, dix celle de l'eau chaude, & dix celle du fer chaud. Les annales de Saint Bertin en parlent dans les historiens de Du Chesne.

Caus. 2. q. 5. can. Mennam. Cependant toute l'Eglise se trouve réunie pour condamner ces pratiques ; elle approuve le Decret du Pape Alexandre II. rapporté par Gratien sous le nom de Saint Grégoire le Grand qui les défend expressément, & qui dit qu'elles n'ont jamais été autorisées par aucun jugement canonique, *vulgarem ac nullâ canonicâ sanctione fultam legem, ferventis scilicet, sive frigidæ aquæ, ignitique ferri contactum... apostolicâ auctoritate prohibemus.*

Tous les Théologiens conviennent qu'on n'a pû s'en servir sans tenter Dieu, parce que c'est le tenter que de vouloir qu'il fasse un miracle pour nous délivrer d'un peril, auquel il nous prend envie de nous exposer pour sçavoir ce qu'il cache. *Deum tentare dicitur qui absque necessitate periculo se exponit, cupiens experiri an Deus sit eum liberaturus* ; ce sont les termes de Saint Thomas. Il avoit dit dans la 2. 2. q. 97. a. 7. question 95. *art.* 8. *ad* 3. en parlant directement des épreuves du fer chaud & de l'eau boüillante : *Hujusmodi judicium illicitum redditur, quia ordinatur ad judicanda occulta, quæ divino judicio reservantur.*

Or que veut-on de plus ressemblant à nos épreuves par les Reliques, & de plus décisif contre elles ? Quelle nécessité de sçavoir de qui sont celles-ci & celles-là ? Pourquoi le demander aux Convulsionnaires, lorsqu'on l'ignore, ou même lorsqu'on ne l'ignore pas ? Et de quelle autorité les expose-t'on à de violentes agitations par un attouchement qu'on imagine être capable de les produire, dès-qu'il est constant qu'il ne les produit pas naturellement ? Faut-il donc que Dieu soit toujours prêt à faire un miracle pour satisfaire à nos fantaisies ? Que sçait-on même si c'est lui qui les produit ? Certainement les agitations qui se sont faites aux tombeaux des Martyrs à la présence des Reliques les plus averées de leurs os respectables, n'ont été produites que par l'operation du démon, comme nous l'avons prouvé par les témoignages des Saints Peres. Mais quand ce seroit Dieu lui-même qui les produiroit, ne seroit-ce pas plûtôt une juste punition d'une vaine curiosité, qu'une marque de bienveillance, qu'on ne peut lui demander sans le tenter ? Car c'est tenter Dieu que de lui demander des signes & des prodiges inutiles, par le seul plaisir de l'expérience ; c'est Saint Augustin qui parle ainsi au dixiéme Livre de ses Confessions, ch. 35. dont nous avons déja rapporté les paroles Latines.

En vain dira-t'on que ces agitations produites par les Reliques

ques présentées aux Convulsionnaires servent à la conversion de plusieurs personnes, comme à l'affermissement d'un grand nombre d'autres dans la pratique de la vertu.

Car les épreuves du fer chaud & de l'eau froide ou boüillante, avoient aussi les mêmes avantages; on découvroit par leur moyen bien des coupables, on justifioit bien des innocens, elles intimidoient les pécheurs & les détournoient quelquefois du mal, par la crainte d'en être convaincus malgré leur adresse à se cacher: elles étoient même une preuve constante de l'existence d'un être different de la matiere: puis donc que malgré cet avantage on les a condamnées, sauvera-t'on par les bons effets, s'il y en a, les épreuves que l'on ose faire des vrayes & des fausses reliques par les convulsions. Je dis s'il y en a, parceque rien n'est plus vrai que ce que je viens de remarquer, que ces suites avantageuses sont moins des effets de ces agitations & de l'attouchement des reliques, que de la bonté de Dieu, qui sçait tourner en bien pour ceux qu'il aime, les choses même les moins propres à produire du bien.

S'il falloit attribuer à Dieu tout ce qui a eu quelquefois un succès heureux pour la Religion, que de crimes ne justifieroit-on pas? Et sans sortir des pratiques superstitieuses, qui voudroit faire aujourd'hui ce que fit Simplice Evêque d'Autun, au rapport de Grégoire de Tours, & qui lui réussit, pour se purger d'une accusation d'incontinence avec sa propre femme? Cette femme pour prouver qu'elle avoit vêcu en continence avec lui depuis qu'il étoit Evêque, mit du feu dans ses habits qui ne brûlerent point; elle en mit ensuite dans ceux de Simplice qui ne furent pas endommagés; le scandale cessa, la réputation de l'un & de l'autre fut rétablie, plus de mille personnes se convertirent par cette merveille, *hoc miraculo populus qui erat tunc incredulus credidit Deo, & inter septem dies ampliùs quàm mille homines sacri innovatione lavacri sunt renati.* *De glor. Confess. c. 76.*

Il en est de même de ce que le même Gregoire de Tours dit avoir été fait par un Catholique pour convertir un Arrien sur lequel les témoignages de l'Ecriture ne faisoient aucune impression, il offrit de tirer un anneau du feu sans se brûler, & il le fit, l'Arrien en fut couvert de confusion, & la foi des Catholiques y trouva une nouvelle force, *Catholicos reliquos fervore suæ fidei roboravit.* *Ibid. c. 14.*

Ce n'est donc pas par les seuls effets qu'il faut juger de la bonté d'une action; car si Dieu veut bien par misericorde en tirer quelque avantage, elle reste ce qu'elle est, sans devenir bonne, si elle ne l'étoit pas; c'est là le cas des épreuves des reliques par

V

les mouvemens convulsifs. Car je demande quel raport il y a entre ces mouvemens & les reliques? Ce n'est certainement pas un rapport naturel ; ce n'est pas non plus un rapport de promesse que Dieu ait faite ; puisqu'il n'est pas possible d'en montrer aucune ; sur quoi donc peut-on fonder, ou les agitations convulsives que l'on espere, ou les découvertes dont on se flatte, sinon sur la témérité & la présomption de ceux qui osent se prêter à de pareilles tentatives? Aussi arrive-t'il assez souvent que les Convulsionnaires se trompent sur leurs prétendues reliques, en prenant les choses les plus communes pour des restes précieux de quelque mort illustre, ou en leur donnant le nom qu'elles n'eurent jamais, & qu'ils restent malgré l'attouchement que l'on en fait sur eux dans la même tranquilité que si on ne les avoit pas touchés ; ce qui est plus que suffisant pour faire voir que rien n'est moins marqué au coin de Dieu que cette operation.

Ce fut ce défaut qui contribua à faire revenir du divin prétendu des épreuves du fer chaud & de l'eau boüillante ; car Ives de Chartres remarque qu'il n'arrivoit pas toûjours que l'innocent en sortît sans se brûler, *cum per examinationem ferri candentis, occulto Dei judicio multos videamus nocentes liberatos, multos innocentes sæpè damnatos.* On ouvrit enfin les yeux sur cela, & malgré la longue résistance des défenseurs de ces épreuves, & quelques Ecrits d'hommes d'ailleurs sçavans & de grande réputation dans l'Eglise, tel qu'étoit Hincmar, on en conclut que Dieu, dont les opérations ne manquent jamais quand elles sont fondées sur sa promesse, n'avoit pris aucun engagement pour celles-là, & qu'elles étoient dès-là à rejetter comme témeraires.

Epist. 74.

Mais en supposant-même que les épreuves des reliques sur nos Convulsionnaires n'auroient manqué en aucun cas, on n'en seroit pas plus avancé, dès qu'on est hors d'état de produire aucun ordre ou aucune permission de Dieu qui les autorise ; car s'ensuivroit-il que parce que Dieu auroit fait en quelque occasion réüssir ces épreuves, il le feroit toûjours? Ce seroit donc encore le tenter que de l'attendre avec assurance, & d'en faire un grand éclat. Je vois Isaïe qui guérit le Roi Ezéchias avec des figues ; Elizée se sert d'un peu de farine pour corriger le venin de la coloquinte ; il emploïe les bains réiterés sept fois dans les eaux du Jourdain pour guérir Naaman de la lépre ; Jesus Christ rend la vûe à un aveugle avec un peu de boue ; ce succès donne-t'il droit à quelqu'un d'employer les mêmes moyens, dans la confiance de réüssir, pour guérir de semblables maladies?

Is. 38. 41.
4. Reg. 441.

Si l'on dit que ces évenemens ne sont arrivés qu'une fois, &

que par là ils différent des épreuves souvent réïterées sur nos Convulsionnaires par des reliques ; il est aisé de faire voir par d'autres, qu'une expérience plusieurs fois recommencée ne donne pas plus de droit, dès qu'on suppose que l'effet qui en résulte n'est ni fondé sur la force de la nature, ni sur l'ordre, ni sur la promesse particuliere de Dieu : Par exemple, Sara fille de Raguel qui avoit eu successivement sept maris qui moururent tous la premiere nuit de leurs nôces, devoit-elle en conclure que le jeune Tobie mourroit de la même maniere ? Il est clair que non, puisque le jeune Tobie ne mourut pas. Ce fut par une conséquence aussi fausse que l'auroit été celle-là, que les enfans de Sceva, dont il est parlé au chap. 19 des Actes, conclurent qu'ils pouvoient entreprendre de guérir des malades en se servant du nom de Jesus : le succès de Saint Paul les avoit enhardis ; mais ce qui étoit permis à Saint Paul, que Dieu inspiroit, ne l'étoit pas à des témeraires sans mission & sans caractere ; le démon qu'ils voulurent chasser, sçut bien leur répondre qu'il respectoit le nom de Jesus, qu'il connoissoit Paul, mais que pour eux il ne les connoissoit pas : *Jesum novi & Paulum scio, vos autem qui estis ?* & ils eurent bien de la peine à se garantir de sa fureur.

Je conclus de là que nulle raison ne peut engager à mettre personne en convulsions, ou de vouloir lui en procurer de plus fortes que celles qui le tourmentent par aucun attouchement de reliques, telles qu'elles soient ; & que c'est raisonner sur un principe ruineux que de dire, l'attouchement de telles reliques a déja produit certain effet, donc il le produira encore ; parce que cet effet n'étant pas naturel, ou c'est Dieu qui le produit, & c'est le tenter que de l'attendre, quand il n'a marqué par aucun signe certain qu'il veüille le produire de nouveau ; ou c'est le démon, & l'esperer alors, c'est se mettre en societé avec l'ennemi de Dieu même ; car il n'est pas nécessaire que cette societé soit voulue directement en elle même pour être criminelle, un pacte implicite n'est pas permis, & on est censé le faire dès qu'on attache un effet extraordinaire & superieur aux forces communes de la nature, à une cause qu'on sçait n'être pas capable de le produire, sans avoir aucun ordre ou aucune permission de Dieu de l'employer à cet usage.

Mais sera-ce donc un crime, dit-on, de présenter à un Convulsionnaire quelques reliques ?

Non sans doute, si ce sont des reliques véritables, si on les leur présente pour leur guérison, si on le fait avec modestie, sans éclat & sans vouloir l'emporter en quelque maniere sur Dieu

même par la liaison nécessaire que l'on imaginera entre l'attouchement de ces reliques & les guérisons, sans en avoir de Dieu même aucune certitude. Mais ce sera un crime de présenter quelques reliques que ce soit pour la vaine curiosité de faire dire au Convulsionnaire le nom de celui dont on lui fait toucher la relique, quand on le sçait déja ; ou même quand on ne le sçauroit pas, s'il n'est d'aucune utilité de le sçavoir; ce sera un crime d'en présenter pour mettre ce Convulsionnaire en convulsions, ou pour augmenter celles qu'il a déja, parce que des convulsions ne furent jamais regardées comme un bien qu'on doive demander, mais plutôt comme un mal dont il faut souhaiter d'être guéri, s'il plaît à Dieu d'en délivrer, & dont il faut au moins s'humilier devant lui, & devant les hommes.

ARTICLE VII.

Défense de la septiéme Démonstration, tirée de l'exercice des fonctions Ecclesiastiques par des Laïcs ou par des personnes du sexe.

Les défenseurs des convulsions ne prétendent pas que des Laïcs, bien moins encore des personnes du sexe, puissent faire aucune fonction ecclésiastique. Ils sont trop instruits de la tradition & de la doctrine de l'Eglise, pour donner dans une erreur condamnée dès les prémiers siecles dans les Gnostiques, dans les disciples de Montan, & dans plusieurs autres Hérétiques, & que la raison seule, ne fût-elle pas soutenue par la conduite de Jesus-Christ & des Apôtres, comme elle l'est, ne permettroit pas de défendre. Ainsi tout le poids de la septiéme Démonstration porte sur les Convulsionnaires, s'il est vrai que quelques-uns d'entr'eux soient convaincus d'avoir usurpé aucune partie d'un ministere qui leur est absolument interdit.

Mais ils prétendent que c'est chicanner avec les Convulsionnaires, que d'appeller fonction ecclesiastique, aucun des exercices auxquels ils se livrent, quelque rapport de ressemblance qu'il ait avec le Ministere ecclesiastique Mademoiselle D.... ne célébre pas les saints Mysteres; elle récite la Liturgie : Le Ch. de B.... n'a pas eu intention de réitérer le Baptême, il n'en a pas même prononcé toute la forme sur l'abboyeuse & sur les autres auxquels il parut le donner. L'imposition des mains faite par plusieurs, n'a rapport à aucune de celles qui sont consacrées à nos Sacremens. Si l'Invisible & quelques autres avec

elle pénetrent le fond des consciences & en tirent des aveus que bien des Confesseurs auroient de la peine à tirer, ce n'est rien moins que pour confesser. Enfin, instruire, donner des avis, c'est chose que tout le monde peut faire.

D'ailleurs, quand il se trouveroit que quelques Convulsionnaires auroient été au-delà de ce que le commun des Fideles peut entreprendre, leur état empêche qu'on ne leur en fasse un crime; ce sont des gens sans liberté & sans connoissance, & quoique sous la main de Dieu, on ne peut les comparer qu'à ceux qui sont dans un sommeil & dans un réve extatique. Voilà ce que des gens de bien, très-habiles d'ailleurs, trouvent de mieux à dire sur ce point. Y a-t'il rien de plus propre à faire voir quel malheur c'est de prendre un mauvais engagement?

Car premierement, qu'est-ce que célébrer les saints Mysteres, sinon faire ce que fait le Ministre qui les célébre; le faire sans lui, & en premier comme lui, c'est-à-dire réciter la Liturgie sans suivre personne qui la récite avec autorité comme député par l'Eglise, se faire suivre dans cette récitation, & en faire les cérémonies comme lui? Il n'est pas même nécessaire d'être sur cela bien exact sans en obmettre aucune d'essentielle, ni de prétendre produire par son action le même effet que produit le Prêtre en vertu du Caractere qu'il a reçû de Jesus-Christ.

Il est vrai que cette prétention augmenteroit infiniment la hardiesse & le sacrilége dans une personne sans autorité, & qui n'est pas même dans les circonstances où tout Ministre doit être pour s'acquitter d'une fonction si auguste : mais sans cette prétention, dès qu'on s'apperçoit tant à la prononciation, qu'aux cérémonies qui l'accompagnent, que c'est la Liturgie, il est alors vrai que l'on célébre en sa maniere; & si on le fait sans caractere, n'étant que laïc, & bien plus encore, étant d'un sexe à qui le Ministere même ne peut être permis en aucun cas, peut-on nier que ce soit une usurpation sacrilége d'un Ministere, qu'on ne doit pas se permettre?

Quand S. Irenée, au premier Livre contre les hérésies, parle de ces femmes, auxquelles Marc le Gnostique faisoit célébrer la Sainte Eucharistie, il s'en faut bien qu'on y voye toutes les cérémonies qu'on sçait par S. Justin avoir été dès lors en usage dans l'Eglise. On y en voit même d'autres toutes différentes, car il prenoit de leurs mains le calice sur lequel elles avoient fait la bénédiction eucharistique, & le versoit dans le sien qui étoit beaucoup plus grand, en prononçant des pa- L. 1. c. 19. nov. edit. p. 60.

roles qui ne furent jamais celles de nos Liturgies. Cependant S. Irenée regarde ces femmes comme *séduites* ἐξηπατημένων, & tous les Ecrivains Ecclesiastiques qui en ont parlé après lui, en ont porté le même jugement, sans égard aux vûes & aux intentions particulieres qu'elles pouvoient avoir.

ep. 75. Il en est de même d'une autre femme dont Firmilien Evêque de Cesarée en Cappadoce fait le récit dans une lettre à S. Cyprien; car quoiqu'elle ne fit que contrefaire l'Eucharistie, *& Eucharistiam facere simularet*, il en parle comme d'une audacieuse & d'une téméraire, *etiam hoc frequenter ausa est*; & M. de Tillemont qui rapporte le fait d'après lui, la traite de *miserable prophanatrice des choses les plus sacrées.*

On dira peut-être que celle de nos Convulsionnaires qui célebre les saints Misteres, n'en a pas la matiere présente, & qu'elle s'abstient de prononcer les paroles.

Il est vrai qu'elle n'a devant elle ni pain ni vin; mais comment sçait-on qu'elle ne prononce pas les paroles de l'invocation, dès qu'elle parle un jargon que personne n'entend & qu'elle n'est en état de faire entendre à personne. L'Auteur du quatriéme Entretien sur les miracles en parlant d'elle, dit *qu'elle recite toute la Liturgie.* Or qui dit *toute la Liturgie*, n'en excepte rien, non pas même les paroles de la consécration qui en font partie, & la partie principale. Comme je n'entends rien à ce qu'elle dit, je ne voudrois pas me rendre garant de la prononciation de ces paroles: mais je sçais bien que tout le reste de la Liturgie s'y trouve, & qu'elle en fait toutes les cérémonies autant que le pourroit faire un Prêtre qui diroit la Messe sur sa poitrine, comme on en a des exemples; l'Introït se dit comme au bas de l'Autel, il y a un *Kyrie*, un *Gloria*, un Evangile, un Offertoire, on répond à *Orate fratres*, j'ai vû un Prêtre y répondre; elle marque certain respect extraordinaire au tems de la consécration, elle tient les deux doigts qui ont comme touché l'hostie séparés des autres; au *Sanctus* & à l'*Agnus Dei*, elle répete trois fois le même mot; en un mot on voit fort bien que c'est la Messe qu'elle dit, qu'elle dit sans suivre de Prêtre, puisqu'il n'y en a aucun, & que si quelqu'un s'y trouve, il n'y est pas comme Ministre, mais comme répondant, & qu'elle y agit en premier. Cela convient-il à une personne du sexe couchée sur le dos dans sa chambre, lors même qu'elle n'a ni pain ni vin devant ses yeux, & peut-on, je ne dis pas croire, que Dieu inspire de le faire, mais ne pas demeurer convaincu, tant par le respect que demande une action si auguste, que par le caractere & la situa-

p. 121.

4. Ent. p. 121.

tion de la personne, que Dieu le lui défend expressément ?

2°. Je ne ferai pas plus de grace au Baptême donné par le Ch. de B. . . . si le fait est vrai, comme j'ai lieu de le penser; car les différens Baptêmes que les anciens hérétiques ont entrepris de donner, n'étoient pas en tout ressemblans au nôtre; ils y ont mêlé des matieres & des formes tout-à-fait étrangeres au vrai Baptême; on en a vû qui en imprimoient le caractere avec un ferchaud, & qui mêloient à la formule reçue des mots Hebreux, pour la rendre plus redoutable. Saint Irenée en est le garant avec bien d'autres. *l. 1. c. 18. Aug. de haeres. c. 40.*

Mais bien loin de s'excuser par là, ils se trouvoient chargés d'une double prévarication, parce qu'ils joignoient à l'usurpation d'une autorité qu'ils n'avoient pas le mépris même du Sacrement, dont en changeant la forme il étoit souvent difficile qu'ils conservassent la substance, & qu'ils ne pouvoient même changer, quelque léger que fût le changement, sans être coupables.

Ce n'est donc pas décharger le Ch. de B. . . . & les autres qui ont paru donner le Baptême, que de dire qu'ils l'ont fait dans des termes non usités, & sans intention de conférer ce Sacrement. On ne se joue pas avec nos Mysteres, & si pareille réponse devoit paroître suffisante, on auroit pû excuser tous ceux qui ont osé entreprendre sans titre & sans autorité de semblables fonctions dans l'Eglise: aussi dit-on que Fr. Hilaire lui-même s'est condamné, & a dit qu'on auroit dû l'empêcher de donner aucun Baptême.

Quelque peu de rapport que l'on suppose entre l'imposition des mains faite par quelques Convulsionnaires, & celle dont l'usage est reçu dans les Sacremens, cette cérémonie est toujours une marque d'autorité qu'un Laïc n'a aucun droit de prendre, & qu'une femme Chrétienne, telle qu'elle soit, n'usurpera pas; elle n'oubliera jamais & sera bien-aise de ne pas oublier qu'elle est condamnée au silence par son état, & que le voile que Saint Paul lui ordonne de porter comme une marque de la dépendance qui lui est essentielle, l'avertit sans cesse de se tenir au dernier rang. Aussi ne voit-on point d'exemples de témerité & de hardiesse pareille dans toute l'Histoire de l'Eglise. Les Donatistes qui imposoient les mains à des Evêques par un orgueil qu'Optat condamne en eux avec beaucoup de séverité, ne sont pas accusés de l'avoir fait par des Laïcs, & bien moins par des personnes du sexe: il n'y a donc pas encore moyen de faire sur cet article l'apologie des Convulsionnaires.

Je sçai qu'il y a une confession qui n'est pas sacramentelle, que l'on fait à qui l'on veut; & c'est peut-être de celle-là dont parle

Saint Jacques, quand il dit *confessez-vous les uns aux autres.* Je n'ignore pas qu'il y a de même certaines instructions & certains avis que tout autre qu'un Ministre de l'Eglise peut donner, & doit donner même dans le besoin. Mais de quel droit une jeune fille qui sçait à peine se confesser elle-même, & qui auroit souvent plus besoin de recevoir des instructions que d'en donner, s'érigera-t'elle une sorte de Tribunal, soit pour tirer des aveus des fautes même considérables de personnes simples, & qu'elle trouble par un ton qui tient du prophétique, soit pour donner des avis à toutes sortes de personnes qui ne pensent pas même à lui en demander? Un pere a droit d'instruire ses enfans, & il doit le faire: un maître ne peut s'en dispenser à l'égard de ses domestiques: mais qui peut s'empêcher de voir une usurpation qui n'est propre qu'au Ministere ecclésiastique, dans cette liberté qui ne se referre par quoi que ce soit, qui ne respecte ni l'âge, ni la condition, ni même le caractere sacerdotal, qui veut s'étendre à tout, & sur tout, sans en excepter même ceux qu'on n'a jamais vûs & qu'on ne verra jamais? le fait de l'usurpation n'est donc pas douteux, & puisqu'il est constant d'ailleurs par la doctrine même de l'Eglise, que Dieu n'inspire à personne de s'arroger une autorité qu'il n'a pas, la Démonstration tirée de l'exercice du ministere ecclésiastique par les Convulsionnaires, demeure absolument hors d'atteinte.

Car de prétendre en diminuer la force par l'état de sommeil & de rêve où on les suppose, c'est un moyen d'excuser tout excès, qui est même insuffisant ici par deux raisons, 1°. Parce que si ce sommeil & ce rêve viennent de Dieu par miracle, comme les extâses qu'il envoye, ce que l'on suppose, tout y doit être dans la regle; Dieu n'étant pas moins le souverain ordre, quand il inspire des personnes en cet état, que quand il leur fait connoître ses volontez en tout autre tems. 2°. Parceque'il ne paroît pas bien certain que tous ceux qui se mêlent d'imposer les mains, ou de donner des avis & des instructions, soient dans cette espece de sommeil & de rêve: certainement l'invisible qui choisissoit entre plusieurs assistans celui & celle à qui il lui plaisoit de parler, & qui les conduisoit pour cela dans un cabinet secret, étoit très-libre de son esprit. Son dialogue avec M. l'Abbé D.. que l'on conserve encore tout entier, ne ressemble à rien moins qu'à quelqu'un qui rêve; c'est donc là une pure défaite, & la Démonstration subsiste en entier. Les Convulsionnistes en doivent convenir d'autant plus facilement, qu'un des Livres dont j'ai vû quelques-uns d'eux faire le plus de cas (la Vie de la Mere Marguerite du Saint Sacrement, Carmelite

lite de Beaune) par la ressemblance de plusieurs traits dans la conduite de cette Religieuse avec ce qui se passe aujourd'hui dans nos Convulsionnaires, en marquant les raisons qui doivent déterminer à en faire Dieu l'auteur, dit expressément que c'est parce qu'on n'y remarque rien contre l'ordre; le démon lors même qu'il se transforme en Ange de lumiere pour séduire, ne manquant jamais à exciter quelque désordre, par exemple, dit l'Auteur (le P. Amelot de l'Oratoire) *il excitera les ignorans à usurper l'office des doctes, le Diacre à benir les Prêtres, le Novice à donner des avis aux anciens, le Laïc à manier les Mysteres, & enfin il ne se retirera jamais qu'il n'ait répandu le venin de son orgüeil, de son inquiétude & de ses erreurs.* Ces paroles sont bien précises, & je conjure le Convulsionniste qui m'a prêté ce Volume pour me donner quelque goût de divinité pour l'œuvre, de les lire lui-même dans la Préface, fol. verso, *E3*.

Article VIII.

Défense de la huitiéme Démonstration, tirée des reproches injustes & calomnieux faits par les Convulsionnaires dans les convulsions.

Il ne s'agit encore ici que du fait des reproches injustes & calomnieux; car le principe que Dieu ne puisse inspirer de les faire n'est pas douteux, & il n'est aucun moyen d'en éluder la force.

Mais comment incidenter sur ce fait ? n'est-il pas certain qu'une Convulsionnaire a traité d'hypocrite une Demoiselle qui n'a jamais porté de panier, en affirmant qu'elle avoit quitté le sien pour venir la voir dans ses convulsions? N'est-il pas certain qu'une Convulsionnaire a accusé un homme qui n'est pas Prêtre, & qui ne s'est jamais avisé de vouloir dire la Messe, de l'avoir célébrée dans de très-mauvaises dispositions? le reproche fait au Pere Dazega, Prédicateur connu, & qui mérite de l'être, est-il douteux? il ne prend pas de caffé, & cependant une Convulsionnaire ne craint pas de lui reprocher sur cela sa délicatesse, & d'en faire le crime de tout célebre Prédicateur, comme pour le convaincre après qu'elle est convaincue elle-même de calomnie, qu'il ne mérite donc pas d'en tenir le rang. J'en connois une qui parloit très-mal des Magistrats au moment de ses convulsions, & qui avoit le cœur plein d'amertume & d'aigreur contre des personnes d'une grande vertu, qu'elle chargeoit de vues & d'intentions qu'elles n'avoient jamais eues; & ce qui est admirable, c'est que de telles dispositions n'affoiblissoient pas ses extâses; tous ceux qui

connoissent les Convulsionnaires & qui les ont suivis, sçavent mille traits de cette nature.

Je ne parle pas de celles qui ont voulu décrier plusieurs personnes où elles ne voyent d'autre crime que celui de n'aimer pas leurs convulsions, qui ont osé dire pour cela seul qu'elles les voyoient tomber comme des étoiles, & se couvrir de la fumée du puits de l'abîme, & qui ont fabriqué des prieres pour leur conversion, comme si on avoit besoin de se convertir quand on ne divinise pas les convulsions. Si tout cela & une infinité d'autres accusations que je supprime, ne forme pas ce que l'on appelle reproches injustes & calomnieux, il est difficile de dire ce que l'on entend par de tels crimes. Les accusations sont graves & sérieuses, elles sont faites comme de la part de Dieu, lorsqu'on suppose que les Convulsionnaires n'étant plus à eux-mêmes, sont certainement sous sa main; ce n'est donc pas Dieu qui les inspire; je ne dis pas sur ces accusations injustes seulement, ce que bien des Convulsionnaires ne contesteroient pas, mais sur quoi que ce soit qui les accompagne alors, & qu'on ne regarde pas comme naturel; car ici reviennent dans toute leur force les argumens apportés contre le mélange du faux avec le vrai, & des erreurs jointes au dogme. On ne peut pas dire qu'un homme qui se trompe en attribuant à Dieu l'erreur & le mensonge, soit inspiré dans le vrai même qu'il y joint. On doit dire au contraire avec une pleine certitude qu'il n'est pas inspiré; on doit donc dire de même que quiconque entre les Convulsionnaires joint la calomnie & les reproches injustes à ses convulsions, n'est point animé de l'esprit de Dieu dans tout le reste, qu'il faut n'en faire aucun cas & le rejet-
Eccl. 34. 4. ter absolument, *ab immundo quid mundabitur? & à mendace quid verum dicetur?*

Article IX.

Défense de la neuviéme Démonstration contre la divinité des convulsions, tirée de l'orgueil des Convulsionnaires.

Je prie les Convulsionnaires de ne point s'allarmer de cette neuviéme Démonstration; les traits qui la forment ne conviennent qu'à quelques-uns qu'il sera facile d'y reconnoître, & s'ils refluent sur tous, ce n'est que par la solidité qu'on a voulu mettre entr'eux.

Personne assurément n'est plus prévenu que je le suis en leur faveur sans être de leur avis; mais je ne puis me cacher, & ils ne le désavoueront pas, que plusieurs d'entr'eux ne parlent qu'en tutoyant, qu'ils frappent souvent ceux à qui ils adressent la parole, (pour moi je sçai bien que j'en ai reçu chez frere Etienne un coup

de poing que je ne méritois gueres, dont je me sentois encore le lendemain) qu'ils vont quelquefois jusqu'à donner des soufflets s'ils trouvent la moindre résistance, qu'ils souffrent qu'on reste à leurs pieds, qu'ils donnent des avis que bien souvent on ne leur demande pas, qu'ils font des reproches amers, qu'en tout cela ils se couvrent de l'autorité de Dieu, que c'est en son nom qu'ils prétendent instruire, faire le catéchisme, baptiser, imposer les mains, célébrer les saints Mysteres, & que par tout dès que les convulsions les ont saisis, ils le prennent sur un ton qui ne permet pas de douter qu'ils ne se regardent comme au-dessus de tous ceux qui les approchent, ou dont il leur plaît de parler.

Je demande s'il est possible d'accommoder cet assemblage avec la modestie, la simplicité, & l'humilité chrétienne, & comment des Laïcs sans caractere, des personnes du sexe, sur-tout des filles souvent assez jeunes, sans talens, & obligées par la condition où Dieu les a fait naître, de vivre du travail de leurs mains, qu'elles n'ont quitté que pour donner le spectacle de leurs convulsions, ont pû prendre ce degré d'autorité sans présomption & sans vanité.

En vérité, il n'est point d'exemple de choses semblables dans le monde. Les Rois, les Evêques ne tutoyent personne; ils ne souffrent personne à leurs pieds, ils sçavent ce que dit Saint Pierre à Corneille; je ne suis moi-même qu'un homme; s'ils punissent, c'est en suivant des regles sagement établies. Jamais l'emportement, la colere, le dépit, ni aucune autre passion n'y a part; ou si elle y a part, ils reconnoissent en cela leur propre foiblesse, & ne prétendent pas canoniser par des inspirations vraies ou fausses le plus léger abus, même involontaire, de leur autorité; les convulsions auroient-elles donc seules le privilege exclusif de changer les vices en vertus; la hauteur & l'arrogance en modestie, la présomption en humilité, l'usurpation de l'autorité légitime la plus mal placée qui fût jamais en simplicité & franchise? Où ne va-t-on pas avec de pareilles prétentions? malheur à ceux qui appellent bien ce qui est mal.

Tous ceux à qui Dieu a communiqué quelque grace, qui les a fait sortir de la voie commune, ont appréhendé leur état; ils n'y sont entrés que malgré eux, & par pure obéissance; ils n'y sont restés qu'avec peine & inquiétude, & ont demandé sans cesse à Dieu d'en être délivrés. On en a un grand exemple dans Sainte Thérese; comment arrive-t-il que les convulsions sont tout d'une autre sorte, qu'on les désire, qu'on les recherche, qu'on les demande, qu'on y vit avec sécurité, & qu'il semble qu'on seroit af-

fligé de n'en avoir plus ? Peut-on ne pas voir là un fonds d'orgueil, ou au moins d'aveuglement, qui est toûjours le principe & la suite de l'orgueil ? Qui seroit bien humble ne seroit occupé que de ses miseres & de ses foiblesses ; il n'auroit guéres d'envie de se donner en spectacle, d'assembler chez soi personne, & de courir par les maisons pour se faire voir, & se donner le secret plaisir de faire de longs discours & de longues prieres que l'on recueille comme quelque chose d'important. C'est donc ici l'humilité qui manque, & n'est-on pas en droit d'en conclure que l'esprit de Dieu n'y est pas ?

En vain répondroit-on que l'état de convulsion n'est pas un état de liberté ; j'ai déja fait remarquer l'illusion d'une telle réponse qui va à excuser tout, & à tout permettre. D'ailleurs il n'est pas vrai que tous les Convulsionaires soient dans cette sorte d'aliénation qui ôte la liberté ; il y en a qui ont leur liberté toute entiere, & qui ne sont non plus embarrassés de leur situation, que si elle ne renfermoit aucun danger pour le salut. Quelques-uns sans avoir leur liberté toute entiere, sont encore capables de réflexion & de connoissance ; desorte qu'ils entendent & répondent assez juste. Mais je veux qu'ils ne soient nullement libres ; au sortir de leurs convulsions, ils le déviennent ; alors on les avertit de ce qu'ils ont fait & de ce qu'ils ont dit, ils sçavent qu'ils ont battu l'un, parlé avec arrogance à l'autre, tutoyé tout le monde sans égard au rang ni à la distinction, qu'ils ont veu differentes personnes à leurs pieds, & qu'en cette situation ils leur ont donné des avis & fait certains reproches qui ne se sont pas toujours trouvés fort sensés, qu'ils ont baptisé, imposé les mains, dit la Messe, & qu'ils ont fait des prieres & des discours d'une certaine étendue, & qu'on les a recueillis avec soin ; en sont-ils fort allarmés ? quelles mesures leur voit-on prendre pour empêcher que pareilles choses n'arrivent dans la suite ? Les amis & les curieux viennent à l'ordinaire, leur porte s'ouvre à certain monde choisi, & les défenses faites par l'autorité la plus légitime suffisent à peine pour la fermer à la multitude : si c'est là être humble, je dirai aussi qu'un malade sera modeste lors qu'étant averti que dans un transport de fiévre chaude dont les accès sont journaliers, il se met lui-même dans une honteuse nudité, & dans des postures dont les libertins rougiroient, qu'il souffre qu'on pénétre jusques à lui dans ses accès sans se retrancher aux secours indispensables & nécessaires pour s'en empêcher ; l'humilité gémiroit des libertez prises dans des Convulsions involontaires ; elle craindroit les distinctions qui résultent de

ces prieres & de ces discours mis sur le papier, s'ils sont beaux, comme on affecte de le répandre; elle seroit inquiéte de se voir comme déplacée dans un Laïc qui baptise, dans une fille qui dit la Messe, dans une autre qui sçait à peine les premiers principes de la Religion & qui se mêle d'instruire & de prêcher; elle supplieroit qu'on lui fermât alors la bouche, qu'on la remît à son rang, & que tout spectateur sans distinction disparût absolument: les exemples de Moyse, d'Isaïe, de Jeremie qui se défendent contre Dieu même reviendroient à l'esprit, elle en seroit vivement pénetrée; & bien loin de se fâcher contre ceux qui voudroient ne regarder les convulsions que comme des maladies qu'il faut chercher à guérir, comme j'en ai vû se fâcher quand on leur a tenu de pareils discours, elles remercieroient ceux qui parlent ainsi, les regardant comme les seuls qui donnent des avis importans pour le salut & qui méritent seuls d'être écoutés.

Puis donc que ces pensées ne sont pas celles des Convulsionnaires qui se regardent comme nécessaires à l'Eglise, & qui veulent qu'on les regarde sur ce pied-là, on ne court aucun risque de leur reprocher le manquement d'humilite, & d'en conclure que Dieu n'est pas par miracle le principe des opérations qu'ils font dans un état où ils sont convaincus d'être mis par une autre main que la sienne.

ARTICLE X.

Défense de la derniere démonstration contre la divinité des convulsions, tirée des petitesses, des minuties & des extravagances des Convulsionnaires.

Jusqu'ici on a regardé Dieu comme un être souverainement grand, non-seulement en lui-même, mais dans toutes ses œuvres, qui ne présente rien à nos yeux qui ne soit digne d'une sagesse & d'une Majesté infinie: dans les choses même les plus viles en apparence, on a apperçû des traits de cette sagesse, & on y en a trouvé quelquefois plus que dans celles qui passent pour les plus grandes, *magnus Dominus & laudabilis nimis, sanctus in omnibus operibus suis.* Les auteurs sacrés sont pleins de pareilles expressions, & rien n'est plus conforme aux idées que nous avons naturellement d'un Etre infiniment parfait qui ne peut se démentir. *Psal. 144. 3. 17.*

Cependant nous voici réduits à justifier Dieu sur ce point: les Convulsionnaires ont besoin d'enfances & de petitesses pour

divinifer les convulfions où elles fe préfentent fans nombre, ils en veulent trouver dans Dieu même ; & pour cela ils cherchent dans fes Prophétes ce qu'ils croyent être de plus petit, de plus bas & de plus choquant ; ils le préfentent fous un même point de vûë. Dieu a commandé à ces grands hommes de faire des des petiteffes, & des enfances, nous difent-ils ; il n'y a donc pas d'inconvenient que Dieu en faffe dans les Convulfionnaires ; & on ne peut pas conclure de leurs petiteffes, & de leurs enfances, que Dieu ne foit pas l'auteur de leurs convulfions, comme on ne peut pas conclure des petiteffes & des enfances des Prophétes, qu'il ne foit pas l'auteur des prophéties.

Mais quelles font ces enfances & ces petiteffes que Dieu fera convaincu d'avoir faites ? Ne feront-elles point du nombre de celles que les circonftances, c'eft à dire, le lieu, le tems, la fin, les veues même de Dieu en les opérant, releve au deffus de ce qu'il y a de plus grand, & où la raifon éclairée par une fageffe fuperieure à celle de l'homme laiffé à lui-même, découvre un fonds infini de majefté, telle qu'on en voit dans l'Incarnation du Verbe de Dieu, dans fa naiffance, dans fa vie, dans fa mort ? Notre Laïc nous y prépare en citant un texte de Tertulien qui ne peut s'entendre autrement, *Quodcumque Deo indignum eft mihi expedit, alias non invenio materias confufionis quæ me per contemptum ruboris probent benè imprudentem & fideliter ftultum. Crucifixus eft Dei Filius; non pudet quia pudendum eft. Mortuus eft Dei Filius, prorfus credibile eft quia ineptum eft.*

de carne Chrift. c. 9

Que de grandeur en effet dans cette feconde naiffance du Verbe Dieu, dans l'humiliation de fa vie mortelle & dans l'ignominie de fa croix ? Pouvoit-on trouver ailleurs de quoi guérir les playes que l'homme s'étoit faites par fon orgueil ? Auroit-on fatisfait autrement à la juftice du Pere ? Quel moyen fans cela de répandre fur la terre cette plénitude de graces dont les hommes avoient befoin pour recouvrer l'innocence perdue, & y perfeverer jufquà la fin ? Moins donc ce moyen paroît grand, plus il y a de grandeur réelle dès qu'il va droit au but que Dieu fe propofe, qui eft de relever la nature humaine devenue inferieure à celle des bêtes mêmes par l'attachement au crime, & qu'il en eft le moyen unique ; fi c'eft-là de quelles fortes de petiteffes & d'enfances notre Laïc veut rendre Dieu refponfable dans fes Prophétes, nous n'avons rien à lui dire, finon qu'il n'avancera pas l'œuvre des convulfions, qui bien loin d'être ajuftée aux deffeins de Dieu, y répugne par autant d'endroits que nous l'avons dit, & ne préfentera jamais que des petitef-

ses réelles, des enfances que rien ne peut relever & rendre dignes d'un Etre souverainement grand & souverainement sage.

Mais voyons dequoi il s'agit, & quelles sont donc ces prétendues folies des plus grands Prophétes qui puissent excuser, que dis-je, autoriser & diviniser même celles de nos Convulsionnaires ? *Jeremie*, dit notre Laïc, *p.* 75, *achete une ceinture, il la met sur ses reins; puis l'ayant ôtée, il va la cacher au bord de l'Euphrate, & quelques jours après il la trouve pourrie.* cap. 13. 1.

Mais qu'y a t'il là de si petit & de si méprisable ? Dieu qui annonce l'avenir par ses Prophétes, ne peut-il pas l'annoncer par leurs actions comme par leurs paroles ? Si l'usage des Paraboles n'est pas indigne de Dieu, pourquoi une action figurative n'entrera-t'elle pas dans l'ordre de ses desseins, surtout en parlant à un peuple accoutumé, comme l'étoient les Juifs, & même tous les Orientaux, à cette sorte de langage plus expressif & plus marquant que ne le seroient tous les discours ? Ici les ordres sont précis : achetez une ceinture, *posside tibi lumbare*... mettez-la sur vos reins, *pones illud super lumbos tuos*, allez au bord de l'Euphrate, *vade ad Euphratem*, cachez-la sur le bord d'une roche, *absconde illud in foramine petræ*: ce sont des ordres que Dieu explique lui-même aussi-tôt, en disant, que son peuple qu'il s'étoit uni aussi étroitement que cette ceinture l'avoit été aux reins de Jéremie, se corrompera entierement à Babylone, & ne sera plus propre à rien. *Sic putrescere faciam superbiam Juda & superbiam Jerusalem multam.. & erunt sicut lumbare istud quod nulli usui aptum est. Sic agglutinavi mihi omnem domum Israel & omnem domum Juda, dicit Dominus.* Cela ressemble-t'il par quelque endroit à l'action d'une fille qui se fait la barbe, & qui mange de la soupe à vuide, ou à une autre que l'on dandine, que l'on berce, que l'on fait tourner en rond, & à mille autres enfances dont on n'a aucune explication plausible à donner, & qui quand on en auroit ne pourroient être justifiées par aucun ordre précis ? Si la Bible de Sacy, que l'on nous objecte, dans l'explication de cet endroit de Jéremie, en parle comme d'une comparaison basse, elle ajoûte que c'est seulement *en apparence, & qu'elle n'en est que plus propre à nous faire concevoir le néant d'un peuple* qui a abandonné Dieu : c'est donc mal à propos que l'auteur de la seconde partie des éclaircissemens sur les miracles se joint ici à notre Laïc, & enchérit même sur lui en mettant cette action de Jéremie au rang des *faits révoltans*, qu'il croit trouver dans les Prophétes, lors même qu'ils sont inspirés. Il est vrai qu'il ajoûte qu'ils ne sont tels que selon *notre maniere de penser*; mais il ne s'agit pas ici de *notre maniere de* p. 814

penser, il s'agit d'*une maniere de penser* conduite par la foi, & c'est selon celle-là que l'action de Jéremie est aussi sage & aussi digne de Dieu, que les actions de nos Convulsionnaires sont folles & réellement *révoltantes.*

Notre Laïc continue : *Jéremie va à toutes les portes de Jérusalem prêcher la sanctification du Sabbat*; pourquoi n'iroit-il pas, dès que Dieu le lui ordonne, comme Jonas va dans toutes les rues de Ninive ? Peut-on trouver plus mauvais qu'on prêche à toutes les portes d'une grande Ville, qu'à une seule ? & qu'importe où, pourvû qu'on se fasse entendre ? Les portes étoient le lieu des grandes assemblées, on y rendoit la justice, on y parloit de commerce & d'affaires. Il n'y avoit donc point d'endroit plus convenable pour renouveller les préceptes de la Loi, & surtout de la sanctification
cap. 17. 19. du Sabbat : ainsi trouver de la petitesse dans cette ordonnance, *vade & sta in porta filiorum populi. . . . & in cunctis portis Jerusalem*, ou dans son execution, c'est en avoir réellement soi-même, & autant vaudroit dire qu'il y en a aujourd'hui à publier des Edits & des Ordonnances dans les places publiques & dans tous les carrefours d'une grande ville. Poursuivons.

Il prend, c'est toujours Jérémie dont parle le Laïc, *un vase de terre & va dans une plaine le briser ; il prend des liens & des chaînes qu'il met à son col & les envoye à des Rois ; il prend des pierres & les cache dans une voute.*

Qu'on se donne la peine de lire ces faits dans Jérémie même, on n'y voit rien que de beau, que de grand & de tout-à-fait convenable à la majesté d'un Dieu irrité contre son peuple, qui ne cesse de l'avertir dans sa colere par une suite de sa bonté infinie de tous les maux qui sont prêts à fondre sur sa tête ; & c'est sans doute pour cela que l'auteur des Nouvelles Ecclésiastiques, c'est-à dire, le Protecteur déclaré du Plan, du Coup d'œil & de l'Ecrit même du Laïc, & qui dès-là est convaincu de diviniser en tout les con-
Nouvel. du 3e Octob. 1733. p. 157. vulsions, *craint* que ce Laïc *sur la fin de son Ouvrage n'ait été trop loin, principalement dans les comparaisons qu'il tire de l'Ecriture Sainte.* Il ne fait que *craindre* là où il auroit pû & dû prendre le ton décisif qu'il prend si souvent mal-à-propos, & encore n'est-ce pas trop lui qui *craint*; il ne parle qu'au nom de personnes tierces ; il faut que ces comparaisons soient bien mauvaises, pour que ni lui, ni ceux qui vont prendre un systême nouveau de ne diviniser plus le tout mais seulement une partie des convulsions, soient déterminés à les abandonner ou à paroître au moins n'en prendre pas la défense.

Et en effet, que peut-on désirer de plus expressif, & qui marque mieux la destruction totale de Jérusalem, que l'action de briser un vase

vase de terre en prononçant ces paroles foudroyantes ; Voici ce que dit le Seigneur des armées, je briserai ce peuple & cette ville, comme ce vase de terre est brisé. *Hæc dicit Dominus exercituum : sic conteram populum illum & civitatem illam sicut conteritur vas figuli.* c. 19. 10. La comparaison du potier & du vase d'argile est employée en plusieurs endroits d'Isaïe, Saint Paul s'en sert au Chapitre 9. de l'Epître aux Romains, elle fait mieux sentir que toute autre le domaine souverain de Dieu sur les hommes, dont il dissipe les projets quand il veut, avec autant de facilité, que le potier rompt un vase de terre, qu'il ne faut que lâcher un moment pour le réduire en poudre. Quelle est donc la hardiesse d'un Ecrivain qui ose traiter d'enfance & de puérilité une comparaison si belle, si pressante & si propre, étant sur-tout jointe à une représentation extérieure & sensible, à faire comprendre les desseins de Dieu ? Veut-il donc imiter Phassur, ce Prêtre orgueilleux, qui ne put la souffrir, & qui abusa de l'autorité que lui donnoit l'intendance du Temple, pour mettre Jérémie dans les entraves ?

* Idem facit Deus in humanarum rerum conversione quod in luto figulus, *dit fort bien Sanctius sur cet endroit.*

Le dégoût qu'il a des liens & des chaînes que ce Prophéte met à son col, & qu'il envoye à des Rois voisins, n'est pas moins indécent ; c'est Dieu qui ordonne à Jérémie de s'en charger. c. 27. 2. *Hæc dicit Dominus, fac tibi vincula, & catenas, & pone eas in collo tuo.* C'est Dieu qui lui ordonne de les envoyer à ces Rois, *& mitte eas ad Regem Edom, ad Regem Moab, &c.* Les vues de Dieu en cela ne peuvent être marquées ni plus clairement, ni plus noblement qu'elles le sont dans cet endroit même de Jérémie : *voici ce que vous direz à vos maîtres,* c'étoit aux Ambassadeurs de ces Princes qui étoient venus complimenter Sedecias au commencement de son regne, que Jérémie avoit envoyé ces liens & ces chaînes, ou peut-être même ces colliers & ces fourches, comme on en met sur les bœufs, *c'est moi qui ai créé la terre, les hommes, & les bêtes qui sont sur la face de la terre ; je l'ai fait par ma grande puissance & par la force de mon bras, & j'ai donné la terre à qui il m'a plû ; aujourd hui j'ai livré toutes ces terres entre les mains de Nabuchodonosor Roi de Babylone mon serviteur, & tous ces peuples lui seront soumis à lui, à son fils, & au fils de son fils, jusqu'à ce que son tems & le tems de son Royaume soit venu, & ne croyez point vos Prophétes, ni vos devins, ni vos inventeurs de songes : . . . qui vous disent vous ne serez point assujettis au Roi de Babylone, car ils vous prophétisent le mensonge.* Quelles paroles ? comment ne pas sentir qu'elles sont toutes divines, que c'est le maître des Empires qui les met dans la bouche de son Prophéte ? celui-là même qui en dispose à son gré, & qui après s'être servi du Roi de Babylone pour châtier son

peuple & les Rois voisins, le châtiera aussi lui-même par un autre lorsque son tems sera venu, *dum veniat tempus terræ ejus.* Or puisque les symboles dont se sert le Prophéte, n'expriment que la même chose & par la même autorité, où est le bon sens d'y trouver de la petitesse ?

Il n'y en a pas davantage à critiquer ce que fait le même Prophéte à Taphnis. Il avoit toûjours dit qu'il ne falloit pas aller en Egypte, Johanan & les principaux Officiers qui croyoient y être plus à l'abri des insultes du Roi de Babylone, prirent avec eux tous ceux que Nabuzardan Géneral de son armée avoit laissés dans la Judée, & Jérémie lui-même avec Baruch, & les conduisirent en Egypte : là Jérémie continue sur le même ton, il dit qu'ils y périront par l'épée, & par la famine, & qu'ils deviendront l'objet de l'exécration des hommes ; & pour le leur faire comprendre d'une maniere plus sensible en joignant les images aux paroles, après avoir pris de grandes pierres & les avoir cachées dans une voute sous une muraille de briques à la porte de la maison de Pharaon à Taphnis en présence de quelques Juifs, il leur rend de la part de Dieu ce qu'il avoit ordre de leur dire. „ Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël, je „ vais mander Nabuchodonosor Roi de Babylone mon serviteur, je vais le faire venir, & je mettrai son Thrône sur ces pierres „ que j'ai cachées. Il détruira le pays d'Egypte, il portera la „ mort à qui est destinée à la mort, & la captivité à qui doit souffrir „ la captivité ; il brûlera les Temples & emmenera les Dieux cap„ tifs, & après s'être enveloppé des dépouilles de l'Egypte com„ me un berger se couvre de son manteau, il s'en retournera en „ paix. Que les Convulsionnaires mettent, s'ils le peuvent, autant de force, de noblesse, & de grandeur dans leurs expressions, & dans les actions qui les accompagnent, qu'il y en a dans celles-cy, & on cherchera ensuite à en sauver les petitesses, ou plûtôt elles disparoîtront sur le champ, & on n'y verra plus, comme on ne doit voir ici, qu'un discours sage, plein de gravité & de majesté, accompagné d'actions qui expriment la même chose à des peuples accoutumés à ces sortes de figures, & dans un pays, où on ne se faisoit entendre que par des hierogliphes.

J'ay honte de m'être si fort étendu pour justifier un homme qui ne doit pas avoir besoin d'apologie dès qu'il est avoué & connu que c'est au nom de Dieu qu'il parle & qu'il agit ; il faut pourtant que je continue à faire la même chose par rapport à Ezechiel, dont le même Ecrivain abuse avec aussi peu de raison.

Ezechiel, dit-*il*, *mange un Livre*, ouy. Mais comme S. Jean qui *c. 3. v. 3.*
se sert à peu près dans l'Apocalypse des mêmes termes qu'Ezechiel *& accepi librum, & devoravi illum, & erat in ore meo tanquam* *c. 10. 10.*
mel dulce. Or qu'est-ce que manger un Livre, sinon le lire, le méditer, se nourrir de ce qu'il contient dans le sens que Jeremie dit à Dieu, j'ai trouvé vos paroles, je les ai prises pour ma nourriture, *comedi eas*, elles ont fait la joye & les délices de mon cœur, *& factum est mihi verbum tuum in gaudium, & lætitiam cordis mei.* Si ce fait unique dans l'histoire d'un grand Prophéte, connu & respecté pour tel, peut servir à authoriser une petite créature dont tout le mérite est de se donner en spectacle pour manger des charbons, ce que l'on a vû faire à des baladins, & à des farceurs, je m'en rapporte au jugement des gens sages.

Ezechiel s'enferme dans sa maison comme lié & muet, c'est notre Laïc qui continue; il n'est pas exact dans ce récit. Ezechiel s'enferme dans sa maison, mais il en reçoit l'ordre de Dieu; *& locutus est* *c. 3. 22.*
mihi & dixit ad me, ingredere in medio domus tuæ, il y est lié, non pas seulement *comme lié*, mais de liens involontaires; *ecce data sunt* *v. 25.*
super te vincula, & ligabunt te in eis. Dieu lui défend de parler pour punir un peuple qui se rendoit indigne d'entendre sa parole par le peu de fruit qu'il en avoit tiré, *& linguam tuam adhærere faciam pa-* *v. 26.*
lato tuo & eris mutus, nec quasi vir objurgans: quia domus exasperans est. Qu'y a-t-il là de badin, & de pueril, & par où peut-on comparer aux singeries de nos Convulsionnaires une punition méritée par toute une nation qui devoit pourtant ne pas durer toujours, puisqu'enfin Ezechiel a parlé & qu'au moment même où Dieu lui ordonne de se renfermer & de ne plus faire de reproches inutiles au peuple, qui ne mérite pas qu'on lui parle, il l'avertit qu'il lui ouvrira la bouche, *aperiam os tuum, & dices ad eos. Hæc dicit Do-* *v. 27.*
minus.

Ce qui suit a pour objet une chose si serieuse, si importante & si exactement justifiée par l'évenement, que quand Dieu n'en n'auroit pas donné l'ordre à son Prophéte, c'en seroit assez pour ne pas oser la confondre avec des puerilitez, & des enfances; il s'agit de représenter le siege de Jerusalem qui se fit cinq ou six ans après par Nabuchodonosor depuis le dixiéme jour du dixiéme *c. 4. 1.*
mois de la neuvieme année du regne de Sédecias jusqu'au septiéme jour du quatriéme mois de la onziéme année du même Prince qu'elle fut prise, sur quoi il faut ôter le tems que Nabuchodonosor employa à poursuivre le Roy d'Egypte qui étoit venu au secours de cette ville comme on le voit dans Jéremie, ch. 37. 3. ce qui peut aller à quatre mois & demi, environ 140 jours. Dieu

toujours plein de bonté pour un peuple ingrat qu'il avoit résolu de punir par la perte de sa ville capitale, dit à Ezechiel de prendre une brique, de tracer sur cette brique cette ville, & d'y figurer un siége formé contre elle, des forts, des levées, une armée, des beliers autour de ses murs, de mettre entre eux & la ville une plaque de fer, que la vulgate appelle improprement une poële; il lui ordonne ensuite de se tenir couché (car c'est ce que signifie là *dormies*, vous dormirez) 390. jours sur le côté gauche, & 40. jours sur le côté droit; ce qui est à peu près le nombre des jours de la durée du siége, & de prendre pour chacun de ces 390. jours du pain cuit à la hâte, & comme sont les plus miserables, & du vin par mesure pour marquer l'état d'oppression où l'on seroit alors; ce que désigne aussi l'ordre de se couper la barbe & les cheveux, comme l'on fait au tems de deüil, ou par punition, & bien plus encore le partage de ses mêmes cheveux en trois parts, car l'une mise au feu, l'autre coupée avec l'épée & la troisieme jettée au vent, à la reserve d'une plus petite portion liée dans le coin de son manteau dont quelques-uns périssent encore, met manifestement sous les yeux differentes sortes de morts, & le petit nombre qui devoit survivre au sac de la ville: il en est de même du démenagement en plein jour, de la sortie par une brêche faite à sa maison étant porté par des hommes sur leurs épaules avec un voile sur le visage; car tout cela fait un tableau si accompli d'une désolation générale, qu'il n'étoit pas possible de s'y méprendre. Ce n'étoit donc là rien moins qu'un jeu d'enfant, c'étoit une prophétie d'action plus expressive que les paroles, qui venant d'une main aussi accreditée que celle d'Ezechiel, auroit engagé des cœurs moins durs à fléchir la justice de Dieu par une sincere pénitence, comme le fit peu après Ninive à la prédication de Jonas. Quelle honte que des Chrétiens, & des Chrétiens qui s'annoncent pour les défenseurs de la vérité, osent comparer une peinture aussi vive, aussi animée, & aussi utile que celle-là, si on avoit sçu en profiter, à des réprésentations vaines, comme de la barbe que se sera faite M. Pâris & de la soupe qu'il aura mangée, ou de choses suffisamment connuës d'ailleurs & bien mieux figurées par une infinité de traits, comme les souffrances & la passion de Jesus-Christ, pour ne rien dire de toutes les autres qu'aucun prétexte ne peut autoriser, comme les sauts, les culebutes, les tournoyemens de tête, le corps en arc, & je ne sçai quoi encore qui dès qu'il se trouve mêlé avec des fausses prophéties, des erreurs, des mensonges, ou quoi que ce soit que Dieu reprouve, perdroit absolument tout mérite s'il en avoit jamais eu: car il faut bien re-

marquer que rien de tout cela ne peut être reproché à Ezechiel, ni a aucun des Prophétes que Dieu inspire, ils parlent quelquefois par des actions, le tems, les circonstances, le peuple à qui ils parlent accoutumé à cette sorte de langage, le souffrent, ou même le demandent. De plus (car je ne sçaurois, trop le repéter) ces Prophétes sont des hommes connus & respectés pour leur vertu dont la réputation en prophéties est déja bien établie, qui justifient d'un ordre exprès de Dieu pour parler ainsi, ce que l'événement prochain auroit justifié quand il auroit été permis de ne les pas croire : ici on ne nous présente que de petites avanturieres, ou des personnes abusées par leur propre imagination. Le parallelle n'est pas supportable, bien moins encore quand on le fait avec Jesus-Christ même, ce qui mérite plutôt des larmes, & des l rmes de sang, comme je me souviens de l'avoir dit à un ami dailleurs respectable, que d'être combattu par tant de raisons.

Mais, dit encore le Laïc au même endroit : *Ezechiel parle aux vents & à des arbres, aux murailles d'une Ville & au Temple.* Je ne sçai pas trop ce que veut dire cet Ecrivain, si c'est le 37 chapitre qu'il a en veue, parce qu'on y trouve ces paroles & d'autres, *a quatuor ventis veni spiritus & insufla*, il pourroit faire le même reproche à tous les Orateurs du monde sans en excepter les plus célebres qui parlent souvent aux choses inanimées, & qui les font aussi parler. D'ailleurs je ne sçai pourquoi il lui a plû d'entendre ici par *spiritus* le vent, il pouvoit le prendre pour l'esprit & pour l'ame; ce sens convenoit mieux au chapitre où le Prophéte voit des os de morts qui revivent après s'être couverts de nerfs, de muscles & de chair, quoiqu'ils fussent secs auparavant; car on voit bien qu'il ne leur manque plus qu'une ame pour une resurrection entiere. C'est donc à l'esprit que s'adresse Ezechiel, & qu'il dit de venir de toutes parts pour animer ces os, & en effet ils se trouverent animés dès que cet esprit y fut entré, ce que le vent seul n'auroit pas fait; *& ingressus est in ea spiritus & vixerunt*; de sorte quil s'en forma une grande armée.

Je ne m'arrêterai pas à tout le reste que cet Ecrivain téméraire ose accuser de puérilité dans ce Prophéte & dans les autres.

Si Ezechiel au même chapitre 37 prend deux morceaux de bois sur lesquels il écrit le nom de Juda & de Joseph, & qu'il unit ensuite ensemble, il explique aussi-tôt qu'il veut marquer la réunion des deux états des Juifs en un seul; *& faciam eos in gentem unam. v. 22.*

La chaudiere du chapitre 24, qui est mise sur des charbons ardens, toute pleine de ce qu'il y a de meilleure viande avec des

os entassés les uns sur les autres & qui boult ensuite à vuide jusques à se fondre, la roüille qui la ronge ne pouvant s'en aller autrement, elle est expliquée au même endroit de Jérusalem incorrigible qui reste dans ses crimes, malgré le soin que Dieu avoit pris de la purifier par ses Prophétes: *mundare te volui, & non es mundata à sordibus tuis*, & qui ne peut être purifiée que par sa destruction, *sed nec mundaberis priùs donec quiescere faciam indignationem meam in te. Veniet & faciam, nec parcam, nec placabor.* Quoi de plus grand qu'une telle image?

On lui demande ce qu'il veut dire en ne prenant point de deuil à la mort de sa femme, & que signifie l'ordonnance qui le lui défend: il répond qu'il fait & qu'il a eu ordre de faire ce qu'ils vont faire eux-mêmes, lorsque Jérusalem sera détruite sous leurs yeux avec son Temple. Vos fils & vos filles qui survivront a la perte de ce que vous avez de plus cher, tomberont par l'épée, & vous ne vous couvrirez point le visage, vous ne mangerez point de viandes qu'on donne à ceux qui sont dans le deuil; *juxta omnia quæ fecit facietis cum venerit illud & scietis, quia ego Dominus Deus.* Le retranchement du deuil à la mort de sa femme exprime donc l'extrême misere de Jérusalem.

Il en est de même du crochet d'Amos; on se sert d'un crochet pour attirer à soy les branches des arbres quand le tems de la récolte est venu, il dit que Dieu après lui en avoir montré un, l'assura que par-là il signifioit la ruine prochaine de cette ville. *Venit finis*
c. 8. 2. *super populum meum Israël, non adjiciam ultra ut pertranseam peram.* Ce ne sont donc pas des figures en l'air que chacun de ceux qui les voyent ou qui en entendent le récit puissent expliquer à leur gré sans trop les comprendre; l'explication qui suit de près la figure comme la figure vient de Dieu, qui veut exprimer de deux manieres ses pensées pour se faire mieux entendre à un peuple grossier: quelle application peut-on faire de cette conduite, pleine de sagesse, de bonté, de grandeur & d'autortié à celle de nos Convulsionnaires qui se remuent beaucoup d'eux mêmes & qui n'expliquent rien, qui disent bien qu'ils sont des figures, mais qui nous laissent à deviner de quoi ils sont figures, ou qui s'ils entreprennent de l'expliquer tombent presque toûjours dans des abîmes, dont ils ne sortent que pour retomber dans d'autres, leurs mouvemens étant aussi réellement des puerilitez & des enfances sans dénouement raisonnable, que les actions des Prophétes sont grandes & dignes de Dieu qui les inspire.

Le Nouvelliste a donc grande raison d'abandonner ici notre Laïc: mais est-il sage d'en prendre la défense sur tout le reste, & de

nous dire qu'il *plaide si bien la cause de l'œuvre*: est-ce donc *si bien plaider la cause* des convulsions que de nous les donner comme *une mission nouvelle pour reprendre, corriger, prédire*? est-ce donc *si bien plaider la cause* des convulsions que d'être réduit à ne pouvoir les défendre d'erreurs, de témerité & de petitesse, sans en rendre responsables les plus grands hommes, & Dieu même, en avilissant les livres sacrés au péril de les rendre le jouet de l'incredulité? Est-ce *bien plaider la cause* des convulsions que de mettre entre elles & les miracles dont on parle, une liaison qui ne peut servir qu'à faire douter qu'il y en ait de réels qui soient de Dieu, dès qu'il sera seulement douteux, s'il est par miracle le principe des convulsions? Car le Nouvelliste a beau nous assurer que ce que dit le Laïc sur *les caractéres essentiellement divins* des convulsions, *où sur leur liaison avec les miracles a paru au plus grand nombre des lecteurs présenté dans un beau jour*: j'en appelle au témoignage de tout Paris, ce plus grand nombre est lui & quelques défenseurs outrés des convulsions comme lui; & je mets èn fait qu'on ne trouvera pas entre les lecteurs de cet ouvrage un de cent qui y ait vû ce *beau jour*; ce seroit le voir dans les principes hazardés, dans les fausses consequences, dans les contradictions & le galimatias, en un mot dans l'obscurité la plus épaisse; mais l'auteur des nouvelles est accoutumé à juger sur cette matiere suivant ses préventions & non selon la vérité, il en a donné des marques dans la feuille du 15. Juin, à laquelle il est étonnant qu'il n'ait paru aucune réponse j'en avois vû une cependant dans le mois de Juillet qui l'auroit sans doute empêché de parler avec tant d'avantage des réflexions du Laïc: il est à souhaiter que ceux qui l'ont entre les mains se déterminent à la répandre. Le Public y trouvera l'éclaircissement de quelques points de doctrine, le Nouvelliste des instructions dont il a besoin, & l'auteur de la réponse au Plan une Apologie dont il aura lieu d'être plus satisfait que de celle du R. P. Auteur de la cinquiéme lettre aux Défenseurs des convulsions.

CONCLUSION.

J'en demeurerai là; dix Démonstrations suffisent, ce me semble, pour remplir le dessein que j'ai eu de faire voir qu'il y a dans l'œuvre des convulsions plusieurs choses dont on doit conclure avec certitude que Dieu n'en est pas l'auteur. J'aurois pû y ajouter divers traits, comme les contorsions, les grimaces, les envies marquées au dehors de se mordre soi-même ou de mordre les autres; car il est évident que si l'on suppose que ces mouvemens ne

font pas les suites naturelles de la douleur, ils ne peuvent être attribués à Dieu par miracle, mais qu'ils le doivent être, à un principe tout différent.

Quelques défenseurs des convulsions diront sans doute que rien ne les empêche d'attribuer à la douleur ces mouvemens hideux des Convulsionnaires, qui seront d'ailleurs sous la main de Dieu par miracle pour tout le reste, ou au moins pour quelque chose ; c'est même, à ce que j'apprens, ce qui va devenir le sytême commun des Convulsionnistes, quoique ce n'ait été jusqu'à présent qu'une idée particuliere d'un petit nombre qui n'avoit pas fait grande fortune, & qu'on n'avoit osé mettre sur le papier ; car tous les écrits qui ont paru le projet d'un Plan, le Plan, le Coup d'œil, le quatriéme Entretien sur les Miracles, les Réflexions du Laïc divinisent tout sans restriction. Mais les erreurs, les blasphêmes, & tous les excès de Fr. Augustin, de Mlle Restan, & de quelques autres Convulsionnaires, ne permettent plus, dit-on, de tout embrasser ; on ne prendra dans l'œuvre que ce qui sera *conforme aux saintes regles*, c'est-à-dire, ce qui n'aura aucun caractere mauvais, & qui ne sera pas même purement naturel ; c'est où
p. 10. se dispose à aller l'auteur de la Recherche de la Vérité, qui nous a déja donné trois Lettres sur les convulsions.

Mais que deviendra *la boucle* qui lie le tout ensemble ? cet *anneau* qui n'en fait qu'un corps ne restera donc plus ? plus de *couture* qui réunisse le tout dans une œuvre unique.

J'avois dit d'abord avec quelques personnes de grand mérite, qu'il falloit commencer par faire ce triage très-nécessaire de Convulsionnaires & de convulsions, dans la persuasion qu'en jugeant du tout, & de chacun des membres qui le forment, suivant ces *saintes regles*, j'entends celle de l'Eglise & du bon sens, il n'y resteroit pas grande chose qu'on pût donner à Dieu, comme à son principe ; on avouoit alors qu'on n'avoit aucune regle fixe, & qu'il falloit même n'en pas suivre dans une œuvre unique & sans exemple. Je ne sçai si on y revient aujourd'hui sincerement, mais il est évident qu'en les suivant, les prétendus miracles des convulsions disparoîtront sans ressource ; car quel est le Convulsionnaire à qui on ne puisse rien reprocher contre la sagesse & la bienséance, contre la vérité & la justice, ou contre divers attributs de Dieu qui doivent être le fondement de ces *saintes regles* ? Si l'on rejette aujourd'hui, comme on doit le faire, les convulsions de frere Augustin, parce qu'il se donne pour le Précurseur d'Elie, ou pour Elie même, qu'il ose se placer sur l'Autel, comme la victime de propitiation, & dire qu'il l'est en effet, & que ce n'est plus en

en celle qui repose dans nos tabernacles qu'il faut mettre son unique confiance, ce qui fait horreur; si on rejette les convulsions de quelques autres qui ont ou proferé des blasphêmes semblables, quoique peut-être moins horribles, ou qui ont foulé aux pieds le Crucifix dans leurs convulsions, pourquoi recevra-t-on celles des Convulsionnaires prédisant dans l'enthousiasme, mêlant le faux avec le vrai, faisant des culebuttes folles, souffrant des attouchemens indécens, s'exposant à se faire estropier ou tuer, s'abandonnant à de vaines curiositez, donnant en cent manieres des preuves de l'orgueil qui les domine, & se livrant à toutes sortes de minuties & de petitesses? Dieu qui réprouve les erreurs & les blasphêmes de Fr. Augustin, reprouve aussi le faux, l'indécent, le cruel, l'injuste, & en un mot tout le reste qui est opposé à quelques-unes de ses perfections; & s'il n'est pas permis pour continuer à prendre la défense des convulsions de Fr. Augustin de se jetter comme il se rejette lui-même sur le sens figuré qu'il donne à ses blasphêmes au sortir de ses convulsions, sera-t-il permis d'y avoir recours pour tous les autres Convulsionnaires, qui sans être aussi coupables que ce malheureux, le sont pourtant beaucoup, dès qu'ils font ce qui ne peut entrer dans les desseins d'un Etre infiniment sage, vrai, bon, grand, & ennemi de toute imperfection?

Or ce retranchement fait une fois dans les convulsions & les Convulsionnaires, en restera-t-il beaucoup à Dieu? on verra des Convulsionnaires malades, des Convulsionnaires séduits, des Convulsionnaires qui séduisent, des Convulsionnaires agités du démon. Ici l'imagination vivement frappée en mettra quelques-uns en état de faire des choses qu'ils n'hazarderoient pas en tout autre tems; là des hypocrites & des fourbes se joueront de la simplicité d'une multitude avide de singularitez, telle qu'étoit la *Nanon Lépine* du Fauxbourg Saint Antoine, & telles que sont vraisemblablement quelques-unes de celles dont les agitations périodiques qui reviennent tous les jours à certaines heures, & qui se suivent à peu près de même, ne permettent gueres de porter un jugement plus favorable, si on persiste à ne vouloir pas les regarder comme malades. D'autres seront visiblement abandonnés au démon, soit dans leur corps, soit dans leur esprit; mais pour les Convulsionnaires de Dieu, où les trouvera-t-on? car s'il ne reste plus que certaines prieres, certains discours & d'autres signes équivoques, c'est appuyer le divin sur un fondement très-ruineux, comme je l'ai démontré dans la premiere Partie. On ne pourra plus vanter ni l'origine au Tombeau, ni la liaison des convulsions avec des guérisons miraculeuses; car les convulsions qui se-

ront rejettées à cause du caractere qu'elles portent d'oppositions aux *saintes regles*, partent du Tombeau comme les autres, & elles ont souvent liaison avec ces guérisons qu'on nous donne pour des miracles. Concluons donc que les convulsions dans quelque retranchement que l'on se mette, présenteront toujours des caracteres qui montrent avec certitude qu'elles ne sont pas de Dieu, & que le seul parti qu'il y ait à prendre, c'est de les abandonner.

Addition pour la page 43. de la premiere Partie, à la fin de l'Article second. •

•Et c'est tout ce qu'il y a à répondre à cette multitude de faits rapportés d'après les Bollandistes & les actes des Saints du Pere Mabillon dans l'écrit intitulé *Eclaircissemens sur les Miracles*, dont j'ai deja parlé; car si l'on se donne la peine de les lire, on n'y verra que des douleurs plus ou moins aiguës, qui causent nécessairement certaines agitations plus ou moins grandes dans le corps, ce qu'il faut bien qui arrive, quand Dieu guérissant même par miracle, ne veut pas épargner les douleurs de la révolution subite dans les parties affligées; mais on n'y verra rien des convulsions d'aujourd'hui, point de sauts, point de culebutes, point de renversement sur la tête par le secours de main étrangere, point de coups de tête dans une muraille pour le plaisir du spectacle, nuls discours, nulles prieres que l'on recueille, & dont toutes les périodes deviennent miracles, attendu une sorte d'incapacité dans les discoureurs & dans les prians; rien en un mot d'apprêté & de périodique qui aboutisse uniquement à se faire voir, en laissant souvent le malade à peu près comme il étoit.

2. Partie.

Eclair. p. 13 & suiv.

Une femme guérie au tombeau de Saint Romain d'une paralysie, qui est le premier exemple que l'on cite, n'a qu'un tremblement à peu près semblable à celui que cause une fiévre violente, *ac si valida febris ab incursu cæperunt membra illius frigere*, & ce tremblement suivi de douleur se termine à la guérison, *cum dolore non parvo potita est gradiendi officio*. Quel rapport cela a-t'il avec nos convulsions?

Boll. Mai. T. 5. pag. 165.

C'est la douleur qui fait qu'une jeune fille nommée Adelberge s'arrache les cheveux, *præ nimietate doloris cæpit capillos capitis sui evellere*. Veut-on nous donner cela pour un miracle? Le miracle sera dans le recouvrement de sa vûe : mais de vouloir que l'agitation causée par la douleur qu'elle ressent par la rupture d'une

Boll. Mart. T. 3. pag. 59.

peau qui lui couvroit l'œil, soit aussi un miracle, c'est ce que personne ne dira.

Le Saxon nommé leger ne le pensoit certainement pas des cris violens qu'il poussoit au tombeau de Saint Augustin de Cantorberi, puisqu'il en faisoit ses excuses à ceux qui étoient présens: *Clamabat inter angustias curationis... miseremini Domini mei, parcite contorto & fragili*; car je ne vois pas qu'on demande pardon de ce qui seroit une opération miraculeuse du Tout-puissant. Boll Mai. T. 6. pag. 397.

C'est la douleur qui fait qu'une fille portée au monastere de Saint Gal, se roule par terre en jettant des grands cris. *Huc illucque pavimento volutata miserabiliter exclamat.*

Il en est de même de Girard le boiteux qui recourut à l'intercession de Saint Bercaire au septiéme siecle; & on pensoit si peu alors que ses cris & ses agitations convulsives fussent des miracles, qu'on fit ce que l'on put pour le faire taire; *dum cogeretur ut quiesceret pro missæ reverentia.* Acta Ord. Bened. sæc. 2. p. 206. ibid. pag. 853.

Rien de plus favorable aux convulsions miracles dans les agitations du pauvre de Saint Vinox au huitiéme siecle, elles ont la même cause que ses cris, ou plûtôt ses mugissemens qui sont des suites de sa douleur; & il en faut dire autant du nommé Otran guéri par les prieres de Saint Martial: & l'auteur des Eclaircissemens en convient lui-même, en disant que *ses contorsions marquoient l'excès de sa douleur*; car si c'est-là ce qu'elles marquoient, elles ne doivent pas être présentées aujourd'hui comme un miracle, & il a tort d'en conclure *que la guérison de ce malade prouve les guérisons miraculeuses & convulsives.* Car il ne s'agit pas seulement des guérisons miraculeuses & convulsives, en ce sens qu'elles soient accompagnées de convulsions, puisque l'Evangile en parle; il s'agit de guérisons miraculeuses & accompagnées de convulsions qui soient elles-mêmes miraculeuses comme les guérisons, ce que cet exemple, ni aucun autre cité par cet écrivain ne prouve. Je n'en excepte ni l'enfant au service du Marchand d'Orleans au huitiéme siecle, qui ne suë, ne pallit, ne grince les dents pour recouvrer l'usage de l'ouye & de la parole, que parcequ'il souffre beaucoup, & qu'il se fait pour cela un déchirement qui lui fait verser une grande abondance de sang: *Lingua cum impetu sanguinis ad loquendum resolvitur*: ni ce fils d'un autre bourgeois de la même ville, l'auteur original nous disant que ses agitations se font faites *cogente molestiâ*: ni Friderad, ni Leibolfe qui reclament Sainte Valpurge, ni la femme qui va au tombeau de Saint Athanase de Naples; ni enfin aucun autre des exemples cités dans la compilation intitulée *Eclaircissemens*, ibid. sæc. 3. part. 1. p. 319. Boll. Jun. to. 5 pag. 55. p. 20. Acta Bened. sæc. 3. p. 2. p. 100. ibid. p. 170. ibid. pag. 238. pag. 294.

Je dirois peut-être bien sans témerité & partout ailleurs. Que ces exemples servent, si l'on veut, à établir des guérisons miraculeuses faites avec des convulsions, & à diverses reprises ; jamais elles n'établiront des convulsions miracles, à moins que de supposer que tout ce qui accompagne un miracle, est aussi un miracle ; ce qui est insoutenable, & que le Laïc même n'a pas osé dire.

C'est cependant ce que suppose partout l'auteur de ces Eclaircissemens. Il s'est imaginé qu'en entassant les exemples de guérisons miraculeuses avec une sorte de convulsions, il prouveroit la divinité de toute espece de convulsions, comme la divinité des miracles ; & il ne voit pas que prémierement, on ne peut conclure d'une convulsion à l'autre ; secondement que dans les guérisons même miraculeuses, la douleur peut être naturelle & par conséquent la convulsion qui est une suite de la douleur. L'erreur n'est pas pardonnable dans un homme qui le prend sur le ton le plus haut, jusqu'à faire des reproches amers à quiconque ne pense pas comme lui.

FIN.

TABLE

DE CE QUI EST CONTENU DANS cette seconde Partie.

Fin de la Table de la seconde Partie.

Fautes à corriger,

PAge 9 *l.* 21, il lui reproche, *ajoutez* cependant. *P.* 10 *l.* 12 *mettez à la ligne*, il est ridicule de dire. *P.* 12 *l.* 31 . *de mepris*, lisez *de méprise*. *P.* 29 *l.* 3, *à la suite*, lis. *à la suite*. P. 37. *l.* 15, *exire coguntur*, mettez une virgule. *P.* 40 *l.* 5, *que de le supplier*, lis. *que le supplier*. *P.* 53 *l.* 16, effacez *sont*, lis. des divins mysteres. *P.* 58 *l.* 6, on cite le Journal sur l'Invisible & sur Rosalie, mais sans vouloir garantir les faits qui y sont rapportés sur leur compte, parce que certaines personnes en contestent quelques-uns ; ce qui demande un examen que l'on n'est pas en état de faire *Ibid. l.* 12, *de mensonge :* lis. *de mensonge ? P.* 64 *l.* 15, differente *maxime d'agir*, lis. *maniere d'agir*. *P* 67 *l* 9 & 10, *trouveront*, lis. *trouvoit* P 83. *l* 28 & 29, *restraindre*, lis. *restreindre*. P 84 *l.* 8, *restraint*, lis. *restreint*. P. 88 *l.* 4 & 28, *restraint*, lis. *restreint*. *P.* 97 *l.* 34, *peut communiquer*, lis. *peut en communiquer*. *P.* 99 *l.* 14, *de personnet*, lis. *des personnes* *Ibid. l.* 18, *intentione*, lis. *intensione*. *P.* 103 *l.* 15, *parlant*, lis. *parlants*. *P.* 104 *l.* 29, Abiatar, *lis.* Abiathar. *P.* 107 *l.* 1, r velaton, *lis.* revelation. *P.* 110 *l.* 32, norre, *lis.* notre. P 111 *l.* 20, restraindre, *lis.* restreindre. *P.* 116 *l.* 31, avec l'état, *lis* avec l'effet. *Ibid. l.* 32, qu'elles produisent en effet, *effacez* en effet. *P.* 11 *l* 24, *après* balancée, *ajoutez* ce qu'on ne souffroit pas *P* 134 *l.* 13, *après* yeux *effacez* la virgule, mettez un point interrogant. *Ibid l* 34, *après* Chrysostome une virgule, *effacez* le point interrogant. *P* 135 *l.* 9, don, *lis.* dont. *P* 136 *l* 3, *ajouter*, lis *objecter*. *P* 139 *l.* 16, aux texte, *lis.* au texte. *P.* 140 *l.* 26, Hebreux, *lis.* Lépreux *P.* 146 *l.* 33, *après* ecclesiastique *mettez* un point. *P.* 148 *l.* 14, misteres, *lis.* mysteres. *P.* 154 *l.* 38, qu'il, *lis.* il *Ibid l.* 39, souffre, *lis* souffrira *P.* 164 *l.* 3, *effacez* elle. *Ibid. l.* 32, d'autortié, *lis.* d'autorité. *P.* 165. *l.* 25, dans, *lis.* dès.

Fin de la Table de la seconde Partie.

Fautes à corriger,

PAge 9 *l.* 21, il lui reproche, *ajoutez* cependant. P. 10 *l.* 12 *mettez à la ligne*, il est ridicule de dire. P. 12 *l.* 31. *de mepris*, lisez *de méprise*. P. 29 *l.* 3, *à la suite*, lis. *à la suite*. P. 37. *l.* 15, *exire cogantur*, mettez une virgule. P. 40 *l.* 5, *que de le suppler*, lis. *que le suppler*. P. 53 *l* 16, effacez *sont*, lis. des divins mysteres. P. 58 *l* 6, on cite le Journal sur l'Invisible & sur Rosalie mais sans vouloir garantir les faits qui y sont rapportés sur leur compte, parce que certaines personnes en contestent quelques-uns; ce qui demande un examen que l'on n'est pas en état de faire *Ibid. l.* 12, *de mensonge:* lis *de mensonge?* P. 64 *l* 15, différente *maxime d'agir*, lis. *maniere d'agir*. P 67 *l* 9 & 10, *trouveront*, lis. *trouvoit* P 83. *l.* 28 & 29, *restraindre*, lis. *restreindre*. P 84 *l.* 8, *restraint*, lis. *restreint*. P. 88 *l.* 4 & 28, *restraint*, lis. *restreint*. P. 97 *l.* 34, *peut communiquer*, lis. *peut en communiquer*. P. 99 *l* 14, *de personnes*, lis *des personnes* *Ibid. l.* 18, *intentione*, lis. *intensione*. P. 103 *l.* 15, *parlant*, lis. *parlants*. P. 104 *l.* 29, Abiatar, *lis.* Abiathar. P. 107 *l.* 1, revelaton, *lis.* revelation. P. 110 *l.* 32, notte, *lis.* notre. P 111 *l.* 20, restraindre, *lis.* restreindre. P. 116 *l.* 31, avec l'état, *lis* avec l'effet. *Ibid. l.* 32, qu'elles produisent en effet, *effacez* en effet. P. 121 *l.* 24, *après* balancée, *ajoutez* ce qu'on ne souffroit pas P 124 *l.* 23, *après* yeux *effacez* la virgule, mettez un point interrogant. *Ibid l* 34. *après* Chrysostome une virgule, *effacez* le point interrogant. P 135 *l.* 9, don, *lis.* dont. P 136 *l.* 3, *ajouter*, lis. *objecter*. P 139 *l.* 16, aux texte, *lis.* au texte. P. 141 *l.* 26, Hebreux, *lis.* Lépreux P. 146 *l.* 33, *après* ecclesiastique *mettez* un point. P. 148 *l.* 14, misteres, *lis.* mysteres. P. 154 *l.* 38, qu'il, *lis.* il *Ibid l.* 39, souffre, *lis* souffrira P. 164 *l.* 3, *effacez* elle. *Ibid. l.* 32, d'autortié, *lis.* d'autorité. P. 165. *l.* 25, dans, *lis.* dès.